

HISTOIRE

DU ROYAUME

D'ALGER

Avec l'État présent de son gouvernement, de ses forces de terre et de mer & de ses Revenus, Police, Justice Politique & commerce.

PAR

**Mr. LAUGIER DE
TASSY**

Commissaire de la Marine pour
SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE,
En Hollande.

A AMSTERDAM,
Chez HENRI DU SAUZET
M. DCC. XXV

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.

**D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :**

<http://www.algerie-ancienne.com>

**Ce site est consacré à l'histoire
de l'Algérie. Il propose des
livres anciens (du 14e au 20e
siècle) à télécharger gratuite-
ment ou à lire sur place.**

À MONSIEUR

DURAND DE BONNEL,

CONSUL DE LA NATION
FRANÇAISE, RÉSIDENT POUR
LE ROI À ALGER.

MONSIEUR,

C'est assez la coutume des Auteurs de dédier leurs ouvrages à des Puissances, dont ils sont quelques fois à peine connus, ou à des personnes riches que la fortune a élevés à de brillants Emplois. Ces

ÉPÎTRE

Auteurs n'ont d'autres but que de se donner du relief, ou de s'attirer quelque récompense, par les louanges & les flatteries qu'ils étalent dans l'Épître Dédicatoire. Pour moi, MONSIEUR, j'ai crû ne pouvoir mieux faire que de dédier mon livre à un bon ami, que j'estime infiniment; & je n'ai eu en cela d'autre vue que de suivre les sentiments de mon cœur. Si l'ouvrage est approuvé, mon amitié sera satisfaite ; & s'il est défectueux, Vous le connaîtrez mieux que personne, & vous aurez sans doute, l'attention de me faire part de vos observations, pour les mettre à profit dans l'occasion.

Il n'est pas nécessaire que je vous prévienne en aucune chose, sur le Livre que je vous présente : votre long séjour à Alger & votre expérience vous en feront juger sainement.

Quoique vous soyez ennemi des louanges & de tout ce qui s'appelle façons, je ne puis m'empêcher en cette

ÉPÎTRE

occasion, de rappeler le jour que vous me laissâtes à Alger, pour aller en Candie, d'où la Cour vous retirera bientôt pour l'utilité du service. Je ne saurais oublier combien les différentes Nations qui habitent cette Ville furent sensibles à votre départ, & l'empressement avec lequel elles vous le témoignèrent publiquement en vous accompagnant à la Marine, les uns par leurs regrets & les autres par leurs larmes. Je me souviens fort bien que M. ... manquant seul à la nombreuse compagnie qui vous conduisit à bord du Navire, sur lequel vous fîtes voile, Bekir Raïs Amiral, qui l'avait remarqué, m'en parla à mon retour, & me dit avec chagrin, que M. ... avait bien tort d'être le seul dans Alger qui ne vous eut point accordé cette marque d'estime & de distinction. Cela prouve assez, MONSIEUR, que le mérite se fait remarquer par tout, même parmi les Nations les moins civilisées. Et quoique votre Caractère bienfaisant, officieux,

ÉPÎTRE

généreux, franc & sincère soit toujours présent à ma mémoire, je n'en parlerai point, afin de ne pas blesser votre modestie. Il me suffit de dire, pour faire votre éloge, que Vous êtes, dans l'Emploi que vous exercez, un digne successeur de M. Durand votre frère, & de M. de Clairembault votre beau-frère.

Je suis avec beaucoup d'estime & une amitié sincère,

MONSIEUR,

D'Amsterdam

ce 20 décembre 1724

Votre très humble &
très obéissant Serviteur,
LAUGIER DE TASSY.

PRÉFACE.

COMME on n'a aucune Relation exacte de ce qui se passe actuellement dans la Barbarie, l'impression de ce livre pourra faire quelque plaisir aux personnes qui souhaitent de s'en instruire. J'avais composé ces Mémoires pour mon utilité particulière, & ils n'auraient jamais vu le jour, si des amis que je considère ne m'eussent conseillé de les donner au public. La guerre que les Provinces-Unies des Pays-bas ont avec la Régence d'Alger, fournit souvent la matière des conversations dans ce Pays. On parle des Algériens, mais on les connaît aussi peu que les nations les plus éloignées de notre continent.

Je ne donne qu'un abrégé, ou pour mieux dire une idée de l'ancienneté de ce Royaume & de ses révolutions ; je ne me suis attaché qu'à l'état de son gouvernement présent, en écrivant ce que j'ai vu, ce que j'ai appris sur les lieux, & ce que j'ai trouvé dans les mémoires que j'ai recueillis dans les maisons chrétiennes qui y sont établies.

J'ai inséré dans cet ouvrage quelques

PRÉFACE.

aventures ou historiettes, qui ont du rapport aux sujets qui y sont traités. Il y en a dont j'ai été témoin, & d'autres de si fraîche date, & dont la vérité est si positivement affirmée par les habitants du pays, qu'on ne saurait les révoquer en doute, sans pousser trop loin l'incrédulité. Pour celle des amours d'Aroudj Barberousse avec la Princesse Zaphira, il y a peu de personnes qui la sache dans le pays même. Elle pourrait passer pour un roman, & je ne voudrais pas être garant de sa véracité. Je l'ai mise telle qu'on la traduit d'un manuscrit en Vélin, qui est entre les mains de *Sidi Ahmed ben Haraam*, marabout du territoire de Constantine, qui prétend descendre de la famille du Prince Arabe Selim Eutemi, mari de Zaphira.

Ceux qui voudront s'instruire plus au long de l'ancien état de ce pays, peuvent se satisfaire en lisant les histoires & les descriptions exactes qu'en ont faites *Esebruardi Schravardensem*, savant auteur Arabe, *Ibnu Alraqiik*, historien Africain, *Grammaye*, *Louis de Marmol*, *Pierre Davity*, *Jean Leon*, dit l'Africain, *Diego de Haedo & Dapper*, qui a fait une compilation très soignée de toutes les

PRÉFACE.

meilleures histoires & anciennes descriptions, qui ont parues de l'Afrique.

Les préjugés de la plupart des chrétiens sont si terribles contre les Turcs & les autres mahométans, qu'ils n'ont point d'expressions assez fortes pour faire voir le mépris & l'horreur qu'ils en ont. C'est souvent sur la foi de quelques moines Espagnols, qui débitent mille fables, pour faire valoir les services qu'ils rendent au public en allant dans la Barbarie, faire le rachat des esclaves, ou sur des contes supposés que font de prétendus esclaves qui courent le monde en gueusant, avec des chaînes qu'ils n'ont jamais portées en Afrique, mais qui se servent adroitement de quelque certificat des religieux de la Rédemption des captifs, qu'un véritable esclave racheté leur aura donné ou vendu. Pour en juger sainement, on verra dans le chapitre XVI, la manière dont les esclaves sont traités.

Plusieurs personnes ne font point de différence entre les habitants de Barbarie & les Brutes, & les nomment simplement des bêtes, imaginant que ces gens-là n'ont ni raison, ni sens commun, qu'ils ne sont capables de rien

PRÉFACE

de bon & même que les animaux sont plus estimables qu'eux. Quelques-uns m'ont demandé aussi si ces peuples avaient quelque notion de Dieu. Les noms de Turcs, de Mahométans, d'Arabes & de Maures suffisent à ces sortes de personnes pour leur inspirer de telles opinions. Mais je suis persuadé que si ces mêmes personnes pouvaient converser, sans le savoir avec des mahométans qui n'eussent point de turban, & qui fussent habillés à la manière des chrétiens, ils trouveraient dans eux ce qu'on trouve dans les autres peuples. Mais s'ils avaient le turban, cela suffirait pour les faire opiniâtrer dans leurs préventions. Il faut avouer que parmi toutes les nations nous reconnaissons l'homme dans sa nature, telle qu'elle est définie par le judicieux Mr. De la Bruyère ; c'est à dire, sa dureté, son ingratitude, son injustice, sa fierté, l'amour de lui-même & l'oubli des autres, & tout ce que nous appelons vices et vertus n'en sont que des modifications, qui diffèrent suivant les lieux, l'Éducation, les Lois, l'usage et le tempérament. Cela est si vrai, que ce qui est vice dans un pays est une chose louable dans un autre.

PRÉFACE

Les chapitres II, III, VII, & VIII, peuvent servir aux personnes que je viens d'indiquer, à détruire leurs préjugés, & à leur faire voir, que parmi leur nation, il y en a qui ne sont guères plus civilisées que quelques-uns des peuples dont nous parlons, & qui ont des usages aussi ridicules, s'ils y veulent faire quelques réflexions.

Il n'est pas étonnant de voir tant de personnes qui ont l'esprit fasciné par des préjugés contre ces peuples, puisqu'il suffit à beaucoup de gens d'être d'une religion & d'un pays différent des autres pour les avoir en aversion, sans vouloir convenir qu'ils puissent avoir quelque bonne qualité, ni s'éclaircir sur ce qui pourrait les rendre eux-mêmes raisonnables & sociables. C'est ainsi que plusieurs fuient le grand jour & la vérité, & restent toute leur vie dans des opinions, qui n'ont que l'erreur & le mensonge pour fondement.

Examinons nous donc nous-mêmes avec attention, & nous y trouverons bientôt les mêmes vices que nous imputons aux autres nations. D'où vient que les voyageurs sont plus raisonnables & plus modérés que ceux qui

PRÉFACE

restent dans leur pays ? C'est qu'ils sont obligés de voir les différentes nations, de conserver avec les étrangers ; ils en ont besoin, ils traitent avec eux, ils découvrent nécessairement leurs bonnes & leurs mauvaises qualités, & sont fort souvent étonnés de les reconnaître tout différents de l'idée qu'ils en avait conçue. Je ne parle point de ces voyageurs de caprice, ou que leurs pères arrachent de leur foyer pour leur faire voir le monde. La plupart courent le pays, & ne le voient que par l'écorce. Bouffis d'orgueil, enivrés d'amour-propre pour eux-mêmes & pour leur nation, & prévenus contre tous les autres, ils commencent par condamner & mépriser sans discernement dans les pays étrangers tout ce qui ne s'accorde point aux modes, aux coutumes & aux usages du leur. On n'y sert pas Dieu à leur manière, on s'y habille, on y mange, on y est logé, on se récréé tout différemment : un esprit de la trempe de ces voyageurs s'écrie d'abord, *Ha le misérable pays ! Les misérables gens ! Ils n'ont pas le sens commun !* Je parle de ces voyageurs que le bon sens & la raison guident ; de ces personnes qui cherchant à s'instruire & à instruire

PRÉFACE

les autres, mettent tout à profit, examinent, & font un bon usage du temps qu'ils emploient, pénètrent les causes & les raisons de tout ce qu'ils voient dans le monde, & rendent justice à la vérité.

J'ai fait quelques réflexions dans le dernier chapitre, sur ce qu'on peut trouver de bon & de mauvais dans le gouvernement & la conduite des Algériens. Mon intention n'est point de faire leur apologie, mais de montrer seulement que les vices qu'on condamne en eux & contre lesquels on se récrie tant, leur sont communs, du plus au moins avec les autres nations, malgré leur éducation, leur savoir, le bon ordre & la bonté des lois ; & qu'il ne manque aux Algériens que plus de ménagement & la politique qui n'est point en usage chez eux. Je fais observer que la constitution de leur gouvernement, & le caractère de ceux qui le composent, les entraîne comme malgré eux à tous les excès qui s'y commettent.

PRÉFACE

HISTOIRE

DU

ROYAUME D'ALGER,

Avec l'état présent de son gouvernement, de ses forces de terre & de mer, de ses revenus, police, justice, politique & commerce.

LIVRE PREMIER

DU ROYAUME D'ALGER.

LE royaume d'Alger porte le nom de la ville, qui en est à présent la capitale, de tout temps si renommée par ses corsaires, qui ont inquiété tour à tour les plus puissantes monarchies. Cet état fait partie de la Barbarie dans l'Afrique, & c'est pour cette raison que ses peuples & ceux des royaumes voisins sont communément appelés Barbares ou barbaresques.

Les mots de *Barbarie* & de *Barbare*, selon nos idées, & nos préjugés, renferment tout ce qu'il y a de cruel, d'injuste & de plus opposé à toute religion &

même à la nature. Les personnes peu éclairés croient, qu'un barbare a le naturel d'un monstre d'Afrique, & ne se conduit que par un instinct semblable à celui des bêtes féroces ; & ne se conduit que par un instinct semblable à celui des bêtes féroces ; & que c'est pour cela que cette partie de l'Afrique a été appelée Barbarie & les habitants barbares. Mais ceux qui sont prévenus en faveur de cette opinion, s'en défairons aisément, s'ils prennent la peine de lire l'histoire & les relations de plusieurs voyageurs. Ils se convaincront qu'il y a une infinité de peuples dans le monde, & qu'il y en a dans l'Europe même, qui vivent dans une plus grande ignorance, & qui ne sont par conséquent plus grossiers, plus féroces ; & qui approchent infiniment davantage des brutes que les habitants de la Barbarie, dont la plus grande partie est à présent fort civilisée & fort traitable.

L'origine du mot *Barbarie*, selon Marmol, vient du mot Ber, qui signifie désert en langue Arabe ; parce que cette partie de l'Afrique était déserte lorsque les Arabes la vinrent habiter ; d'où l'on a tiré le nom de *Berberie*, pour désigner le pays, & dans la suite des temps *Barbarie*. D'autres auteurs ont prétendu prouver cette opinion, parce que les habitants, disent-ils, s'appellent encore aujourd'hui *Berbères*. Mais comme, outre les berbères, il y a plusieurs autres nations ou tribus arabes, sous différents noms, le sentiment de ces auteurs ne semble pas suffisamment prouvé. Jean Leon, ancien historien, dit que les arabes ont appelé les africains blancs Barbares, de *Barbara*, qui marque

le fou que forme une personne qui parle entre les dents, parce que le langage des Africains ne leur paraissait qu'un jargon inintelligible ; mais je ne crois pas que cette Étymologie puisse bien satisfaire le lecteur. J'aime mieux observer avec plusieurs auteurs, que les romains avaient en usage d'appeler barbares, tous les peuples étrangers, dont les mœurs & les coutumes étaient différentes des leurs, de quelque partie du monde qu'ils fussent ; ainsi barbare & étranger était la même chose parmi les romains. Et lorsque les armes de Jules-César & Auguste eurent conquis la partie de l'Afrique, que l'on appelait Mauritanie, cette partie qui était d'une assez grande étendue, fut appelée *Barbarie*, par distinction, à cause que les peuples qui habitaient ce vaste pays, étaient les hommes les plus farouches que les romains eussent encore vus.

CHAPITRE I

Des révolutions de ce royaume.

LE royaume d'Alger, autrefois la Mauritanie Césarienne, selon le sentiment de presque tous les auteurs, est situé entre les 33 & 35 degrés 20 minutes de latitude septentrionale, et 16 & 26 degrés de longitude, en comptant le premier méridien à l'île de Fer. Il a pour bornes au nord la mer méditerranée ; à l'ouest le royaume de Fez, autrefois la Mauritanie Tingitente ou Tingitane ; à l'est le

royaume de Tunis ; & au sud le Biledulgerid ou l'ancienne Numidie. Sa longueur de l'est à l'ouest est d'environ 200 lieues communes de France, & sa plus grande largeur du nord au sud d'environ la moitié.

Je dirai peu de chose de l'antiquité & des révolutions de ce royaume, qui a été successivement occupé par les Romains, les Vandales, les Grecs, & pendant longtemps partagé entre plusieurs souverains ou Cheikhs Arabes. Les armes victorieuses de l'Espagne ont souvent fait pencher la balance du côté qu'elle a voulu, lorsque les rois, cheikhs ou gouverneurs Arabes étaient en guerre ensemble ; & les Espagnols ont fait plusieurs conquêtes, qu'ils ont enfin perdues par une révolution naturelle à toutes choses. Je passerai légèrement là-dessus, parce que plusieurs autres auteurs en ont traité fort au long. Je m'attacherai seulement à décrire ce qui se passe à présent dans ce royaume, qui a changé presque entièrement de face, tant par rapport au gouvernement, que par rapport aux mœurs, & aux coutumes des habitants.

L'an 46 avant l'ère chrétienne, les armes de Jules César furent victorieuses en Afrique de Scipion & de Juba roi de Mauritanie, qui étaient du parti de Pompée. Ce roi fut tué, & son fils encore jeune fut conduit à Rome. Ce prince captif s'appliqua aux belles lettres, & trouva dans la vertu qu'il pratiquait, de quoi se consoler d'un royaume qu'il avait perdu. Cette vertu fut bientôt récompensée, car l'empereur Auguste succédant à Jules César prit

une affection particulière pour cet illustre captif. Non seulement, il lui donna la liberté, mais il lui rendit encore la Mauritanie, & le maria avec Silène fille d'Antoine & de Cléopâtre reine d'Égypte, dont il eut un fils appelé Ptolémée, qui lui succéda peu avant que Caligula parvint à l'empire. Mais bientôt après cet empereur voulant réunir à ses états cette partie de l'Afrique, fit mourir le roi Ptolémée & se rendit maître de toute la Mauritanie. Il divisa ce royaume en deux provinces, dont l'une fut appelée Mauritanie *Césarienne*, du nom d'une ville que Juba père de Ptolémée nomma *Jol Cesaria* ou *Julia Cesaria*, en reconnaissance des bienfaits d'Auguste, & qui selon l'opinion la plus probable, est la ville d'Alger. L'autre partie de la Mauritanie fut appelée *Tingitense* du nom de Tanger, aujourd'hui ville capitale de la province de Habad dans le royaume de Fez. Tanger est la même Tingis, autrefois capitale de Mauritanie Tingitense, lieu de la résidence des gouverneurs Romains, & fort illustrée par les franchises & les privilèges, qui lui furent accordés par l'empereur Claude successeur de Caligula.

L'an 427 de l'ère chrétienne les Vandales, sous la conduite de leur roi Genséric, ayant conquis l'Espagne passèrent en Afrique, se rendirent maîtres des deux Mauritanies, & détruisirent entièrement les plus belles villes et les ouvrages que les Romains y avaient faits, pendant quatre siècles qu'ils en avaient été paisibles possesseurs. Les Vandales y exercèrent leur domination & leur tyrannie

jusqu'en l'an 553 que Bélisaire lieutenant de l'empereur Justinien les en chassa. Les Grecs y dominèrent jusqu'en, l'an 663 que les Arabes Mahométans ravagent & pillant toute l'Afrique, sous prétexte de religion, firent irruption dans la Mauritanie. La plupart de ces Arabes se retirèrent chargés de butin, & les autres s'y établirent. Mais quelques temps après la puissance des Mahométans vint à décliner. Les Africains originaires en secouèrent le joug, & se rendirent maîtres d'une grande partie de l'Afrique, particulièrement de la Barbarie, & le gouvernement passa successivement dans différentes familles ou nations. La race *d'Idris* & celle des *Abderames* régnèrent longtems, & firent beaucoup de conquêtes en Espagne. Une branche des *Zénètes* & celle des *Mequineces* les déposséda : après eux vinrent les *Magaroas*, autre branche des *Zénètes* qui régna jusqu'en 1051 qu'un nommé *Aben Texfin* de la nation des *Zinbagiens*, vainquit & subjuga entièrement les Arabes, à l'aide de plusieurs prêtres ou Morabouts, qui commandaient les troupes ; et c'est là qu'on appela les descendants de cette nation *Morabites*, & par corruption *Almoravides*. Le vainqueur prit alors le titre *d'Amir al Muminin*, ou l'empereur des fidèles. La race des Almoravides ne dura pas si longtems, car dans le XIIe siècle un prêtre nommé Mohavedin, par le secours de la nation des *Muçamudins* s'éleva contre eux, ravagea tout le pays, détrôna *Brabem Hali* dernier empereur des Almoravides, qui prit la fuite & se jeta de

désespoir dans des précipices, où il périt avec sa femme & quelques uns de sa famille. Alors *Mohavedin* monta sur le trône d'Afrique, & sa postérité fut nommée la race des *Mohavedins* & dans la suite *Almohades*. Ceux-là furent dépossédés par les Benimerins de la nation ou tribu des *Zénètes*, sous la conduite d'Abdulac gouverneur de Fez ; & ceux-ci subjugués et dépossédés par les *Beniates*, autre branche de la nation ou tribu des *Zénètes*. Ces derniers furent vaincus dans le XIIIe siècle par les Chérifs d'Escein, descendants des princes Arabes. Ils divisèrent l'Afrique en plusieurs royaumes ou provinces, sous l'autorité de plusieurs chefs de nations ou tribus, pour ne pas la perdre une seconde fois.

Le royaume d'Alger fut divisé en quatre provinces ou souverainetés. Rabmiramitz le plus puissant de ceux entre lesquels ce royaume fut partagé, promit de reconnaître les autres pour souverains dans leurs provinces. Il en choisit une dont la ville capitale était *Telemicen*, puis *Telenfin*, & aujourd'hui *Tlemcen*, & y établit son siège & sa résidence. Trois autres chefs possédèrent les provinces de *Ténès*, *d'Alger* & de *Bougie*. Ils prirent tous les quatre le titre de rois, et ils avaient dans leurs royaumes, plusieurs autres chefs de tribus Arabes ou républiques, qui étaient tributaires.

Les chose restèrent dans cet état pendant quelques siècles, que chaque roi ou chef suivait les règles que leurs prédécesseurs s'étaient prescrites. Mais

le roi de Tlemcen ayant voulu les violer, *Albuferiz* roi de Ténès, qui était devenu très puissant & fort ambitieux, profita de cette occasion pour prendre les armes. Il s'empara de la ville de *Bugeya* ou *Bougie*, & poussant ses conquêtes, il obligea le roi de Tlemcen de se soumettre à ses armes, & de demander la paix. Ils convinrent que le roi de Ténès garderait ce qu'il avait conquis, et que celui de Tlemcen lui payerait tribut ; ce qui s'exécuta jusqu'à la mort du premier qui partagea ses états à ses trois enfants. L'aîné eut le royaume de Ténès, le second celui de *Gigery*, & le plus jeune nommé *Abdalanafiz* eut celui de *Bougie*. Ce dernier rompit avec le roi de Tlemcen, & lui fit la guerre avec autant d'ardeur que de succès, de sorte que les Algériens qui avaient toujours été tributaires du roi de Tlemcen, voyant sa protection trop faible pour les garantir des fureurs & des incommodités de la guerre, furent contraints de se rendre tributaires du roi de *Bougie*, dont la puissance augmentait de jour en jour. Ce prince se serait rendu maître de toute la Mauritanie, si l'Espagne informée de la division qui la déchirait, n'y avait envoyé une armée, qui profita du désordre & changea entièrement la face des affaires.

Pendant le ministère du cardinal Ximenez, Ferdinand V roi d'Aragon, envoya en 1505 Pierre comte de Navarre avec une armée, qui se rendit en peu de temps maître d'Oran. Cette ville était peuplée de Maures, chassés de Grenade, de Valence

& d'Aragon en 1492, lesquels sachant la langue & les chemins, causaient beaucoup de dommages à l'Espagne par leurs courses tant sur mer que par les débarquements fréquents, qu'ils faisaient sur les côtes de la terre ferme & dans les îles dépendantes de cette couronne. Après la conquête d'Oran, l'armée d'Espagne gagna du terrain, & s'empara de Bougie & de plusieurs autres places avec beaucoup de rapidité. Les Algériens craignant le même sort pour leur ville & leur pays, appelèrent à leur secours Selim Eutemi, prince Arabe d'une grande réputation, & distingué par sa valeur. Il vint avec plusieurs braves Arabes de la nombreuse nation qui lui était sumise dans la plaine de la *Mutija* ou *Mostigie*, & amena Zaphira sa femme, princesse douée de rares qualités, & un fils qui était âgé d'environ douze ans. Mais il ne put empêcher que la même année, Ferdinand, ayant envoyé une puissante armée navale & des troupes de débarquement, n'obligeât la ville d'Alger à lui faire hommage, & à se rendre tributaire. Les Algériens souffrirent même, que les Espagnols construisirent un fort sur une île vis à vis de la ville, où ils mirent de l'artillerie, & une garnison pour les tenir en bride, & empêcher le départ & l'entrée des corsaires Algériens. Ils supportèrent avec tranquillité le joug fâcheux que les chrétiens leur avaient imposé, jusqu'en 1516 que Ferdinand étant mort, ils résolurent de le secouer. Pour y réussir, ils firent une députation à Aroudj Barberousse, corsaire mahométan, aussi fameux par sa fortune que par

sa valeur, & natif de l'île de Lesbos, à présent Metelin dans l'archipel. Il était occupé à croiser avec une escadre de galères & de barques, lorsque des députés Algériens vinrent le prier de les délivrer du joug des Espagnols, & lui promirent une récompense proportionnée aux grands services qu'ils en attendaient : il leur répondit très favorablement, & tint sa parole.

Ce corsaire envoya à Alger 18 galères & 30 barques sous les ordres de son lieutenant, & il marcha lui-même par terre avec tout ce qu'il put trouver de Turcs & de Maures affectionnés. Les Algériens furent transportés de joie en apprenant la diligence de Barberousse, qu'ils regardaient comme un foudre de guerre, & un homme invincible. Selim Eutemi, général d'Alger & tous les principaux de la ville furent le recevoir à près de deux journées. Ils lui rendirent des honneurs extraordinaires, l'amenèrent en triomphe dans Alger aux acclamations du peuple, & le logèrent dans le palais du prince Selim Eutemi, qui les reçut avec toute la distinction possible. Les troupes furent aussi traitées avec beaucoup d'amitié & de générosité ; mais elle en abusèrent bientôt, le besoin qu'on avait d'elles leur ayant inspiré beaucoup de fierté. Le pirate Barberousse s'enfla aussi d'orgueil, & conçut le dessein de s'emparer d'Alger & de son territoire, & de s'en rendre souverain. Il le communiqua à son ministre & à ses principaux officiers, & il fut résolu dans son conseil particulier, qu'on garderait un secret inviolable, & qu'on ne

se mettrait pas en peine de réprimer la licence des soldats Turcs. Ceux-ci firent d'abord les maîtres dans la ville & à la campagne, & maltraitèrent fort les bourgeois ; & Barberousse était persuadé, que cette conduite donnerait lieu à des troubles dont il profiterait.

Cependant le pirate, pour faire voir qu'il était de bonne foi, peu de temps après son arrivée, fit dresser une batterie de canons à la porte de la marine, vis à vis le fort des Espagnols construit sur une île éloignée d'environ 500 pas. Il le fit battre inutilement pendant un mois, parce que le canon était trop petit, & il remit son expédition à un autre temps.

Selim Eutemi ne fut pas longtemps à s'apercevoir de la faute qu'il avait faite, d'appeler au secours d'Alger, le fier Barberousse qui ne faisait aucun cas de lui, & ne prenait jamais son avis. Les habitants traités avec autant de hauteur & de tyrannie par la soldatesque, reconnurent aussi le dessein du pirate, & le publièrent ouvertement.

Barberousse se voyant découvert ne garda plus de mesures, & s'abandonnant à son naturel violent, ils résolut d'ôter la vie au prince Selim, de se faire proclamer roi par ses troupes, & reconnaître de gré ou de force par les habitants.

Voici ce qui contribua à faire hâter l'exécution de cette barbare entreprise. Le pirate ayant été d'abord vivement touché de la beauté & du mérite de la princesse Zaphira, se servit inutilement de toutes

sortes de voies de douceur pour se rendre maître de son cœur. Le mépris avec lequel Barberousse en fut reçu, alluma toute sa rage, & lui fit prendre la résolution d'acquérir Zaphira par un crime, dont son ambition avait commencé de lui inspirer. Il se flattait d'épouser la princesse dès qu'elle serait veuve, & qu'il serait souverain du pays. Comme Barberousse était un homme de fortune, né misérable, & dont l'origine était inconnue, il tirait beaucoup de vanité de ce projet ; parce que Zaphira descendait des plus illustres Arabes, & que sa famille était alliée à tous les plus puissants cheikhs de ces nations. Il se flattait aussi, que par ce mariage il deviendrait respectable à ces nations Arabes, & qu'elles ne se ligueraient pas contre lui pour le chasser d'un pays, dont il aurait été l'usurpateur.

Barberousse ne différa pas longtemps l'exécution de ce projet. Il avait observé que le prince Arabe restait ordinairement quelque temps seul dans son bain, avant la prière du midi. Comme Barberousse était logé dans son palais, il eut un jour la commodité d'y entrer sans être vu par le prince. Il le surprit nu & sans armes, & l'étrangla avec une serviette, sans lui donner le temps de se reconnaître. Le pirate sortit sur le champ, & rentra dans le bain peu après avec nombre de personnes qui l'accompagnaient, comme pour se baigner selon la coutume. Il affecta une surprise extraordinaire de la mort du prince. Il fit publier qu'il était tombé en faiblesse, selon toute apparence, & mort faute

de secours ; & il ordonna en même temps à ses troupes de prendre les armes.

Les habitants d'Alger ne se doutèrent point, que ce ne fût un coup du perfide Barberousse. Chacun d'eux craignant le même sort, ils s'enfermèrent dans leurs maisons, abandonnant la ville aux soldats Turcs, qui profitèrent de cette occasion pour s'en rendre entièrement maîtres. Ils conduisirent Barberousse à cheval & en grande pompe par toute la ville, & le proclamèrent roi d'Alger, en criant : «Vive Aroudj Barberousse l'invincible roi d'Alger, que Dieu a choisi pour gouverner son peuple & le délivrer de l'oppression des chrétiens. Malheur à ceux qui refuseront de lui obéir comme à leur légitime souverain ». Après avoir jeté la terreur & l'épouvante parmi les bourgeois, qui s'attendaient à quelque massacre, ils placèrent Barberousse sur le siège royal dans le palais du prince Selim, environné de gardes bien armés. Les troupes se répandirent dans les principales maisons des habitants, pour leur faire part de ce qui se passait, & les prier fort honnêtement de la part du nouveau roi de lui aller rendre hommage, & de lui prêter serment de fidélité ; on leur promettait beaucoup d'égards & d'avantages de cette démarche, s'ils la faisaient de bonne grâce. Ces bourgeois craignant d'être immolés à la cruauté de Barberousse s'y laissèrent conduire. Il les combla de belles paroles, de promesses & de témoignages d'amitié, & leur fit prêter serment, & signer l'acte de son couronnement.

Ensuite les officiers de Barberousse accompagnés de soldats, menèrent avec eux les principaux bourgeois, & furent de maison en maison exhorter les autres habitants à faire la même démarche, & ils se rendirent sans résistance. L'usurpateur fit ensuite publier par un crieur public son couronnement & les promesses qu'il faisait à son peuple de bien le traiter, & de le défendre contre les chrétiens & tous ses autres ennemis. Il fit un règlement pour l'ordre et la discipline, qui ne fut pas observé. Il ordonna que tous les habitants sortiraient de leurs maisons & vaqueraient à leurs affaires comme auparavant, sans crainte d'être inquiétés ; il leur faisait espérer au contraire sa protection comme à ses sujets & à ses enfants.

Le fils du prince Selim, encore jeune, craignant pour lui-même le sort de son père, prit la fuite secrètement avec l'aide d'un Arabe officier de sa maison, & d'un esclave affectionné. Il se réfugia à Oran sous la protection de l'Espagne, & sur la parole du marquis de Comarez gouverneur de cette place, qui le reçut avec honneur, & le traita avec beaucoup de distinction.

Barberousse ayant été déclaré roi, & reconnu de gré ou de force, fit réparer les fortifications de l'Alcaçave, y plaça beaucoup d'artillerie avec une bonne garnison Turque, & y fit battre la monnaie en son nom.

Le peuple ne resta pas longtemps sans ressentir le poids de la tyrannie, & de l'oppression de son nouveau

roi. Ce prince fit étrangler tous ceux qu'il soupçonnait d'être ses ennemis, ou pour mieux dire, tous ceux qu'il craignait ; car ils étaient tous ses ennemis. Il s'empara de leurs biens, & exigea des amendes considérables de tous ceux qui avaient de l'argent. On conçut tant d'horreur pour lui & pour ses soldats, que lorsqu'il sortait pour se faire voir en public, tous les habitants se cachaient & fermaient les portes de leurs maisons.

Pendant que la désolation régnait dans Alger, la princesse Zaphira devenue la proie d'un perfide, fit éclater sa constance & sa vertu, & se fit admirer malgré les rigueurs du sort qui l'accablait. De souveraine qu'elle était, elle se vit sujette & esclave du meurtrier de son mari, & de l'usurpateur du royaume. La douleur que son état lui causait, & le souvenir des déclarations de tendresse que Barberousse avait osé lui faire, lui donnaient lieu d'appréhender que ce tyran qu'elle avait traité avec mépris, ne voulut s'en venger, & user à son égard de tout son pouvoir. Ces frayeurs troublèrent son esprit : elle devint furieuse, & s'armant d'un poignard, elle résolut de le plonger dans le sein du tyran, ou de se tuer elle-même, si elle manquait son coup. Mais ses fidèles compagnes s'opposant à son dessein, la désarmèrent & l'enfermèrent jusqu'à ce que la douleur, & l'agitation où l'avaient mise ses malheurs, furent un peu calmées.

Barberousse de son côté toujours amoureux de l'infortunée princesse, ne douta point qu'il ne fût

maître de l'épouser, après que la douleur, disait-il, & la bienséance auraient joué leur rôle, & résolut de donner tout le temps nécessaire à l'une & à l'autre. Il ne parut pas devant la princesse, & ne lui envoya aucun compliment de condoléances, pour ne pas l'irriter. Il ordonna seulement dans son palais, qu'on lui fournit tout ce qui serait nécessaire ou qu'elle pourrait désirer ; & sous prétexte qu'elle fût mieux servie, il lui fit présent de deux belles esclaves, qui avaient ordre d'informer le tyran de tout ce qui se passerait dans l'appartement de cette veuve affligée. Zaphira revint bientôt de son trouble, & sa fureur se changea en une douleur muette & tranquille, qu'elle sentait plus vivement que la première. Elle donna encore quelques jours à ses larmes & à ses regrets ; & étant revenue peu à peu à elle-même, elle fit les réflexions convenables à son état. Elle considéra qu'il n'y avait plus de remède à son malheur ; que Barberousse était trop puissant pour combattre son parti, & pour pouvoir venger sur lui la mort du prince Selim Eutemi : & après avoir consulté parmi les femmes de sa suite ; celles qui étaient les plus raisonnables & les plus fidèles, elle résolut de faire ses efforts pour obtenir du tyran la liberté de retourner dans son pays avec sa suite.

Barberousse agité de pensées bien différentes, ayant appris que Zaphira se portait beaucoup mieux, prit cette occasion pour lui écrire, n'osant paraître devant elle, sans l'avoir adoucie par quelque

endroit. Il lui envoya la lettre, dont voici la traduction.

*AROUDJ BARBEROUSSE, Roi d'Alger,
à la princesse ZAPHIRA.*

« Belle Zaphira, image du soleil, & plus belle par tes rares qualités que par l'éclat radieux qui environne ta personne, le plus fier & le plus heureux conquérants du monde, à qui tout cède, ne cède qu'à toi & est devenu ton esclave. Je suis extrêmement touché de ton affliction & de tes malheurs ; mais mon cœur ressent encore plus vivement l'effet de tes charmes, qui seraient dignes de l'attention de notre grand prophète, s'il revenait sur la terre. J'ai une joie inexprimable de ce que tu as persisté au torrent d'affliction, qui semblait devoir te faire succomber, & de ce qu'on me donne espérance d'un prompt rétablissement de ta santé. J'en loue Dieu seul & tout puissant, par lequel tout est réglé de toute éternité. Adore ses décrets & ne l'irrite point par un excès de douleur, puisqu'il est le maître de la vie des hommes, & que ce qu'il a ordonné depuis le commencement qui n'a point de commencement, doit arriver, soit le bien, soit le mal. Ne crains pas que j'use de mon droit de souveraineté pour te forcer d'être à moi ; mais je te conseille de me donner ton cœur de bonne grâce. Ton sort, belle Zaphira, fera envie à toutes les femmes du monde. Tu règneras, non comme tu

as fait, mais en véritable souveraine de ton roi & de tes sujets, avec une autorité pleine & absolue. J'espère qu'en peu de temps, ma valeur secondée par mes invincibles troupes, mettra toute l'Afrique à tes pieds. En attendant ce glorieux sort, sois maîtresse dans mon palais, fais, défais, tout sera bon venant de ta part : & malheur à ceux ou à celles qui auront l'insolence de te désobéir ; & qui ne ramperont pas en baisant la poussière de tes pieds, après l'auguste commandement que j'en fais à tous mes sujets. »

Une des esclaves de Barberousse avait données à la princesse fut chargée de lui rendre cette lettre, & de la prévenir en lui représentant la tendresse du roi, & le sort glorieux qui l'attendait si elle savait en profiter. Ces discours & la vue d'une lettre du meurtrier de son mari, jetèrent cette princesse infortunée dans son premier trouble. Elle ne répondit que par des larmes & des soupirs, & fut pendant quelques temps dans l'incertitude, si elle devait recevoir cette lettre. Elle la prit pourtant, & s'étant enfermée avec ses plus fidèles suivantes pour délibérer sur la conduite qu'elle devait tenir, on lui conseilla se ménager le tyran, & de lire sa lettre. Quel fut son désespoir, lorsqu'elle l'eut lue ! Peu s'en fallut qu'elle n'expirât de douleur. Elle ne revint à elle-même que par l'espérance, que lui donneront ses fidèles compagnes, qu'elle pourrait revoir avec elles sa chère patrie, en dissimulant sa haine pour Barberousse. Après avoir fait de sérieuses

réflexions, elle répondit en ces termes à Barbe-rousse.

L'infortunée ZAPHIRA, au Roi d'Alger.

« Seigneur, tout autre que moi, plus sensible à la gloire, à la grandeur, & aux richesses, qu'à la réputation qui est la véritable gloire, la suprême grandeur & la plus grande richesse, s'estimerait heureuse de se donner à toi, & de partager l'éclatante fortune que tu m'offres si généreusement. Je ne puis l'accepter, sans me rendre à jamais un objet d'horreur & d'abomination à tous les vrais croyants. Permets, seigneur, que je te représente, que mon époux a péri depuis peu d'une mort violente, comme tous ceux qui ont vu son respectable cadavre ont été convaincus. A peine était-il expiré ; que tu t'es emparé de la ville par la force : tes soldats ont commis des cruautés qui font frémir. Ils ont tué, violé & se sont tout approprié. Enfin tu règnes par la force, n'ayant ou régner autrement, & toutes tes violences ont persuadé le public, que tu es coupable de la mort de mon époux. Si je me donne à toi, n'aurait on pas raison de dire, que je suis aussi complice de ce crime, & que de concert nous lui avons donné la mort pour nous unir & régner ensemble ? Pour moi, seigneur, je ne te crois pas capable d'un tel crime, mais ce n'est pas assez. Je ne puis vivre, si je ne prouve que je suis innocente ; ni

les supplices, ni la mort n'ont rien d'assez effrayant pour me faire changer de sentiment. Il faut que je me justifie, seigneur, & il est de ta grandeur de me laisser pour cet effet la maîtresse de ma conduite pour ton honneur & pour ta justification. Il est naturel de vouloir régner quand on le peut; mais pour faire voir que tu ne veux pas régner par un crime si énorme, que celui d'avoir ôté la vie & le royaume à un prince qui t'avait reçu dans sa maison comme son frère, pour lui aider à conserver l'une et l'autre, & pour convaincre le public que je suis pure & innocente comme un agneau que sa mère allaite, fais un grand & généreux effort sur toi, s'il est vrai que tu aimes l'infortunée Zaphira. Donne moi la liberté d'aller dans la plaine de Mitidja avec mes femmes & mes esclaves, pour mêler mes regrets avec les leurs. Dans un si grand malheur permets que je tâche de me consoler avec ceux qui m'ont donné la vie, après Dieu seul & tout puissant ; & laisse moi donner carrière en liberté à mes justes & innocentes larmes. Je te le demande, seigneur, au nom du maître de l'univers, à qui rien n'est caché, qui ordonne la pratique de la vertu, la droiture & la générosité, & qui est ennemi de tout mal. Puisse le Saint prophète, son bien-aimé Mahomet, t'inspirer de m'accorder ce que je te demande, & te guérir d'une passion qui me rendrait trop criminelle, si je la favorisais, & qui ne pourrait avoir que des suites funestes. »

La même esclave qui avait porté à Zaphira la lettre du roi, remit entre ses mains celle de la princesse. Il sentit en la lisant mille remords ; & ne pouvant sans injustice condamner les sentiments de Zaphira, il résolut d'attendre du temps qu'il désirait avec tant d'ardeur. Plus elle témoignait de fermeté & faisait paraître sa vertu, plus il en était épris. Comme il trouvait dans cette veuve une illustre naissance, de la beauté, beaucoup de grandeur d'âme, & toutes les bonnes qualités & les vertus rassemblées dans sa personne, il jugea à propos d'employer les voies de la douceur pour se l'acquérir, sans user d'aucune violence. Il laissa la princesse à ses réflexions pendant quelques temps, après quoi il lui écrivit de la manière suivante.

Le Roi d'Alger à la princesse ZAPHIRA.

« Incomparable Zaphira, j'ai frémi d'horreur en lisant dans ta lettre écrite de ta précieuse main, qu'on me soupçonnait d'être le meurtrier du prince Selim. Dieu seul le sait, & puis que ce faux bruit t'empêche de te donner à moi, je ferai si bien que je m'en laverai, m'en dût-il coûter mon royaume. Il y va de ma gloire & de mon bonheur : & s'il est nécessaire, je ferai couler un torrent de sang innocent pour découvrir le coupable. Je vais ordonner qu'on le cherche, & malheur à lui & à tous ces complices s'il en a eu. Je me suis emparé du royaume, il est vrai, belle Zaphira, après la

mort du prince Selim, n'y ayant point de souverain plus légitime que moi ; tout le pays était exposé à devenir la conquête des chrétiens, sans mon courage, & les troupes que j'ai amenées à mes dépens. Je me flatte qu'avec le temps tu me croiras aussi innocent que je t'ai paru criminel ; & que tu te résoudras à jouir d'une gloire éclatante, & à être adorée de tes sujets, comme je t'adore ».

Pour venir à bout de son dessein & faire cesser le soupçon de son crime, ou plutôt afin d'ôter à la princesse tout prétexte de ne pas l'épouser, Barberousse communiqua la même jour, tout ce qui se passait entre Zaphira & lui à Ramadan Choulak son vieux ministre, qui avait perdu un bras à son service, & qui lui avait aidé à se défaire du prince Selim & à se rendre maître d'Alger. Il dit à ce confident, qu'il fallait lui trouver quelques victimes pour laver & satisfaire à la princesse, & ils convinrent de la scène tragique qui se passa bientôt à ce sujet.

Ramadan fit publier par un crieur public, que le roi ayant appris que le prince Selim avait péri de mort violente, & qu'il était injustement accusé d'en être l'auteur, il était commandé à celui ou ceux qui connaîtraient ou soupçonneraient le meurtrier & les complices de les déclarer, à peine de la mort la plus cruelle pour ceux qui les connaissant ou en ayant soupçon, les cèleraient & qu'on donnerait une récompense considérable en or ou en argent aux délateurs. Il parut bientôt un accusateur gagné à cet effet, disant qu'en Arabe serviteur du Prince

Selim, lui avait déclaré avant sa fuite, les complices qui étaient au nombre de trente ; & qu'il avait ajouté qu'ils s'étaient promis de souffrir la mort plutôt que de révéler le secret, si Barberousse n'avait pas eu le dessus ; mais qu'étant maintenant le maître, ils n'avaient rien à craindre quand même on le saurait. Ce misérable, qui avait été au service du prince, reçut en or la récompense, & en même temps le roi lui fit arracher la langue, sous prétexte qu'il ne l'avait pas déclaré plus tôt, mais en effet afin qu'il ne peur révéler la trahison. On fit venir devant lui les trente prétendus complices, qui étaient les plus mauvais soldats des troupes de Barberousse, qui avaient aussi été gagnés. Ramadan les avait fait consentir, pour sauver l'honneur du roi, d'avouer publiquement qu'ils étaient complices. Il leur promit que quoi qu'on les fit mettre en prison avec grand bruit & pour la forme, on les ferait sauver, & qu'on les comblerait de biens, pour aller vivre à leur aise en Egypte d'où ils étaient originaires. Sur cette promesse, ces misérables s'avouèrent complices dans les interrogatoires ; & dans le moment des Chiaoux postés à cet effet, les saisirent & les étranglèrent. Il y en eut un parmi eux, qui pour se venger de Ramadan qui les trahissait, ou gagné par le roi dont il espérait sa grâce, cria tout haut avant d'être saisi, que c'était par ordre de Ramadan que le prince Selim avait été étouffé. Barberousse ordonna en même temps qu'on étranglât Ramadan, qui fut exécuté sans avoir le loisir de se reconnaître, de

de se reconnaître, de même que son accusateur. Ainsi ce malheureux ministre, confident du crime de l'usurpateur, subit la peine que méritaient ses mauvais conseils ; & Barberousse, sur qui les remords semblaient ne faire plus aucune impression, crut que rien ne s'opposerait plus à la conquête du cœur de la princesse. Pour faire éclater davantage sa prétendue justice, il fit attacher les têtes de tous ceux qui avaient été étranglés, aux murailles de son palais, & traîner leurs corps ignominieusement hors la ville, & fit courir là-dessus tel bruit qu'il jugea à propos pour sa justification.

Les habitants d'Alger furent extrêmement surpris, que le tyran eût fait mourir son ministre & son plus cher confident, pour se laver d'un crime qu'on lui imputait, & cet acte prétendu de justice, sembla désabuser le public. Il n'y eut que Zaphira, qui pleine de jugement & de pénétration, ne donna point dans ce piège. Elle prit une ferme résolution de mourir plutôt, que de devenir l'épouse d'un tyran qui lui était en horreur.

Barberousse tout glorieux de cette cruelle expédition, écrivit ainsi à la princesse.

Le Roi d'Alger, à la princesse ZAPHIRA.

« Me voilà lavé, belle & incomparable Zaphira, du crime affreux qu'on a osé m'imputer. J'ai fait mourir les complices qui l'ont eux-mêmes avoué. Leur prompt aveu a épargné bien du sang, car j'aurais plutôt fait périr tous mes sujets, que de

ne pas satisfaire à mon honneur & à tes scrupules. Rien ne peut à présent t'empêcher de me donner la main. Hâte toi de régner avec plus d'éclat & d'empire que tu n'as fait, & tâche de redonner par moi à tes illustres aïeux, les vastes pays qu'ils avaient conquis par leur courage & la force de leurs armes ».

La princesse qui s'attendait à de pareils discours, & qui s'était fortifiée dans la résolution de résister, répondit sur le champ.

L'infortunée ZAPHIRA au Roi d'Alger.

« Seigneur, mes scrupules n'ont point cessé par le trépas de ces misérables, qui viennent d'expirer par tes ordres. L'ombre de mon mari me poursuit. Elle m'est apparue en songe cette nuit, par ordre du Prophète, & m'a dit que tu avais immolé des victimes innocentes, excepté Ramadan, lâche conseiller de la mort du prince Selim. Ainsi, seigneur, pour ne pas te tromper, je dois te dire que j'accepterai plutôt la mort que ta main, & que je m'estimerai heureuse d'être bientôt délivrée de ma misérable vie, si tu veux m'y contraindre & agir en tyran. Mais si tu es véritablement juste, ne me retiens pas comme une esclave ; au contraire ouvre moi à ma patrie avec toute sûreté, & accorde à mon illustre naissance & à mon rang la justice que je mérite. »

Barberousse fut au désespoir des sentiments

de la princesse. Il entra en fureur, & résolut d'employer toute sorte de moyens pour la réduire de gré ou de force. Elle s'attendait à une telle visite, en étant avertie par les esclaves que le roi avait mis auprès de cette princesse. Elle le vit entrer avec mépris, & lui dit d'un ton ferme, quoi qu'affligé : Eh bien seigneur, viens-tu m'annoncer la mort ? J'y suis préparée. Epargne toi la peine de vouloir me séduire par des promesses ou par des menaces. Elle serait inutile, & je te demande moi-même la mort ou la liberté. C'est le seul moyen de me plaire ; & puisque tu as été assez inhumain & assez perfide pour m'ôter mon mari & la gloire qui l'environnait, ce ne sera plus qu'un demi crime, de m'ôter la vie.

Barberousse fut saisi de ce discours, prononcé avec toute la fierté d'une personne qui ne ménage plus rien, qu'il demeura pendant quelques temps confus, interdit & sans pouvoir proférer une seule parole : mais revenant à lui il employa les termes les plus doux pour apaiser la princesse. Ses soumissions ne servirent qu'à irriter Zaphira, qui pleine d'une noble & généreuse audace, l'accabla des reproches les plus sanglants, & lui fit perdre toute espérance de la gagner.

La passion du tyran irrité n'eut plus de frein, & son amour se changeant en fureur, il accabla Zaphira d'injures & de menaces, & se retira en lui accordant encore vingt-quatre heures pour se résoudre

à l'épouser.

L'affligée princesse fut plus troublée par la hauteur avec laquelle son tyran lui avait parlé, que la crainte que ses mauvais traitements pouvaient lui inspirer. Elle jugea bien qu'il fallait absolument se rendre ou périr, & c'est sur ce sujet qu'elle eut un terrible combat à livrer à ses femmes, qui firent tout ce qu'elles purent pour la porter, au moins, à feindre pour gagner du temps ; non seulement toute son éloquence fut inutile, mais encore, le courage & la ferme résolution de Zaphira leur firent changer de sentiment. Elles auraient toutes voulu mourir pour leur maîtresse, & il ne leur restait plus qu'un léger espoir de voir le tyran radouci.

Cependant la princesse qui s'attendait à avoir une rude scène à soutenir le lendemain, mit un poignard sous sa robe, & prépara une dose de violent poison, pour ne pas survivre à l'affront qu'elle craignait de Barberousse, ou pour le prévenir. Le roi qui avait pris une violente résolution de la posséder à quelque prix que ce fût, se rendit dans sa chambre le lendemain, à la même heure que le jour précédent. Avant que de se faire voir à la princesse, il fit appeler toutes ses femmes, sous quelque prétexte, & les ayant fait mettre sous clef, il entra & ferma la porte de la chambre où la princesse était assise, sur son sofa, les larmes aux yeux & le cœur pénétré de douleur. Barberousse employa encore la douceur pour la porter à se rendre ; mais elle lui

ayant répondu dans les termes que la rage et le désespoir sont capables d'inspirer à une femme outragée, il ne garda plus aucune mesure & se jeta sur elle pour s'en rendre maître. Cette héroïne se saisit du poignard qu'elle tenait prêt, & voulut le lui enfoncer dans le cœur. Mais le tyran ayant paré le coup, ne reçut qu'une blessure au bras dont-il fut fort irrité. Il la laissa un moment pour bander sa plaie, dans la résolution de s'en venger en se rendant maître de sa personne : mais comme il se préparait à faire entrer un de ses satellites, qui était de garde à la porte de la chambre, afin de désarmer Zaphira qu'il ne ménager plus que pour la déshonorer, elle avala le poison qu'elle avait préparé, & qui la fit expirer peu de temps après.

Barberousse se vengea contre les femmes de la princesse, qu'il fit toutes étrangler. Il les fit enterrer secrètement avec leur maîtresse, & fit courir le bruit qu'elles s'étaient évadées de son insu & déguisées.

Cependant les soldats de Barberousse, qui l'avaient fait roi, & qui faisaient sa force, & soutenaient sa puissance, s'abandonnaient au libertinage & vivaient avec toute sorte de licence. Ils maltraitaient les bourgeois & les chargeaient d'injures & de coups. Ils prenaient ce qui leur convenait dans les villes & à la campagne ; & le malheureux peuple fut obligé d'abandonner les maisons de campagne & les jardins, parce que les Turcs les volaient & faisaient toute sorte d'outrages aux hommes, aux femmes & aux enfants.

Telle était la désolation de ce peuple infortuné, qui avait appelé Barberousse comme un protecteur capable de le délivrer des Espagnols. Le joug de ces derniers était plus supportable pour lui, & il avait cherché les moyens de s'en affranchir plutôt pour l'honneur de la religion que pour le mal qu'il en recevait. Son désespoir fut si grand qu'il chercha le remède de ses maux, chez ceux-là même qu'il regardait auparavant comme ses plus formidables ennemis.

Les principaux algériens envoyèrent secrètement une ambassade aux arabes de la plaine de Mitidja, où le prince Selim Eutemi avait été cheikh de la nation qui y habitait, & d'où il l'avaient tiré pour se soumettre à sa conduite. Le motif de cette ambassade était de porter cette province à s'unir à eux, afin de venger la mort du prince Selim, qui était également aimé des uns & des autres & se délivrer du tyran, qui opprimait Alger & qui pourrait avec le temps se rendre aussi maître de la fertile plaine de Mitidja. Les algériens trouvèrent en même temps le moyen d'entretenir une correspondance secrète avec le commandant du fort des espagnols, bâti sur une île vis à vis d'Alger ; & il fut résolu entre eux de massacrer Barberousse avec tous les turcs, & qu'Alger payerait encore tribut au roi d'Espagne. on fixa un jour pour cette grande expédition, & il fut arrêté qu'un grand nombre de Maures viendraient au marché vendre leurs fruits & leurs herbes comme à l'ordinaire, avec des armes cachées sous leurs

haïcs ; que d'autres maures iraient mettre secrètement le feu à plusieurs bâtiments à rames qui étaient tirés à terre de chaque côté de la ville, & que lors que les turcs sortiraient pour y remédier, les bourgeois fermeraient les portes de la ville, & qu'en même temps la garnison du fort viendrait avec des bateaux armés pour incommoder les turcs, dans le temps qu'on tirerait de la ville sur eux. Mais cette conspiration fut découverte par la vigilance de Barberousse, qui s'attendait bien que les algériens feraient leurs efforts pour secouer son joug. Il dissimula avec beaucoup de prudence, & ayant mis une bonne garde tant aux portes de la ville qu'aux bâtiments à rames, sous prétexte qu'il craignait les espagnols, l'entreprise ne pût réussir ; & les algériens ne croyant pas être découverts, remirent l'expédition projetée à un temps plus favorable.

Dès que Barberousse trouva l'occasion de s'en venger il ne le négligea point. Etant allé bientôt après à la mosquée accompagné de ses courtisans, plusieurs, plusieurs des principaux habitants d'Alger y entrèrent après lui pour faire leurs prières. Les portes de la mosquée furent d'abord fermées, selon les ordres qu'il en avait donné, & les soldats turcs entourèrent la mosquée pour la garder des approches des habitants. Barberousse reprocha alors aux algériens leur conspiration, & fit couper la tête à vingt des plus distingués de la bourgeoisie, fit jeter leurs cadavres dans les rues, pour servir d'exemple aux habitants, & confisqua leurs biens à son profit.

Cette action jeta une si grande épouvante dans cette ville, que personne n'osa plus rien entreprendre contre l'usurpateur.

Cependant le fils de Selim Eutemi, que nous avons laissé à Oran, animé par son désespoir & se croyant aussi capable de se venger de l'usurpateur, qu'il en avait envie, proposa au marquis de Comarez gouverneur de la place, des moyens pour rendre le roi d'Espagne maître d'Alger. Il offrit d'y aller lui-même, si on voulait lui confier des troupes, répondant du succès de cette entreprise. Il pressa tant ce gouverneur, qu'il l'envoya au cardinal Ximenez. Ce ministre fit approuver le projet du jeune roi arabe au roi d'Espagne, qui envoya en 1517 une flotte avec dix-mille hommes de débarquement, commandée par Don Francisco de Vero, dans le dessein de chasser Barberousse & tous les turcs qui étaient à Alger, & de s'en emparer en faveur du prince arabe. Celui-ci devait conduire cette expédition, secondé par quelques arabes expérimentés, qui étaient à sa suite, & par ceux avec qui il entretenait correspondance dans la campagne d'Alger. Mais cette flotte infortunée ne fut pas plus tôt aux environs d'Alger qu'une tempête la dispersa & la brisa presque entièrement sur les rochers. La plus grande partie des espagnols fut noyée, & presque tous ceux qui échappèrent aux ondes, furent massacrés par les turcs ou souffrirent un esclavage plus dur que la mort.

Le triste succès de cette entreprise enfla

beaucoup le cœur de Barberousse, qui se voyant secondé par la fortune crût être invincible, & augmenta ses cruautés & sa tyrannie sur la habitants de la ville & de la campagne.

Les cheikhs des différentes nations ou tribus arabes firent une assemblée générale dans laquelle il fut résolu d'envoyer une ambassade à Hamidalabdes roi de Ténès, pour lui demander sa protection & du secours contre Barberousse & lui offrit un tribut, s'il les délivrait des turcs. Quatre arabes des plus habiles furent députés au roi de Ténès & traitèrent avec lui conformément au pouvoir qu'ils en avaient. Hamidalabdes craignant de son côté la trop grande puissance de Barberousse, fut charmé des propositions des arabes. Il résolut de profiter de l'occasion, & il promit aux ambassadeurs de se joindre à eux pour chasser les turcs du royaume d'Alger ; à condition que s'il en venait à bout, lui & ses descendant posséderaient ce royaume. Les arabes ne jugèrent pas à propos de rien contester, & accordèrent au roi de Ténès tout ce qu'il demandait. Hamidalabdes ne perdit point de temps pour faire cette conquête, & dans la même année 1517, il marcha vers les frontières d'Alger avec une armée de dix-mille maures à cheval. A son arrivée les arabes de la campagne se déclarèrent hautement contre le tyran, & cette armée grossit considérablement.

Barberousse averti de ce qui se tramait, se prépara tout de bon à la guerre & s'en promit un

heureux succès à cause des armes à feu de ses troupes turques, les arabes & les maures n'aient que des sagaies & des flèches. Il partit d'Alger, qu'il confia à son frère Kaïr-ed-Din avec une faible garnison. Et pour le garantir de la haine des habitants, il mena avec lui les principaux bourgeois. Il n'avait que mille turcs avec des arquebuses, & cinq-cents maures grenadins. Avec ce peu de monde, il marcha vers Hamidalabdes & battit ses troupes qui furent bientôt dissipées. Ce roi prit la fuite & se retira à Ténès. Mais Barberousse animé par sa victoire s'avançant vers Ténès, le roi se réfugia vers le mont Atlas. Barberousse prit Ténès, pilla le palais, abandonna entièrement la ville à ses troupes pour la piller, & se fit par force déclarer roi par les habitants.

Le bruit de la victoire, & de la réputation de Barberousse se répandit dans toute l'Afrique, où on se le représentait comme un autre Hercule. Les habitants du royaume de Tlemcen, voisin de celui de Ténès, & au couchant, étant très mécontents de leur roi Abuzijen résolurent pour s'en vanger d'appeler Barberousse, à qui ils promirent de lui livrer le royaume & de l'en rendre maître.

Barberousse profitant de si belles dispositions pour agrandir son pouvoir, manda à Kheïr-ed-Dinn son frère à Alger de lui envoyer incessamment quelques pièces d'artillerie avec des boulets, de la poudre & tout l'attirail nécessaire pour son expédition, ce qu'il reçut en peu de temps. Il laissa à

Ténès son troisième frère d'Isaac Bemi, pour y commander avec deux cents mousquetaires turcs & quelques maures grenadins. Il marcha lui-même à grandes journées vers Tlemcen, avec un grand nombre de chevaux chargés de provisions. Ses troupes grossirent en chemin, & plusieurs nations maures s'y joignirent dans l'espérance d'un gros butin.

Le roi de Tlemcen ignorait l'infidélité de ses sujets, mais sachant que Barberousse s'avancait dans son pays avec ses troupes, il marcha pour s'y opposer avec les siennes, qui consistaient en six mille chevaux & 3000 hommes de pied. Les ennemis se rencontrèrent dans la plaine d'Aghad des dépendances d'Oran, & donnèrent la bataille avec beaucoup de courage & de fermeté de part & d'autre : mais l'artillerie & la mousqueterie de Barberousse lui donna bientôt la victoire sur le roi de Tlemcen, qui fut contraint de se retirer. Ses sujets lui firent trancher la tête & l'envoyèrent au vainqueur avec les clefs de la ville, & lui prêtèrent serment de fidélité par leurs députés. Barberousse fit fortifier cette place, jugeant bien que le pays d'Oran n'aimerait pas son voisinage. Il fit alliance avec Muley-Ahmed, roi de Fès, qui était en guerre avec celui de Maroc.

Pendant le mois de septembre 1517, Charles V étant arrivé en Espagne avec une grande armée navale, pour y prendre possession du royaume, le marquis de Comarez, gouverneur d'Oran, se rendit auprès de sa majesté, pour lui rendre compte de ce

qui se passait en Afrique, & lui donna les avis qu'il crut nécessaires. Il avait mené avec lui le prince Abuchen-men, hêritier légitime du royaume de Tlemcen, qui s'était réfugié à Oran, pendant la révolution arrivée dans le royaume, & qui sollicita fortement Charles V de lui accorder des troupes pour chasser l'usurpateur. Le roi d'Espagne se rendit aux instances du prince arabe, & jugeant à propos de s'opposer à la puissance & à la rapidité des conquêtes de Barberousse, il confia dix-mille hommes au gouverneur d'Oran. Celui-ci y étant arrivé, marcha vers Tlemcen guidé par Abuchen-amen, auquel le jeune prince Selim & plusieurs arabes & maures de la campagne se joignirent.

Barberousse aux premières nouvelles de cette expédition, somma le roi de Fès de lui envoyer le secours dont ils étaient convenus. Mais voyant qu'il ne venait point, & sachant le marquis de Comarez arrivé à Oran avec ses troupes, il crut qu'il était mieux de sortir avec 1500 turcs armés d'arquebuses & 5000 maures à cheval. A peine fut-il sorti hors les portes de la ville, que son conseil fut d'avis d'y rentrer & de s'y retrancher. Mais pour son malheur, à l'approche des troupes espagnoles, s'apercevant que les habitants de Tlemcen avaient quelques mauvais desseins contre lui, il prit le parti de se retirer à la faveur de la nuit avec tous ses soldats turcs seulement, & de prendre la route d'Alger.

Le général espagnol, averti de son évasion, lui

coupa le chemin & le joignit au passage de la rivière Huexda à 8 lieues de Tlemcen. Barberousse se voyant perdu fit semer sur dans le chemin tout son or & son argent, ses bijoux & sa vaisselle, pour amuser les chrétiens & avoir le temps de passer la rivière avec ses troupes. Mais les espagnols méprisant ces richesses, chargèrent vigoureusement les turcs qui faisaient l'arrière-garde. Le pirate repassa aussitôt la rivière avec son avant-garde, & après avoir tous combattus comme des lions, ils cédèrent au nombre ; & Barberousse fut massacré avec ses troupes.

Le marquis de Comarez après cette victoire marcha vers Tlemcen & y entra ; faisant porter la tête du tyran au bout d'une pique pour preuve de sa victoire. Il mit Abuchen-men en possession du royaume, sans trouver aucune opposition.

Quelques jours après la bataille, le roi de Fès arriva au voisinage avec 20 000 maures à cheval pour secourir Barberousse son allié ; mais ayant appris sa défaite & sa mort, il se retira en toute diligence, craignant d'être attaqué. Le marquis de Comarez retourna dans son gouvernement, & renvoya en Espagne les troupes qui lui avaient été confiées.

La nouvelle de la mort d'Aroudj Barberousse étant arrivée à Alger, les soldats turcs & les capitaines des bâtiments corsaires élurent Kheir-ed-Din son second frère pour roi d'Alger & général de la mer. Il régna avec assez de tranquillité pendant la première

année ; mais au commencement de l'année 1519, ayant conçu du soupçon contre les habitants d'Alger qui conspiraient toujours de concert avec les arabes & les maures de la campagne contre le gouvernement & la tyrannie des turcs, il eut recours à Selim premier empereur ottoman de ce nom. Keir-ed-Din de concert avec sa milice, chargea l'ambassadeur de faire part au grand seigneur des conquêtes, & de la mort d'Aroudj son frère, & de lui offrir de mettre le royaume sous sa protection, en lui payant un tribut ; à condition que sa hauteesse lui fournirait les forces nécessaires pour s'y maintenir. En cas de refus Keir-ed-Din offrit de céder la souveraineté du royaume d'Alger, pourvu qu'il en fût nommé Pacha ou vice-roi.

L'empereur ottoman accepta avec plaisir la dernière proposition, et envoya en même temps à Alger 2000 janissaires turcs bien armés, & qui unis avec les soldats de Keir-ed-Din, se voyaient maîtres absolus des arabes & des maures. Ces derniers furent réduits insensiblement dans l'esclavage, & forcés à souffrir la domination tyrannique des turcs, sans oser même sans plaindre.

La porte ottomane avait soin d'envoyer tous les ans des recrues, pour remplacer les soldats morts ou hors d'état de servir, & des fonds pour payer les troupes. Plusieurs turcs du Levant chargés de crimes ou de mauvaises affaires s'y réfugiaient, de même que tous les misérables qui n'avaient aucune ressource. Aussi peu à peu le nombre en devint considérable, & les turcs se trouvèrent en état

de résister aux chrétiens, & de dompter entièrement les arabes & les maures.

Comme la forteresse des espagnols, qui était sur l'île vis à vis de la ville, les incommodait beaucoup par son voisinage, Keir-ed-Din pacha résolut en 1530, de la détruire, ou d'en chasser les espagnols par toute sorte de voies. Il avait aussi dessein de faire devant Alger un port commode, pour mettre ses vaisseaux à l'abri du vent & de la mer de nord, en construisant un môle depuis la ville jusqu'à l'île.

Keir-ed-Din après avoir cherché tous les moyens imaginables pour venir à bout de son entreprise, s'avisa d'un stratagème qui ne lui réussit pas. Il envoya à la forteresse des espagnols deux jeunes maures de bonne mine, qui demandèrent à entrer, sous prétexte qu'ils voulaient se faire chrétiens. Ils furent conduits chez le commandant, qui ordonna de les garder chez lui & de les instruire dans la religion chrétienne avant de les baptiser. Ils y restèrent pendant quelques jours, sans que personne s'en méfiât. Mais le jour de pâques, le gouverneur étant à l'église avec presque toute la garnison, à la réserve des sentinelles, un domestique du gouverneur aperçut les deux jeunes maures sur le haut d'une tour de garde, faisant signal à la ville avec la mouseline de leurs turbans. Il soupçonna quelque intelligence, & en ayant sur le champ averti son maître, ce commandant fit mettre les troupes en bataille de peur de surprise. Ayant interrogé & menacé

des tourments les deux jeunes maures ; s'ils ne confessaient la vérité de leur dessein, ils avouèrent qu'ils avaient été envoyés par Keir-ed-Din pour se faire chrétiens, & prendre le temps qu'ils auraient trouvé commode pour faciliter aux turcs l'entrée du fort par surprise. Ces deux espions furent pendus sur le champ à une potence fort élevée, en sorte que de la ville on pouvait les voir & connaître qu'ils avaient manqué leur coup. Cela anima la rage de Keir-ed-Din, qui jura de se venger ; & après en avoir proposé le projet dans un divan général, il y fut résolu qu'on, se servirait de toutes sortes de moyens pour se rendre maître du fort des espagnols, & qu'on ne se donnerait aucune relâche jusqu'à ce qu'il fût pris ou détruit.

Dès le même jour Kheir-ed-Din envoya une chaloupe avec un officier turc, sommer le commandant Martin de Vargas de se rendre ; promettant qu'en ce cas, on lui accorderait une capitulation honorable & une retraite avantageuse ; au lieu que si la forteresse était prise par la force des armes, il ferait passer toute la garnison au fil de l'épée. Ce commandant répondit avec fierté qu'il était espagnol ; qu'il se moquait des menaces du pacha & de tous les turcs, & qu'il attendait d'être attaqué pour lui donner des marques de son courage & du mépris qu'il faisait de ses ennemis.

Cette réponse aigrit tellement la milice, qu'elle jura par l'Alcoran, dans un divan assemblé à cet effet, de commencer le siège & de ne plus le quitter sans avoir tous péri ou emporté le fort.

Le même jour Kheir-ed-Din fut averti que le mauvais temps avait fait échouer sur la côte d'Alger un navire français, & que le capitaine demandait du secours, & la protection du pacha, pour débarquer ce qui était dans le navire, & raccommoder le bâtiment. Kheir-ed-Din lui accorda tout ce qu'il demanda ; mais en attendant qu'il fût prêt pour repartir, il fit prendre les canons de ce navire, qui étaient assez gros pour battre la forteresse. Il en fit dresser une batterie à la porte de la ville ; il y joignit les petites pièces de campagne qu'il avait, & fit battre le fort pendant quinze jours & quinze nuit sans interruption. Après une attaque aussi violente, voyant que les murailles étaient presque ruinées, & que les espagnols ne faisaient plus qu'une très faible défense, il jugea que la garnison était réduite à l'extrémité. Il s'embarqua avec environ 2000 turcs armés d'arquebuses, sur un nombre de galiotes à rames, & étant arrivé au pied du fort sans aucune opposition de la part des espagnols, il mit pied à terre, & entra dans la place sans aucun obstacle. Kheir-ed-Din trouva le gouverneur dangereusement blessé, & presque tous les soldats de la garnison tués ou blessés. Il s'en rendit ainsi le maître, & fit arborer le pavillon ottoman avec des grands cris de réjouissance.

Le commandant espagnol fut transporté dans la ville, où il fut traité & guéri de ses blessures. Mais quelques mois après, Kheir-ed-Din le fit mourir sous le bâton, parce qu'il tenait des discours

injurieux à ce pacha & à sa milice, dont il menaçait de se venger lorsqu'il serait en liberté ; il fut même accusé de tramer une conspiration avec quelques uns des principaux arabes & maures.

Kheir-ed-Din ne différa point l'exécution du projet qu'il avait de construire un môle, pour former un port : il y fit travailler tous les esclaves chrétiens sans interruption, & il fut achevé en moins de trois ans, sans qu'il lui en coûtât rien. Il fit rétablir le fort & y tint garnison, pour empêcher qu'aucun bâtiment étranger n'entrât dans le port sans être connu, & pour se garantir de toute surprise.

Ce pacha s'étant ainsi rendu maître du fort de l'île, & ayant un port assuré pour ses vaisseaux, en devint plus puissant & plus redoutable tant aux chrétiens qu'aux arabes & aux maures. Ces derniers se flattaient toujours de secouer le joug des turcs, par le moyen des espagnols, & le gouverneur du fort leur avait toujours fait espérer de puissants secours, pour entretenir leur haine contre les turcs. Mais Kheir-ed-Din prévoyant que les espagnols pourraient venir avec des forces considérables, reprendre le fort, bloquer l'entrée du port, brûler les bâtiments, & faire quelque entreprise considérable sur la ville, envoya au grand seigneur pour lui faire part de tout ce qui était arrivé. Il lui demanda en même temps des fonds, afin de construire un fort plus considérable & d'élever des batteries aux endroits où l'on pourrait faire quelque débarquement. On lui accorda sa demande, & en même temps

on travailla aux fortifications qu'on a toujours augmentées, à mesure qu'on en a eu besoin.

Après cette expédition Kheir-ed-Din fut fait capitain-pacha du grand seigneur pour récompense de ses services; & on nomma à sa place de pacha d'Alger, Hassan Aga, renégat natif de Sardaigne, homme courageux & intrépide, élevé à la guerre par Kheir-ed-Din.

Les corsaires d'Alger qui n'avaient plus tant à ménager les espagnols, firent de fréquentes courses de plusieurs débarquements sur les côtes d'Espagne. ils enlevaient de temps en temps un grand nombre de familles, ravageaient le pays, brûlaient les maisons de campagne, & commettaient toute sorte d'hostilités contre les espagnols.

En 1541, sous le pontificat de Paul III, Charles V résolut avec son conseil de rétablir les affaires d'Alger. Comme un petit fort, avec une faible garnison, avait été capable de tenir longtemps en bride les algériens, il ne douta pas que des forces considérables ne les réduisent bientôt sous le joug. Ce prince déjà irrité des mauvais traitements qui avaient été fait au commandant de la forteresse, & des actes d'hostilité que ces corsaires faisaient tous les jours sur les côtes de ses royaumes, fut animé par les principaux d'entre les arabes, qui avaient suivi la fortune de Selim leur prince légitime, & que le marquis de Comarez, vice-roi d'Oran, encourageait dans l'espérance qu'on les soutiendrait. La cour de Rome,

alarmée des courses que ces pirates faisaient quelquefois sur les terres de l'état ecclésiastique, sollicita fortement Charles V de prendre les armes pour les réprimer. Tous ces motifs déterminèrent l'empereur à équiper une puissante flotte, & il résolut de se mettre à la tête de ses troupes pour faire la conquête de la ville & du royaume d'Alger, & assujettir ensuite tout le reste de la Barbarie. La description qu'on lui avait faite de son état & de ses forces, lui promettait un heureux succès de son expédition ; & il se flattait d'immortaliser son nom, en rangeant ces vastes contrées sous les étendards de Jésus-Christ.

On publia une bulle du Pape, qui exhortait tous les chrétiens à seconder les intentions de ce grand empereur. Cette bulle absolvait de tous péchés, ceux qui mourraient en combattant les infidèles & leur promettait la couronne de martyr. Elle accordait aussi plusieurs indulgences à ceux qui reviendraient blessés, & à tous ceux qui auraient contribué à cette entreprise de leur personne ou de leur bien, à proportion de leurs services.

Sur la fin de l'été cet empereur mit à la voile avec une flotte de cent vaisseaux & vingt galères avec un trésor considérable, & environ 30 000 hommes des troupes les plus lestes pour le débarquement. Il fut suivi de plusieurs seigneurs & de quantité de jeunes gens de distinction, qui allèrent servir volontairement à leurs frais, pour acquérir de la gloire. Plusieurs dames partirent avec la cour ;

& un grand nombre de femmes & de filles s'embarquèrent aussi avec leurs parents qui étaient au service, pour s'établir avec eux dans la Barbarie, lorsqu'elle serait conquise.

Le vent fut favorable & la redoutable flotte parut bientôt devant Alger. Chaque vaisseau avait la bannière de l'Espagne à poupe, & une autre sur l'avant, où il y avait un Christ crucifié pour leur servir de guide.

La ville d'Alger n'avait encore qu'une simple muraille, sans aucun ouvrage avancé. La garnison ne consistait qu'en 800 turcs armés & 6000 maures peu aguerris & sans armes à feu, le reste des turcs étant alors en campagne pour exiger les tributs des arabes & des maures. La peur y saisit tout le monde. Le Divan resta toujours assemblé pour délibérer sur le parti qu'on devait prendre, & il ne trouva d'autre moyen, que de se défendre le mieux qu'on pourrait dans la ville, sans exposer les troupes à périr pour empêcher le débarquement, en attendant celles qui étaient en campagne, & qui devaient être bientôt de retour. On leur envoya des courriers pour les faire hâter, afin de pouvoir une capitulation.

La flotte d'Espagne mouilla près du cap Matifou, distant d'environ deux lieues d'Alger du côté de l'Est. L'empereur débarqua avec toutes ses troupes sans opposition & s'avança au bruit des trompettes & des timbales sur une colline qui domine la place, où l'étendard de Christ fut planté. Les troupes qui

travaillaient nuit & jour avec zèle & avec courage, y construisirent bientôt un fort garni de canons, qui a retenu le nom de Fort l'Empereur.

Le camp fut dressé à couvert de l'artillerie de ce fort. Les espagnols trouvèrent dans cette colline une source qui fournissait toute l'eau qu'on avait dans la ville. Ils le détournèrent & réduisirent les habitants à boire de l'eau gâtée & corrompue. Charles V envoya sommer le pacha & la milice de se rendre à discrétion, sous peine d'être taillés en pièces, si la ville était emportée d'assaut. Le pacha Assan répondit que la proposition était fort dure, qu'il voyait bien qu'il ne pouvait point se défendre contre une armée si redoutable, mais qu'il demandait quelques jours pour délibérer avec son Divan.

Il avait résolu de demander à capituler, lorsqu'il apprit par un exprès que le général qui était en campagne lui envoya, que les troupes du gouvernement de l'ouest devaient arriver incessamment, ce qui fit résoudre le Divan de tenir bon autant qu'il serait possible.

Charles V n'ayant aucune réponse de la ville, & voyant qu'il ne pouvait la bloquer ni par mer ni par terre, tant à cause de la situation du pays, que parce qu'il ne voulait pas diviser son armée, résolut de l'attaquer avec vigueur. Il se maintint dans un poste commode pour se rembarquer, s'il était contraint; & afin de prévenir l'arrivée des troupes qu'on attendait incessamment de la campagne, il

fit un grand feu sur la place qui se défendait faiblement, & il se croyait à la veille de s'en rendre maître.

On raconte dans le pays, que la ville d'Alger était prête à capituler, lorsqu'un eunuque noir qui était parmi le peuple en grande réputation de devin, mais méprisé des grands, se présenta au Divan & demanda d'être écouté. Tout le peuple qui avait pour lui beaucoup de vénération le suivit dans la cour du palais, où le Divan était assemblé ; & l'eunuque après avoir loué hautement Dieu & le prophète Mahomet, parla en ces termes.

« Seigneur Hassan, je suis un pauvre Isouf, l'esclave des esclaves, le plus abject de tous les musulmans, méprisé des grands & des marabouts, qui m'ont jusqu'à présent persécuté & fait passer pour un fol dans l'esprit de ton prédécesseur & auprès de toi. Depuis longtemps tous m'ont rejeté, tous m'ont couvert d'ignominie, & j'ai servi de risée, & de jouet à eux, à leurs enfants & à leurs esclaves. Le Cadi, juge de la loi, m'a souvent fait châtier & servir de spectacle au public, avec des marques d'infamie ; parce que Dieu seul tout puissant & véritablement incompréhensible, m'a dévoilé quelques fois l'avenir, & que j'ai parlé de choses qui devaient arriver qu'on n'a jamais voulu écouter. Je me suis tu, & il n'y a que quelques pauvres gens qui m'ont aidé dans ma misère, auxquels j'ai fait savoir des choses dont ils ont profité. Mais aujourd'hui, ô Hassan qui commande dans cette

ville, écoute : le danger est pressant, & je ne puis plus me taire ».

Hassan plus doux qu'à l'ordinaire, à cause du péril où la ville se trouvait, & pressé par la multitude du peuple qui avait confiance au devin, lui permit de parler, ce qu'il fit en ces termes : « Voilà une armée d'infidèles, puissante en hommes & en armes. Elle est venue si subitement qu'il semble que les flots de la mer l'ont enfantée, & placée dans le lieu où elle est. Nous sommes dépourvus de tout pour lui résister, & il ne nous reste aucun espoir que celui d'être traités avec quelque humanité par une capitulation, si l'on en peut trouver parmi ces chrétiens. Mais Dieu seul, qui se moque des desseins des hommes, en pense autrement. Il délivrera son peuple des mains des idolâtres, & méprisera les dieux des chrétiens, quoi qu'ils soient en grand nombre. Seigneur Hassan, vous ministres & grands du royaume, & vous grands savants dans la loi, prenez bon courage ; confiez vous pour cette fois au vil & abject Isouf, que vous avez tant méprisé, & sachez qu'avant la fin de cette lune, la volonté de Dieu seul combattra les dieux des chrétiens. Nous verrons périr leurs vaisseaux & leur armée. La ville sera libre & triomphante. Leurs biens & leurs armes nous seront acquis, nous aurons des esclaves qui ont déjà travaillé à construire des forts pour nous défendre contre eux à l'avenir, & peu de ces gens endurcis & aveugles retourneront dans leurs pays.

Gloire soit au Dieu seul puissant, miséricordieux & incompréhensible ». Il n'eut pas plutôt fini, que la multitude qui l'entourait jeta des cris d'allégresse, & le Divan résolut de résister encore neuf à dix jours pour attendre la fin de la lune.

S'il en faut croire la tradition, la prédiction de l'eunuque ne fut que trop accomplie pour le malheur des assiégeants. Le 28 d'octobre il se leva un vent du nord accompagné d'un orage si furieux, d'une pluie & d'une grêle si violente & de secousses de tremblement de terre, qu'on aurait dit que la nature allait se bouleverser. La nuit suivante 90 vaisseaux & 15 galères périrent avec leurs équipages & toutes les provisions de l'armée. Le camp qui était dans la plaine sous le fort, fut inondé par des torrents qui tombaient des collines; & la terreur saisit tellement les assiégeants, que dès que le jour parut, la tempête étant un peu calmée, l'empereur ne trouva d'autre parti, que de tâcher de se sauver avec les débris de la flotte. Il marcha vers le cap Matifou, à la tête de ses troupes effrayées, laissant toute l'artillerie & les tentes. Hassan qui les observait les laissa arriver à la marine, & ayant remarqué leur frayeur & leur empressement à s'embarquer, il fit sortir la garnison, & tous les habitants d'Alger qui les attaquèrent avec furie. Ils firent un grand carnage des chrétiens & beaucoup d'esclaves. Lorsque les troupes de la campagne arrivèrent, elles trouvèrent la ville délivrée, & on en rendit à Dieu des actions de grâces, avec toute la solennité possible.

Le devin Isouf fut reconnu & déclaré publiquement le libérateur d'Alger ; aussi reçut-il une grande récompense, & il lui fut permis de faire profession de son talent. Les marabouts & gens de la loi, jaloux de l'honneur qu'on faisait à l'eunuque Isouf & des biens dont on le comblait, furent trouver le pacha, & lui dirent qu'il était ridicule & scandaleux d'attribuer la délivrance d'Alger au savoir d'un homme qui faisait métier de sortilège ; qu'ils savaient qu'elle devait être attribuée au marabout *Cid-Utica*, qui avait été en retraite, en jeûne & en prière depuis l'arrivée des chrétiens ; que le jour que l'orage avait commencé, il avait été par une inspiration d'en haut battre la mer avec un bâton, laquelle fut tout aussitôt agitée, que ce marabout était reconnu pour saint homme, qui vivait depuis longtemps dans la retraite & passait les jours & les nuits à prier Dieu ; & que par humilité, il n'avait pas voulu révéler son inspiration.

Tous les grands du conseil, par politique, parurent croire que c'était le marabout *Ci-Utica*, qui par ses prières avait délivré la ville. Après sa mort on fit bâtir une petite mosquée au lieu de son tombeau, hors la porte de Babazoun ; & les marabouts inspirèrent depuis au peuple, que dans un danger pressant on n'aurait qu'à battre la mer avec les os de ce saint, pour exciter une semblable tempête ; & c'est une opinion qui dure encore parmi le peuple.

Malgré tout cela l'accomplissement de ce

qu'avait dit l'eunuque fit tant d'impression, sur l'esprit de tout le monde, que les grands du pays, les prêtres & les santons s'appliquèrent à la divination, qu'ils appelaient des révélations de Mahomet.

Depuis la malheureuse expédition de Charles-Quint le royaume d'Alger est resté longtemps en propriété au grand seigneur, qui le gouvernait par un pacha ou vice-roi qu'il y nommait. Mais comme ces vice-rois avaient usurpé une domination tyrannique, ils s'emparaient de tous les revenus de l'état & des fonds que la porte envoyait pour la milice turque, dont la paye manquait souvent, & dont le nombre n'était jamais complet. Au commencement du XVIIème siècle cette milice fit une députation de plusieurs d'entre eux à la Porte. Ils représentèrent les tyrannies des pachas, qui usurpaient tous les revenus de l'Etat & les fonds envoyés de Constantinople pour l'entretien de la milice turque, qui s'affaiblissait tous les jours faute de paiements. Ils ajoutèrent que si ce désordre continuait, le mal empirerait, & que les arabes & les maures se trouveraient bientôt en état de secouer le joug des ottomans, & pourraient appeler les chrétiens avec lesquels ils entretenaient toujours quelque intelligence secrète. Ces députés proposèrent d'élire parmi la milice un homme de bon sens, de bonnes mœurs, de courage & d'expérience, afin de les gouverner sous le nom de dey ; que ce dey se chargerait des revenus du pays & des contributions sur les arabes & les maures de la campagne, qui

seraient employés à payer les troupes qu'on entretiendrait toujours complètes, & qui serait obligé de pourvoir à toutes les besoins de l'Etat, qui pourrait se soutenir ainsi de ses propres forces sans aucun secours de la cour ottomane. Ils s'engagèrent cependant à reconnaître toujours le grand seigneur pour le souverain du royaume ; à respecter son pacha, à qui on rendrait toujours les honneurs accoutumés en lui continuant les mêmes appointements qui lui avaient été attribués. Le gouvernement devait le loger & l'entretenir avec toute sa maison comme auparavant, à condition qu'il n'assisterait qu'aux Divans généraux, où il n'aurait de voix, que lorsqu'on lui demanderait son avis. Les députés représentèrent avec force, que si on refusait leurs offres, le royaume d'Alger courrait le risque de passer sous une autre domination, par la faiblesse & le mécontentement de la milice. Le grand Vizir goûta d'autant mieux ces raisons, que cette nouvelle manière de gouverner, épargnerait des sommes considérables à la Porte, & que la milice y serait mieux entretenue, & vivrait en meilleure intelligence. Il la fit approuver au grand seigneur, qui ordonna qu'on expédiât un commandement conforme aux propositions de la milice d'Alger. Les députés y étant arrivés le communiquèrent au pacha, qui fut contraint de s'y soumettre. La milice élut un dey pour la gouverner. On établit de nouvelles lois, tant pour lui que pour les sujets, & on le fit jurer de les observer & de les maintenir à peine

de la vie ; & tout fut exécuté selon l'ordre prescrit. Le pacha avait sa maison, son train, ses appointements aux dépens du gouvernement, & ne se mêlait de rien, que lors qu'il en était requis. Mais quelques temps après, il se fit des partis parmi la milice pour l'élection d'un dey. Il y en avait, qui par leur crédit, & leur pouvoir faisaient étrangler les deys, les déposaient & en mettaient d'autres qui leur étaient dévoués. Mais Baba-Ali qui était Bachoux ayant été élu dey en 1710 malgré le pacha, qui voulait en avoir trop de part à l'autorité & aux affaires du gouvernement, le fit arrêter & embarquer pour Constantinople sur un bâtiment qui allait au royaume de Tunis, en le menaçant de le faire mourir, s'il était assez hardi de revenir à Alger pour y causer du trouble. En même temps ce politique dey envoya une ambassade à la Porte avec des présents pour les vizirs, pour les sultanes & pour les grands officiers du sérail. Il exposa ses griefs contre le pacha, & fit représenter au grand vizir, que cet officier méritait la mort par son esprit de parti & de division ; que c'était à la considération du grand seigneur & à la sienne qu'on ne l'avait pas fait mourir, & qu'on s'était contenté de le faire sortir du royaume ; mais que la fidèle milice était si rebutée & si outrée contre les pachas, que si la même chose arrivait et encore, on ne pourrait la contenir ; qu'elle les massacrerait, ce que serait un grand scandale & un affront irréparable aux sublimes commandements de la Porte. Il finit ses

représentations en disant, que, puisqu'un pacha était inutile & préjudiciable aux intérêts du gouvernement, il convenait mieux de n'en plus envoyer, & d'honorer le dey du titre glorieux de pacha, ce qui fut accordé.

Depuis ce temps là le dey s'est regardé & a gouverné comme souverain, allié seulement de la Porte ottomane, dont il ne reçoit aucun ordre, mais seulement des capigi-bachis ou envoyés extraordinaires, lorsqu'il s'agit de traiter quelque affaire. Le gouvernement d'Alger ne les regarde pourtant jamais de bon œil, parce qu'ils y sont entretenus à leurs dépends & reçoivent des présents selon l'usage, & qu'ils affectent un air de grandeur qui semble reprocher à la milice d'Alger sa bassesse & sa dépendance de la Porte: aussi s'en débarrasse-t-on le plutôt que l'on peut, & on ne leur fait des honnêtetés, qu'autant que la bienséance & la politique le demandent.

CHAPITRE II.

Des habitants du royaume d'Alger. Des maures.

L'ON peut compter six sortes d'habitants dans le royaume d'Alger. Les africains originaires du pays, dont il y en a de blancs & de mixtis. Les originaires sont ordinairement de couleur blanche, mais les numidiens en établissement des colonies dans les pays septentrionaux d'Alger, y amenaient des nègres & des négresses, avec lesquels

ils faisaient des alliances. Ils amenaient aussi des esclaves qu'ils faisaient sur leurs voisins méridionaux de l'Afrique; mais ces nègres sont à présents en petit nombre, & il n'y a que ceux qui sont fait esclaves par les contributions que le bey du midi exige ou prend de force, lorsqu'il peut pénétrer dans les déserts du Biledulgerid avec ses troupes. De là viennent les différentes couleurs.

Les maures du nom de Mauritanie que portait autrefois ce royaume. Il y a deux fortes de maures ceux de la ville & ceux de campagne. Les premiers habitent les villes & les villages, & font le commerce par mer & par terre. Ils exercent sous les ordres du dey d'Alger, des beys, ou agas des places, les emplois pour ce qui regarde les gens de leur nation. Ils ont des métiers & sont les propriétaires des maisons & des biens de campagne, qu'ils acquièrent par leur argent. En un mot ce sont les bourgeois des villes de ce royaume.

Les maures de la campagne sont des familles errantes sans patrimoine & fort pauvres, ne possédant aucun bien immeuble. Ces familles se sont tellement multipliées, qu'elles composent des nations ou tribus, de même que les arabes, distingués par le nom du pays qu'elles habitent, ou quelquefois par les noms des chefs dont elles descendent.

Chacune de ces nations forme un village ambulante qu'ils nomment Adouar, composé de tentes comme un camp. Chacune de ces tentes sert de logement à une famille ; & tout cet adouar est

gouverné par un cheikh ou chef, qui est le premier entre ses égaux, qui les gouverne en république & prend soin du bien commun. Ce chef est ordinairement d'une race, qui tire, ou qui croit tirer son origine des anciens rois ou princes. Ces nations louent des habitants des villes des terres pour les enseigner & les cultiver. Ils payent leurs loyers avec les mêmes choses qu'ils recueillent, grains, cire, fruits etc. & viennent vendre tout le reste dans les villes voisines, dans le temps qui leur paraît le plus favorable. Ils choisissent les endroits du terrain les plus commodes & les plus agréables, & changent, quand il leur plait, leur domicile, en transportant leurs villages portatifs, lors qu'ils peuvent trouver un terrain plus beau & meilleur selon les saisons, ou le voisinage des troupes turques, dont ils s'éloignent le plus qu'ils peuvent. Chaque adouar paye la garamé ou taille au dey d'Alger, proportionnellement au nombre des habitants & du pays où ils demeurent. Le cheikh répond pour tous, & tous solidairement l'un pour l'autre.

Un adouar forme un camp ; les tentes sont de laine blanche, de couleur de brebis, ou noires & blanches, mais toutes en général sont fort sales & fort puantes. La tente du cheikh est au milieu du camp, par distinction, & plus élevée que les autres. Les maures y vivent fort misérablement, & avec une grande malpropreté. Dans une tente il y a quelquefois deux ou trois familles ; savoir père, mère & enfants, qui sont toujours en grand nombre, & les

brus, jusqu'à ce qu'elles aient des enfants. Alors le mari doit acquérir une tente pour loger sa famille, & tous les ustensiles de ménage qui constituent en peu de chose : c'est à quoi l'on pense quand la femme est enceinte. Il ne leur faut qu'un moulin portatif fait de deux pierres, & une manivelle pour écraser leurs grains. Ils pétrissent la farine avec de l'eau sans levain dans un pot de terre, & en forment de petits pains ou gâteaux plats, qu'ils cuisent sous les cendres chaudes. Ils ont quelques autres pots de terre, les uns pour cuire du riz, & les autres pour faire des gâteaux avec du lait. Ils ne boivent que de l'eau. Leur régal, quand il peuvent en avoir, est de l'huile & du vinaigre dans lesquels ils trempent leur pain. Ils mangent aussi quelquefois de la viande, mais en des fêtes extraordinaires, parce qu'ils en peuvent faire de l'argent. Il n'y a que des fruits, dont ils mangent beaucoup. Dans la même tente, il y a des chevaux, des ânes, des vaches, des chèvres, des poules, des chiens & des chats. Ils ont soin de ces animaux plus que d'eux-mêmes, parce que c'est leur unique bien. Les chiens gardent la baraque, en avertissant des entreprises des lions, & donnant la chasse aux renards ; & les chats les garantissent des rats & des serpents, qui sont en certains endroits en très grande quantité.

Les hommes ont pour tout habillement sur leur corps une haïk, qui est une pièce d'étoffe de laine blanche fort grossière de quatre ou cinq aunes, dans laquelle ils s'entortillent jusqu'à la

tête. D'autres ne l'ont pas si longue & s'entortillent la tête avec quelque autre morceau de ce même drap ou autre haillon. Le cheikh est distingué par l'habillement, il porte une chemise & un burnous, qui est une cape de laine blanche ou de couleur, d'une seule pièce, avec une seule couture, qui les couvre jusqu'à mi-jambe, & qui a un capuchon. Quelques maures des plus aisés sont aussi des capes semblables, qu'ils conservent soigneusement. C'est ordinairement pour la vie, si bien que lorsqu'il pleut pendant leur voyage, ils la plient le plus proprement qu'ils peuvent, la mettent sur une pierre, s'y assoient dessus & attendent tous nus que la pluie soit passée, & que leur peau soit séchée pour remettre leur cape, & continuer leur voyage.

Les femmes n'ont sur leur corps qu'une pièce de drap de laine depuis le dessous des épaules jusqu'aux genoux. Elles ont leurs cheveux tressés, & pour ornements que des dents de poissons, du corail, ou des perles de verre. Leurs bracelets aux bras & aux jambes, sont de bois ou de corne. Leur beauté consiste en des marques noires qu'on leur fait étant jeunes, aux joues, au front, au menton, aux bras, aux bouts des doigts & aux cuisses, avec la pointe d'une aiguille, & qu'on frotte avec de la poudre d'un certain caillou noir & bien broyé.

Leurs baraques sont soutenues par deux grands pieux, & forment une espèce de pavillon. La porte est formée avec des rameaux d'arbres ; au milieu est une espèce de cour carrée, qui sépare

l'appartement des maures de celui des bêtes. Ils couchent sur la terre & n'ont dessous eux qu'une natte de feuilles de palmier, qui leur sert de lit & de table.

Les hommes ont soin de cultiver la terre & d'aller vendre les grains & les denrées, tant aux marchés des villes qu'aux forains. Ils ont quantité de ruches à miel, qui sont leur principal profit. Les femmes & les enfants ont soin de faire paître les bestiaux, & du dedans de la baraque pour la nourriture de la famille. Elles vont couper le bois à brûler, chercher de l'eau, & s'occupent à faire des vers à soie. On ne met point les enfants dans les langes ; on les laisse nus jusqu'à l'âge de 7 à 8 ans qu'on leur donne quelques guenilles, plutôt pour ornement que pour couvrir leur nudité. On les fait coucher sur de la paille, du foin ou des feuilles d'arbres, & il n'est pas étonnant de les voir courir à l'âge de 5 à 6 mois. Tant qu'ils têtent, les mères les portent, quand même il y en aurait deux, dans une mandille derrière le dos, lorsqu'elles vont au travail soit pour faire du bois ou travailler la terre ; dans le chemin & pendant l'ouvrage, elles donnent le téton par dessus l'épaule. Ils sont tous basanés par l'ardeur du soleil, forts, robustes & endurcis à toutes les injures de l'air. Leurs armes sont la sagaie, qui est une espèce de lance courte qu'ils portent toujours à la main, & un grand coutelas dans un fourreau, qu'ils portent pendu au bras derrière le coude. Ils sont très habiles à manier un cheval, dont ils font tout ce qu'ils veulent. Ils s'y tiennent de la meilleure

grâce du monde, & ramassent avec facilité, en courant à toute bride, ce qu'ils veulent prendre à terre.

Lorsqu'ils se visitent, ils se baisent à la bouche, il n'y a qu'au cheikh & aux marabouts qu'ils baisent la main avec beaucoup de respect. Leurs conversations roulent ordinairement sur la fécondité de leurs femmes, de leurs filles, de leurs juments, de leurs vaches & de leurs poules. Quoi qu'ils vivent misérablement, ils sont fiers & s'estiment heureux de ne pas vivre dans les villes fermées, & regardent les maures qui y sont, comme des esclaves & des gens vendus à l'iniquité des turcs.

Lorsqu'un aga turc ou gouverneur de la ville de leur voisinage leur fait quelque injustice, ils lui déclarent la guerre. Alors les habitants, de peur de manquer du nécessaire, ou d'être exposés à leurs courses, servent de médiateurs & font faire la paix.

Lorsqu'un garçon veut se marier, il va demander au père de la fille sur laquelle il a jeté les yeux, de la lui accorder en mariage. S'il y consent, il le reçoit avec distinction. Il lui exagère le mérite de sa fille, sa vie laborieuse & la fécondité de sa mère, qui fait présumer qu'elle sera telle. Après la lui avoir promise, il lui demande un certain nombre de bœufs, de vaches, & autres bestiaux pour récompense de la faveur qu'il lui accorde. Quand ils sont d'accord, le garçon va rassembler ses troupeaux, & ses autres effets, & fait tout conduire devant la baraque de son beau-père futur, qui à ce signal

déclare à sa fille son mariage. Elle se prépare alors à recevoir l'époux. Les amies sont conviées à venir dans la baraque, & lorsque l'époux est à l'entrée, on lui demande ce que l'épouse lui coûte ? A quoi il répond ordinairement qu'une femme sage & laborieuse ne coûte jamais cher. Après que l'époux & l'épouse se sont félicités, ils demeurent dans la tente jusqu'à ce que toutes les filles de l'adouar soient arrivées. Etant venues elles font monter l'épouse sur un cheval de son mari, devant la tente ou baraque duquel elle est conduite par ses compagnes à pied, qui chantent & poussent des cris de joie. A son arrivée les parentes de l'époux donnent à l'épouse un breuvage composé de lait & de vin dans lequel elles mettent un morceau de la tente. Tandis qu'elle boit, ses compagnes chantent toutes ensemble avec de grands cris, & souhaitent que Dieu répande sa bénédiction sur eux, qu'ils multiplient en enfants & en troupeaux, & que leur tente soit toujours pleine de lait. Cette cérémonie finie, l'épouse met pied à terre à l'entrée de la baraque, ses compagnes lui présentent un bâton qu'elle plante en terre, si avant qu'elle peut & leur dit, que comme le bâton ne peut sortir de là sans qu'on l'en ôte, de même elle ne quittera pas son mari, qu'il ne la chasse. Dès que cette cérémonie est finie, avant que d'entrer dans la tente, on la met en possession du troupeau qu'elle va paître, pour lui faire connaître qu'elle doit travailler au bien de la maison. Toutes ces cérémonies essentielles, selon leur usage étant faites, l'épouse

revient à la tente où elle chante, danse & se réjouit avec ses compagnes jusqu'au soir, qu'on la remet à son mari, & chacun se retire.

Lorsque le mariage est consommé, la femme porte pendant un mois le visage couvert d'un voile, où il y a deux trous pour les yeux, & ne sort point de la maison pendant tout ce temps là.

On marie les enfants fort jeunes parmi les maures. On marie les garçons quelquefois à l'âge de quatorze à quinze ans, & les filles à l'âge de dix & même de huit ans. On en a vu enfanter à onze, à dix & même à neuf ans, suivant le rapport des gens du pays.

Tous les soirs les chefs des tentes montent à cheval & s'assemblent en cercle dans la prairie, comme lorsqu'un major donne l'ordre dans un camp ou dans une place de guerre. Le cheikh de l'adouar est aussi à cheval au milieu du cercle. L'on y propose toutes les affaires qui tendent au bien de la société, & l'on y délibère sur tout ce qui se doit faire le lendemain. S'il arrive quelque cas extraordinaire, on fait aussi à toute heure & en tout temps une assemblée extraordinaire, de la manière que je l'ai dit.

Les femmes n'ont jamais aucune part aux affaires publiques. Les hommes ne leur en parle jamais & elles sont si bien accoutumées à n'en savoir rien, qu'elles n'estimeraient pas leurs propres maris, s'ils ne gardaient pas le secret là-dessus. Toutes leurs fêtes & leurs cérémonies sont fort simples,

sans politique & sans déguisement.

Parmi les maures, ou originaires du royaume d'Alger, sont confondus les descendants des premiers africains qui occupaient le pays avant la conquête des romains, & les descendants des peuples de toutes les autres nations qui l'on conquis tour à tour, jusqu'à ce que les turcs s'en soient entièrement rendus maîtres. On y comprend aussi tous les mahométans, qui ont été chassés des provinces d'Espagne. mais la plupart de ceux-là restent dans les villes, où ils on acquis du bien par leur industrie. Ce sont eux qui ont planté toutes les vignes, défriché & cultivé quantité de terres qu'ils ont acquises par leurs travaux, & qui se sont adonnés au commerce des esclaves.

Ces maures parlent un arabe corrompu, qui est différent dans chaque contrée ; mais ils contractent toujours en bon arabe. Leur religion est la mahométane ; mais elle n'est pas connaissable de la manière qu'ils la pratiquant. Ce n'est qu'un assemblage de superstitions causées par l'ignorance, autorisée par un long usage, & par celle des marabouts qui s'en tiennent à ce qu'ils ont appris par la coutume, & qui ne fréquentent pas les villes où ils en pourraient trouver de plus éclairés qui les instruisent.

C'est une opinion presque généralement reçue parmi eux, que c'est une œuvre bien méritoire devant Dieu, de lui sacrifier un chrétien, & d'autres croient qu'ils ne peuvent mériter tout le

bonheur de la gloire céleste, s'ils ne tuent pas un chrétien avant de mourir. Ceux qui soutiennent cette opinion sont partagés sur la manière dont il faut l'entendre. Les uns croient qu'il faut tuer un chrétien par le sort des armes, & les autres qu'il suffit de le tuer, quoi qu'il ne soit pas en état de se défendre. On raconte à ce sujet, qu'un jour Ali Pegelini, renégat italien, général des galères d'Alger avec un bâtiment espagnol qui avait bien combattu & d'où l'on tira beaucoup de morts & de blessés, il s'attroupa une quantité de maures, comme c'est l'ordinaire, qui jetaient des cris de joie, & qui observaient curieusement toutes choses. Un vieux maure, fort superstitieux, se jeta aux pieds du général, & lui dit d'un ton fort suppliant :

« Seigneur, vous êtes bien heureux d'avoir tué tant de chrétiens & d'avoir occasion d'en tuer tous les jours ; & vous serez bien glorieux dans le royaume de Dieu & fort agréable au prophète. Pour moi, j'ai toujours vécu en observant religieusement la Loi, autant que j'ai pu, & il ne me manque plus avant de mourir, que d'avoir le bonheur de sacrifier un chrétien au Dieu tout puissant. Puisque vous en avez tant vous pouvez me rendre heureux en m'en abandonnant un, tel que vous voudrez m'accorder pour le tuer ». Ali qui n'était guère mahométan lui dit : je t'accorde te demande, & en lui montrant un espagnol jeune & robuste, il ajouta : va t'en dans le bois voisin, où je t'enverrai le chrétien pour le

tuer, si tu veux te satisfaire. Le maure lui fit de grands remerciements, & s'en alla cacher dans le bois. Ali appela l'esclave, & l'ayant fait armer d'un fusil, d'un sabre & d'un bâton, lui commanda d'aller dans le bois, où il trouverait un maure à qui il dirait, que le général son maître l'envoyait là pour ce qu'il savait ; & que si le maure voulait lui faire quelque tort, il fallait lui donner quelques coups de bâton & faire semblant de le tuer. L'esclave obéit & se rendit au bois, mais le maure le voyant venir armé prit la fuite & revint auprès d'Ali lui dire, que le chrétien étant armé, il ne pouvait pas exécuter ce qu'il souhaitait. Alors Ali lui dit, vieux coquin c'est en tuant, comme moi des chrétiens qui se défendent, qu'on fait des actions agréables à Dieu & à son prophète, & non pas en tuant des gens qui ne peuvent se défendre. Il renvoya ainsi le maure tout confus du mépris qu'on avait fait de lui, après l'espérance dont il s'était flatté.

Les maures de la campagne sont naturellement très voleurs, de sorte qu'on ne peut sans escorte traverser les campagnes un peu éloignées des villes sans être volé. Leur raison est que la pays leur appartenant, & ayant été usurpé sur eux par différentes nations, dont celle qui reste la plus forte, il leur est permis de prendre tout ce qu'ils peuvent trouver sans aucun scrupule, puisqu'on a la cruauté de les laisser dans une affreuse indigence. Sur ce principe les enfants sont naturellement

enclins au brigandage, & à voler tout ce qui n'appartient pas à aucune nation des maures. Ils ont en cela les mêmes idées & le même prétexte que les juifs, qui à ce qu'on dit, ne croient pas faire une mauvaise action de tromper & de voler les personnes d'une autre religion que la leur.

Ces peuples, nations, ou tribus de maures, étaient autrefois distinguées par le nom des premiers chefs qui étaient venus de loin en barbarie, pour y fonder des colonies, & qui par leurs travaux s'étaient acquis une portion du pays qu'ils avaient peuplé. Les nations devenaient célèbres & riches, à mesure qu'elles étaient laborieuses & appliquées à la culture de leurs terres & à faire multiplier leurs troupeaux. Ils s'appelaient autrefois berbères, à cause que le pays qu'ils venaient occuper était désert. Les africains prétendent que ceux qui ont habité les premiers la Barbarie, étaient issus de la tribu des sabéens qui vinrent s'y établir, sous la conduite du roi Melek Ifriqui. Cette tribu s'étant multipliée se partagea en cinq autres, qui furent célèbres sous les noms de Zanhagiens, Muçamudins, Zenettes, Haoares & Gomeres, d'où il sortit 600 familles qui forment aussi des tribus, la plupart sous les mêmes noms & distinguées des premières, par le pays qu'elles habitaient, & les autres sous des noms différents. Ces nations aient eu des contestations ensemble, se firent la guerre, les plus forts restèrent maîtres de la campagne & du plat pays,

& les autres se retirèrent dans les montagnes & dans les terrains ingrats, où ils bâtirent des maisons & défrichèrent les terres. Mais les romains, les grecs & autres peuples d'Europe s'étant rendus maîtres de l'Afrique, toutes les nations de berbères africains furent massacrées, captives, assujetties, ou dispersées jusqu'au commencement du VIIe siècle, que les arabes mahométans sous le commandement d'Occuba ben Nazic, sous prétexte d'introduire le nouvelle religion de Mahomet, vinrent en Afrique, battirent & chassèrent les européens & s'emparèrent de la Barbarie. Les débris des cinq races des berbères, dont nous avons parlé se trouvèrent libres, ayant aidé aux arabes mahométans à chasser les peuples étrangers. Mais comme les berbères n'étaient plus maîtres du pays que les arabes s'était partagés, & que la guerre & la division régnaient parmi eux, il y eut vingt-cinq rois ou cheikhs berbères & trente-deux familles ou tribus les plus nobles, qui passèrent au commencement du VIIIe siècle en Espagne, qui était sous la domination des goths. Ce fut Moulay Almohabez, roi du Maroc, qui avait pris le titre de Emir-Almuminin, ou empereur des fidèles, qui convoqua cette armée pour éviter la guerre entre tant des rois ou cheikhs prétendants, & nomma pour commander cette grande entreprise qui réussit si bien, Moulay Alboaly son fils, sous la conduite d'Abderame prince de sa race des plus vaillants de son temps.

Ainsi les arabes mahométans furent les maîtres du royaume d'Alger, jusqu'à ce que les turcs s'en emparèrent. Il n'y eut que ceux qui habitaient les montagnes du mont Atlas ou d'autres endroits peu accessibles, & qui étaient joints avec les anciens berbères qui s'étaient retirés depuis longtemps, qui ne furent pas dépouillés par les turcs. Ceux des plaines furent subjugués, réduits à la servitude, sans bien, errants & vagabonds & contraints dans la suite de louer les terres qu'ils possédaient auparavant, pour y demeurer sous des tentes & y vivre en les cultivant ; & ce sont ceux que l'on appelle maures.

On ne voit presque dans les villes que les maures, qui ont été chassés d'Espagne. ils s'y sont établis en faisant la cour aux puissances turques, se sont adonnés à des métiers & au commerce, ont pris les fermes des droits & des tailles, & ont fait la course & le trafic des esclaves. Mais ceux-ci sont souverainement méprisés par les maures de la campagne ; c'est pourquoi ces derniers se piquent qu'on les appelle berbères.

Parmi les maures qui demeurent dans les villes il y en a de fort riches, & qui font un grand commerce tant de marchandises qu'en esclaves, comme nous avons déjà dit. Ce sont ordinairement ceux qui ont été chassés d'Espagne, ou les descendants des renégats chrétiens, lesquels ont beaucoup plus d'industrie que les autres naturels du pays.

Ceux qui ont du bien vont fort proprement

habillés ; mais ils ne peuvent pas l'être comme les turcs. Il y a une différence de façon au haut du devant des vestes & aux babouches, de même qu'aux turbans, lors qu'ils en portent, ce qui n'arrive guère. Outre cela leurs burnous sont de laine blanche, & les turcs les portent ordinairement de soie noire, mais ils en ont rarement.

Chapitre III.

Des Arabes du Royaume d'Alger.

LES arabes sont des peuples, nations, ou tribus descendants des anciens arabes mahométans, qui conquièrent l'Afrique, & qui ayant été dépossédés par les turcs, de leurs souverainetés dans le royaume d'Alger, se retirèrent dans les montagnes ou déserts avec leurs troupeaux & leurs autres effets. Il y ont maintenu leur liberté, & se sont faits un domaine d'un pays qu'ils ont cultivé avec beaucoup de peine & de soin. Ils se sont toujours piqués de ne pas mêler leur sang avec celui des autres peuples, & ils s'estiment les plus nobles de tous ceux de d'Afrique. Il y en eut qui restèrent dans les villes, pour ne pas quitter leurs maisons & leurs terres ; les premiers ont un grand mépris pour eux & les appellent Hadares ou courtisans ; & comme les derniers se sont alliés avec les étrangers, ils sont tous réputés maures.

Bien des personnes ne font aucune différence entre les turcs, maures & arabes du royaume d'Alger.

Il y a même plusieurs auteurs qui confondent les arabes avec les maures, pour n'avoir pas assez approfondi le sujet dont ils traitent, & ce n'est que par de bonnes instructions que l'on prend dans le pays même, qu'on peut débrouiller ce que les anciens ont confondu. Les turcs mêmes qui sont à Alger, confondent les arabes & les maures de la campagne, & les appellent tous maures.

Lors que les turcs se furent rendus maîtres du royaume d'Alger, n'ayant pas encore une exacte connaissance de l'intérieur du pays, les arabes qui occupaient les montagnes & les déserts s'étaient emparés des passages des royaumes de Fez & de Tunis, ce qui obligeait les trois puissances voisines de traiter avec eux pour avoir ces passages libres. Les turcs ayant ensuite reconnu le fort & le faible du pays, élevèrent des fortifications aux endroits nécessaires, & se rendirent redoutables par les armes à feu dont les arabes sont dépourvus. Ils augmentent leurs troupes, & devinrent puissants par l'industrie des maures & des juifs chassés d'Espagne. ils contraignirent enfin quelques unes de ces nations arabes à leur payer elles-mêmes un tribut annuel, & les autres à rester tranquilles & cachés dans leurs habitations peu accessibles. C'est pourquoi lorsque la saison approche, que les trois armées d'Alger vont en campagne, ceux qui habitent les forêts & les déserts, enterrent leurs grains & les effets qui ne sont pas portatifs, dans de grands souterrains qui ont à cet effet, & errent

avec leurs troupeaux jusqu'à ce que les troupes se soient retirés. C'est ce qui oblige à présent les turcs de porter pour les troupes des provisions d'huile, de bœufs & de moutons, que les arabes & les maures sont pourtant obligés de fournir. Mais lorsque les arabes sont surpris par les troupes, elles en exigent un double tribut.

Les arabes habitent le mont Atlas, & ceux qui errent dans les déserts près du royaume de Tunis, sont la plupart assez riches par le commerce qu'ils font avec les royaumes de Tunis & de Fez. Ils vivent avec distinction. Ils ont de belles tentes, des habits fort propres, de très beau chevaux & en quantité. Ils s'appliquent principalement à l'agriculture, à la chasse des bêtes féroces, à l'astronomie, & à la poésie. Leurs vers qu'ils mettent en chansons expriment toujours leurs amours, leurs chasses ou leurs combats d'une manière pompeuse. Les poètes y sont toujours assez bien récompensés de leurs princes ou cheikhs, & distingués par des marques d'honneur. Ils sont polis entre eux & grands faiseurs de compliments, mais d'une fierté sauvage à l'égard des étrangers, parce qu'ils méprisent toutes les nations différentes, par le mépris qu'ils font de toute autre que la leur.

Ils portent des chemises de gaze fine, des caleçons, des vestes & par dessus un burnous de couleur rouge ou bleue, des tresses de soie à la couture qui est par devant, & une grande houpe de laine ou de soie au bout du capuchon. Ils en ont aussi avec

des tresses d'or, des agrafes de soie, d'argent ou d'or & les houppes de même. Ils sont extraordinairement adroits à la lance & au javelot, par l'exercice continuel qu'ils en font contre les bêtes féroces.

Lorsqu'ils ont la guerre avec leurs voisins, ils mènent au camp avec leurs femmes & leurs enfants, afin que leur présence & la honte de les perdre & les voir emmenés captifs, les anime à bien faire leur devoir.

Les femmes des principaux sont habillés fort noblement. Elles portent des chemises de gaze fort fine, des caleçons comme les hommes & une espèce de veste d'étoffe de soie. Elles ont par dessus une longue robe de couleur qui va à mi-jambe avec des manches extrêmement larges. Lorsqu'elles doivent paraître en habits de cérémonie, elles mettent sur leurs épaules un long manteau de couleur ordinairement rouge ou bleue, dont elles attachent les deux bouts sur les épaules avec des boucles d'argent. Elles portent de grandes boucles d'argent aux oreilles ; elles en ont de même aux doigts, aux bras & au bas de la jambe.

Celles qui ne sont pas distinguées portent des habillements à peu près de même, mais ils sont de laine, au lieu que les autres sont de soie.

Leurs cheveux sont tressés & entrelacés avec des tours d'ambre ou de corail. Elles ont aussi au col quantité des même tours, qui pendent jusqu'au sein. Lorsqu'elles sortent, elles ont une espèce de masque, qu'elles mettent lorsqu'elles rencontrent

des hommes. Mais s'ils sont de leurs parents ou alliés, elles l'ôtent & ne le remettent point par politesse tant qu'ils sont présents.

Le fard est assez en usage parmi les filles, elles le font avec des couleurs qu'elles préparent elles-mêmes, & s'en mettent au visage, au sein & au bout des doigts. Elles se teignent les paupières & les sourcils, se font de petites taches rondes sur les joues ou des triangles. Elles y dessinent même des fleurs ou des ou des fleurs de laurier, de myrte, ou autres choses semblables, ce qui passe pour un ornement propre à relever la beauté.

Ces nations se piquent de parler l'arabe dans sa plus grande pureté, & se vantent aussi de suivre de même la religion de Mahomet, mais on remarque pourtant que les marabouts les jettent dans de grandes superstitions.

Les princes ou cheikhs de ces arabes prennent eux-mêmes soin de leurs troupeaux, lorsqu'ils les laissent paître ou qu'ils les conduisent, ils s'occupent à faire des vers & des chansons sur les douceurs de la vie champêtre & libre, dont ils font des parallèles avec celle des anciens patriarches, grands amis de Dieu. Ils font des recueils de ces ouvrages, & s'en servent dans les écoles pour l'instruction des enfants.

Ils vivent fort sobrement des légumes, des fruits de leur terre, du lait, du miel & des agneaux de leurs troupeaux. Ils font eux-mêmes leurs tentes, qui sont fort propres, & de belles nattes de feuilles de palmier qui leur servent de tapis de pied.

Les berbères qui habitent le pays de Labezen font de très belles avec des joncs peints de différentes couleurs.

Les arabes sont fort curieux en chevaux. Ils ont sans doute les meilleurs qu'on puisse trouver, tant pour la légèreté que pour la beauté, & il n'y a point de peuple aussi habile à les dompter & à s'en servir. C'est une passion que les enfants ont en naissant ; & lorsque les spahis turcs rencontrent dans leur route quelques arabes montés, ils ne font pas de façon de troquer leurs chevaux avec eux, s'ils peuvent attraper ces arabes qui s'en méfient, & qui se tirent souvent d'affaires par la légèreté de leurs montures. Ce sont eux qui ont ces beaux chevaux qu'on appelle chevaux d'Arabie, qui proviennent de chevaux sauvages, dont les arabes en domptèrent les premiers un grand nombre, & les amenèrent en Afrique, où ils en firent des haras. C'est là le sentiment de ces peuples, & tous les historiens en font foi, comme le rapporte Jean Léon l'Africain.

Il y a dans les forêts des déserts que les arabes habitent, des chevaux & des ânes sauvages, mais ils ne les peuvent prendre que dans des pièges, rien n'étant égal à l'agilité de ces animaux. Ils les tuent lorsqu'ils sont embarrassés & en mangent la chair, qu'ils estiment très délicate surtout celle des ânes.

Il y a dans ces forêts des lions, des léopards, des tigres, des ours, des autruches, des porcs-épics, des sangliers, des cerfs, des caméléons, des élans, des chèvres au musc, des civettes, des gazelles, des vaches sauvages faites tout autrement que les

privées, des chats qu'ils appellent garde-lions, parce que, disent-ils, ils font la garde hors de l'ancre & la découverte de la proie, en avertissant le lion, & ne mangent qu'après qu'il en est rassasié. On y trouve plusieurs autres animaux sur lesquels les historiens africains se sont fort étendus. Dapper en parle amplement dans la description de l'Afrique, & nous y renvoyons nos lecteurs.

CHAPITRE IV.

Des Juifs du Royaume d'Alger.

LES juifs sont en très grand nombre à Alger. Il y en a, selon Grammaye des descendants de ceux qui se réfugièrent après la destruction de Jérusalem par Vespasien, ou qui abandonnèrent la Judée pendant les persécutions qu'ils eurent à essuyer de la part des romains, des persans, des sarrasins & des chrétiens. Mais la plus grand nombre vient de ceux qui ont été chassés de l'Europe, de l'Italie en 1342, des Pays-Bas en 1350, de France en 1403, de l'Angleterre en 1422, & de l'Espagne en 1462.

Chaque nation a ses tribus & ses synagogues. Ils sont réputés maures, réduits dans une grande pauvreté, & dans la servitude, méprisés & maltraités de tous les autres peuples. Dans chaque ville, ils ont des juges de leur nation pour leurs affaires particulières & de peu de conséquence. Mais lorsque les parties ne sont pas contentes des décisions de leur juge, elles portent leurs causes devant la

justice turque, qui décide souverainement & fait exécuter les jugements.

Le supplice ordinaire des juifs, lorsqu'ils sont condamnés à mort est le feu, pour mettre une différence entre les turcs, les maures & les chrétiens & eux, par un genre de châtiment particulier à la nation juive. Ils y sont condamnés sur le moindre préjugé ou soupçon, qu'ils ont agis contre l'intérêt du gouvernement. Ils sont aussi brûlés, lorsqu'ils sont jugés avoir fait une banqueroute frauduleuse, qui est regardée telle lorsqu'ils ont négocié par spéculation, & entrepris au-delà de leurs forces, & qu'ils se trouvent hors d'état de payer entièrement leurs créanciers, lorsqu'il sont mahométans surtout ; car lorsqu'ils sont juifs, on laisse l'accommodement à leurs rabbins ou juges.

Ils sont obligés d'être habillés de noir depuis les pieds jusqu'à la tête, pour les distinguer par une couleur des turcs méprisent. Ils portent une robe longue à mi-jambe & un turban noir, ou tout au plus autour de leur bonnet noir un turban d'une couleur obscure rayée.

C'est un usage de ne recevoir aucun juif dans la religion mahométane, qu'il ne soit chrétien, pour suivre l'ordre des religions. Mais on passe à présent légèrement là-dessus, car il suffit qu'ils aient mangé publiquement de la chair de cochon ou de sanglier, ou fait quelque acte semblable, pour être réputés chrétiens.

Ils ne peuvent sortir du royaume qu'ils n'aient donné caution pécuniaire de leur retour, aucun

ne voulant courir le risque d'être brûlé sur la foi d'autrui.

Il y a dans toutes les villes du royaume d'Alger des juifs d'Italie, qu'on appelle juifs francs, & particulièrement ceux de Livourne. Ils font le principal commerce de ce royaume, tant en marchandises que pour le rachat des esclaves, où ils font valoir leur industrie ou leur friponnerie, comme il sera dit en parlant du rachat des esclaves. Ceux-là sont libres & considérés comme marchands étrangers, sujets des princes des lieux d'où ils sont originaires, ou des villes où ils ont été domiciliés. Ils peuvent s'en aller quand ils veulent, pourvu qu'ils ne laissent aucune dette, de même que les autres étrangers turcs, maures & chrétiens. Ce sont les juifs de Livourne qui ordinairement, de société avec les principaux juifs de la ville d'Alger, prennent les fermes de l'huile, de la cire & autres semblables, où ils font des profits considérables. Les mahométans regardent les fermiers & les traitent, comme autrefois on regardait les publicains, & ne veulent point entrer dans ces sortes d'affaires.

Ces juifs étrangers se mettent en arrivant sous la protection du consul de France ; & lorsqu'ils ont quelques choses à démêler avec les français entre eux, ils portent leur cause devant le consul. Ses jugements sont exécutés, & on lui renvoie les parties lorsqu'elles s'adressent à la justice turque ; le consul de France y étant le protecteur & le juge de toute les nations étrangères qui n'y ont point de consul. Mais il dépend de ces étrangers d'aller en

premier lieu devant le dey, qui selon les cas en décide, ou les renvoie au consul pour en décider.

Les juifs maures ont un quartier assigné pour leur demeure, & il ne leur est pas permis de se mêler parmi les mahométans, comme il est libre aux autres nations. Mais les juifs européens peuvent se loger où ils veulent : aussi se distinguent-ils des autres, & ne demeurent-ils jamais dans leur quartier. Il leur est aussi permis d'aller habillés à leur manière, & on les nomme ordinairement les juifs francs. Le peuple les appelle communément les juifs chrétiens, à cause de la conformité de leurs habits.

Les femmes juives vont habillées comme les femmes maures des villes, & aussi proprement qu'elles veulent. Mais elles doivent aller à visage découvert pour les distinguer des mahométanes, dont on ne voit que les yeux comme il sera expliqué dans la suite.

CHAPITRE V.

Des Turcs du Royaume d'Alger.

LES turcs qui sont dans le royaume d'Alger en sont les maîtres & les souverains, sous un chef qu'ils appellent dey, ou roi ils composent une milice de 12000 hommes, tant infanterie que cavalerie, qui forment une république. Ils sont tous habiles à succéder au Deylik ou Gouvernement, lorsque leurs services ou leurs bonnes qualités les en font juger dignes, ou qu'ils ont le

parti le plus fort de leur côté, comme il arrive dans tous les gouvernements républicains.

Les turcs, qui sont tous soldats, possèdent les dignités et emplois du royaume, par rang & par ancienneté. Ils gouvernent despotiquement ce grand royaume, à peu près comme les nobles des républiques d'Italie, ou comme les chevaliers de Malte. Ils sont tous réputés nobles, hauts & puissants seigneurs, quand même ils n'auraient ni biens ni naissance. Le titre de soldat leur suffit & il renferme une portion du gouvernement, la grandeur, la noblesse & la bravoure. Ils traitent les originaires du pays & les habitants du royaume avec tant de hauteur, de mépris & de cruauté, que ces peuples sont plutôt des vils esclaves que des sujets. Les turcs au contraire sont regardés par eux avec tant de respect & de crainte, qu'un seul fait trembler une ville peuplée de maures. Il est étonnant & il paraît presque impossible, qu'y ayant dans ce pays plus de 200 maures ou arabes pour un turc, ils aient subi la domination & le joug d'une poignée de levantins, & qu'ils ne puissent faire aucun effort pour le secouer.

Les chrétiens renégats ont les mêmes privilèges que les turcs, & sont réputés tels. Dès qu'ils ont embrassé la religion mahométane, ils sont reçus à la paye & peuvent parvenir à toutes les dignités, même au Deylik, pourvu que les uns & les autres n'épousent pas des femmes arabes ou maures. Dans ce cas, ils ne parviennent jamais à de grandes

dignités, & les enfants qui viennent du mariage d'un turc & d'une femme maure ne sont point réputés turcs & on les appelle Coulouglis. Ils sont même peu estimés, quelques méritent qu'ils aient, à cause que le sang turc est mêlé avec le sang maure.

Il n'y a point de femmes turques dans la royaume d'Alger. Elles ont en abominations les turcs qui y dominant, parce qu'ils font le métier de corsaires & d'écumeurs de mer qui est en horreur parmi les turcs du Levant, lesquels regardent les gouvernements de Barbarie comme des réceptacles de voleurs & de brigands. En effet tous les turcs qui y passent pour s'enrôler dans la milice, sont des misérables ou des proscrits. Voici un exemple qui confirme ce que j'avance. Deux dames turques, qui passaient de Marseille en Levant sur une barque française furent obligées de relâcher à Alger. Pendant le temps que la barque resta dans le port, ces dames se réfugièrent au palais du consul de France. Quelque instance que leur fit Hassan dey, d'accepter un palais appartenant au Deylik, elles refusèrent, & ne voulurent avoir aucune communication avec les turcs d'Alger. On s'étendra davantage sur cette matière, en parlant des forces du gouvernement & des privilèges de la milice.

Comme les turcs n'aiment pas la continence, les plus vertueux ou ceux que leur rang ou leur âge oblige de paraître tels, épousent des esclaves chrétiennes,

qui ordinairement à la suite des temps deviennent mahométanes. Les enfants qui en proviennent sont réputés véritables turcs, & en ont tous les privilèges. Les autres moins scrupuleux ont des concubines du pays, dont les enfants sont réputés maures, & ne sont point admis à la milice.

La sodomie est fort en usage, & impunie parmi les turcs d'Alger. Les deys, les beys & les principaux en donnent l'exemple, surtout depuis qu'ils ont reconnu par l'expérience de leurs prédécesseurs, que leurs femmes ou leurs maîtresses causaient le plus souvent leur perte. Ils ont à présent à leur place de jeunes & beaux esclaves. En 1710, il arriva sur ce sujet une aventure tragique & fort touchante. Un jeune portugais d'environ 18 ans, esclave d'un turc qui l'aimait passionnément, après avoir résisté plusieurs fois aux sollicitations & eux efforts de ce maître brutal, en parla dans la confession au père administrateur de l'hôpital d'Espagne & lui demanda son conseil dans un cas si pressant. Le prêtre lui ordonna de continuer à résister de toutes ses forces, & de mourir plutôt que de laisser commettre en sa personne ce péché qui attira autrefois le feu du ciel sur Sodome. Le jeune portugais lui promit d'être ferme dans la résolution qu'il avait prise, de résister à quelque prix que ce fût. Son maître voyant que ses caresses & toutes les voies de douceur étaient inutiles en vint à la force ouverte, & le saisit d'une manière à ne pouvoir plus se défendre. Cet esclave arracha un couteau que

son maître avait à la ceinture, & le lui enfonçant dans le corps, le mit hors d'état de satisfaire sa passion. Comme c'est un crime digne de mort pour toute sorte de nations, & surtout pour les esclaves à l'égard de leurs maîtres de porter la main sur un turc, & particulièrement de le blesser, le portugais fut condamné à être traîné sur le pavé par toute la ville, attaché par les pieds à la queue d'un cheval. Tous les ministres étrangers s'employèrent inutilement, & offrirent beaucoup d'argent pour lui sauver la vie. Toute la grâce qu'on offrit, ce fut d'avoir deux témoins qui déclarassent, que cet esclave avait dessein de se faire mahométan avant que de commettre cette action, & qu'il ratifiât publiquement ce témoignage en embrassant le mahométisme. Mais le jeune esclave étant exhorté par tous les chrétiens de préférer la mort, il la reçut avec une confiance héroïque & digne de la plus grande admiration. Le père administrateur de l'hôpital d'Espagne le conduisit pendant tout son supplice en l'exhortant, le consolant & lui représentant la gloire de Dieu dont il allait jouir. Le spectacle était d'autant plus touchant, que les habitants & surtout les femmes animées d'une compassion naturelle à la vue de ce jeune homme, jetaient des cris épouvantables & l'exhortaient à se faire mahométan, jusqu'à ce qu'il perdit la vie avec la même fermeté qu'il l'avait méprisée.

Les jeunes esclaves sont tous sujets à pareille tentation, & l'on verrait une infinité de martyrs,

s'ils suivaient l'exemple du jeune portugais qui n'a point eut d'imitateur.

Les turcs d'Alger sont habillés fort modestement, & sont distingués des maures par plusieurs endroits de leur habillement. Le dey & les principaux portent une chemise de gaze, dont les manches sont extrêmement larges, une culotte de drap fin aussi large, ou de coton fin blanc ou de couleur, pendant les grandes chaleurs, qui se ferme avec un cordon de soie au moyen d'une gaine, le bas est fort étroit & va au gras de la jambe. Ils ont une chemise sans manches de drap ou d'étoffe de soie avec de forts petits boutons, & par dessus une veste de drap de couleur, qui va jusqu'aux chevilles avec de fort petits boutons d'argent fondu, ou de soie, argent ou or, avec une tresse d'argent, d'or ou de soie autour du col & tout le long de la veste, avec des tresses de même qui forment des boutonnières. Leurs manches étroites, comme celles de nos vestes, ferment avec des boutonnières & des boutons comme le devant, mais fort ouvertes pour les retrousser pendant les chaleurs. Ils ont de petites poches en dedans & à chaque côté de cette veste sur le sein, où ils tiennent leurs montres, leurs papiers & autres choses semblables. Une ceinture de soie leur fait plusieurs tours sur les hanches. Ils y passent un ou plusieurs couteaux, dont les manches sont d'agate, de quelque autre pierre précieuse, ou garnis & travaillés en argent. Ils ont par dessus tout une robe aussi longue que la veste, qu'ils appellent cafetan.

Ils en portaient autrefois d'étoffes d'or, d'argent ou de soie ; mais à présent leurs plus beaux sont de drap fin de couleur verte, bleue, jaune, rouge ou gris clair. Ils rejettent toute autre couleur. Ces cafetans ont les manches larges & jusqu'au coude, & sont ornés de chaque côté d'agrafes ou de broderies d'or & d'argent. Ils ne portent point de bas, à moins que leurs infirmités le demandent, étant honteux à un turc de la milice d'en avoir. Ils ont de petites pantoufles pointues de maroquin jaune ou rouge, sans talons avec un petit fer à cheval à la place du talon. Ils les laissent à la porte, lors qu'ils entrent dans les appartements. Leur turban est très différent de ceux des levantins. Ils ont une petite calotte fine de laine rouge & entortillent autour fort adroitement une pièce de mousseline de quelques aunes de long, qu'on appelle *tulbend*, d'où vient le mot turban. Tout le monde convient, que cette manière de turban est la plus agréable & du meilleur goût que les turbans des turcs du Levant, qui ont une toque large, plate au dessus, piquée ou matelassée, avec un tour d'une largeur étonnante.

Les turcs âgés ou dans les charges du gouvernement portent le barbe entière, coupée en pointe. Ils se font raser le poil qui est sur les joues pour la rendre plus régulière, & sur la tête à cause que le turban les chauffe assez. Ce serait une folie aux gens âgés ou ayant un caractère, de n'en point porter.

Les jeunes turcs ne portent ni barbe, ni turban,

mais seulement une moustache, dont ils ont beaucoup de soin, & un petit bonnet ou calotte de laine fort fine. Il y en a plusieurs, & principalement ceux qui vont en mer, qui ne portent pour tout habillement qu'une grande culotte de coton ou d'étoffe de laine, une veste fort courte, une ceinture entortillée sur les hanches & un petit caban qu'ils appellent capotin, qui ne va que jusqu'au dessous des culottes.

Quelques jeunes turcs, arabes & maures laissent un toupet de cheveux longs derrière la tête. Plusieurs auteurs ont écrit, suivant l'opinion vulgaire des chrétiens, que les mahométans s'imaginent que Mahomet les doit prendre par le toupet pour les mener au paradis ; mais je puis assurer qu'aucun ne m'a paru de cette opinion. Ceux à qui j'en ai parlé m'ont dit, que la jeunesse laissait ce toupet par fantaisie, ou plutôt pour faire voir la couleur de leurs cheveux, ou qu'ils ne sont point chauves.

Les femmes qui habitent les villes vont habillées à peu près comme les hommes. Leurs caleçons vont jusqu'à la cheville ; les unes portent des bas ou bottines de cuir & des pantoufles, & la plupart ne portent que les pantoufles sans bas. Les vestes & les cafetans de celles qui ont du bien, sont d'étoffes de soie, d'or ou d'argent avec des tresses de même. Elles portent leurs cheveux tressés, entrelacés de perles, de diamants, de turquoises, d'émeraudes ou d'autres pierres précieuses. Elles ont des pendants d'oreille, des colliers qui font

quelquefois cinq ou six tours, & qui pendent sur la gorge, des bracelets & des bagues suivant leur opulence. Les pauvres portent à la place des pierreries, du corail, de l'ambre jaune, des bracelets & des bagues d'argent. Lorsqu'elles sortent, elles se couvrent le visage d'un mouchoir blanc, depuis le menton jusqu'au dessous des yeux, & s'enveloppent tout le corps depuis la tête jusqu'au pieds, d'une pièce d'étamine blanche fort fine & fort claire, à travers de laquelle, lorsqu'on y fait attention on voit les cheveux, les bijoux & quelque chose des habits ; mais on ne saurait les reconnaître n'ayant rien de découvert que les yeux.

Les petits enfants des personnes riches ont des bonnets ou calottes d'étoffes piquées, garnies de sultanins d'or cousus tout autour. Il y en a qui en sont remplis. C'est là une grande distinction ; mais à mesure que les pères ou mères ont besoin d'argent, ils dégarnissent les bonnets, en attendant qu'ils aient d'autres sultanins pour les remplacer.

CHAPITRE VI.

Des Chrétiens du Royaume d'Alger.

LES chrétiens qui sont dans le royaume d'Alger, si on en excepte les esclaves, sont en fort petit nombre. Le commerce y est fort petit, & d'ailleurs les juifs originaires, qui sont en grand nombre dans le pays, ne laissent échapper aucune occasion où il y a quelque chose à gagner.

Les esclaves sont ont corps considérable. Ils seraient sans doute assez forts pour s'emparer des principales villes, s'ils pouvaient bien s'entendre ensemble, & s'ils n'étaient épouvantés par la sévérité des châtimens destinés à ceux qui sont convaincus de révolte.

Il n'y a point de domestiques libres. Depuis la maison du roi jusque dans celle du dernier des habitants, pour pauvre qu'il soit, il y a des esclaves chrétiens pour s'en faire servir. C'est d'ailleurs leur principal commerce, & ils y gagnent toujours, surtout lorsque les esclaves ont de quoi se racheter, ou que les rédemptions vont à Alger pour employer les deniers des charités publiques.

Les maîtres qui ont beaucoup d'esclaves, les louent aux armateurs des corsaires pour travailler aux armemens ou pour aller en mer. Ils les louent aussi aux étrangers qui sont établis dans les villes, pour s'en servir dans leurs maisons comme des domestiques. Il est permis aux personnes de toute nation d'y acheter des esclaves chrétiens ; mais il n'est pas d'usage que les chrétiens en achètent.

Bien de gens croient qu'on force les esclaves chrétiens à se faire mahométans, ou du moins qu'on les y sollicite par des caresses. C'est sur la foi des moines qui y vont faire des rachats mais l'erreur est très grande. Bien loin de travailler à les séduire, les maîtres seraient bien fâchés que leurs esclaves se fissent mahométans, quoiqu'ils ne soient pas

libres en changeant de religion. Leurs maîtres perdraient le profit qu'ils en retirent, lorsque les r dempions viennent   Alger : & c'est pour cela uniquement que la plupart des alg riens ach tent des esclaves chr tiens. Il y a certains cas o  le dey voulant sauver un esclave chr tien qui aura m rit  la mort, lui donne   opter ou de mourir ou d'embrasser la foi mahom tane, pourvu que la crime ne soit pas contre l' tat.

Il n'y a que les jeunes esclaves au dessous de l' ge de douze ans, dont les maîtres se piquent de faire de bons musulmans, croyant faire une  uvre tr s agr able   Dieu. Ce sont les plus riches qui les ach tent ; ils n' pargnent rien pour les bien  lever, & les adoptent pour leurs enfants. Mais lorsque les esclaves sont pris en  ge de connaissance, les maîtres les d tournent de changer de religion ; car outre qu'ils ne peuvent pas les revendre, les esclaves trouvent mieux l'occasion de s' vader.

Les alg riens disent commun ment, qu'un mauvais chr tien ne peut  tre bon musulman. Si l'on donnait la libert  aux esclaves qui embrasseraient le mahom tisme, on n'aurait pas de la peine   faire les r dempions ; & il n'est que trop s r que la plupart des esclaves sont refus s.

On voit dans des m moires anecdotes, qui sont dans l'h pital d'Espagne   Alger, qu'en 1641, un fran ais natif de Marseille, esclave de Ali, g n ral des gal res, voulant  viter de s'embarquer, demanda plusieurs fois   son ma tre de se faire

recevoir dans la religion mahométane. Mais en ayant toujours été refusé, & les galères étant prêtes à partir, il se fit prêter à un renégat de sa nation des habits à la turque, & parut en cet équipage devant le général. Celui-ci le voyant de loin & connaissant la ruse, l'appela Jean. Jean s'approchant & dit, je ne suis pas Jean, je suis Mustapha. Ali le visita & le trouvant incirconcis, prétexta que l'on se moquait de la religion mahométane, & le fit mettre sous le bâton. A mesure qu'il été bastonné, son maître lui disait, es-tu Jean ou Mustapha ? L'esclave souffrit un certain nombre de coups ; mais ne pouvant plus endurer ce supplice, il cria, je suis Jean & non pas Mustapha ; je suis chrétien & non mahométe. De cette manière, il persista dans la foi chrétienne, & étant racheté quelques années après, il retourna dans son pays.

CHAPITRE VII.

De la Religion du Royaume d'Alger.

LES anciens africains de Barbarie & de ce royaume étaient idolâtres. Ils adoraient le soleil & le feu, à l'honneur duquel ils bâtissaient des temples superbes, où ils conservaient un feu perpétuel, semblable à celui que les vandales gardaient parmi les romains.

Les barbares embrassèrent la foi chrétienne dans le IVème siècle de l'ère commune, à l'occasion des quelques seigneurs de la Pouille & de

Sicile, qui s'étaient emparés des royaumes de Tunis & de Tripoli. Ensuite plusieurs princes chrétiens de la secte d'Arius, abandonnèrent l'Italie pour éviter la fureur des Goths, & allèrent demeurer en Barbarie, où les chrétiens se multiplièrent, & firent de grands progrès dans toute la Mauritanie, le long de la mer Méditerranée. Il se glissa dans cette religion une infinité d'hérésies, & il s'y forma diverses sectes, dont la plupart n'étaient pas de la communion de Rome. On peut juger du nombre de chrétiens qu'il y avait, par celui des pasteurs, puisqu'en l'année 411, on assembla un concile national à Carthage, où il se trouva 286 évêques orthodoxes, sans compter ceux qui étaient absents, au nombre de 120. Dans l'intérieur du pays ce n'était qu'un mélange impénétrable d'idolâtrie & de christianisme. Mais enfin le mahométisme ayant pris naissance, au commencement du VIIe. Siècle, les arabes portèrent cette Religion de toutes parts par la force des armes, pillant, ravageant & jetant partout l'épouvante. Ils vinrent en Barbarie aidés de 24 000 turcs commandés par Occuba ben Nazic en 1663. Après s'en être emparés, plusieurs y restèrent, & cette nouvelle religion y fit de grands progrès, & devint la dominante. Le plupart des chrétiens se réfugièrent en Espagne & en Italie.

Les chrétiens qui y restèrent & les idolâtres y furent persécutés sans distinction. A le faveur des révolutions, il en resta toujours des uns & des autres, jusqu'au XIIIe. Siècle, que les chérifs

princes arabes descendants de Mahomet, usurpèrent la Barbarie. Après avoir remporté une pleine victoire, ils en chassèrent entièrement les chrétiens, qui s'enfuirent en Europe, & les africains idolâtres furent contraints par les tourments d'embrasser le mahométisme.

Quoique la religion soit la même dans ce royaume, que celle qui domine dans tous les états du Grand Seigneur, on y compte comme dans le reste de l'Afrique 72 sectes principales, toutes soutenues par chaque parti comme véritables, & conduisant au salut ; sans compter les sectes particulières des marabouts & santons ou moines, qui ont chacun des usages ridicules. Mais toutes ces sectes se réduisent à deux principales, à celle de Mahomet dominante de l'empire ottoman ; & à celle de Ali qui est seule reçue dans les états de Perse. On suit la première dans le royaume d'Alger ; on ne prend pas garde à ceux qui suivent l'autre. On les laisse dans leur opinion, pourvu qu'ils ne parlent ni n'écrivent contre la religion dominante.

Ces deux sectes diffèrent en ce que les sectateurs de Mahomet croient, que Dieu est la cause du bien & du mal, & soutiennent la prédestination absolue ; que Dieu est éternel & la loi de même ; que Dieu se rendra visible dans son essence même ; que Mahomet fut élevé en la présence de Dieu en corps & en âme ; qu'il faut nécessairement prier Dieu cinq fois par jour.

Les autres croient au contraire, que Dieu ne

produit que du bien ; que Dieu seul est éternel, mais que la loi ne l'est point ; que les âmes bien heureuses ne voient Dieu que dans ses opérations ; que l'âme de Mahomet fut enlevée au ciel sans le corps, & qu'il suffit de prier Dieu trois fois par jour.

Il y a encore plusieurs autres sentiments, qui diffèrent entre-eux dans l'interprétation du Coran, qu'on peut voir dans divers auteurs qui ont traité de la religion mahométane, comme Camerarius, Bochart & autres.

Toutes les sectes différentes se traitent réciproquement d'hérétiques ; mais parmi tous les sectaires, les plus remarquables sont les trois sectes de marabouts appelés Santons, Cabilistes, & Sunnaquites.

Les santons sont de différentes règles, suivant l'esprit de leurs fondateurs, il y en a qui sont obligés de courir perpétuellement couverts de haillons, & d'autres tous nus comme des insensés & des fanatiques. Ils croient que les bonnes œuvres, les jeûnes, les austérités & les souffrances les purifient & les rendent semblables aux anges ; & que lorsqu'ils ont atteint un certain degré de perfection, ils ne peuvent plus pêcher, ce qui donne lieu à leurs extravagances & plusieurs crimes.

Les cabilistes observent des jeûnes très rigoureux, ne mangeant aucun mets qui ait eu vie, mais des herbes, des légumes, des fruits, des racines & autres choses semblables. Ils ont des formulaires

de prières pour tous les mois, tous les jours & toutes les heures. Ils se vantent d'avoir des visions célestes & des entretiens avec les anges, qui leur apprennent tout ce qu'ils veulent savoir ; & ils portent sur eux des talismans carrés avec des chiffres & des caractères. Cette règle fut instituée par un nommé Beni, réputé pour un célèbre docteur arabe.

Les sunnaquites sont de vrais misanthropes. Ils vivent dans des déserts éloignés de tout commerce avec les hommes, qu'ils fuient avec grand soin. Ils ne se nourrissent que d'herbes & de racines. Ils tiennent du judaïsme, du christianisme, du mahométisme & même du paganisme. Ils sacrifient des animaux. Ils ne se font circoncire qu'à l'âge de 30 ans, après quoi ils se font baptiser au nom du Dieu vivant. Ils disent que toutes les religions ont été envoyées de Dieu ; qu'ils sont les plus parfaits de tous les hommes ; qu'ils souffrent & prient pour tous les autres, & prétendent détourner la colère de Dieu du reste du genre humain.

Dans les villes du royaume d'Alger, on a peu de foi pour ces sortes de gens, aussi n'y voit-on guère paraître de ces santons qui seraient punis s'ils faisaient quelques larcins ou autres crimes, qui sous prétexte d'inspiration leurs sont permis parmi les arabes. Les turcs n'ont aucun égard à leurs momeries, & font étrangler les marabouts tout comme les autres, lorsqu'ils se mêlent des affaires du gouvernement. Parmi la plus grande partie des turcs d'Alger, il n'y a que l'apparence de la Religion ;

le libertinage, le vice & l'ignorance y triomphent. Il ne faut pas s'en étonner, puisque la milice qui gouverne est un mélange de la lie des turcs du Levant, des renégats chrétiens & des juifs. Il est vrai que les chefs tiennent la main à ce que toutes les cérémonies soient observées exactement, & qu'ils se contraignent eux-mêmes en public pour ne pas donner mauvais exemple. Mais pour cela, ils n'en valent pas mieux en général, & l'on n'en trouve point qui vivent en gens de bien, si l'on excepte les hadjs ; qui se piquent de sainteté, & quelques autres que l'âge a dégagés des passions ; c'est tout comme ailleurs.

Les Hagsis sont ceux qui ont fait le voyage de la Mecque & visité le sépulcre de Mahomet. Ils sont fort distingués & regardés comme déjà sanctifiés. La vénération qu'on a pour eux fait souhaiter à tous de pouvoir faire le même voyage ; mais outre la longueur & la fatigue, il faut avoir de quoi s'entretenir, & faire quelque présent au temple de la Mecque.

Les chérifs sont ceux qui descendent de la race de Mahomet. Ils sont distingués par un turban vert, & il n'y a qu'eux qui aient droit de le porter. Il y en a parmi eux de très misérables, qui ne laissent pas d'être très attentifs à porter cette marque de distinction. Ils n'ont pour prouver leur extraction, ni titres, ni papiers, ni parchemins ; mais seulement l'usage de leurs ancêtres de l'un à l'autre sans interruption : & l'imposture en ce cas serait punie de mort.

La plupart des habitants de ce royaume portent un chapelet de grains de corail, d'ambre ou d'agate pour s'amuser, & prononcent avec les doigts, & plutôt par habitude que par dévotion, les attributs de la divinité.

Les pauvres ignorants ne disent à chaque grain que *Sta-fer-Allah*, ou Dieu me garde. D'autres moins ignorants disent à chaque grain, *ALLAH ILLA MOHAMED RASSOUL ALLAH*. Il n'y a point d'autres dieux que Dieu, & Mahomet est l'envoyé de Dieu. Ceux qui sont plus éclairés ajoutent à cette confession de foi, une kyrielle des attributs de Dieu, à mesure qu'ils font passer les grains. Par exemple :

« au nom de Dieu seul et unique Dieu, loué soit Dieu seul & unique Dieu ; au nom de Dieu tout puissant, loué soit Dieu dans sa puissance ; au nom de Dieu tout bon, loué soit Dieu dans sa bonté ; au nom de Dieu tout sage, loué soit Dieu dans sa sagesse ; au nom de Dieu miséricordieux, loué soit Dieu dans sa miséricorde ; au nom de Dieu éternel, loué soit Dieu dans son éternité &c. » ; & à la fin ils disent : « loué soit Dieu le seigneur du monde. Seigneur qui jugeras les hommes, je t'adore, je mets toute ta confiance en toi, je confesse que tu n'as ni engendré, ni été engendré, & qu'il n'y a aucun qui te soit semblable ou égal. Seigneur que ta bénédiction soit sur ton prophète Mahomet, & sur tous les musulmans ».

Mais les dévots se font une si grande habitude

de dire le chapelet, qu'ils parcourent même en parlant des affaires les plus intéressantes & les plus sérieuses ; ce qui fait voir que ce n'est qu'une grimace de dévotion, & non pas une véritable dévotion. Cela n'a rien qui doive surprendre puisqu'on voit en Europe des chrétiens, qui se poignent le rosaire à la main.

On ne parlera point ici de leurs prières générales & particulières des mosquées, de la circoncision, de leurs mariages, & de leurs enterrements. Je renvoie le lecteur aux auteurs qui ont amplement traité de la religion des mahométans & de leurs cérémonies ; tout étant à peu près de la même manière dans le royaume d'Alger.

Il y a liberté de religion pour tous les étrangers, tant libres qu'esclaves. Ils y ont des églises & des prêtres, selon leur rite : & même toutes les religions y sont protégées, pourvu que ces étrangers ne se mêlent point des affaires du gouvernement, ni de ce qui concerne la religion mahométane, auquel cas il y a prompt & sévère punition.

Il y a peu de femmes qui aient de religion. L'on y croit indifféremment qu'elles prient ou non, & qu'elles aillent aux mosquées & l'on ne les y oblige point. Bien des gens doutent qu'elles aient une âme immortelle. Elles sont élevées dans la plus crasse ignorance qu'on puisse s'imaginer ; la plupart de ces hommes grossiers, & même des femmes croient, qu'elles ne sont faites que pour servir à la génération & au plaisir de l'homme. Cette opinion jointe à l'ardeur du climat, les rend fort luxurieuses.

Elles se servent de toute sorte de moyens pour se divertir aux dépens de l'honneur de leurs maris, quelque risque qu'elles courent ; surtout les femmes dont les maris sont aisés, & qui vivent dans la mollesse & la fainéantise. Lorsqu'elles sont ensemble, toute leur conversation roule ordinairement sur les plaisirs de Vénus ; & les moyens de se réjouir de ce côté là. Ce qui prouve assez ce qu'on m'a assuré là-dessus, c'est que dès que les femmes sont vieilles & inutiles au plaisir des hommes, elles sont méprisées & maudites, même de leurs enfants. On les souffre tout au plus comme un vieil animal domestique qu'on tient dans un coin d'une cour ou dans une cahute, & à qui l'on donne les restes de la table. Les enfants ont beaucoup de respect pour leurs pères, mais ils n'en ont aucun pour leurs mères ; parce que les hommes épousent indifféremment des femmes de toute nation & religion, libres & esclaves, uniquement pour leur plaisir ou par vanité. Il est d'un usage universel que les hommes répudient leurs femmes, dès qu'elles ne sont plus propres à la génération ou au plaisir. Voici un fait qui prouve ce que je viens d'avancer.

Un nommé Clément sujet du pape & né dans le comtat d'Avignon, ayant été pris jeune des algériens se fit mahométan, & on lui donna le nom d'Ibrahim. Etant devenu grand, il fut mis dans la milice, & se regardant comme un turc d'origine, il fit tout ce qu'il put pour paraître digne de l'être. Il perdit un œil à la guerre, & étant dans un âge mûr

il donna dans le commerce. Il y réussit & s'établit à Bône. Voulant mener une vie régulière pour maintenir son crédit, il se maria & fit bon ménage. Il fit une alliance peu avantageuse, parce qu'il sentait toujours le chrétien, pour me servir du terme du pays à l'égard des renégats. Sa femme devint vieille, infirme, & hors d'âge d'avoir des enfants. La dot qu'Ibrahim lui avait réglée en se mariant, n'était pas suffisante pour la faire vivre sans autre secours, elle dit à son mari, qu'elle voyait bien qu'elle était devenue vieille & peu propre à lui donner du plaisir ; qu'elle avait projeté de lui faire épouser une jeune fille fort belle, & qui serait certainement de son goût, quoique ses parents furent pauvres ; à condition qu'elle serait gardée, & entretenue dans la maison jusqu'à sa mort, & non pas répudiée suivant la coutume de beaucoup de maris, lorsque leurs femmes étaient dans l'âge. Elle ajouta qu'elle travaillerait autant qu'elle pourrait pour le bien du ménage, & qu'ainsi elle serait délivrée de la misère, qui est le partage des vieilles femmes qui n'ont pas du bien. Ibrahim, qui était d'un âge encore à prendre femme & d'un tempérament fort & robuste, remercia sa femme de son attention. Il la trouva fort raisonnable, accepta sa proposition, & lui promit verbalement de l'entretenir malade ou saine jusqu'à sa mort. Cette bonne femme fut en même temps faire proposition de mariage, & demander la fille en question à ses parents de la part d'Ibrahim. Les parents qui se trouvaient très honorés

de s'allier avec un turc de la milice, qui passait pour avoir du bien & qui en gagnait par son commerce, furent surpris de cette proposition & qu'Ibrahim daignât jeter les yeux sur cette fille ; mais comme la femme d'Ibrahim avait été de tout temps le bonne amie de la mère de la fille, elle lui expliqua toutes choses, & le mariage se fit au dépens du repos de la vieille. Comme elle était la gouvernante de la maison, elle voulut aussi l'être de la jeune femme en certaines occasions, & la corriger lorsqu'elle en avait besoin. La dernière ne trouvait pas cela à son gré, & voulant être absolument la maîtresse, & n'avoir aucune surveillante, elle porta son mari à répudier la vieille. Il se laissa gagner aux caresses & aux larmes de cette jeune femme, qui employa la ruse & l'artifice pour venir à bout de son dessein, qui réussit, & la vieille fut renvoyée. Mais Ibrahim reçut quelques années après la peine de son ingratitude. Il passait pour riche, & sa femme faisait une dépense fort considérable, oubliant la bassesse de son origine, & qu'elle était femme d'un chrétien renégat. Les principaux de la ville de Bône prirent occasion d'en blâmer en particulier Ibrahim. Un d'eux lui dit, qu'il avait fort mal fait d'épouser une femme de la lie du peuple, qui ne lui dépensait pas moins qu'une autre ; & que s'il lui arrivait quelque accident, il ne serait soutenu de personne, & se verrait généralement méprisé. Il lui représenta que pour obvier à un malheur semblable, il fallait étant riche comme il l'était, répudier sa femme, & en

épouser une autre qui lui fit quelque honneur, & fut bien apparentée. Il ajouta qu'il lui donnait ce conseil en ami, & qu'il en ferait l'usage qu'il jugerait à propos. Ibrahim sentit flatter son amour propre par ce discours, & donna dans le piège qu'on lui tendait adroitement, parce qu'on n'en voulait qu'à son argent : il remercia celui qui se cachait sous le masque d'un ami véritable & sincère. Il lui dit qu'il s'en remettrait à lui, & qu'il ferait tout ce qu'il trouverait bon. Suivant ses avis il répudia sa jeune femme, & épousa la fille de cet ami prétendu, qui obligea Ibrahim, de lui constituer une bonne dot. Il le fit volontiers, flatté par l'alliance qu'il faisait avec une des premières familles de la ville. Dès que cette femme fut chez Ibrahim, qui la traitait avec toute sorte de complaisance & de distinction, elle se donna carrière, & voulut tout ce qu'il y avait de plus riche en habits & en bijoux. Sa magnificence donna bientôt une violente jalousie à toutes les femmes les plus considérables, qui faisaient enrager leurs maris par leurs demandes continuelles, leur disant qu'elles ne pouvaient souffrir que la femme d'un renégat fut plus magnifique qu'elles. On représenta à Ibrahim qu'il devait obliger sa femme à être plus modeste, & qu'il ne lui convenait pas de vouloir briller plus que les autres ; qu'autrement la vanité de sa femme causerait quelque désordre & peut-être sa perte. Ibrahim méprisa cet avis, se faisant fort de la protection de son beau-père, & fit au contraire plus de dépenses

pour sa femme, tant en bijoux qu'en habits. L'envie des autres femmes augmenta, & elles querellèrent leurs maris sur leur économie. Ceux-ci portèrent plainte au beau-père d'Ibrahim, lui firent un grand crime de sa manière de vivre & lui imputèrent quelques fautes contre le Gouvernement. Le beau-père qui n'en voulait qu'à l'argent de son gendre, le querella vivement, & lui fit peur en lui disant, que le dey était prévenu contre lui, qu'il craignait pour sa tête, s'il ne prévenait son malheur par la fuite ; qu'il y donnerait la main, mais qu'il était de la bienséance qu'avant toute chose, il répudiât la femme en lui donnant la dote & les nippes dont elle était pourvue. Ibrahim le fit de bonne grâce, voyant bien autrement il y serait contraint. Dès qu'il eut donné à sa femme ses lettres de divorce, le beau-père lui conseilla de ce cacher pour quelques temps, en attendant qu'on eut fait la paix avec le dey. Mais dès qu'il eut disparu, on l'accusa de divers crimes contre la religion & contre l'État, & tous ses biens furent confisqués. Il se réfugia à la Calle, colonie de la Compagnie Royale d'Afrique, établie à Marseille, sous les hospices de Mr. Phœnix, qui en était alors gouverneur. On lui fit abjurer la religion mahométane, & il passa en France sur le navire Le Parfait, appartenant à cette compagnie.

CHAPITRE VIII.

Des mœurs & des coutumes des algériens.

TOUS les peuples qui habitent le royaume d'Alger ont en général des mœurs déréglés, beaucoup de hauteur & de brutalité à l'égard des étrangers. Il faut en excepter quelques anciens officiers du gouvernement, quelques marchands qui voyagent, & ceux qui ont été esclaves des chrétiens. L'ignorance & la mauvaise éducation causent leur dérèglement.

Les algériens accoutumés dès leur bas âge à voir dans leurs maisons des esclaves de toutes les nations, se persuadent aisément que les autres peuples ne sont nés que pour être soumis ; ce qui leur inspire un mépris extrême pour tous les étrangers. Ils haïssent surtout les espagnols & les portugais, qu'ils regardent comme des usurpateurs des royaumes & des pays qui ont appartenus à leurs ancêtres.

Les soldats qui composent la milice, & qui sortent ordinairement de la lie du peuple du Levant, fiers de se voir les maîtres d'un grand royaume, & habiles à parvenir à leur tour, ou par cabale, aux plus hautes dignités, sont d'une insolence insupportable à l'égard des maures & des arabes auxquels ils font durement sentir leur supériorité.

Ils sont regardés comme les hauts & puissants seigneurs. On leur donne le nom d'effendi, qui signifie seigneur, au lieu que les arabes ou maures, quelques puissants qu'ils soient par leur naissance

ou par leurs richesses, n'ont que le nom de *Cidi*, qui signifie Sieur ou Monsieur.

Le dey est appelé Effendi par les soldats & par les consuls étrangers ; mais les arabes & les maures l'appellent Sultan ou simplement Maître ou Grand Maître. Tous les étrangers mais les arabes & les amures l'appellent sultan ou simplement maître ou grands maîtres. Tous les étrangers qui ont affaire à lui, & qui ne sont point caractérisés, lui font plaisir de lui donner le titre de sultan.

Ce qui inspire de la modération aux grands, su qui roule le gouvernement, c'est qu'on s'en prend à eux, lorsque les affaires ne tournent pas avantageusement, & qu'ils sont déposés ou étranglés ; de sorte que la crainte des mauvais évènements leur inspire de la douceur & de la prudence.

Les marchands du pays qui voyagent sont fort traitables, parce qu'ils ont à faire à toutes sorte de nations ; & ils guérissent par là des préjugés de leur éducation.

Les turcs & les maures qui ont été esclaves, sont pus raisonnables. Lorsqu'ils sont chez les chrétiens, ils se désabusent de l'opinion qu'ils ont de la force & de la grandeur de leur pays. Ils voient les forces des chrétiens, leur grandeurs, leur richesses, leur éclat, & éprouvent les bienfaits de quelques-uns. Ce sont ordinairement ceux qui font le plus de bien aux esclaves chrétiens, ayant éprouvé le même sort, & craignant pour eux ou pour leurs enfants de retomber dans l'esclavage. Alors ils demandent aux consuls

des nations étrangères des certificats du bien qu'ils ont fait aux esclaves chrétiens.

Tous les étrangers qui arrivent dans la ville d'Alger, sont conduits, dès qu'ils ont débarqué, devant le dey par le capitaine du port ou un de ces officiers. Le dey leur donne la main à baiser, & leur demande en langue franque d'où ils viennent, ce qu'ils viennent faire, & des nouvelles du lieu de leur départ & de la route qu'ils doivent suivre ; après quoi ils sont renvoyés. Ordinairement le truchement de leur nation est avec eux, pour servir de guide & d'interprète.

Les étrangers ne doivent point porter l'épée dans les villes du royaume, principalement à Alger. Les consuls & les officiers des princes étrangers n'en portent point, quoiqu'il leur soit permis de le faire. Mais les rues sont si étroites, qu'une épée embarrasse les passants, & peut donner lieu à des querelles avec les janissaires, ce qu'il faut absolument éviter.

Lorsqu'un turc passe, il faut se ranger le mieux que l'on peut, & lui faire place si l'on ne veut essuyer des paroles injurieuses. On va rarement dans les rues sans en recevoir des jeunes turcs & des maures ; mais c'est à quoi il faut fermer les oreilles & ne pas répondre, de peur que la canaille ne s'attroupe, & qu'il n'arrive un plus grand mal. On ne saurait agir avec trop de circonspection & de patience. Ce n'est qu'en se plaignant au dey, on n'obtienne une bonne & prompte justice, comme il est arrivé à Mr. Thomas Thompson consul anglais,

il y a peu d'années. Mais quelquefois le remède est pire que le mal, & pour un coupable qu'on fait châtier, on se fait un nombre d'ennemis dont il faut se méfier continuellement.

En 1716, le Sr. Thomas Thompson, consul anglais, allant à la loge où s'assemblent les capitaines de vaisseaux, rencontra sur le môle un jeune maure, qui selon ce qu'on a cru était ivre. Le môle est fort étroit, & comme d'ailleurs il avait beaucoup plu, le passage n'était guère commode. Le maure disputa le terrain au consul, & le poussa même. Le consul lui demanda s'il voulait le faire sauter en bas du môle, & lui dit, qu'il le trouvait bien plaisant de lui disputer le pas. Le maure répondit en colère, que c'était bien à un chrétien à vouloir la préférence sur lui, & en même temps sauta sur le consul, lui donna un soufflet & un croc en jambe, le jeta à terre & lui mit un genou sur l'estomac. Le capitaine du port ayant vu de loin ce manège s'avança, & menaça de loin le maure, qui ne jugea pas à propos de l'attendre & s'enfuit ; l'autre conduisit le consul à l'assemblée des officiers de marine pour le consoler, & réparer son désordre. L'amiral lui témoigna le chagrin qu'il avait de ce qui était arrivé. Il lui dit qu'il allait en informer le dey ; & que ce maure recevrait bientôt le châtement de son crime. L'amiral avait beaucoup de considération pour la famille de ce jeune homme, dont le père était un honnête marchand de ses amis. Ainsi dès qu'il eut rapporté l'affaire au dey dans toutes

ses circonstances, il le pria de ne pas faire mourir le coupable, comme il le méritait, parce qu'il appartenait à d'honnêtes gens, & que d'ailleurs des libertins l'ayant fait boire, l'ivresse l'avait conduit à cette mauvaise action. Le dey répondit à l'amiral que cette action méritait la corde, & qu'à sa considération, il voulait bien lui en faire grâce. Mais comme il fallait pour l'exemple & la satisfaction du consul outragé, châtier cet insolent, le dey demanda à l'amiral de s'expliquer sur le châtiment qui devait-être ordonné. L'amiral conclut à la bastonnade, & alors le roi lui dit : à ta considération je lui fait grâce de la corde. Le consul arriva un peu après. Le dey l'apercevant lui dit, consul, je fais ce que tu veux. Je suis fâché de ton accident, mais tu auras justice : reste là. Il ordonna en même temps au bachaoux maure de faire chercher le criminel & de l'amener devant lui. Comme il ne s'était point caché, il fut bientôt trouvé & amené devant le dey, qui lui dit fort en colère, malheureux qu'as-tu fait ? Le maure sans beaucoup s'émouvoir lui répondit, eh seigneur qu'ai-je fait ? J'ai battu un chrétien, un chien qui voulait être plus que moi, & qui m'a dit des injures. Le dey, outré de son arrogance, lui dit : est-il vrai que tu as traité le consul anglais de la manière que l'on m'a dit ? Oui dit-il, seigneur. Cela vaut-il la peine de m'envoyer chercher ? Alors le dey, comme furieux s'écria : c'est assez, & prononça sa sentence, qui fut de deux mille deux-cents coups de bâton. Elle fut exécutée sur le champ, en présence du consul. On mit le

criminel à la Falaque, & on lui appliqua 1000 coups de bâton sous la plante des pieds, de sorte que les pieds lui tombèrent jusqu'à la cheville, où ils tenaient si peu que Mohamed Effendi, cazenadar, tire son couteau de la ceinture, & coupa la peau à laquelle ils pendaient. Comme il ne pouvait pas en supporter d'avantage sans mourir, & que le dey était bien aise de le faire bien souffrir pour éviter un pareil accident, il ordonna que le criminel fût conduit en prison, afin qu'il se remit un peu. Le lendemain à neuf heures du matin, le dey envoya chercher le consul anglais, & ensuite le criminel auquel on appliqua pour l'entière exécution de la sentence les 1200 coups de bâton restant sur les fesses, qu'on lui emporta aussi. Il en perdit la parole & la respiration : mais comme il n'était pas mort, le dey ordonna de le conduire en prison, de l'y enfermer & de l'y laisser seul & sans secours. Cet ordre fut exécuté : & on laissa mourir ce malheureux, de douleur, de faim & de soif.

Le gouvernement d'Alger se fait un principe de religion de laisser exercer à chacun la sienne en toute liberté ; & mieux on observe sa religion, plus on y est estimé & protégé.

Les algériens aiment beaucoup mieux les esclaves de la religion catholique romaine que tout autre à cause de la confession qui les rend quelquefois plus fidèles. De sorte que les maîtres souhaiteraient qu'ils se confessassent chaque semaine. Plusieurs vont avertir les confesseurs

des mauvaises actions de leurs esclaves, & les conduisent eux-mêmes aux églises aux fêtes solennelles de Noël, de Pâques, de Pentecôte & autres ; & s'informent exactement s'ils se sont confessés.

Il faut que les chrétiens & les juifs se donnent bien de garde de parler contre la loi de Mahomet ; en ce cas ils y sont punis très sévèrement. Il y a environ sept ans, qu'un capitaine d'un petit bâtiment anglais ayant dit à un mahométan, « *Fé de merde* », ou « *Foi de merde* », fut amené devant le dey, où ayant été accusé & convaincu du fait, il fut puni sur le champ de 500 coups de bâton sous la plante des pieds. Ce capitaine résolut de s'en venger par quelque endroit. Il partit seulement avec son lest, & il cacha dans son bord sept esclaves du deylik dans des caisses qu'il avait placées sous le lest, & à chaque caisse il y avait un soupirail avec un tuyau pour prendre de l'air. Avant que le bâtiment mit à la voile, les officiers préposés à cet effet furent faire la visite par forme, & pour recevoir leur droit. Il partit, mais dès qu'il fut en mer, on fit la visite des esclaves ainsi qu'il se pratique ; & comme les sept se trouvèrent de moins, le fort de la marine tira un coup de canon, qui est le signal ordinaire pour faire revenir les bâtiments qui viennent de partir, lorsqu'on soupçonne la fuite de quelque esclave. Le capitaine anglais n'eut garde de revirer de bord, il fit toujours force de voiles, & le capitaine du port s'embarqua dans la galiote de garde pour courir après lui.

Le bâtiment anglais s'étant trouvé bientôt malheureusement pour lui en calme, & les gens de l'équipage voyant qu'ils ne pouvaient s'empêcher d'être pris, le capitaine s'embarqua dans un petit canot qu'il avait acheté à Alger, ayant perdu sa chaloupe par accident dans la route ; mais ce canot ne pouvait contenir que sept hommes. Le capitaine & six autres des plus courageux d'entre les matelots & les esclaves résolurent d'affronter la mer, & de se sauver à Majorque avec le canot. Ils y embarquèrent des vivres, s'éloignèrent du navire à force de rames, avant que la galiote ramena dans le port le navire qui fut déclaré confisqué. Les matelots & les esclaves qui étaient restés à bord furent bastonnés & mis à la chaîne ; le consul anglais, le chancelier & les marchands de cette nation furent arrêtés & le scellé fut mis à leurs maisons & sur leurs effets jusqu'à ce qu'enfin le consul accommoda & paya grassement les esclaves qui s'étaient sauvés avec le capitaine. On rendit la liberté à tous les anglais, mais le bâtiment fut confisqué.

Les banqueroutiers sont punis de mort à Alger. Les turcs coupables de banqueroute sont étranglés, les maures pendus, les juifs brûlés, & à l'égard des chrétiens, leur consul ou la nation sont forcés de payer pour eux. On appelle banqueroutiers ceux qui se sauvent sans payer. Ceux qui ne peuvent pas satisfaire à leurs créanciers doivent s'abandonner à leur discrétion avec tout ce qu'ils ont, pour ne pas

se rendre coupables.

Il faut observer de ne faire aucun présent ou don aux turcs ou maures par pure libéralité, de peur que cela ne passe ne usage, qui a force de loi dans ce pays là, lorsqu'il leur est avantageux, de même que dans tout le Levant. De là vient que les consuls sont obligés de faire continuellement à ceux qui gouvernent, des présents que leurs prédécesseurs n'avaient faits que par générosité & pour faire leur cour.

Si un étranger, dans quelque occasion particulière, offre un présent à un turc ou à un maure, il le demande toutes les fois que la même occasion se présente, & après ses successeurs en font de même, surtout si ce sont des gens dans l'emploi.

Si un étranger domicilié dans le pays prie à dîner un turc, qui vient le voir par honnêteté ou pour affaires, toutes les fois que ce turc à affaire dans la maison de l'étranger à l'heure du dîner, il n'attend plus d'être prié. Il croit faire honneur au maître du logis de rester, & déshonneur de sortir sans dîner chez lui ; il s'assied, prend un couvert ou en demande un. Il y aurait de l'imprudence à le faire sortir, & ce serait beaucoup s'exposer.

Si un capitaine ou maître de bâtiment, qui a coutume de faire des voyages à Alger avec des fruits frais, ou secs, des confitures & d'autres choses semblables, en donne une fois par bienséance aux turcs dont il croit avoir besoin, toutes les fois qu'il y retourne avec les mêmes denrées, chaque turc

vient demander la même proportion qu'il avait déjà reçue : ce qu'on appelle demander l'usage. Ainsi il ne faut leur donner que conditionnellement, & par pacte exprès, en s'expliquant pour l'avenir : en ce cas ils n'ont rien à dire.

On a vu tant d'exemples de ces sortes de cas, qu'on ne saurait être trop circonspect. Je n'en rapporterai qu'un arrivé en l'année 1691 sous le règne de Hadj Chaban dey. Un marchand grec, domicilié dans la ville d'Alger, faisait presque toutes les années un voyage à Tunis ou en Egypte, & en rapportait chez lui des marchandises, dont il se fait le plus de consommation, qu'il vendait en détail. Un homme de sa nation étant mort, le chargea de l'exécution de son testament, & entre autres legs pieux, il laissa une somme pécuniaire pour distribuer aux pauvres. Le marchand revenant un jour à son logis, vit un maure assis dans une rue sur une pièce de natte, & appuyé contre le mur d'une maison. Ce maure estropié des deux jambes & n'y voyant presque pas, demanda la charité à ce marchand, qui en fut d'autant plus touché, que ce pauvre travaillait & faisait des cordons de lacets de fil & de laine pour ne pas perdre son temps. Il lui donna par charité un réal chique, ou la huitième partie d'une piastre courante d'Alger. Comme il fit cette charité en petite monnaie, le pauvre reçut soixante-dix-sept aspres, & en eut la main pleine. Il fut si transporté de joie de se voir tant d'argent, qu'il se traîna après le marchand avec ses béquilles,

en lui souhaitant mille bénédictions. Il disait à tous ceux qu'il rencontrait, que ce chrétien lui avait fait une grande libéralité pour l'amour de Dieu, dont tous les passants étaient édifiés; parce que disaient-ils, qu'il ne faisait acception de personne en faisant la charité. Le pauvre suivit son bienfaiteur pour savoir son logis, & prit poste dans un endroit par où le marchand était obligé de passer tous les jours pour aller & venir de chez lui. Le lendemain, le pauvre demande la charité, & le grec donne la même somme en même monnaie. Cette action le fit si bien remarqué, & lui attira une si bonne réputation que chacun voulut acheter de lui par préférence. Cela lui procura beaucoup de profit, & tous les prêtres mahométans parlaient de la récompense que Dieu donnait à ce grec charitable ; de sorte que se trouvant si bien de sa charité, qui ne lui coûtait rien, il donna la même somme au pauvre pendant environ un mois. Après ce temps-là, le marchand partit pour aller au Levant acheter des marchandises. Le pauvre gardait toujours son poste, & ne voyant plus son bienfaiteur, il en demanda des nouvelles, & apprit avec regret qu'il était allé voyager ; mais il fut consolé par l'espérance de son retour. Lorsque son commis passait, il faisait à haute voix des prières pour l'heureux retour de son maître, qui arriva cinq ou six mois après, & que le pauvre revit avec plaisir. Le marchand après avoir reçu son compliment, voulut lui donner quelque charité ; mais le pauvre répondit, qu'il

valait mieux qu'il payât tout à la fois ce qu'il lui devait. Le grec dit qu'il ne lui devait rien ; à quoi l'autre répliqua, qu'il manquait depuis près de six lunes, & par conséquent qu'il lui devait environ 180 réaux. Le grec se moqua du pauvre, & l'injuria.

Le mendiant en porta plainte au dey, qui envoya chercher le marchand grec, pour qu'il plaidât sa cause devant sa partie. Le maure alléguait que le marchand lui avait donné pendant une lune un réal tous les jours, & que cette charité lui avait attiré un débit considérable de ses marchandises & un grand profit ; que se voyant une rente comme celle-là, il avait cessé de travailler, d'autant mieux qu'ayant presque perdu de vue, il ne pouvait rien faire qu'avec beaucoup de peine ; que le marchand étant allé en voyage sans lui en rien dire, ni lui déclarer qu'il ne voulait plus lui continuer sa pension quotidienne, il avait toujours resté à son poste, comptant sur sa libéralité en priant Dieu pour son retour ; que se fiant sur la pension, lorsque le marchand serait revenu, il avait emprunté pour vivre, en attendant son arrivée, & que lui ayant après son retour, demandé les arrérages, il en avait reçu des injures. Le marchand convint de tout ce que le pauvre venait de dire, & voulut prouver que l'aumône étant une action volontaire, il était permis de la faire cesser quand on voulait. L'affaire fut examinée, & le marchand condamné à payer au mendiant un réal par jour, depuis celui qu'il était parti d'Alger jusqu'au jour de la décision,

& une piastre de plus pour les injures dites ; sauf à lui de déclarer dans le moment, que son intention était de ne plus lui faire aucun don à l'avenir. Le marchand en fit la déclaration, & promit bien de ne pas oublier un pareil jugement.

Lorsque le algériens se font visite, après s'être faits annoncer par un esclave, il restent dans une petite cour ou parloir fait pour cela. Le maître du logis vient à ce parloir & fait apporter du tabac, des pipes & du café. S'il juge à propos de faire monter ceux qui le demandent, il en fait avertir les femmes & les filles, afin qu'aucune ne se trouve dans l'appartement où dans la chambre où ils doivent aller. De sorte que s'il se rencontre quelqu'un sur l'escalier d'une maison, ou dans quelque autre endroit, sans être conduit par le maître, il est réputé pour un voleur, arrêté sur le champs & dénoncé. On fait faire des informations sur ses vies & mœurs ; s'il est convaincu de quelque larcin, il est puni de mort, sinon on se contente de lui faire infliger une peine pécuniaire ou corporelle, s'il n'a pas de quoi payer. On présume qu'un homme qui pénètre dans une maison, sans se faire annoncer, y va pour voler, ou pour déshonorer les femmes.

Si ce sont des femmes qui visitent la maîtresse du logis on fait avertir le mari, afin qu'il ne paraisse point tant que la visite durera. Ces sortes de visites donnent lieu à une grande débauche avec les esclaves chrétiens qui se trouvent en sûreté, parce qu'ils sont regardés sans conséquence & comme des animaux domestiques. Le mari n'oserait entrer dans

l'appartement des femmes, tant qu'il y a des étrangers dans la maison.

Lorsque les chrétiens vont visiter les algériens dans leur maison, ils sont reçus comme les gens du pays au parloir. Il y en a même qui ne font pas difficulté de leur faire voir leurs femmes & leurs filles, & qui regardent tous les chrétiens libres & les esclaves sans conséquence. Mais les chrétiens ne font guère de ces visites qui sont hors d'usage, parce que les algériens qui ont des emplois dans la gouvernement ou des métiers, ont tous leurs lieux de rendez-vous où on les trouve toujours.

La loi défend aux femmes, comme dans tout les pays mahométans, de se laisser voir à d'autres qu'à leurs maris. On y marie les filles sans que les époux les puissent voir, avant l'engagement devant le Cadi. De cette manière, ils ne peuvent connaître les défauts personnels l'un de l'autre. Tout ce qu'ils peuvent faire, quoique cela soit aussi défendu par la loi, c'est de se faire informer de ce qui concerne les filles qu'ils veulent épouser par des parentes qui vont leur faire visite, à dessein de les examiner.

Les algériens, soit turcs, soit maures ou arabes, qui veulent être réputés gens de bien, mènent une vie simple & laborieuse, & n'ont aucun de ces amusements agréables qu'on a dans les autres pays. Leur usage est de se lever au point du jour, pour se purifier & faire leur première prière nommée Caban. Ils dînent à dix ou onze heures, pour avoir le loisir de faire leur ablution

avant la seconde prière du midi, nommée *Dobor*. Ils se retirent le soir chez eux avant la troisième prière, appelée *Lazero*, qui se fait toujours avant la nuit, en quelque saison que l'on soit. Après ce temps-là on ne voit dans les rues que des libertins, ou des gens qui ont des affaires bien pressantes. Ils observent aussi religieusement de se lever pour la quatrième & la cinquième prière, qui se font toujours pendant la nuit, & qu'on nomme *Magarepa* & *Latumar*.

Ils n'ont ni jeux, ni spectacles publics ni particuliers. Ils passent plus de la moitié de leur vie à boire du café & à fumer, sans autre compagnie de femmes que celle des leurs, de leurs concubines & de leurs esclaves.

Tous les jeux leurs sont défendus, excepté ceux des échecs & des dames ; encore ne leur est-il pas permis de jouer de l'argent. Ils jouent pour quelques prises de café, pour du tabac, du sorbet ou autre chose semblable.

Leur lune de Ramadan, ou leur carême, est une espèce de carnaval pour la jeunesse libertine, mais plus modéré que celui des chrétiens, dont ils méprisent fort les mascarades & les bals. Ils appellent le carnaval, le temps où tous les chrétiens deviennent fous. Comme ils passent tout le jour sans manger ni boire, dès que le soleil est couché, les jeunes gens courent par la ville avec des guitares & des tambours, en criant & chantant, & vont de temps en temps manger & boire ; mais les

personnes de bonnes mœurs a qui veulent ménager leur réputation, se gardent bien de faire semblables choses, & restent chez eux comme à l'ordinaire.

Il est bon d'observer que les dévots, ou ceux qui veulent paraître bons mahométans se couvrent pendant le jour d'une gaze ou d'une toile claire, afin de ne respirer aucune odeur de viande ou de boisson. Je me ressouviens à ce sujet, que je demandai à un maure qui avait été ci-devant à la cour du roi de Maroc, si ce que j'avais ouï dire était vrai ; savoir que le prince avait donné audience le visage couvert, à Mr. De Saint Olon ambassadeur de France, parce qu'il estimait, disait-on, qu'un chrétien n'était pas digne de voir son visage. Le maure répondit qu'on s'était trompé ; que dans le temps de l'audience on était en jeûne, & que c'est la coutume du roi de Maroc d'avoir en ce temps-là le visage couvert. D'ailleurs, ajouta-t-il, comme les chrétiens boivent fréquemment du vin & des liqueurs, le roi s'était couvert le visage pour n'en avoir aucune odeur, qui l'aurait sans doute incommodé ; parce que le prince qui n'a jamais bu ni vin, ni liqueurs, & qui les a toujours en aversion, craint même de les sentir.

Les habitants du royaume d'Alger sont naturellement fort avares, & ils ne font pas difficulté de se reconnaître tels. Ils disent communément, que lorsque les chrétiens veulent peindre un algérien ; ils représentent un homme à qui on bouche un œil avec une piastre, pendant qu'on lui crève l'autre

avec un couteau ; ce qu'il se laisse faire pour gagner la piastre. Ils sont fort sobres & vivent avec presque rien. Mais c'est un ancien usage, que chaque père de famille, ou chaque chef de maison, ait un trésor enterré.

Le plupart des chrétiens s'imaginent que c'est à cause qu'ils croient la métempsychose, ou qu'ils pensent jouir de cet argent dans l'autre monde. Mais m'en étant informé de plusieurs personnes sensées dans le pays, elles m'ont assuré que ce n'était pas là leur motif. La véritable raison de cette conduite, c'est que personne ne veut passer pour riche crainte d'avanie ; car dans les besoins pressants de l'État, vrais ou supposés, le dey prend de l'argent comptant partout où il en trouve, & il n'y a aucun exemple qu'on l'ait rendu. D'ailleurs Alger étant sujet à des révolutions fréquente, un habitant persécuté par ceux qui gouvernent, & contraint de se sauver pour éviter la mort, espère de conserver son trésor, s'il n'a pu l'emporter, en l'indiquant à quelqu'un de ses enfants, à un bon parent ou à un fidèle ami. C'est aussi l'unique moyen de conserver de quoi vivre aux enfants, en cas de malheur ; car lorsqu'un homme est étranglé, tous ses biens sont confisqués par ordre du gouvernement, ce qui arrive souvent. Dans de semblables occasions le Pitremelgi, ou receveur des revenus casuels, fait fouiller la terre, dans les maisons des fugitifs ou des criminels exécutés, & bouleverser le terrain qui leur appartient à la campagne.

Les meubles dans ce pays là consistent en fort peu de chose, chez les personnes même les plus riches. On n'y connaît ni tapisseries, ni fauteuils, ni chaises, ni armoires, ni choses semblables. Les murailles seulement y sont bien blanches. Dans la chambre la plus propre il y a un tapis de pied ou une natte de joncs ou de palmier ; les gens du pays quittent leurs babouches à la porte avant d'entrer, les rues étant en toute saison très malpropres. Au milieu de la chambre contre un mur, il y a un enfoncement & une marche élevée d'un pied, couverte d'un tapis avec des coussins, qui sert pour s'asseoir pendant le jour & pour dormir la nuit, en y mettant de petits matelas que l'on ôte le matin. A un bout de la chambre, qui est ordinairement fort longue, on fait une séparation avec un rideau de toile sans tringle, & seulement attaché d'une muraille à l'autre avec un cordon. Cet endroit sert à enfermer les matelas, les coussins, & les couvertures inutiles pendant le jour, que l'on met sur un reposoir fait de planches. Il y a dans cet endroit une caisse de bois peint, où sont les hardes & nippes. Celles dont on se sert journellement sont pendues à des chevilles à la muraille. On a des rideaux aux fenêtres & aux portes, de toile fort claire avec des rubans de soie de couleur entre deux lés. Ces rideaux sont aussi sans tringle, & tiennent avec un clou ou cheville de chaque côté. A côté des fenêtres il y a de petites niches dans le mur, qui servent d'armoires, où l'on enferme les ustensiles de table & autres bagatelles

de peu de considération.

On n'y voit presque point d'argenterie ; les cuillères sont de buis, on ne s'y sert point de fourchettes, la vaisselle est de terre, excepté quelques grands plats ou bassins de laiton. On mange ordinairement sans table, & l'on met des plats sur une pièce de natte qu'on enlève après avoir mangé.

Les plus distingués ont une table basse & ronde, couverte d'une lame de laiton façonnée autour & en plusieurs autres endroits. On sert à manger sans nappe, mais une serviette assez longue pour faire le tour de la table, sert à tous ceux qui y sont. Quelques-uns ont des fourchettes d'argent, mais il s'en trouve très peu, & ils ne savent pas même s'en servir commodément.

C'est assez l'usage des femmes, qui veulent passer pour belles, de se frotter le bout des doigts avec une herbe nommée *Gueva* qui les teint en bleu, & de se noircir les cheveux & les paupières avec l'antimoine brûlé. C'est là tout leur plus beau fard.

Il y en a qui pour exciter leurs maris ou leurs amants au plaisir de l'amour, leur font prendre de la poudre d'une racine, appelée en arabe *Surnag*, laquelle a une vertu toute particulière pour cela. Elle se trouve en plusieurs endroits du mont Atlas du côté de l'ouest, & les arabes assurent que c'est assez qu'une fille y urine dessus pour perdre sa virginité.

On apprend aux enfants à lire & à écrire en même temps, comme dans les pays du Levant. Les maîtres crayonnent leurs leçons dans le commencement,

& les écoliers suivent les lettres crayonnées avec la plume, dont on leur apprend en même temps le son, jusqu'à ce que la main soit ferme & accoutumée à donner le tour aux lettres.

Le châtiment des enfants, lorsqu'ils manquent à leur devoir est la bastonnade. Comme ils sont toujours assis sur des nattes, les jambes croisées & nues, le maître leur prend les jambes qu'il passe & joint ensemble dans une Falaque, instrument fait exprès, qui les tient saisies, & tenant ou faisant tenir les pieds élevés il leur donne sur les plantes un nombre de coups, suivant la faute commise avec une règle ou une baguette.

Ils condamnent l'usage de fesser les enfants comme très indécent, scandaleux & abominable : ils en font même un grand crime. La raison en est, qu'étant très portés à ce que nos poètes appelle l'amour Socratique, ils trouvent en cela un grand sujet de tentation. Tellement que si un maître d'école s'avisait de le faire, on le punirait très rigoureusement.

Il arriva un jour de canicule, que les domestiques du consul anglais à Alger étaient sous les galeries de la cour de la maison, en chemises & en culottes seulement, tête nue & pieds nus occupés à tirer du vin d'une pièce & à le mettre en bouteilles. Le bouton de la culotte d'un des domestiques rompit, & les autres pour se réjouir, voulurent le fesser. Tandis qu'il se défendait de son mieux, un turc qui allait voir quelquefois le consul passant devant la porte, & entendant de grands éclats de

rire, entra dans la maison par curiosité. Il vit un jeune garçon nu, la chemise sur la tête, se défendant de son mieux. Il crut qu'on se réjouissait autrement qu'on ne faisait, & prétendit avoir part au plaisir. Il mit son demi-sabre à la main pour écarter les autres domestiques, & se saisit de celui qu'on voulait fesser. Ils coururent tous effrayés vers le maître, avec qui nous étions en bonne compagnie, & racontèrent ce qui se passait. Nous y accourûmes tous, & eûmes bien de la peine à faire sortir le turc, & à lui persuader que ce n'était pas ce qu'il pensait, & que le jeu domestique n'était pas si sérieux. Il se retira avec peine & comme un furieux, en nous menaçant. Mais c'est tout ce qui en arriva ; car nous étions tous accoutumés aux injures & aux menaces des hauts & puissants seigneurs, les soldats turcs, qui sont assez libéraux de ce côté là envers les chrétiens.

C'est un usage assez reçu parmi les mahométans, mais particulièrement à Alger, de taxer les denrées comme le pain, le vin, les légumes, & généralement les autres choses nécessaires à la vie, qui se vendent en détail. Aucun marchand n'oserait outrepasser le prix, de peur de s'exposer à de rudes peines. Ce prix est augmenté ou diminué, selon l'abondance ou la disette, les saisons ou les conjonctures.

Cette taxe est regardée comme un article essentiel de la religion ; & c'est par où commence un dey nouvellement élu, Ibrahim dey surnommé le

Fou, élu au mois de mai 1710 voulut faire quelques jours après son élection, un acte de justice, pour se faire craindre des mauvais & aimer des bons. Un matin il prit l'habit d'un esclave hambourgeois, qui était de sa taille, & sortit de chez lui à la pointe du jour avec un autre esclave, qui lui servait de camarade. Il le fit entrer dans une boutique où l'on vendait en détail toute sorte de denrées, & dont il soupçonnait le maître de mauvaise foi. Cet esclave dit au marchand que leur maître les envoyait à la campagne pour travailler, & que comme ils n'y faisaient pas bonne chère, ils venaient acheter du riz & des raisins pour faire un mets à la mode de leur pays ; qu'ils l'allaient faire cuire à la taverne avant que de partir, mais qu'ils le priaient de ne pas le dire à leur patron qu'ils lui nommèrent ; parce qu'il était fort brutal, & qu'il ne manquerait pas de les châtier, s'il savait qu'ils eussent resté si tard en ville. Ce marchand leur promit tout ce qu'ils voulurent & leur vendit, pour le secret, le riz & les raisins secs beaucoup au delà de la taxe qui venait d'être publiée, parce que c'était pour des esclaves, à ce qu'il pensait, & que cela ne tirerait à aucune conséquence. Le dey revenu à son palais prit ses habits & se mit sur son siège ordinaire. L'esclave qui était avec lui, vint lui porter plainte publiquement peu de temps après, contre le marchand maure, qui lui avait vendu le riz & les raisins secs beaucoup au-delà de la taxe. Le dey envoya un chiaoux pour amener ce maure, qui étant devant lui nia le fait

comme une imposture de l'esclave, qui apparemment voulait avoir sa marchandise & l'argent. Le dey sans vouloir dire qu'il était avec l'esclave, lors de l'achat du riz & des raisins, le garda auprès de lui & envoya un crieur ordinaire publier dans la ville, que si quelque turc, maure, chrétien, ou juif avait des plaintes à faire contre untel marchand, il eut à aller incessamment à la maison du roi, & qu'on ne serait plus reçu après la seconde prière. Plusieurs personnes s'y rendirent, & accusèrent le marchand de concussion, dont il fut plus que suffisamment convaincu. Le dey prononça en attendant la sentence définitive, qu'il lui serait donné par provision 500 coups de bâton sous les pieds, & qu'il payerait 500 piastres d'amende, lesquelles seraient mise dans le trésor de l'État, & ce à cause qu'il avait menti devant le dey. Cette expédition étant faite on fut aux opinions, & la pluralité des voix le condamna à être pendu pour l'exemple, étant le premier prévaricateur depuis la régence d'Ibrahim dey ; ce qui fut exécuté sur le champ.

Peu de jours après ce même dey allant se promener du côté de la marine avec sa cour, rencontra un maure des plus misérables portant sous ses haillons un gros paquet; & en marchant il y portait souvent la main & en tirait de quoi manger. Le dey curieux s'approcha de lui, & l'arrêtant lui dit, que manges-tu là ? En même temps il leva ses haillons & vit un cabas rempli de prunes de Brignoles. Le dey lui dit, où as-tu pris cela ? Le maure répondit,

je viens de l'acheter chez un marinier qui vient de Marseille, afin de régaler sa famille. Le dey, qui le connaissait pour être des plus pauvres, lui répliqua ; tu n'as pas de pain à donner à tes enfants, & tu dis avoir acheté ce cabas de prunes : il faut que tu l'ai volé. Et quant même tu l'aurais acheté, tu es punissable de prodiguer ainsi tant d'argent, comme pourrait faire un grand seigneur. Il ordonna à son chiaoux de le mener à la maison du roi, & de le garder jusqu'à son retour. Etant à la marine, il fit appeler le capitaine & tout l'équipage d'une tartane qui venait de Provence, & leur demanda s'ils avaient vendu leurs marchandises & surtout les prunes ; s'ils étaient bien contents, & s'ils avaient été bien payés ? Le capitaine répondit qu'il n'y avait pas trop profité, & qu'au surplus on avait volé à un d'eux un cabas de prunes, dans le temps qu'il le faisait débarquer. Le dey demanda s'il reconnaîtrait le cabas. On lui répondit qu'il était aisé, puisqu'il était marqué du nom du marinier à qui il avait été pris. Le dey ordonna à l'équipage de ce bâtiment de le suivre au palais, où la marque ayant été reconnue ainsi qu'on lui avait dit, il fit rendre le cabas à qui il appartenait. Le maure fut régélé sur le champ de 500 coups de bâton pour avoir menti au dey, & condamné à être pendu ; la sentence fut exécutée une heure après. Le même Ibrahim dey, fut mis à mort le mois suivant, pour avoir manqué à son devoir, comme on le verra dans le chapitre du dey.

On s'étoit toujours piqué dans la royaume d'Alger, de ne prendre aucune précaution pour prévenir la peste, ou pour en empêcher le cours. On aurait crû s'opposer aux décrets éternels de dieu & au dogme de la prédestination absolue, si on avait fait autrement. J'ai vu même en 1718, arriver un navire anglais, qui avait chargé à Alexandrie où la peste étoit violente. Le capitaine de ce bâtiment en étoit mort en route, de même que quelques marchands mahométans. Nonobstant les représentations qui furent faites au dey par les consuls, l'équipage, les soies & les cotons furent embarqués le même jour de son arrivée, sans qu'il survint aucun accident. Cependant (chose étonnante) le peste qui ravageoit la Provence en 1720 avait répandu une telle terreur partout, qu'à Alger on y oublia la prédestination, & Mehmed dey renvoya non seulement les bâtiments qui venaient de Marseille, mais il refusa même la permission de recevoir les lettres qui étoient sur ces bâtiments.

Il n'y a aucun médecin à Alger, ni dans aucun endroit du royaume. On en condamne l'usage ; & les personnes qui veulent être réputés vertueuses disent, que c'est tenter Dieu que de vouloir prendre des remèdes au hasard pour des maladies internes. J'ai vu mourir Baba Ali dey d'une violente fièvre, sans vouloir prendre aucun remède, quoiqu'il eût un chirurgien français pour son esclave qui étoit habile homme, & qui lui promettoit de rétablir sa santé. Mais il le rejetait en disant, que le nombre

de ses jours était marqué de toute éternité. Les algériens approuvent seulement les remèdes extérieurs, & chaque famille a ses petits remèdes particuliers en cas d'accident. Il y a peu de malades ; les gens y vieillissent & y sont forts & robustes ; ce qu'on doit attribuer à la sobriété, à l'usage des viandes les plus simples, & à l'exercice du corps dès le bas âge.

CHAPITRE IX.

Division du Royaume d'Alger. Du Gouvernement du Levant.

LE royaume d'Alger a été divisé en plusieurs souverainetés, provinces, gouvernements, seigneuries, ou républiques, suivant les révolutions qui y sont arrivées, & la volonté des peuples qui s'en sont rendus maîtres tour à tour, par la force des armes. C'est pourquoi les auteurs en différents temps, en parlent différemment.

Les turcs qui en sont aujourd'hui les maîtres, ou plutôt les tyrans, quoiqu'en très petit nombre eu égard à la grandeur du pays & au nombre des habitants, l'ont divisé en trois gouvernements.

Il y a peu de villes fermées & d'autres habitations bâties. Presque tous les peuples qui y sont en grand nombre, logent sous des tentes à la campagne. Un certain nombre de familles, qu'on appelle nations ou tribus, s'assemblent sous l'autorité d'un

cheikh ou chef, qui répond du Carache, ou taille pour sa troupe, & compose un douar, village ou campement qui change de lieu, selon les temps & les saisons, soit pour la commodité des semences, soit pour le pâturage & la nourriture des bestiaux.

Tout le gouvernement de ce royaume dépend de la ville d'Alger, où se tient la cour. Sa domination le répand dans les trois provinces, ou gouvernements, sous l'autorité de trois beys ou gouverneurs généraux commandants les armées, que l'on distingue par bey du levant, bey du ponant & bey du midi.

Sous le gouvernement du levant sont les villes de Constantine, où se tient le bey & sa cour, de Bône, de Djidjelli, de Bougie, de Sétif, de Tébessa, de Zamoura & de Biskra, où les turcs tiennent garnison. Dans l'étendue de ce gouvernement, sont aussi les pays de Couco & de Labez, autrefois deux royaumes différents. Mais les habitants ne reconnaissent point la domination d'Alger, parce que ces pays sont inaccessibles aux troupes des turcs ; ils y vivent en liberté sous l'autorité d'un cheikh, tel que chaque douar veut bien l'élire. Il y a aussi le comptoir de la Calle, colonie française sous la direction de la compagnie du bastion de France.

Sous le gouvernement du panant sont les villes d'Oran où se tient le bey & sa cour ; de Tlemcen, où était la résidence du bey, lorsqu'Oran appartenait à l'Espagne, de Mostaganem, de Ténès & de Cherchell, où il y a garnison.

Sous le gouvernement du midi il n'y a aucune ville ni habitation bâtie. Tous les peuples y sont campés avec ses troupes.

Il y a encore, outre les villes dont on a parlé ci-devant, des débris de plusieurs autres ; mais elles sont entièrement ruinées & sans aucune fortification.

Gouvernement du levant.

Constantine seule ville qui reste de la province qui porte son nom, a été longtemps le siège des princes arabes qui en étaient souverains. Elle fut fondée par les numides, sous le nom de Cirta. On prétend qu'elle fut nommée Constantine par une fille de l'empereur Constantin le grand, qui la fit rebâtir, & la mit dans un grand lustre. Les maures la nomment Cussuntina.

Cette ville est bien fortifiée, & dans une situation avantageuse à trente lieues françaises du rivage de la mer. On connaît qu'elle a été sa splendeur & sa magnificence par de très beaux monuments, des ouvrages des romains. L'empereur Caligula en avait fait la capitale de la Mauritanie césarienne.

Cette province est frontière du royaume de Tunis, & est renfermée entre le mont Atlas, la mer Méditerranée & la province de Djidjelli.

Le bey du levant y fait sa résidence. Il a une garde de 300 spahis ou cavaliers turcs, & de 1500 maures entretenus à ses dépens ; ces troupes ne

faisant point partie de la milice entretenue par l'état.

Près de Constantine & dans son ressort sur la côte Méditerranée, sont les débris de la ville de Collo, bâtie par les romains, & détruite par les guerres qui se sont succédées. Il reste encore un château bâti sur un rocher, où il y a garnison & un aga qui commande. Il y a dans le village un commis de la compagnie du Bastion de France, qui y a une maison ou comptoir, & qui est fort protégé par le gouvernement d'Alger suivant les traités. Il achète des maures peu à peu des cuirs de bœufs, de la cire & de la laine, & lorsqu'il y en a une quantité insuffisante pour les changer, il en informa le directeur de la Calle, qui envoie des bâtiments à la rade pour y charger ces marchandises.

Sur les montagnes de Collo, il y a une grande quantité de singes très féroces & très difficiles à domestiquer. Les maures ont le secret d'en prendre autant qu'ils veulent ; mais ils ne le font que lorsqu'ils en ont l'occasion d'en vendre. Il y en a qui sont de hauteur d'homme, lorsqu'ils sont debout.

Sur la même côte on voit des restes de quelques maisons d'une fort ancienne ville appelée *Stora*, où il y a un golfe spacieux & fort commode. C'est là où les génois & puis les français ont commencé le commerce, que la compagnie du Bastion de France a continué & étendu. On voit dans toute cette province beaucoup de ruines des villes & châteaux bâtis par les romains.

Le territoire de cette province est coupé par des montagnes fort hautes, habitées par des arabes & des maures jaloux de leur liberté, & qui forment une espèce de république. Ils sont divisés en nations, & commandés par des cheikhs qui s'unissent, lorsque le bey de Constantine veut violer leurs droits. Ils peuvent composer une armée de 30 000 à 40 000 hommes ; mais ils n'ont point d'armes à feu, & seulement des sagaies ou lances & des flèches.

Lorsque les femmes de ces montagnes ne sont pas contentes de leurs maris, ou qu'elles sont maltraitées, elles se réfugient d'une montagne à l'autre c'est ce qui donne souvent l'occasion à la guerre entre deux ou plusieurs nations, surtout lorsque les femmes emportent avec elles des bijoux, de l'argent ou d'autres effets de quelque valeur.

Constantine a eu des rois, depuis que les arabes mahométans s'emparèrent de l'Afrique jusque dans l'année 1420 que les tunisiens s'en rendirent maîtres. Mais en 1520 Barberousse après la conquête d'Alger, ayant conquis le Collo, les habitants de Constantine voyant leur commerce tout à fait ruiné par cette prise, se donnèrent à ce conquérant, & depuis elle fait partie du royaume d'Alger.

Bône port de mer, qu'on croit être l'ancienne Hippone, était autrefois la capitale d'une province de la dépendance des rois de Constantine. Cette ville bâtie par les romains, & renommée par son évêque Saint Augustin, était autrefois belle & florissante.

Les gens du pays prétendent, qu'elle n'est pas la même que l'ancienne Hippone ; que cette dernière ayant été prise, reprise & détruite plusieurs fois dans les différentes guerres, on avait bâti de ses ruines, une ville à une petite lieue de là, nommée *Baled el Ugned*, ou la place des jujubes, à cause qu'il y en a beaucoup d'arbres autour de la ville, que l'on prend à présent pour l'ancienne Hippone.

Il est assez probable que ce n'est pas la même ; car à la distance d'une petite lieue, il y a dans un champ de figuiers, des ruines qu'on dit être l'église Episcopale de Saint Augustin. On voit encore parmi ces ruines une statue de marbre toute mutilée, & dont on ne peut connaître la représentation. Il y a auprès une source d'une eau très belle & excellente, que les gens du pays appellent communément la fontaine de Saint Augustin, de même que les figuiers. Les matelots italiens & provençaux qui y abordent, ne manquent pas d'aller boire de cette eau, & de faire leur prière à genoux devant cette statue mutilée pour adresser des prières à saint Augustin. J'en ai vu quelques-uns qui en rompaient de petites pièces pour les garder, ou qui en détachaient & raclaient ce qu'ils pouvaient. A chacun de ces figuiers, dont le fruit est très beau & très bon, on y voit pendre entre les branches des chapelets de figues amères et sèches. Les maures prétendent que les figues amères attirent toute l'amertume du figuier, & que le fruit en devient plus doux.

Cette ville fut prise sur les tunisiens & annexée au royaume d'Alger, lorsque Barberousse s'en rendit maître. En 1535 elle fut reprise par les tunisiens, mais peu de temps après les algériens s'en rendirent encore les maîtres & l'ont gardée depuis. Au-dessus de la ville il y a un petit fort qui la domine, avec une garnison de 300 soldats turcs, sous les ordres d'un aga qui commande la place.

Le rade de Bône où l'on mouille ordinairement, est le port génois à une lieue à l'ouest de la ville, devant laquelle le mouillage ne vaut rien, outre qu'il n'y a pas de fonds.

On trouve dans son ressort les restes d'une ville maritime, qu'on nomme Melle, mais elle est de peu de considération, de même que *Tabarka*, qui est à 20 lieues à l'est de Bône appartenant à présent aux tunisiens, & séparant la côte maritime d'Alger d'avec celle de Tunis. Vis-à-vis de cette ville, il y a une île de même nom, à demi-lieue de la terre ferme. Cette île fut autrefois conquise par l'Espagne ; elle appartient à présent en souveraineté à Mrs. Lomellini nobles génois qui y tiennent un gouverneur. Il y a un fort, une garnison, plusieurs maisons de particuliers qui y habitent, & un comptoir pour la pêche du corail & le commerce avec les maures.

Tout auprès de *Tabarka* il y a une petite place, qu'on appelle la Calle, comptoir appartenant à la compagnie du Bastion de France. Il y a un fort &

quelques pièces de canon ; un grand corps de logis pour loger les personnes qui sont au service de cette compagnie ; un jardin, un hôpital, une chapelle, & un cimetièrè. C'est là où se tiennent les bateaux qui pêchent le corail, lo long de la côte de Barbarie.

En 1560 les marseillais firent bâtir à peu de distance de cette place, une espèce de fort, qui servait de magasin pour les grains qu'ils achetaient, & de retraite aux pêcheurs du corail ; mais ce fort fut démoli par les troupes d'Alger, qui accusèrent les français d'avoir enlevé tous les blés & causé la famine.

En 1628 Louis XIII envoya un de ses architectes pour construire un fort sous le nom de Bastion de France. Cet architecte en jeta les fondements, mais les arabes & les maures l'empêchèrent de continuer, renversèrent ses travaux & l'obligèrent de se rembarquer. Quelques années après sa majesté le fit rebâtir, & les français s'y établirent; mais cet endroit n'étant pas commode pour son port, la compagnie du Bastion de France s'est depuis accommodée avec les algériens pour obtenir la Calle, petite place voisine, reste d'une belle & ancienne ville. Cette compagnie a fait un traité avec le dey d'Alger, pour y négocier tranquillement avec les arabes & les maures.

Tebef est une ancienne ville peu considérable à présent, aux confins du royaume de Tunis & du Biledulgerid, sur la rivière de Magradat.

Gigery, village distant de 50 lieues communes de France à l'est d'Alger, où il y a une forteresse qui commande un grand territoire. C'était autrefois une province dépendante du royaume de Bougie. Il est bâti sur une langue de terre qui avance dans la mer, & forme avec des rochers qui s'y trouvent deux havres assez commodes, un à l'est & l'autre à l'ouest. Il n'y a point de ville ni d'habitation fermée dans le territoire qui en dépend, & les habitants ne s'y tiennent que dans les douars. Ce territoire enferme une haute montagne de 25 à 30 lieues de longueur appelée le mont Aurax d'un accès extrêmement difficile. Elle set habitée par des arabes nommés Cabeylzen, fiers, jaloux de leur liberté & indomptables à cause de quelques endroits inaccessibles de la montagne, où ils se retirent pour se mettre à l'abri des insultes. Ils font esclaves, sans distinction, tous les étrangers qui abordent sur leurs côtes depuis l'année 1664 que les français furent obligés d'abandonner Gigery. Avant ce temps-là ils y avaient un comptoir, ; & la compagnie du Bastion de France y tenait des commis pour acheter des cuirs, de la cire & des grains. Mais la France étant en guerre avec le royaume d'Alger, le roi ordonna au duc de Beaufort amiral, de faire construire un fort auprès de la mer pour s'y maintenir, & tenir en bride les arabes . il en fit jeter les fondements, & ayant appris qu'un grand nombre de ces arabes avaient formé un camp pour le venir attaquer, il prit la résolution de les aller combattre, à la tête de

800 hommes. Mais la longueur & la difficulté des chemins lui firent changer de dessein. S'étant mis en mer par ordre de la cour pour croiser sur les vaisseaux d'Alger, les barbares profitèrent de son absence pour attaquer les français dans leur fort, qui fut bientôt renversé ; de sorte que se voyant exposés dans le village aux irruptions des barbares, ils prirent la résolution de les aller attaquer & de faire tout l'effort possible pour s'en débarrasser. Le sieur Du Fretoy, commandant, marcha à la tête de la cavalerie suivi de l'infanterie, contre les ennemis, quoi qu'infiniment supérieurs en nombre aux français. Ceux-ci furent battus, obligés d'abandonner Gigery & de s'embarquer sur des bâtiments qui étaient dans le port avec tout ce qu'ils purent sauver. On en attribua la faute au commandant de l'infanterie, dont le sieur Du Fretoy se plaignit de n'avoir pas été bien secondé. Les barbares avertis de la retraite précipitée des français, s'avancèrent pour les combattre à leur tour, les surprirent en désordre & massacrèrent ou firent esclaves 400 hommes qu'on avait mis dans un poste avancé pour leur tenir tête, dans le temps qu'on embarquait le bagage & l'artillerie, dont ils resta aux algériens une bonne partie. Cette province fut acquise au royaume d'Alger par Barbe-rousse en 1514.

Lorsque quelque bâtiment fait naufrage sur les côtes de Gigery, les habitants de la montagne descendent en foule, & viennent s'emparer de ce

qu'ils peuvent sauver, de quelque nation que soit le bâtiment, quand même il serait turc. Mais, en ce cas là, ils renvoient les mahométans avec les provisions nécessaires pour se conduire jusqu'en un lieu, où ils puissent trouver du secours. Ils font esclaves les chrétiens, les grecs & les juifs, quand même la régence d'Alger serait en paix avec la nation à laquelle le bâtiment naufragé appartient ; le dey d'Alger n'en peut rien tirer que comme ami & non comme souverain. En voici plusieurs exemples.

En l'année 1679, une barque de Tunis ayant fait naufrage sur les côtes de Gigery par une tempête, ils s'emparèrent du bâtiment qui avait resté sur la plage enfoncé dans le sable. Ils renvoyèrent les turcs & les maures qui avaient échappé, & après avoir ôté tous les cordages, les armes & ustensiles, ils voulurent aussi en prendre le fer qu'ils aiment beaucoup. Comme ils ne pouvaient en venir à bout sans dépecer le bâtiment, ce qu'ils ne savent pas faire, ils mirent le feu aux poudres, comptant que le corps de bâtiment sautant en l'air, & se séparant par se moyen, une partie du fer resterait sur la plage, & qu'il pêcheraient l'autre. Mais ne s'étant pas assez éloignés, les éclats de bois en tuèrent environ cinquante, & en blessèrent plusieurs autres. Ils emportèrent dans la montagne tout le fer qu'ils trouvèrent sur la plage, ou qu'ils purent pêcher, avec les chrétiens esclaves qui étaient sur la barque.

En 1718 le navire français le St. Antoine, commandé par le capitaine Guignon de Toulon, étant parti de g7nes dans le mois de janvier pour Carthagène, se trouva au sud-est du port de Mahon avec une tempête, ayant une voie d'eau considérable, qui ne lui permettait pas de gagner aucun port. Le capitaine résolut de faire mettre canot & chaloupe à la mer, pou tâcher de se sauver avec son équipage & ses passagers. Mais comme le bâtiment roulait beaucoup, & qu'on travaillait avec précipitation, & avec toute la confusion que cause d'ordinaire la vue du péril & l'envie de se sauver, le canot resta suspendu sur les apparaux. Le croc de la caliorne de poupe se décrocha ou rompit, & le canot qui s'enfonçait dans l'eau, courait le risque de se briser contre le navire, avant qu'on eut eu le temps de remédier à ce qui était arrivé. Sept matelots qui étaient dans ce canot décrochèrent la proue, & se trouvèrent tout le temps éloignés par les vagues, du navire qu'ils ne purent plus approcher. Ces matelots furent obligés d'aller avec ce canot au gré du vent & de la mer ; ils firent voile avec des avirons & leurs camisoles qu'ils ajustèrent au mieux qu'ils purent, pour soutenir u peu ce bâtiment sur l'eau. Ils ne restèrent pas longtemps sans voir couler à fonds le navire. Ils naviguèrent pendant sept jours, sans savoir de quel côté ils faisaient route, n'ayant vu pendant ce temps là ni le soleil ni les étoiles. Le cinquième jour de leur séparation du navire, deux de ces matelots furent emportés par les coups de

mer. Le septième deux autres moururent de froid & de faim ; car ils n'avaient eu à manger en tout que six biscuits de six onces chacun, & une pièce de cochon salé de deux livres, qui s'étaient par hasard trouvés dans le caisson du maître du canot. Les trois autres se nourrirent le même jour avec de la neige qui tomba en abondance, ce qui n'était pas arrivé depuis très longtemps dans ce parage, & qui leur fit jurer qu'ils n'étaient pas loin de terre. Le huitième jour au matin, ils se trouvèrent à terre sans savoir où ils étaient, sur une plage entre Bougie & Gigery. Une bande de Cabaylezen, ou Kabyles vinrent en même temps les prendre, & piller ce qui était dans le canot qui consistait en peu de chose. Mais ayant vu que ces matelots étaient presque morts de faim, de froid & de fatigue, & qu'ils avaient les jambes toutes ouvertes, ils jugèrent bien qu'ils n'en pourraient rien faire, & qu'ils leurs seraient à charge. Ils les couvrirent pour les réchauffer, tuèrent un mouton pour leur donner quelque aliment, & les remirent à un marabout qui demeurait dans un ermitage assez près de là. Ce prêtre envoya un maure à Alger pour avertir le dey, qu'il y avait chez lui trois chrétiens naufragés à la côte, qui étaient dans un misérable état. Le dey en avertit le consul de France, lui accorda trois spahis ou cavaliers maures, avec ordre d'aller prendre les trois naufragés & d'en amener chacun un en croupe. Ils le firent pour une petite récompense, & les remirent à Alger entre les mains du consul.

En 1719 madame la comtesse du Bourk s'embarqua à Sète en Languedoc le 23 d'octobre sur une barque génoise, avec son fils, sa fille, Mr l'abbé du Bourk son beaufrère, un gentilhomme irlandais & six domestiques, quatre femmes & deux hommes. Elle allait en Espagne auprès de M. le chevalier Tobias comte du Bourk son mari, officier irlandais au service du roi d'Espagne, & qui avait suivi le roi Jacques en France. Le second jour étant à la côte de Catalogne près de Barcelone, la barque fut enlevée par un vaisseau d'Alger. Mais la comtesse ayant un passeport de la cour de France, le capitaine la traita avec toute sorte de douceur & de distinction, & la rassura de sa frayeur, en lui promettant qu'on ne lui ferait aucun tort ni à aucun de sa suite. Elle demanda à rester dans la barque génoise avec sa famille & ses domestiques, ce que le corsaire lui accorda. Il prit l'équipage génois sur son vaisseau, & mit à la place, des turcs pour conduire la barque, qu'il prit à la remorque, en faisant route pour Alger. Mais le 30 juin du même mois, étant survenu une furieuse tempête de nord-ouest près des côtes de barbarie, le corsaire fut obligé de couper l'amarre de remorque pour pouvoir gouverner. La barque ne put pas tenir la route du corsaire, & le vent l'ayant contrainte d'aller vent arrière, elle échoua entre Bougie & Gigery, où elle fut entièrement brisée sur la plage. Les maures kabyles, qui lorsqu'il fait des tempêtes de vent de nord, sont extrêmement attentifs à observer du haut de

leur montagne ce qui se passe à la côte, ayant vu venir ce bâtiment, descendirent en foule au bord de la mer, pour l'attendre & le piller. Les algériens qui s'étaient sauvés à la nage, dirent au chef de ces maures qu'il y avait dans le bâtiment une princesse de France. En même temps, plusieurs kabyles se jetèrent dans l'eau pour la sauver ; mais ne purent avoir que mademoiselle Du Bourk, l'abbé Du Bourk, une fille de chambre & les deux valets. Madame Du Bourk périt avec trois filles de chambre & le sieur Arthur, irlandais, son gentilhomme. Ils mirent mademoiselle Du Bourk sur les épaules de l'abbé, & les conduisirent à un endroit le moins accessible des montagnes, à quelques journées de la mer. Lorsqu'ils y furent arrivés, ils mirent dans une tente mademoiselle Du Bourk, son oncle l'abbé & un domestique, & dans une autre la fille de chambre & le second domestique. Le lendemain les cheikhs des douars, ou nations, s'assemblèrent pour savoir ce qu'on en ferait ; si on écrirait à l'aga de Gigery, pour faire avertir le consul de France à Alger de racheter la demoiselle avec sa suite, ou s'il convenait mieux d'attendre que ce consul les réclamât pour avoir une meilleure rançon. Il fut résolu qu'on attendrait qu'il fussent réclamés, ce qui obligea mademoiselle Du Bourk, qui n'était alors que dans sa dixième année, d'écrire le 4 novembre suivant une lettre fort touchante au consul de France à Alger, par laquelle elle lui donnait avis de son triste sort. Elle conjurait de la racheter à quelque prix

que ce fut, & de la délivrer des horreurs où elle se trouvait. Les maures envoyèrent cette lettre à un marabout près de Bougie, qui y est en odeur de sainteté, & pour lequel on a une si grande vénération, que lors qu'une personne du pays demande l'aumône ou quelque grâce, il la demande au nom de Dieu & de ce marabout. Ce prêtre envoya incessamment un exprès à Alger, qui remit la lettre au consul. Celui-ci la communiqua à M. Du Sault, alors envoyé extraordinaire de France à Alger, qui était arrivé depuis peu. Pendant cet intervalle, un jeune arabe, fils unique d'un cheikh des plus considérables, demanda mademoiselles Du Bourk en mariage à son père, lequel en fit la proposition aux autres cheikhs. Ceux-ci s'imaginèrent qu'ils pourraient en retirer de grands biens, de sorte que plusieurs autres plus puissants se la disputèrent. Mais aucun ne l'obtint, & il fut résolu dans leur conseil, qu'il fallait la laisser racheter.

L'envoyé de S. M. T. C. fut trouver Mehemed dey d'Alger, & lui demanda avec toutes les instances possibles, & les termes les plus forts la liberté de mademoiselle Du Bourk & de sa suite. Le dey lui répondit, que les kabyles ne reconnaissaient pas sa domination ; parce qu'il ne pouvait pas les dompter dans les montagnes inaccessibles qu'ils habitaient ; & que lorsqu'il envoyait des troupes pour les contraindre à obéir à ses ordres, on leur dressait des embûches où elles tombaient infailliblement. Il ajouta que tout ce qu'il pouvait faire,

c'était de donner des ordres très pressants à ses agas de Gigery & de Bougie, de retirer ces chrétiens par toute sorte de moyens, & de les rançonner au meilleur prix qu'ils pourraient. Il expédia ses ordres sur le champ & y joignit une lettre pour les premiers marabouts de ces deux places, pour agir en conséquence avec les agas. Le 24 du même mois de novembre, M. l'envoyé de France fit mettre à le voile un bâtiment français qui était dans le port d'Alger, sur lequel Ibrahim Hoja truchement du consul de France s'embarqua pour porter ces ordres aux agas & aux marabouts. Dès qu'ils les eurent reçus, ils montèrent à cheval & se rendirent au douar, où était mademoiselle Du Bourk. Ils traitèrent de sa rançon & de celle de sa suite, & les obtinrent tous les cinq moyennant 1300 piastres courantes d'Alger, du poids de deux pistoles & demi, & ce en considération des marabouts. Dès que cette infortunée troupe eut été rendue, les agas les conduisirent à Bougie, où ils n'arrivèrent que le 9 décembre suivant, à cause de la difficulté des chemins. Le 10 la troupe s'embarqua sur le bâtiment français, qui les attendait dans le port de Bougie, & le 12, elle arriva à Alger avec un vent favorable, d'où elle fut renvoyée en France en toute sûreté.

Il n'en est pas de même lorsque les bâtiments d'une nation, amie de la régence d'Alger, échouent ou font naufrage sur les autres côtes de ce royaume, soit par le mauvais temps, soit pour éviter leurs ennemis. Alors le dey, le bey, ou les agas observent

de leur donner le secours nécessaire. Mais quelquefois, avant que les commandants des villes voisines en soient informés pour envoyer des sauvegardes, les maures de la campagne profitent de la triste situation des équipages pour butiner. Dans ce cas on ne laisse pas de faire bonne & prompte justice, si les voleurs peuvent être reconnus, ce qui est presque toujours bien difficile.

Bougie, que les africains appellent Bugeya, est une ville maritime entre Gigery & Alger, assez forte & bien peuplée, capitale de la province ou territoire qui porte son nom. Elle est située sur le penchant d'une haute montagne, & a une baie assez commode. C'était autrefois un royaume sous la domination des arabes. Cette ville fut bâtie par les romains, & les Goths s'étant rendus maîtres de l'Afrique y établirent le siège de leur empire. Abni, roi sarrasin, les en chassa en 762. Joseph, premier roi de Maroc, conquit ce royaume, & le donna à Hucha Urmeni prince de sa race, laquelle régna jusqu'au XIIe. Siècle. Alors le roi de Tenes le conquit, & le donna à Albuferez un de ses fils, à la race desquels elle demeurera jusqu'en 1510 que Pierre comte de Navarre prit la ville sous Ferdinand V roi d'Espagne, & la fortifia.

L'an 1512, Barberousse y mit le siège avec douze galères & 3000 maures & arabes, que le roi dépossédé y amena ; mais le pirate ayant été blessé, l'abandonna. Il y revint en 1514 & après s'être emparé de la ville & d'un fort, un secours qui arriva

fort à propos aux espagnols le fit encore se retirer. Après la défaite de l'empereur Charles V devant Alger, les algériens profitèrent de l'occasion & marchèrent avec toutes leurs troupes vers Bougie. Ils prirent le château de la marine & la citadelle de l'empereur ; de sorte que Alonso de Peralta gouverneur pour l'Espagne, se voyant renfermé dans la ville, & battu par les forts qui le dominaient, demanda capitulation. Elle lui fut accordée, & il se rendra avec 400 hommes en Espagne, où le roi lui fit trancher la tête.

Steffa ou Disteffa, ville à présent peu considérable, est au sud de Bougie ; elle était autrefois de sa dépendance. Elle est située dans une plaine de grande étendue, très agréable & très fertile en fruits, en fleurs & en plantes. Son terroir touche aux montagnes de Labez, dont il sera parlé par la suite.

Tebef & Zamora sont aussi des restes des anciennes villes de la province de Bougie. Elles sont à présent peu de chose.

Le pays de Bougie est presque entouré de montagnes, de même que celui de Gigery, dont les quartiers en sont distingués par les noms de Benijubar, d'Auraz & de Labez. Ces montagnes ne sont peuplées que de familles les plus anciennes d'arabes, maures ou sarrasins, & la plupart, de ces montagnards portent, suivant un ancien usage, une croix ineffaçable sur la main, & plusieurs en portent une à chacune des joues, sans pouvoir en donner d'autre raison, sinon, que c'est une coutume

que leurs ancêtres leur ont laissée. Mais la raison de cela est que les Goths s'étant rendus maîtres de ce pays, & n'exigeant aucune contribution des chrétiens, & ne leur faisant aucun mal, chacun voulait passer pour tel. Ainsi pour arrêter la fureur du soldat, on lui montrait de loin cette marque de christianisme, qui s'est perpétuée jusqu'à présent par l'usage.

Biscara est de la province de Zeb dans la Numidie, au sud du royaume de Labez. Les algériens en y faisant des courses toutes les années pour enlever des esclaves, s'en sont enfin rendus maîtres, pour pouvoir pénétrer dans le pays du sud avec plus de facilité. On y voit les restes d'une ancienne ville, dont ce pays porte le nom, où il y a toujours garnison pour contenir les habitants de cette province, qui campent sous des tentes. Le pays est fort misérable. Ce sont les biskaras qui apportent dans les ports de mer du royaume d'Alger, les lions, les tigres, & les autres bêtes féroces qu'on y trouve domestiquées, & ils les vendent aux étrangers qui veulent en avoir. Il y a toujours dans Alger un nombre de ces arabes, connus sous le nom de biskaras, qui y viennent pour faire les plus vifs ouvrages. Ils charrient de l'eau dans les maisons, ils nettoient les lieux, les puits, ramonent les cheminées, portent les fardeaux ; & lorsqu'ils ont gagné une dizaine d'écus, ils retournent chez eux, où ils sont regardés comme très riches, l'argent y étant presque invisible. Nous parlerons dans la suite

de l'ordre qu'il y a à l'égard de ces gens là, de leurs fonctions pour le bien & la sûreté de la ville d'Alger, & du profit qu'ils y donnent.

Le pays du Couco qu'on appelle communément la montagne de Couco, était autrefois un royaume qui a donné des princes d'une grande réputation, qui aidèrent à conquérir l'Espagne. mais à présent les arabes berbères & azagues, qui habitent cette montagne, quoique fiers de leur origine, & aimant l'indépendance, sont dans la bassesse & la misère. Ils n'ont point de commerce avec leurs voisins, de peur d'être réduits par les algériens dans l'esclavage, où sont la plupart des autres arabes & maures de la Barbarie. Quoique le dey d'Alger fasse tout son possible pour en retirer les tributs, garames ou tailles qu'il exige des autres, il ne peut en venir à bout, à cause de la difficulté de la montagne où les troupes ne peuvent aller sans s'exposer à tomber dans des embuscades. On ne peut y parvenir que d'un côté avec beaucoup de peine ; & les arabes qui l'habitent peuvent facilement, en faisant rouler des rochers seulement, abîmer une grande armée.

Ce pays est situé entre Alger & Bougie. Il tire son nom d'une ancienne ville à présent détruite. Elle était le séjour des rois qui y avaient fait construire de superbes palais. Cette ville était entourée de rochers au pied de la montagne, qui était couverte de villages & de hameaux fort peuplés. Elle avait un port appelé Tamagus, où elle faisait le commerce du miel, de la cire & des cuirs avec les marseillais.

Les habitants de cette montagne, qui est leur unique retraite, sont ennemis irréconciliables des turcs, depuis le commencement du XVI^e siècle que Selim Eutemi prince arabe, chef de la nation qui habitait le pays de Mutijar ou Motigie, ayant été appelé pour gouverner les algériens à cause de son mérite, fut tué par Aroudj Barberousse, Sere-meth-ben-el-Cadi pour alors roi de Couco, parent du prince, craignant que l'usurpateur ne s'emparât aussi de son royaume, fit alliance avec l'Espagne & promit d'aider aux espagnols à faire des conquêtes dans la royaume d'Alger, & il les favorisa de tout son pouvoir.

En 1541 lorsque Charles V fut arrivé devant Alger avec une puissante armée, ce roi de Couco lui envoya des provisions & 3000 arabes armés pour lui faciliter les chemins, & servir de guides aux troupes ; mais dès que le secours fut parti, le roi ayant appris le mauvais succès de l'empereur, les rappela incessamment. Les algériens voulurent se venger de cette action. Hassan pacha envoya une armée de 3000 turcs pour assiéger le roi de Couco dans sa ville, qui ne se sentant pas assez fort demanda la paix. Elle lui fut accordée moyennant une somme considérable; & en attendant cette satisfaction, afin d'obliger les troupes d'Alger à se retirer il leur remit en otage Hamed-ben-el-Cadi son fils. Peu de temps après les deux nations se réconcilièrent & s'allièrent par le mariage d'Hassan avec la fille du roi, qui fut conduite à Alger.

Cette alliance attire beaucoup d'habitants du Couco dans la ville d'Alger, pour lesquels le pacha avait beaucoup de complaisance ; & leur ayant même permis d'acheter des armes dans la ville, ils venaient en foule pour s'en munir. Les soldats turcs jaloux de ces voisins, qui pouvaient dans l'occasion se servir de ces armes contre eux, se mutinèrent là-dessus ; & n'ayant pu obtenir du pacha que cette permission fut révoquée, ils se révoltèrent contre lui, s'en saisirent & l'envoyèrent lié à Constantinople, où ils le firent représenter à l'empereur Soliman second, que ce pacha voulait se faire roi d'Alger, par le secours des habitants du Couco. Ces deux états se firent souvent la guerre ; mais elle fut toujours terminée à l'avantage des algériens.

Au commencement du XVIIe. Siècle le roi de Couco livra aux espagnols son port de Tamagus, dont les algériens se saisirent bientôt après. Dans la suite voyant que les arabes voisins avaient toujours quelque intelligence avec l'Espagne, ils s'emparèrent de la ville du Couco & du plat pays, & obligèrent le roi à se retirer dans la montagne avec tous ses sujets.

Les montagnes du Couco sont abondantes en grains, fruits & bestiaux. Il y a de belles vallées, de charmants coteaux, d'agréables prairies, & d'abondantes sources de très bonne eau. C'est là où se réfugient ordinairement avec leur argent les deys d'Alger lors qu'ils craignent le mort, ou qu'ils veulent abandonner le pesant fardeau du

gouvernement. Mais quelquefois ils ne sont pas les maîtres de prendre ce parti, & on les prévient lorsque leur dessein est pénétré. Ils y passent tranquillement le reste de leurs jours dans la tranquillité et dans l'abondance, où ils ne s'y arrêtent qu'en attendant l'occasion de passer au royaume de Tunis ou en Levant.

Labez, autrefois royaume, est un pays de montagnes, confinant à l'est de Couco, habité par des peuples semblables. Ils ont les mêmes mœurs & les mêmes maximes ; mais comme ils ne peuvent empêcher l'abord des troupes d'Alger, ils sont obligés de payer le tribut au dey. Ce tribut consiste ordinairement en chevaux. Cette montagne n'est pas beaucoup fertile en grains , ni en fruits, & il n'y a presque que du glayeul, qui est une espèce de jonc dont on fait les nattes, qu'on nomme en arabe Labez ; & c'est de là qu'est venu le nom au royaume de Labez.

CHAPITRE X.

Gouvernement du Ponant.

ORAN est situé sur la côte de Barbarie, nord & sud avec Carthagène sur la côte d'Espagne. cette ville, qui est la mieux fortifiée du pays après celle d'Alger, en est à 50 lieues de distance. En l'année 1505 sous le règne de Ferdinand V & pendant le ministère du cardinal Ximenez, elle fut conquise par les espagnols, qui en sont demeurés possesseurs jusqu'en 1708 que les algériens

la reprirent. Plusieurs forteresses & châteaux couvrent cette place, tant du côté de la terre que du côté de la mer; & l'entrée de sa rade se trouve défendue par un fort très considérable.

L'Espagne a beaucoup perdu en perdant cette ville. Elle en tirait un grand nombre d'esclaves, des grains, de l'huile, des cuirs, de la cire & quantité d'autres denrées ; sans compter que c'était une entrée favorable pour exécuter quelque dessein sur les algériens, ayant aussi le village & la rade de Mers-El-Kébir, qui en langue arabe, signifie grand port. En effet il est mis au nombre des plus grands qu'il y ait au monde. Il n'est éloigné que d'une lieue à l'ouest de Oran.

Depuis que les algériens ont conquis cette place, qu'ils estiment de la dernière importance, ils donnent tous leurs soins à la conserver ; & le bey du ponant, qui se tenait à Tlemcen avec sa cour, y fait à présent sa résidence. Outre la garnison ordinaire, ce bey entretient toujours avec lui & à ses dépens 2000 coulougis, nom dont on appelle les fils des turcs ou renégats mariés à des femmes arabes ou maures, & 1500 maures qui le suivent toujours.

A deux petites lieues au sud de Oran sont quelques restes d'une ancienne ville qu'on nommait Batha, qui fut détruite au commencement du Vie. Siècle par les guerres entre africains. Elle est de quelque considération par une chapelle bâtie à l'honneur du marabout Sidi-ben-Cena, dont la mémoire est en grande vénération. Ce marabout se

piquait d'exercer l'hospitalité & d'aider les malheureux. Il demeurait seul parmi les ruines de cette ville, & était presque toujours à la découverte des voyageurs. Dès qu'il en apercevait quelqu'un qui lui paraissait pauvre, il le conduisait dans sa mesure, où il lui donnait du pain, de l'eau, du fruit & de quoi coucher à l'abri des injures de l'air. Il le consolait de ses malheurs, & le faisait prier ; & en ce cas, il ne distinguait ni amis ni ennemis, & leur donnait également du secours. Ce marabout en fut bien récompensé ; car par sa bonne réputation, les gens aisés lui firent tant d'aumônes, qu'il en acquit des troupeaux & un revenu considérable, qu'il employait à l'entretien de 500 disciples, qu'il obligeait à réciter à certaines heures du jour les attributs de Dieu. Par exemple ; Dieu est seul, Dieu est juste, Dieu est bon, Dieu est tout puissant &c. ce qui faisait une longue litanie, pour laquelle ils se servaient de chapelets. Il a laissé une secte qui dure encore quoique peu nombreuse. Les arabes nomment à présent ce lieu-là le plaine de Cena, du nom ce marabout.

Tlemcen, qu'on appelait autrefois Telimicen, était la capitale du plus grand royaume qu'il y eut dans la Mauritanie césarienne. Elle est à 12 lieues de la mer & à 30 de Oran. Ses murailles sont assez bonnes, & flanquées de tours. Il y a cinq portes avec des ponts-levis & & quelques fortifications suffisantes pour la défendre contre les rois voisins du royaume d'Alger. Mais on ne reconnaît plus que des tristes restes de cette ville, dont les anciens

historiens parlent avec tant d'éclat & de distinction, & où les sciences & les arts fleurissaient. Elle est peuplée comme les autres villes d'Alger de pauvres arabes, de maures & de juifs. Il y a toujours bonne garnison. Le bey du ponant y a fait sa résidence, jusqu'à ce que la ville d'Oran a été reprise sur l'Espagne. le territoire de Tlemcen confine aïx montagnes du grand Atlas, qui sépare le royaume d'Alger de celui de Fez. Cette ville est très recommandable aux maures, à cause du sépulcre qui est auprès, dans lequel a été enseveli un marabout appelé Sidi-ben-Median réputé pour saint, & auquel on attribue des miracles. Il y avait autrefois dans son district de grandes & belles villes, qui ne sont à présent que de misérables villages.

Mostaganem est une forte petite ville à 20 lieues à l'est de Oran. Elle n'a rien de recommandable qu'un bon port, défendu par une citadelle qui domine aussi la ville. Auprès est le mont Magrava, qui s'étend environ dix lieues est & ouest. Il a pris son nom de la nation d'arabes qui l'habitent, qu'on nomme Magravas, qui descendent des Zenetes, & originaiement des berbères.

Tenez est une ville à 7 lieues à l'est de Mostaganem, bâtie sur le penchant d'une montagne, à une lieue de la mer, où il y a un port. Cette ville & son territoire étaient anciennement de la dépendance du royaume de Tlemcen, & ensuite il y eut un roi de Tenez indépendant de celui de Tlemcen. Elle est à présent peu considérable. Les algériens y

tiennent garnison, & le pays fournit beaucoup de grains, du miel, de la cire a du bétail.

Sercelles est une petite ville ruinée, sur le bord de la mer à 8 lieues à l'ouest d'Alger. Il y a garnison, & un port pour les petits bâtiments.

CHAPITRE XI.

Gouvernement du Midi.

IL n'y a dans ce gouvernement aucune ville ou habitation fermée. Tous les peuples y campent sous des tentes, dont ils forment des douars ou villages portatifs, qu'ils transportent où bon leur semble, suivant la commodité des lieux pour les pâturages, ou l'ensemencement des terres.

Le bey campe de même avec sa cour & sa garde, qui consiste en cent spahis ou cavaliers turcs, & 500 maures qu'il a à sa solde, en attendant la saison où le dey d'Alger lui envoie un corps d'armée pour retirer les contributions dans son district, & dans les pays du Biledulgerid, lorsqu'il y peut pénétrer par sa valeur ou par son adresse.

LIVRE SECOND.

DE LA VILLE D'ALGER.

CHAPITRE I.

De la situation & de la disposition de la ville d'Alger.

La ville d'Alger, capitale du royaume de ce nom, où réside perpétuellement la cour avec le gros de la milice, est l'âme du gouvernement, & toute la force de l'Etat. Elle est située à 36 degrés & 30 minutes de latitude nord, & à 21 degrés 20 minutes de longitude.

Cette ville est selon l'opinion la plus probable, celle à qui Juba II père de Ptolémée donna le nom de Jol ou Julia Cesaria, en reconnaissance des bienfaits qu'il avait reçus de l'empereur César Auguste ; & l'on trouve encore actuellement dans le revers de quelques médailles des empereurs Claude & Antonin, une ville avec le nom de Julia Cesaria. Vers la fin du VIIe ; siècle, par un motif ou sous prétexte de religion, les arabes mahométans

ayant ravagé toute l'Afrique, s'emparèrent de la Mauritanie césarienne, & se faisant un plaisir & une gloire d'abolir le nom romain, ils détruisirent non seulement tous leurs beaux ouvrages, mais encor changèrent le nom de cette ville, & lui donnèrent celui d'Algezaïr qui signifie en langue arabe de l'île, parce qu'il y avait une île devant la ville, dont on s'est servi pour former le port qu'on y voit à présent. Ce furent les berbères descendants d'un chef arabe, appelé Moztgana, qui s'emparèrent de cette ville, c'est pourquoi les arabes la nomment encore aujourd'hui *Gezaïra Al-Beni-Moztgana*.

Cette ville est entre le pays de Tenes & celui de Bougie, baignée de la mer Méditerranée du côté du nord, & son circuit est d'environ une lieue. Elle est bâtie sur le penchant d'une colline jusqu'au bord de la mer. Elle forme, un parfait amphithéâtre, aucune maison ne borne la vue de l'autre, & des terrasses de celles qui sont à la marine. Sa forme est celle d'une voile de hunier de vaisseau, lorsqu'on l'approche ; les terrasses qui sont toutes bien blanchies en rendent la vue toute particulière, & l'on dirait en la découvrant, que c'est une blanchisserie où l'on a étendu du linge.

Ses rues sont si étroites qu'à peine deux personnes y peuvent aller ensemble commodément, le milieu étant plus bas que les côtés, qui forment une espèce de parapet par où l'on passe. Elles sont d'une grande saleté, & on y marche avec beaucoup

de désagrément. On y trouve un grand nombre de chameaux, de chevaux, de mulets, & d'ânes chargés, pour lesquels il faut se ranger, & se coller contre les maisons au premier avertissement. La rencontre des soldats turcs est encore plus fâcheuse, car les chrétiens libres doivent leur céder le pas, & attendre qu'ils soient passés, pour éviter toute querelle avec eux, à cause de leur brutale fierté qui est au-delà de toute expression.

Il n'y a qu'une rue assez large, qui va d'un bout de la ville à l'autre, de l'orient à l'occident. Elle est plus grande en certains endroits où sont les boutiques des principaux marchands, & où se tient tous les jours le marché des grains & des denrées qui s'y consomment.

On a disposé les rues si étroites, selon l'opinion commune, pour n'être pas incommodé de l'ardeur du soleil, mais l'on voit clairement que les tremblements de terre qui y sont assez fréquents y ont aussi contribué, puisque presque toutes les façades des maisons y sont étayées les unes avec les autres par des chevrons qui croisent la rue. On en sentit de violentes secousses pendant neuf mois dans l'année 1717. tous les habitants abandonnèrent la ville, & il n'y resta que le Divan ou les officiers de l'État auprès du dey & dans son palais. Tous les chemins étaient pleins de tentes où campaient les pauvres habitants, qui n'avaient pas de biens de campagne, & la misère y fit périr beaucoup de monde. Il y eut une demi-lieue de terrain

auprès de la ville, où les maisons de campagne furent abattues par les différentes secousses, & le terrain tout bouleversé.

CHAPITRE II.

Des édifices de la ville d'Alger.

LES murailles de la ville ont les fondements & le bas en pierre de taille, & le haut de brique. Elles ont environ 30 pieds dans leur plus grande élévation du côté de la terre, & 40 du côté de la mer. La ville est entourée de vieilles tours carrées, qui font partie des murailles. Il y a un ancien fort dont le rempart fait partie de la ville, qu'on appelle Alcazar, où l'on a toujours garnison, & qui est le seul qu'on y avait lorsque les arabes la possédaient. Une muraille sépare ce fort de la ville. Les fossés ont environ 20 pieds de largeur & sept pieds de profondeur.

Il n'y a point d'eau douce dans la ville, & quoique chaque maison y ait une citerne, on en manque très souvent à cause de la rareté des pluies. Autrefois les habitants étaient obligés d'en envoyer chercher à la campagne pour remplir leurs citernes, mais en 1611 un maure de ceux qui avaient été chassés d'Espagne, ayant vu une belle source sur une colline auprès du château de l'empereur, à un bon quart de lieue de la ville, proposa au dey de faire conduire cette eau dans la ville. Ce projet fut

exécuté, en faisant un aqueduc, & par le moyen de plusieurs tuyaux, on donna de l'eau à plus de cent fontaines qu'on construisit tant dans la ville qu'à la campagne. Tous les tuyaux aboutissent à un réservoir, qui est au bout du môle, où tous les bâtiments de mer font leur eau avec beaucoup de commodité. A chaque fontaine il y a une tasse ou gobelet attaché, pour le besoin des passants. L'eau qui regorge de l'évier de ces fontaines, des cruches qu'on y remplit, ou qui se répand en buvant, se ramasse toute par des tuyaux & passe par une infinité de fossés ou cloaques, où se vident les lieux de chaque maison. Le tout se rend à une grande fosse qui est près de la marine, par où toutes les immondices sont roulées nuit & jour, & précipitées dans le port, ce qui donne beaucoup de puanteur à la porte du môle, pendant les chaleurs.

Ceux qui vont boire à ces fontaines, ou remplir des cruches, doivent attendre chacun leur rang selon leur arrivée. Les turcs se font toujours faire place à tous les autres ; & les juifs doivent toujours attendre les derniers, jusqu'à ce que les maures & les esclaves soient servis. Il y a cinq portes, qui sont toujours ouvertes depuis la pointe du jour jusqu'au soleil couchant. La porte de la marine ou du môle est à l'orient. L'on y voit à l'entrée cinq cloches, qui ont été prises dans la ville d'Oran en 1708. Les turcs les y gardent pour trophée de cette conquête, qui leur est véritablement d'une très grande importance, tant pour mettre le pays en sûreté, que pour

le profit qu'ils en retirent. En 1717 le dey avait vendu ces cloches à un juif de Livourne, qui les avait chargées sur une barque prête à partir pour l'Italie. Mais quelqu'un s'étant avisé de dire au dey qu'il y avait de l'argent dans les cloches, & que ce juif saurait bien en faire séparer le métal pour profiter de l'argent, le dey très ignorant là-dessus, fut crédule, & dit au juif qu'il ne s'étonnait pas s'il n'avait pas beaucoup marchandé pour le prix des cloches, & s'il les avait faites promptement embarquer; que sans doute il avait fait un bon marché puisqu'il y avait beaucoup d'argent dans la composition du métal. Le juif eut beau lui représenter, que le plus grand prix des cloches consistait dans la façon ; qu'on ne s'avisait jamais de fondre les cloches à moins qu'elles fussent rompues & hors de service, & qu'en ce cas même, on ne pouvait pas en extraire le peu d'argent qu'on y mettait selon l'opinion commune pour donner un beau son. Toutes ces raisons ne servirent à rien, parce qu'il était juif & il fut obligé de rendre les cloches & de reprendre son argent. Depuis il fut résolu qu'on les garderait à l'entrée de la porte de la marine, pour servir de trophée sur les espagnols.

La porte de Babbazira est un peu plus au sud de celle de la marine & a issue dans le port. Elle est nommée communément la porte de la pêche, à cause que les pêcheurs y tiennent leurs bateaux. En dedans il y a un chantier où l'on construit des vaisseaux.

La porte Neuve ou de Babaxedit au sud sud-ouest, conduit au château de l'empereur.

La porte de Babazon est au midi. C'est sur les remparts tout près de cette porte où l'on fait les exécutions. L'on y pend les malfaiteurs, & l'on y jette aux crocs qui sont attachés à la muraille de distance ne distance, les voleurs de grand chemin.

La porte de Babalouet est au septentrion. Au dehors de cette porte sont les cimetières des chrétiens & des juifs & le lieu de leurs supplices, lorsqu'ils sont jugés dignes de mort. Le feu est ordinairement le supplice des juifs.

Il y a quatre forts autour de la ville, du côté de la terre: le plus considérable est le château de l'empereur, commencé par les troupes de l'empereur Charles V en 1541 & achevé & fortifié par Hassan pacha en 1545. il est situé au sud-ouest de la ville, sur une montagne qui le domine avec tous ses dehors.

Le château neuf, qu'on appelle communément le château de l'étoile, est un fort heptagone sur une colline au sud-ouest de la ville qui y fut bâti par le même Hassan, & perfectionné par ses successeurs, à cause que les troupes espagnoles s'étaient logées sur cette colline & y avaient dressé une batterie.

Les deux autres sont les forts de Babazon & de Babeloeuet, vis-à-vis & tout près des portes de même nom ; mais ils sont de peu de conséquence.

Au sud-est de l'entrée du port, sur la pointe

du cap Matifou qui forme la rade, à deux lieues de distance ou environ, il y a un fort de vingt pièces de canon nommé le fort de Matifou. C'était un fort ruiné qui avait resté des débris de la ville qu'on appelait autrefois Metafou. Il fut rebâti, parce que les galères de France lors du bombardement de 1685, mouillèrent dans une anse qui est sous ce cap.

Le long du rivage du côté de l'ouest, il y a deux autres petits forts. A demi-lieue de la ville est le fort des anglais de douze pièces de canon. Il fut construit & nommé tel, parce que des navires anglais étant en calme le long de cette côte, en sondant trouvèrent un mouillage & donnèrent l'ancre à peu de distance de la terre, étant en paix. Mais cela fit présumer aux algériens, que leurs ennemis pourraient y faire un débarquement, & se rendre maîtres de la campagne.

L'autre fort est à une demie-lieue de celui des anglais, bâti sur une pointe ou petit cap nommé la pointe Pescade, à cause que les bateaux pêcheurs vont s'amarrer dans une anse qui est sous cette pointe. Il y a quatre pièces de canon & garnison comme dans tous les autres. Il fut construit sur cette pointe, parce qu'une galère étrangère se mit pendant la nuit dans l'anse qui est entre les rochers, pour être à l'abri d'un coup de vent, & se sauva en plein jour & à la vue des algériens. Tous ces forts ne tiendraient pas beaucoup, si on pouvait faire un

débarquement de bonnes troupes & d'artillerie, parce qu'ils sont dominés par des terrains élevés. Les fortifications les plus considérables sont à l'entrée du port, qui se défend déjà assez par sa situation, & par le danger où les vaisseaux sont exposés dans la rade & sur la côte, lorsque le vent est toujours très violent, & donne une grosse mer.

Le port est artificiel de 15 pieds dans sa plus grande profondeur. On a joint à la terre ferme une petite île ou rocher pour former ce port, par un môle d'environ 500 pas géométriques, qui va nord-est & sud-ouest. On en a pratiqué un autre sur le même rocher, presque aussi long que le premier, situé nord & sud, qui couvre la port. A l'angle de ces deux môles il y a une hale quarrée, au milieu de laquelle est une cour aussi carrée avec des balustrades & quatre fontaines qui servent pour les ablutions lorsque l'heur de la prière est annoncée. Aux quatre côtés règne un banc de pierre couvert de natte. C'est là où s'assemblent tous les jours l'amiral & les officiers de marine & du port. Il y a au bas & tout le long du môle une espèce de quai, où les bâtiments à rames vont s'amarrer & où l'on charge & décharge.

Du côté du nord du rocher est le fort du fanal, où il y a une lanterne assez élevée qu'on allume pour guider les bâtiments qui arrivent pendant la nuit. Il y a trois belles batteries de canons de fonte. Au sud de ce fort il y en a une autre pour défendrel'entrée du port, & des batteries du nord au sud très

bien situées. Il y a en tout quatre vingt pièces de canons de 36, 18 & 12 livres de balle, dont la plupart proviennent d'une victoire que les algériens remportèrent sur les tunisiens en l'année 1617. il y en a aussi quelques-uns aux armes de France, que les français abandonnèrent à Gigery en 1664. outre cela il y a six petites pièces de canon en batterie sur un boulevard près de la porte du môle qui domine le port.

Sur le môle nord & sud il y a quelques magasins pour l'armement des vaisseaux & pour les marchandises des brises, & un chantier de construction fort étroit.

Les bâtiment sont les uns sur les autres dans le port, & usent beaucoup de câbles pour s'y maintenir pendant l'hiver. Lorsqu'il vente du nord qui est le traversier de la rade, la mer fait un grand ressac dans le port, & fait quelquefois briser les bâtiments les uns contre les autres. Comme le grand môle est exposé directement au nord, pour empêcher qu'il ne soit emporté par les furieux coups de mer qui roule avec impétuosité sur un banc de sable qui règne tout le long de ce môle en dehors du port, on est obligé de faire travailler pendant toute l'année les esclaves du deylik à une carrière de pierre dure qui est près de la pointe de Pescade, & à porter ces pierres & les jeter dans la mer tout le long du môle pour le garantir. La mer emporte peu à peu les rochers qu'on y jette, mais on a toujours soin de les remplacer.

On voit dans la ville dix grandes mosquées & cinquante petites ; trois grands collèges ou écoles publiques, & une infinité de petites pour les enfants ; & cinq bagnes pour y loger & enfermer les esclaves du deylik ou gouvernement. Ces bagnes sont de grands & vastes bâtimens, sous la direction d'un gardien bachi ou gouverneur chef, qui a des officiers sous ses ordres, auxquels il remet le soin du détail & des revues, & qui lui rendent compte de tout ce qui se passe dans ces maisons. Nous en parlerons plus amplement dans la suite.

Les maisons d'Alger sont bâties de pierre & de brique, assez fortes & ordinairement carrées. Il y a une cour pavée au milieu, carrée & grande à proportion de la maison. Autour de cette cour il y a quatre galeries où sont les appartemens bas. Audessus de ces galeries, soutenues par des colonnes il y en a quatre de même, soutenues aussi par des colonnes. Les portes des chambres, qui sont ordinairement presque de la hauteur de la galerie touchent au plancher qui est fort haut. Elles sont à deux battans. Il y a de petites fenêtres à côté qui donnent fort peu de jour, celui de la porte étant suffisant. Ces galeries soutiennent une terrasse, qui sert ordinairement de promenade aux hommes & aux femmes, & pour étendre & faire sécher le linge. Plusieurs y font un petit jardin pour s'y occuper & s'y récréer. A un côté de la terrasse il y a ordinairement un petit pavillon pour y travailler à l'abri des injures de l'air, & pour y observer ce qui se passe

du côté de la mer ; car la plus grande attention des algériens est d'observer si leurs corsaires reviennent avec des prises.

Les cheminées n'ont rien de défectueux à la vue. Elle sont ménagées pour être placées à chaque côté sur la terrasse en dôme & bien blanchies. Elles font même un ornement. Les chambres ne prennent du jour que par la cour. Il n'y a sur la rue que quelques petites fenêtres grillagées, pour donner du jour aux chambres des provisions & à celles des domestiques, qui sont ménagées à côté du grand escalier, & qui n'y communiquent point. On a soin de blanchir toutes les années tout le dedans des maisons & les terrasses.

Il y a plusieurs maisons très belles, qui n'ont pourtant aucune apparence par dehors. Ce sont celles qu'ont fait bâtir les pachas & les deys. Il y en a plusieurs qui sont pavées de marbre du haut en bas, dont les colonnes qui soutiennent les galeries sont aussi de marbre, & dont les lambris sont d'une sculpture fine ; peinte & dorée.

Il n'y a ni place ni jardin dans la ville, de sorte qu'on peut presque aller par toute la ville de terrasse ne terrasse, où l'on tient toujours une échelle pour monter & descendre dans celles des maisons voisines, lorsqu'on veut voisiner le soir à la fraîcheur, y ayant des maisons plus hautes les unes que les autres, comme partout ailleurs. Mais quoiqu'il y ait cette facilité d'aller dans les maisons qui sont toujours ouvertes par le haut, on n'y découvre

jamais de voleurs ; parce qu'une personne inconnue trouvée dans une maison est punie de mort, comme il a été observé au chapitre des mœurs & des coutumes.

L'on compte environ cent mille habitants dans la ville, y comprises 5000 maisons ou familles juives originaires de Barbarie, sans compter les chrétiens.

En 1650 on construisit cinq bâtiments, ou corps de logis, très beaux, qu'on appelle cafferies. Ce sont les casernes pour loger les soldats turcs, qui ne sont point mariés. Ils y sont logés de trois en trois dans une chambre spacieuse, proprement, & bien servis par des esclaves que le deylik donne à cet effet, parmi lesquels il y en a qui sont uniquement pour nettoyer & entretenir ces maisons. Il y a des fontaines dans les cours de ces bâtiments, pour faire des ablutions avant leur Sala ou prière. Dans chaque caserne on loge 600 soldats. Ceux qui sont mariés (& ce ne sont ordinairement que les renégats) logent où ils veulent à leurs frais, & sont exclus des casernes du gouvernement. Il en sera plus amplement parlé dans le chapitre de la milice.

Il y a quatre fondouks ou auberges en langage Franc. Ce sont de grands corps de logis appartenant à des particuliers, où il y a plusieurs cours, des magasins & des chambres à louer. Les marchands turcs de Levant, ou autres qui viennent avec des marchandises à Alger, vont loger dans ces fondouks, où ils ont toutes les commodités nécessaires

pour leur commerce. Les soldats aussi, qui ne veulent pas loger dans les casernes, y prennent des chambres à leurs dépens.

Il n'y a aucun cabaret ni auberge dans Alger, ni dans les autres villes du royaume, où les chrétiens puissent aller. Ils seraient inutiles, à cause de peu d'étrangers qui y abordent. Tous les chrétiens qui y vont pour affaires, ou par quelque accident, logent chez ceux à qui ils sont adressés, ou chez le consul de leur nation. Ces ministres se font un plaisir de donner un appartement dans leur palais & leur table aux personnes de quelque figure, & un devoir de donner le couvert & la nourriture à tous ceux que quelque accident y conduit. Pour les pauvres voyageurs du pays, ou grecs, il y a des tavernes ou gargotes, que des esclaves du deylik tiennent par privilège dans les bagnes, où ils trouvent avec de l'argent tout ce qui leur est nécessaire pour la vie. Il en sera plus amplement parlé dans le chapitre des esclaves. Les juifs tiennent aussi des chambres garnies à louer, pour les gens de leur nation.

CHAPITRE III.

Des Bains chauds qu'on prend à Alger.

ON trouve dans Alger une infinité de maisons publiques, où l'on prend les bains chauds, & à très bon marché ; car outre les différentes ablutions que font les algériens avant les cinq

prières quotidiennes, leur usage est d'aller tous les jours prendre des bains, lorsqu'ils en ont la commodité. Il y en a de grands & petits plus ou moins commodes, pour les gens de différents états ; mais ils sont tous construits à peu près de même. J'eus un jour la curiosité d'y aller avec M. Baume, alors consul de France, & nous y fumes conduits par Ibrahim Hoja ou Cogia truchement de la maison de France. On nous fit reposer en entrant dans une chambre ou salon fort éclairé, couvert de nattes, où l'on nous déshabilla ; & l'on couvrit notre nudité avec deux serviettes, une grande en forme de jupe, & l'autre sur ses épaules. Nous passâmes dans une autre chambre, où nous sentîmes une chaleur modérée, afin que la grande chaleur que nous devions supporter ne nous surpris pas. Nous allâmes ensuite dans la grande salle de bain faite en dôme, fort spacieuse & pavée de marbre blanc, de même plusieurs cabinet qu'il y avait autour où l'on frotte & lave les personnes en particulier. On nous fit asseoir sur un banc de marbre qui forme un cercle au milieu de cette salle. Dès que nous y fûmes, nous sentîmes une grande chaleur, & nous suâmes abondamment, de sorte que nos serviettes furent bientôt mouillées. Dès-lors on nous conduisit, chacun en particulier, dans un cabinet d'une chaleur modérée. On étendit une nappe blanche sur le pavé, sur laquelle on nous fit coucher, après avoir ôté nos serviettes ; & on nous abandonna à deux nègres forts & robustes, & entièrement nus

pour nous frotter & nous laver. Comme les nègres qui me servaient étaient nouvellement venus du Biledulgerid, & que non seulement ils n'entendaient pas la langue franque, mais qu'ils parlaient même un arabe différent de celui d'Alger, il me fut impossible de me faire entendre & servir à ma fantaisie ; & il m'accommodèrent comme ils auraient fait à un maure des plus endurcis à la fatigue & au travail. Ils mirent l'un & l'autre un genou à terre, & m'ayant pris chacun une jambe, ils me frottèrent le dessous des pieds avec une pierre ponce pour ôter les duretés du talon. Après cette opération, ils mirent une main dans une petite poche de camelot faite exprès, & me frottèrent les jambes, les cuisses, les bras & généralement tout le corps, devant & derrière. Quelque grimace que je fisse pour leur faire connaître combien je souffrais, ils continuèrent, & loin d'avoir pitié de moi, ils ne faisaient que rire avec des signes de flatterie & de douceur. A mesure qu'ils me frottaient & m'écorchaient la peau, ils m'inondaient d'eau tiède avec de grands gobelets d'argent, qui étaient dans la cuve d'une fontaine attachée au mur. Le frottement fini, ils me relevèrent & mirent ma tête sous le robinet de la fontaine qui m'arrosait tout le corps ; dans le temps que mes satellites m'inondaient encore d'eau avec les gobelets. Après cela ils m'essuyèrent bien avec des serviettes blanches, & me baisèrent chacun une main. Je crus pour lors mon martyr fini ; & comme je voulais sortir pour aller reprendre mes habits,

un de ces nègres me retint, & l'autre alla chercher d'une terre qu'il apporta en même temps, avec laquelle ils frottèrent sans me consulter, toutes les parties de mon corps, dont tout le poil tomba bientôt, mais non sans qu'il m'en cuisit ; car cette terre brûlante fait en peu de temps son effet, & brûle la peau lorsqu'on la laisse trop longtemps. Ils me lavèrent encore une fois, m'essuyèrent ; & un d'eux m'ayant pris par derrière & par les épaules, appuyant ses deux genoux contre mes fesses, fit craquer mes os d'une manière que je cru être tout disloqué. Après quoi il me fit tourner comme une toupie, à droite & puis à gauche, & me remit à son camarade qui m'en fit autant & me mit hors du cabinet, d'où je gagnai la chambre où étaient mes habits, à mon grand contentement. Cette scène me parut bien longue, & je fus fort étonné de voir à nos montres qu'elle n'avait duré que demie-heure, tant ces domestiques sont adroits & faits à ce manège. Le consul fut régalé tout comme moi. Nous reprochâmes au truchement de nous avoir abandonnés dans un si grand besoin ; mais il s'était aussi fait froter sur le marché, & il nous dit qu'il aurait fallu avertir le maître, en entrant de la manière que nous voulions être servis ; qu'autrement on était servi avec toutes les cérémonies que je viens de décrire. Le truchement donna un quart de piastre courante pour chacun, afin de payer grassement, ce qui est de trois quarts de plus qu'on ne prend ordinairement, suivant le règlement. Nous en fûmes bien

remerciés, & conviés par le maître d'y revenir souvent ; mais nous avons été trop bien frottés & secoués, pour souhaiter davantage un pareil régal.

Les femmes ont leurs bains particuliers, où les hommes n'oseraient entrer sous quelque prétexte que ce soit. Ce sont des asiles inviolables & très propres pour la galanterie ; car les femmes s'y faisant servir par leurs femmes esclaves, elles y introduisent souvent de jeunes esclaves déguisés en filles. Le chose est d'autant plus facile, que les personnes du sexe différent du notre sont couvertes & cachées d'une manière à ne pouvoir être connues, comme nous l'avons dit. Il y a eu cependant de terribles exemples de celles, qui ont été découvertes.

En 1680 un turc fort riche nommé Hagi Sere-meth Effendi, qui avait été un chef d'un parti contre le pacha d'Égypte, ayant eu le dessous & craignant pour sa tête, prit la fuite, & se réfugia à Alger où il apporta beaucoup de bien. Il y vivait avec plus de distinction qu'aucun autre ; & sans briguer aucun emploi dans le gouvernement, il résolut d'y mener une vie privée agréable, & libre de toute ambition & de soins. Il y acheta des terres, beaucoup d'esclaves, & y épousa plusieurs femmes, c'était un homme des plus laids de visage qu'on puisse s'imaginer, extraordinairement gros & grand ; mais comme il était opulent, il faisait demander les plus belles filles en mariage. On les lui accordait facilement & avec plaisir ; tant à cause de ses richesses,

que de l'honneur que fait l'alliance d'un turc aux gens du pays.

Hagi-seremeth avait été général de l'artillerie du grand seigneur, sous le règne de Mahomet IV & s'était signalé dans plusieurs combats. Il avait été bel homme & aimé des femmes ; mais un accident imprévu, un baril de poudre ayant pris feu auprès de lui à l'armée, il eut tout le visage, les bras & les mains brûlés. Il ne lui restait ni sourcils, ni paupières : ce n'étaient que des cicatrices rouges qui bordaient ces yeux, & qui lui couvraient le visage. Son nez était tout noir de grains de poudre, qui l'avaient couvert & pénétré, n'ayant pas été d'abord traité avec toute l'attention que le mal le demandait. Il avait des cicatrices à chaque côté de la bouche, qui faisaient paraître sa tête cousue en deux. Il n'avait point de cheveux, & sa tête, qui avait été la plus maltraitée par l'embrasement du turban, était encore pleine de plaies qui sentaient mauvais : sa barbe & sa moustache ne constituaient qu'en quelques poils séparés par des cicatrices ; en un mot il était aussi laid qu'un homme puisse l'être.

Il fut informé par ses émissaires, qu'un jardinier avait une fille de 12 ans, qui était d'une beauté supérieure à tout ce qu'on pouvait lui en dire. Il la fit demander en mariage à ses parents, qui lui répondirent aussi favorablement qu'il l'espérait. Il l'épousa, & dès qu'il l'eut vue il en fut si transporté qu'il fit un présent considérable à son beau-père, de manière qu'il le mit à son aise. La fille au

contraire, qui s'attendait à être des plus heureuses, & à laquelle on avait caché la laideur de son mari, fut si surprise de la voir, qu'elle s'évanouit & tomba malade. Elle n'osait témoigner la cause de son mal, & versait continuellement des larmes qu'elle ne pouvait retenir. Son mari en pénétrait bien le motif, qui irrita davantage la passion qu'il avait pour cette jeune beauté. Il espéra par ses soins & sa complaisance, de se faire souffrir d'elle avec le temps, & ne pensait qu'à s'en faire aimer, pour être le plus heureux mortel qui fut sur la terre. Il donnait toute son attention à cette femme ; il la prévenait en tout dans ses besoins ; & il n'épargnait rien de tout ce qu'il jugeait pouvoir lui faire plaisir. Il était doux avec elle ; il la flattait en toutes choses, & entre autres, il lui promettait que lorsqu'elle aurait pour lui la complaisance qu'il devait attendre d'une femme, il répudierait toutes ses autres femmes & la garderait seule ; qu'il lui donnerait nombre d'esclaves, des commodités & des agréments qu'elle ne connaissait pas encore ; qu'elle paraîtrait avec distinction ; en un mot qu'elle serait la maîtresse de tout son bien. Les parentes de la femme, de leur côté, tâchaient de la consoler. Elles lui répétaient souvent qu'elle ne connaissait pas son bonheur, & que toutes les filles enviaient son sort ; parce qu'elle avait épousé un seigneur turc, d'ailleurs puissamment riche, & qui parviendrait aisément à être dey, s'il voulait entrer dans la milice & dans les charges du gouvernement ; & que dès à présent Hagi

Seremeth protégeait la famille de manière qu'elle n'avait plus rien à désirer. Elle sembla se rendre à ces raisons, ses larmes cessèrent, l'ambition suspendit ses douleurs ; & ne connaissant point encore la tendresse, elle résolut de vaincre l'aversion qu'elle avait pour son mari, croyant ce triomphe plus facile qu'il n'était. Elle guérit de sa maladie, & un an après son mariage ayant recouvré un peu de son embonpoint & de ses forces, le mari charmé de sa conquête, voulut consommer le mariage. Mais il ne put le faire à cause de la disproportion de leurs corps, dont l'un était celui d'un géant au prix de l'autre qui était petit, mignon & tendre. Cet essai renouvela les douleurs & les chagrins de la belle ; elle le témoigna à son mari par des évanouissements fréquents & des larmes continuelles. Elle n'avait encore osé parler à son mari, tant parce que les maures sont élevés à regarder les turcs avec un respect & une crainte infinie, comme leurs maîtres & leurs souverains, que parce qu'elle ne pouvait souffrir ses regards qui étaient affreux ; mais dans cette occasion, le désespoir l'enhardit. Elle lui demanda en tremblant, s'il voulait être son bourreau, & si c'était ainsi qu'il aimait les gens & qu'on les rendait heureux. Elle ajouta, que sa mère l'avait bien instruite des devoirs du mariage, & de ce qui pouvait s'ensuivre ; mais que ne pouvant souffrir sa compagnie, il devait y avoir égard, & attendre que le temps le permit, & que s'il s'obstinait à vouloir consommer le mariage, elle mourrait

infailliblement. Elle le supplia de ne point la jeter dans un désespoir, dont elle ne reviendrait peut-être pas ; & elle l'assura que la vie, à ce prix, lui étant insupportable, elle ne ménagerait plus rien & qu'elle prendrait du poison pour finir des jours si misérables. Seremeth se rendit à ces raisons, touché au vif des larmes de la belle enfant, malgré sa passion qui s'irritait de plus en plus, par les obstacles qui s'opposaient à l'accomplissement de ses désirs. Mais de peur que sa femme ne demandât à être répudiée, il la conjura de déclarer que le mariage était consommé, d'étaler la chemise sanglante & de recevoir les visites de félicitation à ce sujet, comme il est d'usage parmi les mahométans. Elle le fit, y étant d'ailleurs forcée par tous ses parents , qui la menaçaient de l'abandonner & de la rendre malheureuse, si elle obligeait son mari à la répudier, & elle fut comblée de présents de son mari & de ses amies. Seremeth tint sa parole, mais étant animé de colère & de rage contre le sort qui l'avait enlaidi, & fait si disproportionné à celle qu'il aimait si passionnément, il devint hargneux & insupportable dans sa maison. Il négligeait ses autres femmes, qui avaient fait l'objet de son attention, & qui avaient été toutes contentes de lui. Il les grondait, il les maltraitait sur le moindre prétexte, il ne faisait plus les mêmes dépenses pour elles ; en un mot, tout était bouleversé, & cet homme terrible était plus doux qu'un agneau avec celle qui le détestait. Il restait auprès d'elle autant de temps

qu'il était possible ; & ne pouvant la posséder, il se soulageait auprès d'elle le mieux qu'il pouvait. Il comblait de présents les esclaves qui servaient sa femme, afin qu'elles la portassent à répondre à son inclination. Mais c'était en vain, car elles le haïssaient autant qu'elles aimaient la jeune femme, dont la triste situation attirait leur pitié & leur tendresse. Toute la réponse qu'il en tirait, c'était qu'avec le temps tout irait bien, & il passait ainsi ses jours dans des espérances séduisantes qui le calmaient un peu. La belle était dans sa 14^{ème}. Année, lorsque Seremeth fut obligé d'aller à l'armée, où le dey fut en personne pour combattre les troupes du roi de Maroc, qui était sur les frontières du royaume d'Alger. Il ne put refuser de marcher dans cette expédition, où toutes les personnes considérables du gouvernement allaient ; & s'il été resté sans raison légitime, on lui aurait ôté la vie & les biens, sous prétexte qu'abusant de la protection du deylik, il voulait rester dans la ville pour s'en emparer. La jeune femme ne se réjouit jamais tant qu'en apprenant cette nouvelle, espérant que la bravoure de son mari & la multitude des ennemis que les algériens avaient à combattre, pourraient l'en délivrer. Elle fit la malade & dit à Seremeth, qu'elle était bien mortifiée qu'il partit sans être venu à bout de ses désirs, parce qu'ils étaient justes ; qu'elle voudrait bien y contribuer, mais qu'au retour de l'armée, elle espérait d'être en état de le satisfaire. Seremeth y consentit, ne voulant point la tourmenter, & s'attirer

pendant son absence ce que les hommes craignaient tant, & surtout les turcs. Il partit après lui avoir témoigné le chagrin qu'il avait de se séparer d'elle, & la conjura de vaincre l'aversion qu'elle avait pour lui, en lui faisant considérer l'honneur & l'avantage qui lui revenaient d'être sa femme. En prenant congé de ses autres femmes, il leur défendit, sous des grandes peines, de causer le moindre chagrin à la belle Zulpha ; c'était le nom de cette jeune femme infortunée. Il leur ordonna de lui faire la cour, les assurant que de là dépendait tout leur bonheur. Il leur promit même, que si elles pouvaient vaincre sa prévention contre lui, il leur aurait beaucoup d'obligation, & les récompenserait si bien qu'elles ne s'en repentiraient pas.

Il ajouta que lorsqu'il serait content, sa nouvelle tendresse allumée par la résistance & la difficulté, se ralentirait sans doute, & qu'il ne donnerait plus à cette jeune femme une préférence qui n'était pas véritablement juste ; mais qu'alors il partagerait son temps avec toutes, comme il avait accoutumé de faire auparavant. Elles lui promirent de faire tout ce qu'il souhaitait ; mais elle complotèrent sur le champ pour perdre Zulpha. Elles ne songèrent plus qu'à chercher les occasions pour la faire trouver coupable, afin de tirer vengeance du tort que sa beauté leur avait fait, & pour satisfaire à leur dévorante jalousie.

Dès que Seremeth fut parti, elles tinrent compagnie à la belle, elles l'accablèrent de caresses

feintes ; & comme elles avaient appris tout ce qui s'était passé par les esclaves qui la servaient, & même par leur mari, elles lui témoignèrent le chagrin qu'elles avaient de sa situation. Elles la consolèrent avec tant de démonstrations d'amitié & de feinte ouverture de cœur, que la jeune femme oublia bientôt ses chagrins passés & ceux qu'elle avait appréhendé & se confia entièrement à ses rivales ennemis. Elles surent enfin lui arracher son secret & découvrir tous ses sentiments & toutes ses pensées, pour en profiter dans l'occasion.

Seremeth avait depuis un an un esclave âgé seulement de seize ans. Il était fils d'un négociant portugais qui passait pour chrétien, mais qui était juif & judaïsait en secret, quoi qu'il fît publiquement les exercices du christianisme. Le fils avait été circoncis, & élevé à vivre de même que le père; de sorts que ne se déclarant pas, il était regardé comme chrétien. Seremeth aimait cet enfant comme il aurait fait une maîtresse, & le menait toujours avec lui richement habillé, espérant de se l'attacher par de bons traitements, & de le porter à se faire mahométan. Il l'aurait volontiers mené à l'armée ; mais cet esclave étant tombé malade lors de son départ, il fut contraint de le laisser. Il lui donna deux esclaves pour le servir, & recommanda à ses femmes d'en faire prendre un grand soin, parce que, disait-il, ce jeune homme était fils d'un riche marchand, & qu'il en espérait une rançon assez considérable pour en acheter cinq ou six autres. Il ordonna qu'on

le fit aller à une de ses maisons de campagne, dès qu'il serait bien, afin que le jardinier l'occupât jusqu'à son retour.

Il y avait dans la maison un esclave vénitienne, devenue mahométane, qui avait suivi Seremeth, dans sa fuite d'Égypte, & dont il avait eu plusieurs enfants. Cette vénitienne avait l'inspection de la maison, comme une maîtresse d'hôtel. Elle était sous les ordres des femmes de Seremeth, qui la faisaient souvent maltraiter lorsqu'elle ne faisait pas les choses à leur fantaisie, & la menaçaient de la faire chasser, ce qui était le plus grand malheur qui pouvait lui arriver sur ses vieux jours, & ce qu'elle craignait le plus. Ainsi cette pauvre esclave, qu'on appelait Fatima, tâchait de les contenter le mieux qu'elle pouvait.

L'esclave portugais étant en convalescence, Fatima le nettoya, le lava, le purifia & lui donna le parfum. Elle fut touchée de voir un si beau garçon dans l'esclavage, & à la discrétion de Seremeth. Un soir qu'elle rendait compte aux femmes, qui étaient au nombre de cinq, de ce qui s'était passé dans la maison & au dehors pendant la journée & qu'elle les amusait par ses contes de ce qui s'était passé en Levant lorsqu'elle y était, comme elle faisait ordinairement tous les soirs, elle ne put s'empêcher de leur parler du jeune portugais. Elle les assura avec des transports d'admiration, qu'on ne pouvait voir un plus beau corps que le sien, & qu'il aurait été d'une dangereuse tentation pour elle si elle était dans

un âge à avoir des désirs. Les femmes à ce récit furent piquées de la curiosité de le voir, & le dirent en riant à la gouvernante. Elle qui cherchait à s'en faire supporter, ne demanda pas mieux que d'être maîtresse d'un secret de cette importance, pour être plus ménagée qu'elle ne l'était ordinairement. Elle leur dit qu'elle trouverait le moyen de l'introduire dans une de leur chambres sans qu'aucun des autres esclaves le sût. Les femmes firent quelques difficultés de le souffrir, sous prétexte que cette action de curiosité tirerait à conséquence, si Seremeth en était informé, mais Fatima les assurant d'un secret inviolable de sa part, elles y consentirent à ce prix. Elle introduisit la même nuit, l'esclave dans un appartement où elles se rendaient tous les soirs. Dès que tous les domestiques furent couchés, elles vérifièrent ce que Fatima leur avait dit ; elles badinèrent sur ce sujet pendant longtemps, & enfin elles demandèrent au beau portugais laquelle des cinq lui plairait le plus. L'esclave déjà trop confus ne demanda qu'à sortir ; il ne voulait pas parler, & craignait d'en trop dire. Mais ayant été rassuré par les femmes, qui lui firent entendre qu'il ne devait rien craindre, & que c'était pour rire & sans conséquence qu'on lui faisait poser cette question, cela l'enhardit à se déclarer pour la belle Zulpha, qui de son côté souhaitait cette réponse, ayant été touchée de la beauté du garçon, dont elle fit d'abord la comparaison avec la laideur de Seremeth. Les autres femmes le renvoyèrent avec une espèce de dépit, &

dirent à fatima que c'était assez badiné & qu'elle ne m'amenât plus : ce qui fit beaucoup de peine à la jeune femme qui était éprise. Le lendemain Zulpha se trouvant seule avec la gouvernante, lui demanda des nouvelles de la santé du bel esclave, en ajoutant quelques réflexions sur le sort qui l'avait réduit dans la captivité, dans un temps qu'il pourrait peut-être faire les délices de quelque femme ; car la conversation des mahométanes ne roule que sur cette matière. La gouvernante répondit qu'il se portait bien, & que selon les ordres de Seremeth, il devait bientôt partir pour la campagne, afin de travailler avec le jardinier, à qui son maître avait bien recommandé avant son départ, de le bien ménager. Le belle Zaphira lui répliqua, qu'il pourrait retomber malade, s'il allait au travail avec une santé si faible ; que ce serait rendre un service agréable à Seremeth de la lui conserver, parce qu'il l'aimait beaucoup, & qu'il en espérait une rançon considérable : qu'elle lui conseillait de le retenir à la ville encore quelques temps, & de lui faire même garder la chambre, tant que sa santé serait faible. La rusée gouvernante était trop faite aux intrigues pour ne pas connaître par les discours de Zulpha, que la part qu'elle prenait à la conversation de la santé de l'esclave, ne venait ni pitié, ni d'affection pour les intérêts de Seremeth, mais plutôt d'une tendresse que cette jeune & timide beauté tâchait de voiler aux autres & de se cacher à elle même. Elle voulut approfondir ce que Zulpha pensait, persuadée que

ce secret lui donnerait un petit empire sur sa maîtresse, dont elle profiterait dans l'occasion. Effectivement elle feignit de se rendre aux raisons que la pitié semblait dicter à Zulpha, qui faisait de plus en plus des caresses & des présents à Fatima. On croyait que l'esclave n'attendait que d'avoir réparé ses forces pour retourner à la campagne, où il se plaisait plus à la ville, avant que d'avoir vu Zulpha; mais depuis ce temps là il ne parlait plus d'y aller, & il restait au logis avec beaucoup de patience ; surtout depuis que pour pénétrer ses sentiments, Fatima lui avait dit, que Zulpha s'intéressait à sa santé, il feignait toujours au contraire quelque indisposition ; ce qui confirma si bien Fatima dans son opinion, qu'elle résolut de lui arracher l'aveu de sa passion. Un jour elle lui dit, en riant ; Ferdinand je vois bien que vous êtes malade, mais ce n'est pas de la maladie que vous me dites ; & si vous continuez comme vous faites, à ne point manger & à ne point dormir, vous pourrez le devenir tout de bon.

Il y a longtemps que je vis : j'ai été esclave à Constantinople dès l'âge de 13 ans : Seremeth qui m'acheta dans la suite, m'a fait voyager en bien des endroits, j'ai beaucoup appris, & je sais qu'en tous maux, il y a du remède. Je vois bien que vous êtes amoureux de la belle Zulpha, & qu'elle fait toute votre occupation, comme elle mérite celle de tous les hommes par sa beauté & par ses belles qualités. Je sais qu'elle vous aime aussi. Voilà d'abord de quoi soulager votre mal. Mais comme ce n'est

pas assez d'être aimé, & que vous aspirez sans doute au seul bonheur de la vie, qui est de posséder ce qu'on aime, cela vous inquiète par les difficultés qui se présentent à vous : parce que votre jeunesse & votre peu d'expérience ne vous font voir que les obstacles insurmontables, qui s'opposent à votre félicité. Mais si vous voulez vous confier à moi, je vous ferai voir que la possession d'une personne qu'on aime, n'est pas si difficile que celle de son cœur. Sur cela elle lui raconta plusieurs aventures arrivées à des esclaves, qui étaient dans la même situation que lui, & qui avec un peu de patience étaient venus à bout de leurs desseins. Ferdinand avala le poison flatteur que Fatima lui glissa si subtilement, & lui avoua que depuis qu'il avait vu Zulpha, il en était si touché qu'il n'était plus le même, & qu'il croyait que les femmes de Seremeth avaient fait pour le tourmenter quelque sortilège dans un biscuit qu'elles lui donnèrent avec du sorbet ; que véritablement il ne se souciait plus de rien au monde, & que malgré lui il songeait toujours à Zulpha ; qu'il voulait bien lui confier sa passion, étant persuadé pourtant que si Seremeth venait à le savoir, il serait perdu ; mais qu'il aimait autant mourir que de rester plus longtemps dans la situation terrible où il était. La gouvernante lui dit que le mal n'était pas sans remède, qu'il avait bien fait de décharger son cœur, qu'elle prendrait soin de cette affaire, & qu'il pouvait être tranquille. Elle fut voir Zulpha à son ordinaire, qui lui demanda

des nouvelles du pauvre esclave. Elle lui répondit, qu'il était fort malade, mais que son mal ne serait rien, si elle voulait. La belle rougit à cette réponse ; & faignant de ne pas comprendre ce qu'elle voulait dire, elle lui répliqua qu'elle ne savait aucun remède ; que si elle en savait elle le lui donnerait d'autant plus volontiers, que son mari aimait beaucoup cet esclave, & qu'il en espérait beaucoup d'argent pour sa rançon. Fatima persuadée de plus en plus que Zulpha l'aimait, lui dit qu'elle avait par subtilité pénétré le secret de l'esclave, qui lui avait fait l'aveu d'une forte passion pour elle ; que Zulpha ne devait plus feindre, qu'elle seule pouvait les rendre heureux par son habileté, & qu'elle lui conseillait de s'y confier sans aucune crainte. La belle se défendit pendant quelques temps, mais à la fin, elle lui avoua, les larmes aux yeux, qu'elle n'avait pu s'empêcher de l'aimer. Et si vous voulez me favoriser, dit-elle à Fatima, je vous promets & je vous jure par tout ce qu'il y a de plus terrible, que vous ne manquerez jamais de rien, tant que j'aurai quelque chose. Mais j'ai besoin de vos soins & de vos conseils, & je m'y abandonne entièrement, d'autant mieux que j'aime autant risquer de mourir que d'être à Seremeth, que je hais & que je déteste. Si je puis trouver le moyen de m'enfuir avec Ferdinand en quelque endroit du monde que ce soit, mon sort me semblera toujours très doux, en comparaison de celui qui m'est préparé, & que j'ai commencé à ressentir. La gouvernante lui promit

merveille, & surtout un secret inviolable. Elle était habile à conduire des intrigues ; & elle y était si fort accoutumée, qu'elle ne pouvait s'en passer, quelque risque qu'il eût à courir. Elle laissa donc Zulpha dans des espérances flatteuses jusqu'au lendemain, qu'elle avait accoutumé de faire sa visite dans les appartements des femmes. En attendant elle consola l'amoureux Ferdinand, par de bonnes nouvelles qu'elle lui donna. Dès qu'elle revit Zulpha, elle ne perdit point de temps pour lui dire, qu'elle avait trouvé un moyen pour lui ménager une entrevue avec Ferdinand sans aucun risque, mais qu'avant que d'entreprendre une chose de cette conséquence, il fallait bien la concerter, & que l'affaire ayant réussi, il fallait au retour de son mari feindre de l'aimer au moins par devoir, & souffrir sa compagnie dès qu'il serait arrivé. Elle l'assura, que la disproportion de Seremeth & de Ferdinand n'occasionnerait aucun soupçon, & que si l'armée tardait à revenir, elle prendrait sur elle d'empêcher toute grossesse. La belle promit de suivre exactement ce que Fatima lui proposait, & lui fit un présent comme à son ordinaire. Comme cette gouvernante accompagnait, par ordre du mari, Zulpha dans le cabinet du bain, tandis qu'elle restait à la porte qu'elle tenait fermée à clef, elle disposa les choses d'une façon que de temps en temps elle menait Ferdinand, à qui elle donnait un habit de femme. Les deux amants goûtaient sans doute alors aux plaisirs inexprimables. J'en laisse les juges

ceux qui ont surmonté en amour des obstacles qui leur avaient paru invincibles, & qui ont passé du désespoir à la possession de l'objet aimé. Mais comme il est rare qu'un grand bonheur ne soit suivi de quelque revers, aussi s'en préparait-il un terrible contre nos amants. Les autres femmes jalouses de la beauté de Zulpha, & irritées de la préférence que Seremeth lui donnait sur elle, ne manquèrent pas de faire observer cette rivale depuis la déclaration que Ferdinand avait faite en sa faveur. Elles employèrent pour cela un esclave nègre, qu'elles avaient mis dans leurs intérêts, & dont on ne se méfiait pas ; parce qu'il était regardé comme imbécile, & que les autres domestiques le commandaient à tous moments pour aller & venir d'un côté & d'autre. Ce nègre, guidé par les leçons des rivales éclairées de Zulpha, découvrit en peu de temps ce qui se passait. Il les en informa, & continua par ordre, à observer les deux amants, sans faire semblant d'avoir aucun dessein. Les jalouses furent au comble de la joie, & attendaient avec impatience Seremeth, pour faire éclater leur vengeance. Elles feignirent pourtant de ne rien savoir, & ne laissèrent rien échapper devant la belle, qu'elles allaient souvent visiter & à laquelle elles faisaient de plus en plus des honnêtetés comme à la favorite. Elles se gardèrent bien aussi de rien dire à la gouvernante ; & la maligne joie de se voir bientôt vengées, les rendait de si bonne humeur, qu'elles ne faisaient que rire & chanter en présence de la belle Zulpha.

Enfin Seremeth arriva. Il trouva sa jeune femme plus belle qu'elle n'avait jamais été. Tout le monde était content, dans la maison, à la réserve de Ferdinand, qui était malade pour s'être épuisé avec Zulpha, qui prévoyait que l'arrivée du mari les empêcherait de se voir commodément. Seremeth plein de feu & de flamme pour Zulpha, voulu user des droits de mari. Elle se rendit de bonne grâce, pour faire voir qu'elle était devenue raisonnable ; mais quelque effort qu'il fit, il reconnut qu'il n'était pas fait pour elle. Il fallut remettre son bonheur à un autre temps, & jusqu'à ce que la belle eût atteint un âge avancé. Il fut satisfait de n'avoir pas été rebuté, comme il l'était au commencement de son mariage. Il prit patience, & en attendant il donna quelque attention à ses autres femmes. La gouvernante trouva cependant le moyen de continuer de temps en temps les rendez-vous des amants, malgré l'arrivée de Seremeth. Le nègre en informa les jalouses, qui en instruisirent le mari & lui offrirent de le convaincre de la vérité, par ses propres yeux. Seremeth piqué au vif de cette nouvelle, & d'autre part connaissant la jalousie que ces femmes avaient conçues contre Zulpha, leur répondit dans les premiers mouvements de sa colère, que si cela était vrai il les immolerait tous les deux à sa fureur ; mais qu'au contraire si c'était une calomnie, elles pouvaient s'attendre à mourir toutes quatre de sa main. Il s'abandonna à des transports si violents, que ses femmes craignirent d'en avoir trop dit, & de ne pouvoir pas le prouver, faisant réflexion que le

nègre aurait pu les tromper, ou se tromper lui-même. Elles radoucirent Seremeth par toutes les caresses qu'elles purent imaginer, & lui représentèrent que ne pouvant légitimement être le mari de Zulpha, il devait la répudier sans bruit, & recouvrer par ce moyen le repos que cette jeune femme lui avait fait perdre. Il s'adoucit effectivement, & sans vouloir approfondir davantage une chose qu'il craignait, il monta à cheval & se retira à la campagne, pour y faire des réflexions. Tout bien considéré, il reconnut qu'il avait tort, & se condamna de vouloir prétendre, d'être aimé de Zulpha si jeune, si belle, si délicate, & dont la personne avait si peu de proportion avec la sienne. Il reconnut son injustice & le bon droit de cette jeune femme ; & pour la dédommager de ce qu'elle avait souffert depuis qu'il l'avait épousée, & mettre fin à la jalousie de ses autres femmes, il résolut de la répudier & de la faire épouser par Ferdinand, à condition qu'il embrasserait la religion mahométane. Par ce moyen, il devait être toujours leur maître & leur protecteur, Ferdinand étant son esclave, & n'ayant d'autre bien que celui que Seremeth avait résolu de lui procurer. Il fit appeler Ferdinand, qui ne savait rien encore de ce qui se passait, & qui fut bien surpris lorsque son maître lui dit, qu'il avait appris son inclination pour Zulpha & leur rendez-vous au bain. Le pauvre esclave, qui connaissait le génie des turcs, fut comme frappé de le foudre, & pensa expirer de frayeur sur le champ. Mais voyant que

son maître lui parlait avec douceur, il se jeta à ses genoux, & lui avoua qu'il méritait la mort. Il le pria de lui donner au plutôt, mais d'épargner Zulpha, qui était innocente, & qu'il avait séduite. Seremeth lui imposa silence, & lui répondit, qu'il ne voulait point entrer dans les circonstances de cette affaire ; mais que pour le rendre heureux, il avait résolu de répudier Zulpha & de la lui faire épouser, à condition qu'avant toutes choses il se ferait mahométan, & que comme il était son esclave, il aurait soin de lui & de sa femme, en sorte qu'ils ne manqueraient jamais de rien. Seremeth conjura Ferdinand, qui paraissait tout embarrassé, de bien penser à ce qu'il venait de lui proposer, & de lui rendre une réponse précise dans 24 heures. Il partit aussitôt pour la ville, laissant le pauvre esclave dans le plus grand trouble qu'on puisse s'imaginer. Ce n'était pas le changement de la religion, qui faisait de la peine à Ferdinand, puisqu'il avait appris de ses parents qu'on pouvait professer extérieurement toute sorte de religions, pourvu qu'on fut attaché intérieurement à la judaïque; mais il était né de parents riches, qui l'aimaient beaucoup, & on lui avait fait savoir qu'il serait bientôt racheté & mis en liberté. Cette espérance l'occupait tout entier & faisait tout son plaisir, depuis que la grande passion de Zulpha avait ralenti la sienne en épuisant ses forces. Il s'abandonna alors à ces réflexions les plus cruelles du monde, sans pouvoir se déterminer. Si j'accepte, disait-il, la proposition de mon maître, me voilà

privé pour toujours de ma patrie, de mes parents, de mes biens & de mes plaisirs, pour vivre misérable dans un pays de servitude. Si je refuse, je serai brûlé suivant la loi, & Zaphira noyée. En vain formait-il des résolutions, il n'en trouvait aucune qui pût s'accorder avec ses désirs. Cependant Seremeth alla dire à ses femmes qu'il voulait suivre leurs conseils, & qu'il avait résolu de répudier Zulpha, qui n'était pas encore sa femme, n'ayant pu consommer le mariage ; & que pour ne pas pêcher contre la loi, il obligerait Ferdinand de se faire mahométan & la lui ferait épouser, puisque aussi bien il l'avait possédée. Les femmes furent charmées par la répudiation, mais non pas du mariage avec l'esclave. Elles la croyaient trop heureuse, & leur jalousie se réveillant, sans en rien témoigner à Seremeth, elles résolurent de perdre les deux amants, plutôt que de les voir unis légitimement. Seremeth retourna à la campagne pour savoir la résolution de Ferdinand. Il le trouva résolu à tout ce que son maître lui avait proposé, y ayant consenti dans l'espérance de se sauver un jour en Europe avec Zulpha, qu'il aimait toujours, & qu'il aurait bien voulu posséder loin d'Alger. Les femmes de Seremeth profitèrent de son absence, & firent répandre le bruit dans la ville, de ce qui s'était passé entre Zulpha & Ferdinand, pendant que Seremeth était à l'armée. Le dey, le cadî, le mufti, les marabouts, en étaient tous informés ; & chacun attendait avec impatience le dénouement de cette affaire. Il n'y avait que la

belle Zulpha qui ne savait encore rien de ce bruit public, par les précautions que ses rivales avaient prises pour empêcher qu'elle n'en fut instruite. Seremeth, qui ne resta pas longtemps à la campagne, & qui ne fit qu'y coucher, ayant eu une réponse de Ferdinand, telle qu'il la souhaitait, se hâta de venir lui annoncer une bonne nouvelle qu'elle reçut avec une surprise incroyable, mais qui lui causa pourtant une joie qu'elle ne put dissimuler. Peu après qu'il fut arrivé, le dey amplement informé de la galanterie de Zulpha, fit appeler Seremeth par un chaoux, qu'il suivit incessamment. Il fut fort surpris de ce que le dey lui parla comme d'une chose publique, en présence de la cour, de ce qui s'était passé pendant son absence ; ce que les officiers du Divan confirmèrent avoir entendu raconter partout, & tous lui firent entendre que Zulpha, & le chrétien doivent être punis suivant la loi. Seremeth quoique fort étonné, ne se déconcerta pas, & dit que Zulpha n'était point encore sa femme pour les raisons dont on a ci-devant parlé, & qu'étant fille elle pouvait se marier avec Ferdinand, pourvu qu'il se fit mahométan ; que pour lui il était prêt à lui donner ses lettres de divorce, & qu'il ne croyait pas que de cette manière, il allât de son honneur. Il raconta ensuite le désespoir où il avait mis cette fille, voulant user de ses droits de mari, sans avoir pu en venir à bout. Il demanda grâce pour les coupables, en faveur de la religion que Ferdinand embrasserait, dont il sortirait peut-être des élus ; ajoutant que cette action

ne pouvait qu'être agréable à Dieu & au prophète Mahomet. Là-dessus tout le divan fut assemblé ; le cadi, le mufti & tous les savants & gens de loi y assistèrent, & il fut résolu, qu'on ferait grâce aux coupables, à condition que Ferdinand se ferait mahométan, & qu'il épouserait Zulpha, à laquelle Seremeth donnerait en la répudiant, la dot qu'il lui avait constituée par son contrat de mariage ; mais que comme l'affaire était publique, il fallait aussi que l'esclave fit publiquement profession de la foi mahométane. Seremeth fit préparer Ferdinand & Zulpha à cette cérémonie, qui devait se passer dans la grande cour du palais de Seremeth. Le jour ayant été pris pour cela, & publié par un crieur, il s'y rendit une quantité prodigieuse de monde pour y assister. Ferdinand ne pensant point à la circoncision qu'on devait lui faire, car il l'était sans y avoir fait beaucoup de réflexion, fut conduit au lieu destiné pour la cérémonie. Ayant été mis en état d'être circoncis, l'imam destiné pour faire cette opération, fut fort surpris de ce qu'elle était faite, & dit tout haut, qu'on se moquait de Dieu & du Saint Prophète ; que ce misérable n'était point chrétien ; qu'il était circoncis depuis longtemps, a qu'il fallait qu'il fût né mahométan ou juif. Alors se leva de grands cris de la part des assistant, qui dirent que si c'était un juif, il fallait le brûler pour avoir séduit une mahométane : & que s'il n'était pas juif, il fallait qu'il eût renié la loi du prophète, & qu'il méritait la même punition. Le peuple s'en saisit &

le mena à la maison du roi, où il fut interrogé, & il avoua qu'il était juif. L'horreur que ce nom inspira à l'assemblée, parut à la contenance du dey & de tout le Divan ; car en le maudissant, il lui dit: « quoi, sera-t-il dit que les musulmans souffrent, qu'un juif esclave mêle son sang avec le leur, & déshonore un seigneur aussi généreux que Hagi Seremeth? Je jure par le ST. Prophète, qu'on ne se moquera point de sa loi ». Le cadi & le mufti approuvèrent les sentiments du dey, de même que la plupart des officiers du Divan; & comme on allait porter le jugement, Seremeth qui était présent, voyant que ce couple devait périr inévitablement, cacha la douleur qui l'accablait & parla ainsi à l'assemblée: « Seigneur dey, & vous tous mes frères musulmans, avant de prononcer la sentence contre ces deux misérables, écoutez-moi. C'est moi qui suis le plus offensé. Puisque Zulpha avait encore sa virginité lorsque je l'ai laissée, elle n'était pas encore ma femme, mais elle était dans ma maison, qu'elle a déshonorée avec un vil juif mon esclave qui a abusé de mes bontés. Afin que je n'ai aucune part à l'ignominie, donnez-moi le temps de la répudier & de la rendre à ses parents; après quoi, qu'elle subisse avec son complice la peine à laquelle, la loi & votre justice la condamneront ». On lui accorda sa demande. Il fit conduire Zulpha chez le cadi, & ses lettres de divorce lui ayant été accordées, il la renvoya à ses parents. Dès qu'elle y fut arrivée, elle fut mise

au pouvoir du mezouard & de ses gardes qui la menèrent chez le roi avec la gouvernante de la maison de Seremeth, que les deux coupables avaient accusée de les avoir séduits. Dès que le dey vit paraître Zulpha, il ordonna qu'on lui ôta son voile, ne méritant pas, disait-il, d'être traitée comme une musulmane, mais comme une vile juive. Lors qu'il vit son visage, il fut si touché de sa beauté & de sa jeunesse qu'un mélange de compassion & de tendresse l'intéressa d'abord pour elle, & il aurait voulu la sauver. Il l'interrogea sur le crime dont elle était accusée, l'incitant à dire ce qu'elle avait pour sa justification. Mais cette infortunée était si honteuse & si effrayée de se voir à visage découvert devant tout le Divan assemblé, qu'elle ne put proférer une seule parole. Elle serait tombée à la renverse, si elle n'avait pas été soutenue par la gouvernante, qui était déjà faite aux frayeurs de la mort. Le dey, pour gagner du temps, proposa au Divan de remettre l'affaire au lendemain, Zulpha ne pouvant répondre aux griefs qu'on lui imputait. Mais les gens de la loi pénétrant le dessein du dey par le calme de sa colère, qui l'avait possédé, avant que Zulpha parût & par la manière dont il avait parlé, dès qu'il avait vu son visage, crièrent « *Char-Allah* », ou « Justice de Dieu », & tout le Divan en fit de même. Ils dirent au dey qu'il n'était pas nécessaire qu'elle parlât; qu'elle avait assez avoué son intrigue criminelle avec l'esclave, qui avait tout confessé, & qu'il fallait seulement faire parler Fatima dont il n'avait

pas été encore question. Elle fut interrogée, & voyant bien qu'il fallait mourir, elle s'accusa seule, & tacha de disculper les amants le mieux qu'elle put. La multitude demanda qu'on prononçât. Le jugement porta que Ferdinand serait brûlé dans le cimetière des juifs & Zulpha noyée avec la gouvernante, ce qui fut exécuté en même temps.

Quoique Seremeth s'attendit à cet événement, il en fut sensiblement touché. Il sentit réveiller toute la tendresse pour Zulpha & pour Ferdinand, & fut animé d'une fureur qui le suivait partout. Il se retira chez lui dans le dessein de venger leur mort par le massacre de ses quatre femmes, qui avaient si bien satisfait leur jalousie. Mais ayant considéré que cette action lui ferait déshonneur, & qu'il passerait pour complice de l'intrigue de Zulpha, il se modéra & remit sa vengeance à un temps plus favorable. Il les fit assembler toutes dans une chambre, & y étant entré seul, il fit éclater sa fureur par des regards affreux, & par des injures atroces dont il les accabla. Elles se mirent à genoux pour l'apaiser, mais inutilement. Ils les renversa à coups de pied, tira son sabre & le remettant en même temps dans le fourreau, il leur dit qu'il les immolerait aux manes de Zulpha & de Ferdinand, s'il les croyait assez punies par une telle mort, mais qu'il voulait différer sa vengeance pour les faire souffrir plus longtemps. Il les quitta de la même manière qu'il était entré, & demanda l'esclave nègre qui avait si bien servi les jalouses. On lui dit qu'il était

allé dans la maison de campagne y porter des provisions. Seremeth partit sur le champ pour y aller, après avoir donné ordre que les femmes ne sortissent pas, & y étant arrivé, le nègre s'approcha pour lui tenir l'étrier & prendre le cheval. Alors Seremeth sentant redoubler sa fureur s'écria, en lui donnant des coups de fouet sur le visage; malheureux, traître, oses-tu me toucher ? Entre, que je te parle avant que tu meures. Le nègre transi d'effroi, obéit, & Seremeth lui dit, excrément de la terre, tu méritais la mort la plus horrible. Qu'as-tu fait pour complaire à mes femmes ? Tu as causé la mort la plus ignominieuse de celle que j'aimais le plus. Comment as-tu fait cela ? Le nègre prosterné à terre, lui raconta toutes choses, & dit pour sa justification, que comme il y allait de l'honneur de son maître, il leur avait obéi, d'autant plus volontiers. Eh bien, dit Seremeth, dis-moi tout à présent, puisque tu étais le confident de mes criminelles femmes. Ne m'ont-elles pas été infidèles ? Meurs plutôt que de mentir devant ton maître & ton seigneur, dont tu n'es pas digne de baiser la poussière des souliers. Le nègre avoua qu'elles lui avaient toutes été infidèles, & lui développa les intrigues qu'elles avaient eues avec plusieurs esclaves chrétiens lorsqu'elles allaient au bain, ou qu'elles étaient à la campagne pour se visiter leurs amies. La fureur de Seremeth fut alors à son comble, & tirant son sabre, il voulut couper la tête à son esclave. Mais méditant une cruelle vengeance contre ses femmes, il l'enferma dans un

souterrain avec du pain & de l'eau, & pour exécuter cette vengeance, il jugea à propos de dissimuler, jusqu'à une occasion favorable. Il ne dit plus rien d'outrageant à ses femmes, qui crurent, par la modération feinte de Seremeth, qu'elles rentreraient avec le temps en grâce. En attendant le temps de sa vengeance, il ramassa le plus d'argent comptant qu'il put, l'envoya à sa maison de campagne, & résolut de se retirer dans les montagnes du Couco & d'y passer le reste de ses jours en y menant une vie douce, tranquille & champêtre, loin de la cour & du grand monde, après s'être vengé de ses femmes. L'occasion s'en présenta bientôt, une députation des principaux cheikhs des nations maures de la province du Couco étant arrivés à Alger. Il s'ouvrit aux députés, qui furent ravis d'aise d'avoir dans leur pays, un homme illustre par sa valeur, & qui y apporterait des richesses, & ils consentirent volontiers de le recevoir en leur compagnie. Le jour du départ des députés étant fixé, Seremeth alla à sa maison de campagne où ils le rendirent pour y coucher, & en partir le lendemain au point du jour. Les femmes y étaient déjà arrivées. Lorsqu'on eut soupé, Seremeth dit aux maures du Couco qu'il avait médité une cruelle vengeance contre ses femmes, qui s'étaient abandonnées à des esclaves chrétiens, & qui avaient fait d'horribles débauches avec eux ; & que c'était la raison qui l'avait déterminé à aller vivre dans les montagnes du Couco, & à ne plus se marier. Les maures dirent que les femmes ne

méritoient pas moins que le supplice qu'il avait prémédité, & offrirent leur aide pour l'exécution. Seremeth fit venir en même temps ses femmes qu'il dépouilla de leurs ornements, les partagea entre les maures, & les ayant conduites dans le souterrain où était enfermé l'esclave nègre dont nous avons parlé, ils les empalèrent avec des pièces de bois préparées à cet effet, après leur avoir brûlé avec un fer ardent la partie qui avait été la cause de leur crime. L'exécution se fit en présence d'une esclave numide, afin qu'elle apprit à Alger ce qui était arrivé. Ils plantèrent en terre les pals où les femmes étaient; ils coupèrent par quartier le nègre tout en vie, dont ils pendirent un au col de chaque femme, après quoi ils sortirent, fermèrent les portes de la maison, afin que l'esclave ne put aller demander du secours avant le jour, & montèrent sur de bons chevaux pour s'acheminer vers les montagnes du Couco, où ils arrivèrent en peu de temps. Le lendemain matin un esclave chrétien de Seremeth arrivant de la ville avec des provisions, selon sa coutume, lorsque son maître était à la campagne, fut surpris de ce que la porte était fermée si tard. Il appela & fit du bruit, & la malheureuse esclave enfermée dans une chambre, lui dit par une fenêtre grillagée & d'une voix mourante, de rompre la porte ; que le maître avait pris la fuite, après avoir fait mourir cruellement ses femmes. L'esclave effrayé fut sur le chemin dire à tous ceux qui passaient ce qu'il venait d'apprendre ; une foule de monde le suivit, & l'esclave

enfermée leur répéta la même chose. On dépêcha un homme à la ville pour en avertir le dey, qui envoya un chaoux pour faire ouvrir les portes. Il alla dans le souterrain accompagné de plusieurs personnes, où l'on vit cette barbare tragédie. On ne put sauver aucune de ces femmes, deux étaient mortes, & l'on acheva de tuer les deux autres qui étaient mourantes. On leur donna la sépulture, & les enfants de ces malheureuses mères eurent les biens que le père avait laissés, n'ayant pas eu le temps de les vendre, & ne pouvant les emporter avec soi.

CHAPITRE IV.

Des dehors & de la campagne de la ville d'Alger.

ON ne voit point de faubourg à Alger. Il y en avait de fort grands, lorsque Charles V fit descente à Matifou ; mais après sa retraite, les turcs les firent abattre, craignant que les espagnols venant une autre fois à faire débarquement, ne s'en emparasse, favorisés par les maures. Il n'y a plus que quelques maisons près des portes de Babazon & Babalouet, qui servent de remises aux chameaux des arabes & des maures de la campagne, qui apportent des provisions à la ville.

Au dehors des portes & près de la ville, à chaque côté des chemins, on voit une quantité

prodigieuse de tombeaux. Ceux des pachas & des deys sont hors la porte de Bab-el-Oued, hauts d'environ 10 à 12 pieds en rond, voûtés & bien blanchis. On y en voit six qui s'y touchent en rond, & que l'on distingue de tous les autres. Ce sont les tombeaux de six deys, qui furent élus & étranglés dans le Divan au moment de leur élection, par diverses cabales qu'il y avait. Le septième qui fut élu, régna. Il en sera parlé dans le chapitre du dey.

Les tombeaux des gens du commun sont fort simples, & seulement désignés par des pierres plates enfoncées dans la terre. Elles forment la figure d'un cercueil, & celles de la tête & des pieds sont plus élevées que les autres.

Ceux des pachas & des deys sont distingués par un turban de pierre gravé en relief. Ceux des agas ou officiers de distinction dans la milice, sont désignés par une pique plantée auprès du cercueil ; & ceux des raïs ou capitaines de marine, par un bâton d'enseigne avec une pomme dorée. Ali dey, mort le 5 avril 1718 fut enterré par distinction dans un cimetière clos dans la ville. Le public orna de fleurs son tombeau pendant quarante jours & y alla pleurer en foule, & prier Dieu pour son âme. Ce dey fut regardé comme un saint, parce qu'il était mort de mort naturelle; ce qui n'était guère arrivé depuis qu'il y a des deys à Alger.

Il y a aussi hors des portes quelques oratoires, cellules ou chapelles dédiées à des marabouts, qui sont réputés saints ; & les femmes vont par dévotion

les visiter le vendredi.

La campagne est très belle, très fertile en toute sorte de grains, de légumes, de fruits & de fleurs. Elle est fort riante & variée par des coteaux & des plaines, dont la vue est très agréable. La verdure y règne toute l'année, & la grande chaleur n'y sèche pas les feuilles des arbres à cause de la fraîcheur de la terre qui est toujours arrosée, & parce que l'hiver qui est fort doux ne les fait pas tomber. Les peuples d'Alger ne profitent guère de cet avantage, ne prenant pas la peine non seulement de faire des compartiments & des allées, mais même de tailler les arbres. Ils laissent agir la nature.

Il y a quantité de vignes d'une beauté surprenante, & qui rendent beaucoup. Il y en a qui montent en haut des arbres fort élevés, & qui forment naturellement des berceaux admirables. Elles ont été plantées par les maures venus de Grenade ; car avant ce temps-là, non seulement on n'en plantait point, mais même on avait arraché celles que les chrétiens avaient plantées, pour faire servir la terre à un autre usage. Les arbres commencent ordinairement à être en fleurs au mois de février, & aux mois de mai & de juin les fruits sont en maturité.

Dans l'espace de quatre lieues aux environ de la ville, qui est un plat pays enfermé par une montagne, on prétend qu'il y a 20 000 jardins ou biens de campagne, qu'on appelle masseries. Il y en a plusieurs où il n'y a point de maison, mais seulement

des cabanes faites avec des branches d'arbres. Mais autour d'Alger, on voit des magnifiques maisons de campagne, faites dans le même ordre que celles de la ville. Ce sont les esclaves qui travaillent à l'entretien de ces maisons. Du côté de l'est, au-delà de cette montagne, il y a une belle plaine bien arrosée & très fertile. Elle a 9 à 10 lieues de longueur & 4 de largeur, & elle est peuplée par d'anciennes tribus ou nations arabes. On la nomme la plaine du Mitidja, & en langue corrompue Mottigia ou Mottigie. C'est là où dominait le prince Selim Eutemi que les habitants d'Alger appelèrent pour les gouverner dans le commencement du XVIe. Siècle, lequel fut tué & sa postérité détrônée par Aroudj Barberousse, comme nous l'avons raconté. Les terres de cette plaine rapportent deux fois l'an, & quelquefois trois, du froment, de l'orge, de l'avoine ou des légumes. Il y a seulement près de la mer quelques endroits fertiles, & des bois fort épais, où il y a beaucoup d'animaux venimeux.

Les biens de campagne & les jardins ne sont point enfermés par des murailles, mais seulement par des haies de caramunzenras que nous appelons figuiers de barbarie, & les algériens figuiers des chrétiens, parce que les esclaves ont commencé de manger du fruit qui en provient; usage qu'ont suivi les maures de ce pays là. À peine a-t-on planté des feuilles de cet arbre pour former ces haies, que par la bonté & la force du terroir, elles prennent racine, & on les voit croître, & se multiplier à l'infini en

peu d'années. La première feuille qu'on a planté devient tronc, & les autres deviennent branches à mesure qu'elles sortent de ce tronc, & les autres deviennent branches à mesure qu'elles sortent de ce tronc. Ces haies deviennent impénétrables, à cause de leur épaisseur & des épines qui entourent les feuilles, autour desquelles croit le fruit qui reste vert même dans sa maturité. L'écorce ou la peau de ce fruit est fort épaisse, & n'est pas bonne à manger. On la coupe ordinairement, & le dedans est d'un beau rouge foncé. Outre que ces haies sont d'un meilleur usage que les murailles, leur verdure perpétuelle fait un ornement à la campagne.

Les orangers, citronniers & autres arbres fruitiers y sont en abondance, mais les fruits n'y font pas généralement beaux, à cause qu'on n'en prend aucun soin, & qu'on laisse agir la nature. Il n'y a que les consuls des nations étrangères, qui embellissent leurs maisons à la campagne ; ils les distinguent de toutes celles des gens du pays, & en font des demeures très agréables. M. Durand de Bonnel, à présent consul de France, a une maison de campagne que M. de Clairambault son prédécesseur avait rendu un séjour délicieux. Il y a surtout un grand & superbe tilleul fort touffu ; les branches les plus basses qui forment un berceau, se joignent avec des jeunes charmes plantés tout autour, & forment une salle ronde de soixante pieds ou environ de circonférence ; à laquelle on n'a laissé du vide que pour l'entrée. L'on y est à l'abri du soleil, même dans les plus excessives chaleurs, & l'on y respire un air de

fraîcheur en tout temps par son exposition. A un côté de cette salle, il y a un puits profond qui fournit une eau fort claire & fort bonne ; & pendant l'été on n'a qu'à y suspendre des bouteilles de vin dans un panier, demie heure avant que de se mettre à table, pour boire frais & aussi délicieusement qu'il se puisse. Des lits de repos, qui sont placés sous l'endroit de l'arbre le plus touffu, laissent jouir d'un tranquille sommeil, dans le temps que la grande chaleur empêche tout le monde de dormir.

Lorsque les femmes distinguées du commun vont à la campagne, c'est sur un cheval ou sur un âne, dans un pavillon carré, dressé sur une selle faite exprès. Ce pavillon est d'osier & entouré d'une pièce d'étoffe de laine blanche fort claire, avec une frange au bas, & ouvert par le haut. Elles peuvent être deux assises les jambes croisées sur la même selle, & voir les passants de tous côtés sans en être vues. Un esclave mène le cheval ou l'âne par la bride. Les femmes riches & distinguées par leur qualité, ont des pavillons de gaze peinte & dorée.

CHAPITRE V.

De la Milice d'Alger, de son Gouvernement, & de ses forces.

TOUTES les forces & le soutien du royaume d'Alger consistent en 12 000 turcs, qu'on appelle

ou turcs de paye. Parmi les soldats sont compris les deys, les beys ou lieutenants généraux, commandants des armées & dans les provinces, les agas ou gouverneurs de place, les secrétaires d'État, l'amiral & les capitaines de vaisseau, & généralement tous les officiers du gouvernement.

Tous les turcs qui viennent à Alger se faire incorporer dans la milice, sont ordinairement des gens sans aveu, sans ressource, & la plupart de la lie du peuple, des proscrits ou gens de mauvaise vie, qui évitent les supplices par leur fuite du Levant. Le nom de corsaires d'Alger, y est si en horreur, qu'il n'y a absolument que des misérables, qui veuillent prendre ce parti ; encore ne le seraient-ils pas, s'il n'avaient appris que des gens de rien comme eux avec un peu de génie, sont parvenus aux emplois les plus considérables, & même à être deys. Lorsque le nombre des soldats est diminué par mort ou esclavage, on envoie des vaisseaux en Levant pour remplacer ceux qui manquent. Tous les turcs de quelques pays qu'ils soient, sont reçus à la paye, pourvu qu'ils puissent prouver qu'ils sont turcs. On reçoit aussi dans la milice les chrétiens renégats, & les coulougis qui sont les fils des turcs nés des femmes arabes ou maures ; mais les maures & les arabes en sont absolument exclus, étant toujours suspects aux usurpateurs de leur pays & de leur liberté, qui les tiennent dans une dépendance qui ne diffère pas de la captivité.

Les soldats qui composent cette milice, ont de

grand privilèges, & ils regardent avec le dernier mépris tous ceux qui ne le sont pas. Ils sont tous les hauts & puissants seigneurs du royaume & ont même plus d'autorité que les nobles de plusieurs États d'Italie. On leur donne à tous le titre *d'Effendi* ou seigneur ; au lieu qu'on nomme ceux qui ne sont pas soldats, *Sidi*, qui est la même chose que sieur ou monsieur. C'est parmi cette milice qu'on fait l'élection des deys, des beys & autres officiers. Ils sont exempts de toute imposition & des droits de capitation. Ils ne peuvent point être châtiés en public, & le sont rarement en particulier ; ce n'est que lorsqu'ils sont coupables de haute trahison, auquel cas, ils sont étranglés secrètement chez l'aga de la milice, qui est le général de l'infanterie. Ils se soutiennent tous également, soit qu'ils aient tort ou qu'ils soient fondés, lorsqu'ils ont à faire aux arabes ou aux maures, & le pouvoir tyrannique les rend fiers, insolents & difficiles à gouverner. Le plus misérable turc fait trembler par ses regards les arabes & les maures les plus puissants ; & si le plus riche même de ces deux nations se trouve sur son passage, il est obligé de se ranger respectueusement & de laisser passer le turc, sans quoi il est maltraité impunément. Ces turcs obéissent pourtant tous au dey avec une profonde soumission, tant qu'il maintient son pouvoir & son autorité par la douceur, par la force ou par adresse, & qu'il n'enfreint pas les lois du gouvernement, & surtout tant que la paye ne manque pas. Mais si elle vient à être différée

d'un jour seulement, rien ne peut contenir cette milice hautaine, & le dey est la première victime qu'on immole. Outre la paye, tous les soldats qui ne sont point mariés sont logés dans des maisons grandes & commodes, ou casernes qu'on appelle cacheries. Ils y ont des bassins ou fontaines, pour faire leurs ablutions, & toutes les commodités nécessaires. Ils ont une grande chambre à trois, & des esclaves entretenus par le gouvernement pour les servir & nettoyer ces maisons.

Le gouvernement donne à chaque soldat quatre pains par jour, ce qui est au delà de leur nécessaire. Ils ont le privilège d'acheter la viande à un tiers au-dessous de la taxe publique ; mais ils sont privés du logement, du pain & du privilège d'acheter la viande à meilleur prix, dès qu'ils sont mariés. Alors ils sont obligés de se nourrir & de se loger, au dépens de leur paye & de leur industrie.

La raison qui fait ainsi distinguer les soldats mariés d'avec ceux qui ne le sont pas, c'est que le deylik ou gouvernement par une constitution de l'État, est héritier généralement des turcs & des maures qui meurent ou qui tombent en esclavage sans avoir ni enfants, ni frères. Et comme il est privé de cette espérance, lorsque les soldats se marient, il est aussi dispensé de leur donner autre chose que la paye ; & cette considération en empêche beaucoup de se marier. Il y a une autre raison qui n'est pas moins forte, pour empêcher les turcs de se marier. C'est que les enfants des turcs mariés

à des femmes arabes ou maures, ne sont point réputés turcs. Ils sont véritablement reçus à la paye de soldat, mais ils ne parviennent pas aux charges de l'État, & ne jouissent pas des privilèges des soldats turcs. C'est une politique du gouvernement, qui sans cela craindrait, que la plupart des soldats se mariassent, & que naissant une infinité d'enfants des femmes du pays, ils ne se rendirent assez forts avec le temps pour secouer le joug & la tyrannie des turcs par amour pour leur patrie, & l'on ne voit de soldats mariés que les renégats chrétiens. Les maures & les arabes sont absolument exclus du corps de la milice, pour les mêmes raisons expliquées ci-devant. Il est à remarquer, qu'il n'y a point de femme turque à Alger. Elles regardent ce pays-là avec horreur, & l'ont en abomination, comme le réceptacle des turcs les plus malheureux & les plus méprisables. Les véritables turcs se contentent d'y avoir des concubines du pays, ou des esclaves chrétiennes.

Lorsqu'un soldat turc tombe en captivité, il est censé mort à la république ; & à la première nouvelle le deylik s'empare de tous les biens, meubles & immeubles, lorsqu'ils n'a ni frère ni enfant, ainsi qu'il a été dit. S'il a le bonheur d'échapper d'esclavage, ou d'y gagner sa rançon, l'État à son retour est quitte envers lui, en lui donnant une année de paye, pour se munir d'un fusil, d'un sabre & d'autres armes nécessaires, qu'un soldat est obligé d'avoir à ses dépens.

Nul turc n'est estimé à Alger, s'il n'est soldat, & tous en général ne respirent jamais que la guerre.

Les algériens ont un extrême mépris pour toutes les nations, fondé sur l'habitude qu'ils ont dès leur bas âge de se voir maîtres des esclaves de tout pays. Mais ce mépris est encore plus grand pour les espagnols, les portugais, & les maures, lesquels après les turcs se croient aussi en droit, par les préjugés de leur éducation, de se regarder comme les maîtres de tous les chrétiens.

Malgré tous les vices qui règnent parmi les turcs d'Alger, on y voit quelques bonnes qualités. Le plus débauché d'entre eux n'ose prononcer le non de Dieu en vain, & le mêler dans les discours profanes. Ils ne jouent à aucun jeu qu'aux dames & aux échecs ; encore ne jouent-ils jamais de l'argent, mais du café, du sorbet, quelque pipes de tabac ou autres choses semblables.

Les défauts naturels ne leur font point de honte, au contraire, ils en prennent le nom, & veulent bien qu'on les distingue par ceux de borgne, bossu, boiteux, manchot & autres.

Il leur est défendu, & ils regardent comme un déshonneur de piller la moindre chose dans un combat, quelque occasion facile qu'ils en aient. Ils laissent le pillage aux maures, & à leurs esclaves, & un turc serait puni, s'il commettait une pareille lâcheté ; mais hors de combat, ils usent de leur force & de leurs prérogatives.

Ils se piquent de laisser toutes les nations

dans le libre exercice de leur religion, & ils témoignent beaucoup de considération pour ceux qui observent religieusement celle dont ils font profession.

Quoique la milice ait beaucoup de pouvoir à Alger, le gouvernement est plus monarchique que démocratique. Il dépend absolument d'un seul qu'on nomme dey. Ce dey décide souverainement du civil & du criminel. Il assemble le Divan général, quand il lui plait, dans les grandes affaires seulement & par politique, afin de se disculper des événements. Il en sera parlé plus au long dans la suite, & nous traiterons par ordre des dignités & des officiers du gouvernement.

Il y avait autrefois un pacha, ou vice-roi, nommé & envoyé par la porte ottomane. Cet officier était, ainsi que dans tous les autres pays dépendants du grand seigneur, le chef du gouvernement du royaume d'Alger.

Mais comme ce pays est éloigné de Constantinople, & que la pacha ne songeait qu'à faire ses affaires, comme ils le pratiquent tous afin de se dédommager des présents considérables qu'il leur faut donner pour obtenir cet emploi, la paye du soldat en souffrait ; le grand seigneur était obligé d'envoyer des fonds à Alger, bien loin d'en retirer, & le pacha seul profitait & s'enrichissait par sa tyrannie sur les peuples. De sorte que la milice pour obvier à ces inconvénients, aient représenté à la porte ottomane les suites fâcheuses qui pourraient

s'ensuivre, en obtint, comme nous l'avons expliqué plus haut dans la page 51 que l'administration des affaires du royaume d'Alger serait confiée à un des plus capables d'entre eux, qui serait élu leur chef à la pluralité des voix & avec le consentement unanime de la milice, moyennant quoi ce chef serait obligé de donner une subsistance honorable au pacha & de fournir à la paye & à l'entretien de la milice & du pays. On fixa à ce pacha 2000 pataques chiques⁽¹⁾ de paye de deux lunes, outre son logement, ses ameublements, ses esclaves & sa nourriture qui devaient lui être fournis aux dépens du gouvernement. Il fut réglé aussi, que ce pacha assisterait aux Divans généraux, pour être témoin de l'ordre & de l'administration des affaires, mais qu'il n'y aurait aucune voix & ne donnerait ses avis, que lorsqu'il en serait requis, sans qu'ils pussent tirer à conséquence ni pour le présent ni pour l'avenir.

Mais quelques-uns de ces pachas n'aient pu se contenir, & s'étant rendus chefs des factions, la milice obtint de la Porte dans la suite, qu'il n'y en aurait plus à l'avenir & qu'elle gouvernerait seule.

1 C'est le tiers d'une pataque gocide ou piastre courante, comme on l'expliquera.

CHAPITRE VI

Du Dey.

LE dey est le maître absolu du pays. Il gouverne généralement tout le royaume, récompense & punit à son gré, ordonne les camps & les garnisons, dispose des emplois & des grâces, & ne rend compte de sa conduite à personne. Il a pourtant dans ce haut rang, bien des mesures à garder, pour éviter les fréquentes & dangereuse révolutions, que produit l'inconstance d'une milice féroce, difficile à contenir, & au gouvernement de laquelle, il faut user d'une extrême rigueur, ou de beaucoup de bonté, selon les occasions. C'est pourquoi il faut qu'un dey soit irréprochable dans sa conduite, & qu'il prenne sur soi avec hardiesse les événements bons ou mauvais, sans être agité par les réflexions sur l'avenir.

L'élection d'un dey, suivant les constitutions du pays, se doit faire par la voix générale des soldats. Lorsque cette place se trouve vacante par la mort ou la fuite de celui qui l'occupait, toute la milice qui se trouve alors dans Alger, s'assemble dans la maison du roi.

L'aga de la milice, général de l'infanterie, demande à haute voix qui elle veut élire pour dey. Alors chacun peut donner sa voix, & nommer celui qu'il croit le plus digne de gouverner. S'il n'est pas

généralement approuvé, il est refusé. On en nomme un ou plusieurs autres à haute voix, & lorsqu'un est agréé, ils s'écrient tous ensemble, en le revêtant d'un cafetan & en le portant bon gré ou malgré sur le siège royal, « *à la bonne heure. Ainsi soit-il. Que Dieu lui accorde* », en le nommant par son nom; « *félicité & prospérité, à la bonne heure. Ainsi soit-il* ». Le cadî ou juge de la loi lui lit un moment après tout haut, quelles sont ses obligations, dont le précis est, que Dieu l'a appelé au gouvernement du royaume & de la guerrière milice : qu'il est en place pour punir les méchants & faire jouir les bons de leurs privilèges : qu'il doit entretenir exactement la paye, employer tous ses soins pour la prospérité du pays, fixer le prix des denrées pour le bien des pauvres & autres chose semblables.

Après quoi tous lui baisent la main, & lui promettent fidélité & soumission. Une heure ou deux est tout le temps qu'il faut pour une grande cérémonie, dont toute la splendeur consiste en quelques coups de canon qu'on tire des forteresses.

Il faut pourtant observer, que le choix d'un dey se fait rarement sans trouble & sans massacre, y ayant toujours différentes cabales sur ce sujet.

Comme tous les turcs de la milice d'Alger sont sans distinction habiles à être deys ou chefs du gouvernement, il y en a toujours quelques-uns plus ambitieux que les autres, qui font des partis parmi les plus mutins & les plus intéressés, pour tuer

celui qui est en place, sur divers prétextes & en promettant à ses satellites les premières charges de l'état. Lorsqu'un de ces partis peut tenir la chose secrète, jusqu'à ce qu'il puisse entrer bien uni dans la maison du roi, le dey étant sur son siège, il est tué à coups d'armes à feu ou de poignards.

Le chef de ce parti est mis aussitôt en sa place par ses adhérents, qui le revêtent du cafetan tout sanglant, dont ils dépouillent le mort, & crient à haute voix ; « *prospérité à untel que Dieu a voulu appeler au gouvernement du royaume & de la guerrière milice d'Alger* » ; sans que les officiers du Divan qui sont présents, osent remuer, de peur que la cabale ne soit plus forte qu'eux ; car alors ils seraient sûrs de périr, s'ils voulaient lui résister. Ils vont au contraire sur le champ baiser la main au nouveau dey, & après eux la milice ; chacun craignant de perdre la vie. Car il est assez ordinaire que lors qu'un turc se fait dey par une voie semblable, il fait étrangler tous les officiers du Divan, lorsqu'ils sont opposés à son entreprise, ayant déjà promis les places vacantes à ceux de sa cabale. Il ne laisse d'anciens officiers que ceux qui lui ont aidé par leurs avis, ou autrement, & à ceux qui ne se sont pas attachés particulièrement à la personne du dey précédent.

Ali dey élu au mois de juin 1710 & qui parvint au deylik par la mort cruelle d'Ibrahim dey surnommé le fou, fit étrangler noyer ou massacrer 1700 personnes dans la premier mois de son règne.

Il jugea à propos de se défaire de quelques esprits remuants, amis du défunt, qui auraient nécessairement vengé sa mort aux dépens de Ali. Mais cette exécution ayant déplu à plusieurs personnes, les mécontents prirent de là prétexte de former plusieurs cabales, que Ali dey eut le bonheur de détruire, avant qu'elles eussent le temps d'exécuter leur dessein.

Ibrahim dey fut massacré pour avoir voulu séduire la femme de Mahmoud raïs, renégat portugais, qui commande actuellement un vaisseau de 22 canons nommé la galère hollandaise. Il est à propos de raconter ici le fait, pour faire voir combien un dey tout puissant en un sens, est chancelant sur son trône rempli d'épines.

Ce dey parvint au gouvernement dans le mois de mai 1710. Il aimait beaucoup les femmes & se hâta de faire valoir son autorité pour prendre des plaisirs illicites, qui ne sont pardonnés par personne dans ce pays là. Il se faisait informer par son confident, des maisons où il y avait de jolies femmes, & lorsque les maris étaient en mer ou en campagne, il allait secrètement à une heure indue chez elles. Il se rendait maître des esclaves par l'argent qu'il leur faisait distribuer, & par les menaces qu'il leur faisait s'ils parlaient. Il trouva peu de cruelles, soit par crainte ou par obéissance. Mais malheureusement pour lui, à peine goûtait-il le fruit criminel de ses intrigues, qu'il trouva sa perte. Ayant appris que la femme de Mahmoud raïs, qui était alors en course, était une jeune & aimable personne, il se

rendit chez elle de la même manière qu'il avait accoutumé de faire. Il trouva un esclave nègre & fort laid, à qui le mari avait commis la garde des portes de sa maison. Cet esclave trembla à la vue du dey. Il se prosterna à ses pieds, & ayant reçu de l'argent, il le laissa monter à l'appartement de la femme, qui effrayée de voir un turc chez elle, se mit à crier. Les esclaves chrétiennes accoururent & furent toutes étonnées lors qu'Ibrahim se nomma. Il fit une démonstration des plus tendres à la femme de Mahmoud, à laquelle elle répondit par des injures atroces & par des menaces. Le dey déconcerté s'en alla après quelques instances inutiles, sans craindre pourtant que cette tentative tirât à aucune mauvaise conséquence. Mahmoud rais arriva peu de temps après ; sa femme lui raconta tout ce qui s'était passé, & lui demanda vengeance de l'affront que le dey avait voulu lui faire pendant son absence. Mahmoud lui répondit, que puisque sa vertu & son devoir avaient triomphé, cela ne pouvait pas lui faire du tort, quand même le dey en parlerait; mais qu'il se garderait bien de divulguer & de faire parade de ces sottises & de risquer de se rendre m..... (mot illisible) ; que ce dey ne se conduisait que par des maximes opposées à la raison & à la prudence, qu'il ne pouvait pas durer longtemps dans son poste, & qu'il valait mieux que ce fussent d'autres que lui qui entreprissent sur sa personne. Sa femme fut outrée d'un discours si modéré, & lui répliqua par des injures

qui le piquè-rent au vif. Elle lui dit qu'elle croyait avoir épousé un musulman, ou vrai croyant, mais qu'elle n'avait épousé qu'un chrétien, & qu'elle l'obligerait bien de la répudier, s'il ne lui faisait pas raison de cet affront si sensible. Elle confia cette affaire aux femmes de plusieurs raïs ou capitaines de vaisseau, auxquelles elle fit entendre que le dey était un homme sans religion & sans raison ; qu'il se croyait tout permis, qu'il ne se souciait ni des lois, ni du droit des gens; que si l'on souffrait ses crimes & ses folies au commencement de son règne, lorsqu'il serait devenu encore plus le maître, il les prendrait de force pour les déshonorer, & qu'elles seraient toutes ses esclaves. Elles les engagea par ces discours, à contraindre leurs maris de se défaire d'Ibrahim dey. Ils en parlèrent à Mahmoud, & le portèrent à le faire massacrer, lui promettant de le seconder. Mahmoud se rendit & prit la résolution de satisfaire à la fureur de sa femme & de ses confrères, sur les représentations qu'ils lui firent que les capitaines corsaires devaient-êtré les plus considérés & les plus respectés de l'État; que c'étaient eux qui en étaient le plus ferme soutien, qui y apportaient le plus grand profit tant en marchandises qu'en esclaves, & qui exposaient leur vie pendant toute l'année. Il le dit à sa femme qui en fut ravie d'aise, & qui l'obligea de se servir du nègre pour porter le premier coup au dey, afin de punir cet esclave de ce qu'il l'avait laissé entrer & monter dans son appartement. L'affaire fut examinée &

concertée, & la résolution fut prise de tuer le dey à la première occasion favorable, & le secret fut bien observé.

Un jour que le dey venait de la marine à son palais, suivi des officiers de sa maison & des principaux du Divan, dès qu'il fut entré dans la ville, l'esclave nègre de Mahmoud, qui avait été posté à la porte de la marine avec un fusil chargé, lui tira & le manqua. Le dey pâlit & n'osa pas seulement demander ce que c'était, sachant bien qu'en pareilles occasions il ne peut se confier à personne. Aucun de ceux qui l'accompagnaient n'osa remuer, craignant un mauvais traitement, si les assassins étaient plus forts.

Le dey & sa suite marchèrent toujours, & arrivèrent au Battistan, qui est le marché des esclaves, tout près de sa maison. Le nègre qui avait pris les devants & rechargé son fusil, lui tira un second coup & le manque encore. Le dey & toute sa troupe arrivèrent à la porte du palais, où les conjurés qui suivaient près de lui, sans qu'on les soupçonnât, voyant qu'ils avaient manqué leur coup & que s'ils n'achevaient pas ce qu'ils avaient commencé, ils seraient bientôt découverts & étranglés par ordre du roi, crièrent « *Char-Allah* » : « *Justice de la part de Dieu* ». Le dey effrayé entra, sans savoir quel chemin il prendrait. Les conjurés le suivirent de près, la populace s'y joignit, & l'ayant accusé hautement de ses crimes, on cria confusément qu'il fallait qu'il périt. Ce malheureux prince eut le temps

de gagner sa chambre & de s'y enfermer avec deux esclaves chrétiens qui étaient ses pages. Les conjurés vinrent à la porte avec des haches pour l'ouvrir; mais comme la chambre du dey est ordinairement embellie des armes curieuses dont les princes chrétiens lui font présent, comme des fusils & des pistolets à plusieurs coups, il fit en entrant décrocher toutes les armes par ses esclaves. Il tirait par chaque brèche qu'on faisait à la porte, & tuait tous ceux qui se présentaient, & d'autres même qui étaient derrière parmi la foule. Ainsi les conjurés ne pouvant pas tenir & venir à bout de leur dessein, montèrent sur la terrasse, qu'ils dépavèrent au-dessus de la chambre, où ils firent une grande ouverture; & ayant fait apporter des grenades, ils assassinèrent à la fin Ibrahim dey, & on en élut un autre sur le champ. C'est ainsi que ce misérable prince finit ses jours, après avoir régné environs un mois. Son cadavre fut insulté & traîné dans les rues, après quoi son successeur lui fit dresser un mausolée, & le fit inhumer selon l'usage.

Un dey se trouve l'esclave des esclaves. Il marche continuellement sur des épines. Il est dans une méfiance perpétuelle, & toujours occupé à découvrir des conspirations, & à faire mourir ceux qui en sont accusés ou soupçonnés, quelquefois sans fondement, tant pour détruire les factieux, que pour l'exemple. Mais ce sont des hydres, d'une tête coupée il en naît une infinité : c'est ce qui en a obligé quelques-uns de s'enfuir secrètement dans

les montagnes du Couco, & d'aller chercher leur repos dans la solitude. Ils n'en ont pourtant pas toujours les moyens, & ils s'exposent à être massacrés s'ils sont découverts ; parce qu'on suppose d'abord, qu'ils ont fait des concussions, & qu'ils emportent beaucoup d'argent, ou qu'ils l'ont déjà envoyé dans le pays où ils veulent se retirer.

Lorsqu'un dey est tué par son peuple, ses femmes sont dépouillées de tout ce qu'elles ont au delà de leur premier état ; ses enfants sont réduits à la simple paye de soldat, & exclus de toutes les charges de l'État. Mais lorsqu'il meurt de mort naturelle, ce qui est fort rare, il est révééré comme un saint ; on n'inquiète aucun des siens, & on lui rend avec distinction les honneurs funèbres. Cet exemple est arrivé, lors de la mort de Ali dey en avril 1718. Pendant sa maladie, & dans le temps qu'on désespéra de sa vie, les officiers de sa maison & du Divan choisirent fort secrètement un d'entre eux pour lui succéder ; & dès le moment que le malade eut expiré, ce qui arriva la nuit du 4 avril, Mehemed dey, qui était alors Cazenadar, ou trésorier de l'État, fut placé sur le siège royal & revêtu du cafetan par les gens de son parti. On ouvrit les portes du palais à l'heure ordinaire, l'on fit tirer le canon, & l'on annonça la mort de Ali & l'élection de Mehemed. Alors tous les officiers, & toute la milice vinrent lui baiser la main, & le féliciter, de même que les consuls étrangers qu'on en fit avertir. Mais on ne s'en tient pas toujours là, &

cet exemple en faveur de Mehemet est l'unique. Quelquefois à l'élection d'un dey, il n'est pas plutôt assis sur son trône royal, qu'il est tué par un parti, & celui qu'on amis à sa place tué par un autre. On a vu dans un jour six deys massacrés, & sept élus. On en voit les six mausolées ensemble, qui forment un rond hors de la porte de Babalouet. On ne fait pas plus de difficulté de reconnaître un turc qui s'est fait dey par la force des armes, que celui qui est placé sur le trône malgré ou bon gré, disant que ce qui doit arriver est écrit de tout temps, & n'arrive que par sa volonté éternelle & immuable de Dieu.

Le dey ne sort presque jamais de son palais, & seulement dans certaines cérémonies qui sont d'usage, mais fort rares. Ce qu'on appelle la maison du roi, qui est un bâtiment qui appartient à l'État, & qu'on pourrait bien appeler la Maison de l'État, est affectée au dey & à son domestique. C'est dans cette maison que l'on règle toutes les affaires du royaume; l'on y rend la justice, & le trésor y est enfermé. Lorsque le dey est marié il a une maison particulière; où il tient ses femmes, ses enfants & ses concubines. Les deys ont à présent perdu l'usage de se marier & d'avoir des concubines, à cause de la jalousie qu'elles excitaient par leurs airs de grandeur & par leurs dépenses. L'exercice ordinaire du dey est d'être presque tout le jour sur son siège au fonds d'une grande salle à rez-de-chaussée, pour y écouter tout le monde, tant de la ville que du

dehors, & rendre la justice sans aucun délai.

Ce siège royal est un banc de pierre garni de briques, couvert d'un tapis de Turquie avec une peau de lion par-dessus. Il s'y rend après la première prière nommée Caban, qui se fait à la pointe du jour, & il y reste jusqu'à la seconde prière nommée Dobor, qui se trouve plus ou moins vers midi selon la saison. Il monte alors dans sa chambre, y fait sa prière, & dîne seul ou avec quelqu'un de ses meilleurs amis. Dès qu'il a dîné il retourne à son siège, où il reste jusqu'à la prière de Lazaro, qui est la troisième prière, & se rencontre aussi plus ou moins près de quatre heures du soir, suivant la saison de l'année. Alors il remonte dans sa chambre, fait sa prière, se récréé au bruit d'un tambour d'une grandeur démesurée & d'une musette; après quoi il soupe, s'entretient familièrement avec quelques-uns de ses amis & se couche de fort bonne heure. Pendant tout le temps qu'il demeure à son poste, ainsi qu'il a été dit, les quatre grands hojas ou Cogias, ses secrétaires d'État, sont assis à sa droite dans un bureau & tout près de lui, pour exécuter ses ordres sur le champ. Ils tiennent chacun entre les mains les registres dont ils sont chargés de vérifier ce que le dey ordonne. Le trésorier de l'État, le bachaoux, les chaoux & le truchement de la maison du roi sont toujours auprès du dey, & aucun ne sort pour vaquer à ses affaires tant que le dey est sur son siège. Là il règle, ordonne, décide généralement de toutes choses, excepté des affaires

de religion qui doivent être réservées au Cadi, chacun, depuis le plus grand de l'État jusqu'au dernier esclave, vient porter au dey ses causes civiles ou criminelles, les explique lui-même sans avocat, ni procureur, ni solliciteur, qu'on ne connaît point dans ce pays là, & elles sont décidées sur le champ sans frais & sans appel.

Vis-à-vis la maison du roi il y a une salle, où s'assemblent les plus anciens officiers de la milice; ils se rendent à cette assemblée à l'heure que le dey va à son siège, & n'en sortent que quand il se retire. Sur des bancs près de la porte de la maison du roi, sont assis d'autres anciens officiers des troupes, qui y restent aussi tant que le dey est sur son siège; tellement que lorsqu'il a besoin de quelqu'un pour donner des ordres, il les a sous sa main, & les particulier trouvent aussi ceux qui leur sont nécessaires, & on n'a aucune peine pour les chercher, ce qui est d'une grande commodité.

Voici le préambule des traités faits entre cette régence & les puissances étrangères.

« Au nom de Dieu miséricordieux, louange au Dieu & roi éternel, & grâces soient rendues à ce roi des rois qui est tout puissant & créateur du monde. Le très honoré, très puissant, très illustre & très magnifique Mehemed fils d'Assein, ayant été par la permission du Dieu très haut maître des destinées, élu dey & gouverneur du royaume & ville guerrière d'Alger, du consentement unanime des soldats invincibles & grands du pays, chef de la

loi, ministres, Divan, peuples & habitants &c. »

Le dey qui gouvernait au commencement de cette année s'appelait Mehemed fils d'Assein. Il était âgé d'environ 36 ans, d'une grande taille, gros & vigoureux. Il ne savait ni lire, ni écrire. Il gardait dans sa jeunesse des bœufs en Égypte, & il avait conservé une grande brutalité, & beaucoup de faiblesse pour les garçons. Il n'avait jamais été marié, & il occupait ci-devant la charge de cazenadar, ou trésorier de l'État. Il fut élu au commencement du mois d'avril 1718.

Le 18 mai 1724 ce même Mehemed pacha dey étant allé selon sa coutume se promener à la marine, y visita tous les châteaux. En entrant dans la ville sur les dix heures du matin, il fut assassiné par cinq ou six turcs qui l'attendaient en dedans de la porte d'une caserne, devant laquelle il fallait qu'il passât, étant située au-dessus même de la porte de la marine. Un turc qui était sur la terrasse de cette caserne lui tira un coup de fusil, qui le prit entre les deux épaules & sortit par le ventre. Ce fut un signal pour ceux qui étaient en embuscade, lesquels en se montrant à la porte firent leur décharge sur le dey, qui tomba sans pouvoir prononcer une parole. Les gardes qui l'accompagnaient se dispersèrent, & les assassins tuèrent encore un chaoux & un écrivain, qui étaient parents du dey, & coururent à la maison du roi pour s'en emparer & y proclamer un dey de leur parti. Heureusement le cazenadar, ou trésorier de

l'État, qui était de la compagnie du dey les y avait devancés, quoique blessé à la tête d'un coup de sabre, & avait engagé les noubagis ou gardes de la porte de prendre leurs armes, & de proclamer un dey de leur parti. Il le firent en obligeant l'aga des spahis, intime ami du défunt, de prendre sa place. A peine fut-il sur le siège du dey revêtu du cafetan, que les assassins se présentèrent devant la porte. Les gardes les arrêtrèrent en les couchant en joue & les exhortant à se retirer, ne sachant s'ils venaient comme amis ou comme ennemis. Ils ajoutèrent qu'on avait proclamé Abdi aga pour leur dey ; mais ces assassins ayant répondu qu'ils en voulaient un autre, les gardes firent feu, trois furent tués sur la place, & les autres eurent le bonheur de se sauver.

Cette expédition étant faite, on ouvrit les portes de la maison du roi; Abdi aga fut proclamé dey par des chaoux sur la place qui est devant, & d'autres chaoux furent avertir les consuls & les ministres étrangers de cette proclamation. On courut en foule le féliciter, & tout fut tranquille avant la fin du jour, & l'a été depuis ce temps-là.

Abdi aga dey est un homme d'environ 60 ans, qui a passé par les principales dignités du gouvernement. Il a été bey ou lieutenant-général des pays situés dans au midi, & ensuite général de la cavalerie pendant plusieurs années. Il est plus capable de gouverner & de se faire aimer qu'aucun autre. Il est doux, homme de bien & de bonnes mœurs, ce qu'on remarque d'autant mieux qu'il a succédé à

un dey violent, mais qui a pourtant rendu service au gouvernement, par les fortifications qu'il a fait réparer & augmenter continuellement, depuis qu'il a été en place jusqu'à sa mort tragique.

CHAPITRE VII.

De l'aga & autres officiers de la milice.

L'AGA de la milice est le général des troupes qui se trouvent à Alger. Ce n'est proprement qu'un poste d'honneur & une dignité, pour récompenser les services de l'officier qui en est revêtu; car il ne va point en campagne pendant son exercice.

C'est le plus ancien soldat qui occupe cette place. Chacun y parvient à son rang. Après que l'aga a passé deux lunes dans cet emploi, qui est le temps réglé pour cette dignité, afin que plusieurs puissent avoir part à ce haut rang & à cette marque d'honneur a de distinction, il fait place à un autre, & jouit tranquillement de sa paye, sans être sujet à aucun service de terre ou de mer, mais il ne peut aussi parvenir à aucune charge de l'État. C'est la fin de ses travaux, qui n'arrive que dans un âge fort avancé.

Pendant ces deux lunes d'exercice, on lui porte tous les soirs les clefs de la ville. Tous les ordres que l'on donne aux troupes pour la garde des portes & des forts, & pour la discipline, se donnent au nom de l'aga. C'est dans la maison seule que sont punis secrètement les turcs, soit par la bastonnade, soit

par la prison, ou mis à mort, le tout cependant par les ordres exprès du dey.

Il loge dans une maison uniquement destinée pour celui qui est revêtu de cet emploi. Il est entretenu aux dépens du gouvernement, qui paye sa table & les domestiques qui conviennent à son rang. Il a outre cela 2000 pataques chiques pour sa paye d'aga, pendant les deux lunes de son exercice. Il ne peut avoir dans cette maison ni femme, ni enfants. Il n'en peut sortir que pour assister au Divan général, & la paye qui se fait en son nom de deux en deux lunes. Alors il sort à cheval, & deux chaoux qui le précèdent à pied, crient à haute voix : *prenez garde à vous, voilà l'aga qui passe*. Ils lui font faire place, à cause que les rues sont étroites & fort embarrassées, & lui font rendre un profond respect. Dès que les deux lunes de son exercice sont passés, il rentre dans sa haute paye ordinaire, dont il jouit tranquillement jusqu'à la mort.

Le chaya, ou le Bachi-Boluk-Bachi, est le plus ancien capitaine des troupes, qui doit succéder à l'aga après ses deux lunes d'exercice; chacun parvient à être chaya successivement & par ancienneté. Il est le chef de l'assemblée des officiers qui se tient vis-à-vis la maison du roi. Il y demeure tant que le dey est à son poste, & il y décide quelques petites affaires tant civiles que criminelles, que le dey lui renvoie lorsqu'il a trop à faire, ou qu'il trouve à propos pour se soulager, & il juge sans frais & sans appel. L'assemblée où

il préside est composée des aya-bachis, qui est un corps très distingué de vingt-quatre anciens capitaines de compagnie, qui ont fait place à d'autres. Le doyen de ce corps devient chaya & puis aga, & tous les autres lui succèdent à leur tour. Ils sont assis dans cette assemblée, selon leur ancienneté. Ce sont les conseillers du Divan, ou conseil souverain. Ils doivent accompagner le dey & être immédiatement après lui, les jours de cérémonie. Ils portaient autrefois des plumes blanches sur le turban par distinction, mais à présent, ils en laissent perdre l'usage. L'exercice du chaya est de deux lunes, après lesquelles il est fait aga de la milice, & un autre aya-bachi prend sa place.

Les mezoul-agas sont ceux qui ont été agas de la milice. Ils sont exempts de tout service. S'ils n'en veulent plus faire, ils peuvent se retirer, où bon leur semble, & venir recevoir leur paye de deux en deux lunes. Ils ne peuvent aussi se mêler d'aucune affaire que ce soit, & vivent tranquillement sans être inquiétés. Les mezoul-agas sont ordinairement vieux & cassés, & l'on respecte dans eux leurs services passés. Ils assistent aux Divans généraux, lorsqu'ils le jugent à propos, mais ils n'y ont nulle voix. Quelquefois ils y sont appelés par le dey, pour avoir leurs avis qui sont très utiles en certaines occasions.

Les aya-bachis sont les anciens boluks-bachis ou capitaines vétérans d'infanterie, d'où l'on tire, comme nous l'avons dit, les chayas & les agas. Les ambassadeurs & envoyés dans les pays étrangers

sont ordinairement très du corps des ayas-bachis. Ils vont aussi porter les ordres du dey dans le royaume. C'est toujours un d'eux alternativement, qui est présent à la visite des bâtiment marchands dans le temps de leur départ. Cette visite est principalement pour voir, s'il n'y a point dans les vaisseaux prêts à partir, d'esclaves cachés pour se sauver.

Les boluks-bachis sont les capitaines de compagnie dont les plus anciens sont fort distingués & parviennent par rang & par ancienneté à être ayas-bachis, après avoir été un an aga ou commandant d'une place, où il y a garnison. Là ils rendent la justice au nom du dey, de même que celui-ci fait à Alger & font exécuter ses ordres; ils sont distingués par un bonnet fort haut, & une croix rouge qui leur pend sur un cuir derrière le dos. On appelle agas des spahis les capitaines des compagnies de cavaleries.

Les oldaks-bachis sont les lieutenants de compagnie. Ils parviennent à leur rang & par ancienneté à être boluks-bachis, & aux autres emplois & dignités plus distingués, n'y ayant aucun exemple qu'on ait fait un passe-droit pour favoriser quelqu'un, ce qui serait un sujet des plus légitimes de révolte pour la milice, & le dey en perdrait certainement la vie. Ils portent par distinction une bande de cuir, qui descend de la tête jusqu'à la moitié du dos.

Les vieillards, ou vekilardgis, sont les commis

aux vivres de l'armée. Chaque tente, qui est composée de 20 hommes en a un, qui a soin de fournir & de faire préparer le nécessaire pour manger & boire, & de faire porter la tente, le bagage & les ustensiles. Chaque tente a un cuisinier, sous les ordres du vekilardgi. Ils ont aussi soin des provisions pour les casernes, lorsque les troupes ne sont point en campagne. Ils portent un bonnet blanc en pyramide.

Les peis sont les quatre plus anciens soldats, qui attendent leur avancement à leur tour. Ils portent par distinction un bonnet de cuivre.

Les soulachs, ou soulachis, sont les huit plus anciens soldats après le peis. Ils portent un tuyau ou canon de cuivre sur le devant de leur bonnets, & de grands sabres dorés. Ils servent de gardes du corps au dey, & marchent devant lui à cheval, armés de carabines, lorsqu'il va en campagne.

Les caïtes sont des soldats turcs, qui ont chacun le commandement sur quelques douars de maures, ou d'un petit terrain. Ils en retirent la garme ou taille, & en rendent compte au dey. Il y en a aussi un à chaque marché forain. Ce sont ordinairement des hojas ou cogias, qui sont les écrivains de deylik, auxquels on donne cet emploi.

Les sagaïrds ou sagaïrdgis sont armés d'une lance. Dans chaque armée, il y en a une compagnie de cent hommes dont le commandant est nommé sagaïrdgi-bachi. Leur soin est de chercher, garder & fournir l'eau nécessaire pour l'armée.

CHAPITRE VIII.

Des Beys.

LES beys sont les gouverneurs de provinces & les généraux d'armée. Ils sont nommés par le dey, qui les continue & les révoque, quand il le juge à propos, sans qu'il soit d'usage que l'ancienneté de service décide de ces emplois considérables.

Il y en a trois dans le royaume, sous le titre de bey du levant, bey du ponant & bey du midi. Le premier réside à Constantine, le deuxième à Oran, & le dernier se tient à la campagne dans un camp, n'y ayant aucune habitation bâtie dans toute l'étendue de son gouvernement.

Ils commandent souverainement dans les pays qu'ils gouvernent. Ils retirent les impositions & les subsides dans les villes, la garame ou taille à la campagne, le casuel & généralement tous les revenus de la république dans leur district, dont ils doivent venir une fois toutes les années rendre compte au dey, en lui apportant les revenus en espèces, qui se mettent dans le Hazenar ou trésor public.

Ils ont l'autorité suprême hors d'Alger, en suivant les constitutions de l'état & les ordres du dey ; mais ordinairement ils ont carte blanche. Dans Alger ils n'ont pas le moindre pouvoir. On les reçoit avec grande cérémonie, lorsqu'il arrive avec le convoi de l'argent que chaque bey

tes les années, qui est distribué sur une quantité de chevaux ; le public juge de l'abondance de l'argent par le nombre des voitures ; & une grande foule de peuple suit toujours le convoi avec des cris de joie. Le dey, à leur arrivée dans la maison du roi, leur fait présent d'un cafetan, mais ils aiment à se passer des honneurs, quand ils peuvent en trouver l'occasion, ne sachant bien souvent, s'ils seront traités gracieusement, ou s'ils y laisseront leur tête. Ce malheur leur arrive assez fréquemment, pour les punir de leur prévarication & de leurs concussions, & pour les dépouiller des biens immenses qu'ils acquièrent ordinairement par toutes sortes de voies illicites. Lors qu'ils ne jugent pas à propos d'aller eux-mêmes à Alger, porter l'argent du revenu d'une année, ils envoient à leur place un caïte, sous prétexte de maladie, ou de conspiration contre le gouvernement de la part des arabes & des maures ; & ce caïte, selon ses instructions rend compte de toutes choses.

On peut dire que les beys sont autant de rois dans leur gouvernement, & moins exposés que le dey, dont la tête répond des mauvais évènements, quand même il ne serait pas coupable. Ils ne s'attachent qu'à s'enrichir & à amasser des sommes considérables, ce qu'ils ne peuvent faire qu'aux dépens de l'État, & en faisant tort aux peuples. Ainsi ils craignent toujours de perdre leurs biens de vie, lorsqu'ils vont à Alger; surtout, lorsque le dey, qui les a placés, est mort. Celui qui a succédé

ayant ordinairement promis les emplois à ses créatures, pour les avoir à sa disposition, & ayant aussi envie d'amasser promptement du bien, ne manque jamais de prétexte pour faire étrangler les beys.

On ne peut pas venir à bout de les déplacer, s'ils ne viennent à Alger à moins qu'on ne les fasse tuer par surprise. Quelques-uns après avoir accumulé beaucoup d'argent, craignant pour leur vie, s'enfuient secrètement, & vont en faire usage dans un autre royaume.

CHAPITRE IX.

Des Hojas, du Cadi, du Cazenadar, & de divers autres officiers.

LES hojas, ou Cogias bachis, ou grands écrivains sont les secrétaires d'État. Il y en a quatre: le plus ancien tient les livres de la paye, & des dépenses ordinaires & extraordinaires & ; le deuxième ceux de la douane; le troisième ceux des revenus de l'État; & le quatrième ceux des affaires étrangères & extraordinaires. Ils sont toujours assis dans un même rang devant une table ou bureau, à côté droit du dey, pendant tout le temps qu'il est sur son siège, pour répondre, vérifier, écrire, ou enregistrer tout ce qui est de leur département.

Lorsqu'un consul va porter plainte au dey de quelque tort fait aux gens de sa nation, ou de l'infraction de quelque article du traité de paix de la

part des algériens, le dey ordonne au secrétaire d'État qui a le registre des traités de l'ouvrir, & de répondre aux plaintes du consul. Le secrétaire lit tout haut l'article, que le consul prétend avoir été enfreint, il est suivi à la lettre, & sans aucune interprétation. Si le consul a raison, on lui rend justice ; mais s'il se plaint fondé sur quelque interprétation favorable de l'article en question, on lui refuse ce qu'il demande, & l'affaire est réglée dans un instant, de quelque conséquence qu'elle soit.

Les grands écrivains sont nommés par le dey. Ils ne décident de rien que par son organe; mais comme ils sont de sa main, que ce sont les premiers conseillers, & qu'ils sont toujours auprès de lui, ils ont un grand pouvoir, & leurs avis sont toujours d'un grand poids. Ils le donnent ordinairement en particulier, & parlent rarement en présence des parties.

Le Cadi est nommé & envoyé par la Porte ottomane, après avoir été approuvé par le grand mufti ou patriarche ottoman à Constantinople. Il n'a aucun pouvoir dans le gouvernement, & ne peut s'en mêler en aucune façon. Il juge & décide généralement de toutes les affaires qui regardent la loi, & doit rendre ses jugements sans frais & sans appel. Mais comme un cadi ne vient à Alger que pour s'enrichir, & qu'il lui en coûte des présents à la porte, pour avoir cet emploi, il se laisse aisément corrompre par les parties. Il est obligé de rester toujours chez lui, sans pouvoir en sortir que par la

permission du dey. Ce dernier fait souvent juger par son Divan des affaires litigieuses qui sont de la compétence du cadi, lorsqu'elles sont de quelque conséquence, & en ce cas il appelle tous les gens de la loi. Il y a aussi un cadi maure, qui rend la justice aux gens de sa nation, lorsque le dey les renvoie à lui. Il n'a aucune paye, & est entièrement subordonné au cadi turc.

Le hazenadar, ou cazenadar, est le trésorier général de l'État. C'est lui-même qui reçoit en présence du dey, les fonds provenant des revenus du royaume, & qui les met aussi en sa présence & celle des quatre grands écrivains, dans le hazena ou trésor, qui est une chambre dans la salle du Divan où on l'enferme. Ce trésorier doit tenir un compte général des dépenses de la république; mais on n'y regarde pas toujours de si près, puisqu'il y a de ces trésoriers qui ne savent point écrire ni même lire. Il ne fait ses opérations qu'en présence du Divan ordinaire, soit qu'il reçoive de l'argent ou qu'il en donne. Il a avec lui un commis qu'on appelle contador, qui est un turc chargé de tout l'argent tant de la recette que de la dépense. Ce turc a deux aides pour cela, & deux juifs auprès de lui: un pour visiter les monnaies douteuses, qui en ce cas sont refusées, l'autre pour peser; & à mesure qu'il reçoit ou qu'il paye, il crie à haute voix ce qu'il fait. Alors le grand écrivain, ou secrétaire d'État, écrit ce qui se passe dans son registre courant.

Le Chekelbeled est l'échevin de la ville. Il a

soin de la police en ce qui concerne les réparations de la ville, les rues & autres choses semblables. Il est à la nomination du dey. C'est la maison du Chekelbeled qu'on met en arrêt les femmes de bonne réputation qui ont mérité quelque punition, & elles y sont châtiées secrètement, comme les turcs dans la maison de l'aga. Lorsque le dey a pour esclaves des femmes ou des filles de quelque distinction, dont il attend une bonne rançon, il les envoie dans la maison du chekelbeled & sous sa garde, & leur fait donner tout le nécessaire & de l'ouvrage pour s'occuper, si elles le souhaitent ; & elles restent là jusqu'à ce qu'elles soient rachetées.

Le pitremelgi, ou bethmagi, qui signifie homme de la chambre des biens, est chargé de s'emparer au nom du dey de tout le casuel, qui appartient à la république par la mort ou l'esclavage de ceux qui n'ont ni enfants ni frère, tant en meubles qu'en immeubles, dont il doit rendre compte exactement. Il a ses officiers particuliers, & de peur qu'on ne cache la mort de quelqu'un, nul ne peut-être enterré sans un billet de lui. Cela s'observe d'autant plus exactement, que les sépultures sont toutes hors la ville, & qu'il y a un commis à chaque porte, pendant tout le temps qu'elles sont ouvertes, pour recevoir les billets de permission que le pitremelgi a signés.

Lorsque quelqu'un est mort sans enfant ni frère, le pitremelgi s'empare de tout son bien, dont il paye le douaire à la veuve. Il a soin de faire

fouiller dans les maisons du défunt tant à la ville qu'à la campagne, s'il y en a dans l'héritage, pour trouver le trésor caché, étant assez ordinaire à cette nation de cacher de l'argent & de l'or. La raison de cet usage vient de ce qu'un particulier qui passe pour riche est souvent inquiété par le dey, qui lui demande de l'argent sous prétexte des besoins de l'État, ou lui impose des amendes pécuniaires fort considérables, lorsqu'il commet la moindre faute, ou confisque ses biens au profit de l'État, sur le moindre soupçon d'avoir conspiré contre lui. De sorte qu'il aime mieux passer pour pauvre, & avoir un trésor caché, qui est une ressource pour lui ou pour ses enfants, en cas qu'il soit obligé de s'en aller furtivement, & d'abandonner ses biens pour garantir sa vie. Mais il est assez ordinaire que la mort en surprend beaucoup avec le trésor caché, sans qu'ils l'aient déclaré à personne ; ce qui fait que le pitremelgi fait de grandes recherches.

Le hoja, ou cogia-pingié, est le contrôleur général, qui est chargé de la part ou portion des marchandises qui revient à la république sur les prises faites en mer. Il en tient compte, & les délivre selon l'ordre du dey, soit à l'enchère, soit par vente particulière, dont il rend compte aux secrétaires d'Etat. Il a deux écrivains pour ses aides.

Les hojas, ou cogias du deylik sont les écrivains du roi, au nombre de 80. ils ont chacun leurs différents emplois. Les uns commis à la distribution

du pain des soldats, les autres de la viande, les uns aux garames ou droits sur les maisons ou boutiques, les autres aux garames des jardins, métairies & autres terres. Il y en a de préposés pour l'entrée des bestiaux, des cuirs, de la cire, des huiles & autres marchandises du cru du pays, & aux différents magasins tant de la terre que de la mer. Il s'en tient toujours deux à chaque porte, quelques-uns auprès du dey pour recevoir ses ordres & ceux des secrétaires d'État, & d'autres s'embarquent sur les gros vaisseaux qui vont en course.

Le dragoman, ou interprète de la maison du roi, est un turc qui sait lire & écrire en turc & en arabe. Il explique toutes les lettres des arabes & des maures qui viennent au dey des différents endroits du royaume, de même que celles des esclaves algériens dans les pays des chrétiens ; & après en avoir fait la traduction en langue turque, il les présente au dey, qui donne ses ordres en conséquence. Il est dépositaire du sceau ou cachet du dey, qu'il ne quitte jamais, & il scelle en sa présence toutes les dépêches, mandements, traités & autres écrits. Il faut observer que le dey ne signe jamais aucun écrit, & le sceau où il n'y a de gravé que son nom tient lieu de signature. Il est toujours auprès du dey ou dans la salle du Divan, pour servir d'interprète aux arabes & aux maures, tant de la ville que de la campagne, qui viennent porter des plaintes au dey, ou lui donner des avis de ce qui se passe pour ou contre ses intérêts. Il interprète & traduit aussi les

lettres qui viennent des royaumes de Maroc & de Tunis, qui sont écrites ordinairement en langue arabe.

Les chaoux sont les exempts de la maison du roi. C'est un corps très considérable. Il est composé de douze turcs des plus forts & des plus puissants de la république, & d'un chef appelé bachaoux, ou chaoux-bachi, ou grand prévôt. Il y a eu plusieurs bachaoux qui ont été élus deys. Ils sont habillés de vert avec une écharpe rouge, ils ont un bonnet blanc en pointe, & sont les fidèles porteurs de tous les ordres du dey. Il ne leur est pas permis de porter aucune arme offensive ou défensive, pas même un couteau ni un bâton ; & néanmoins ils arrêtent, lorsqu'ils en ont l'ordre, les turcs les plus puissants & les plus séditieux, sans qu'il y ait aucun exemple qu'on leur ait résisté, quoique ceux qu'ils ont arrêtés aient su leur mort certaine. Les turcs les plus résolus, de quelque qualité qu'ils soient, tremblent & pâlisent dès qu'un chaoux leur a mis la main dessus par commandement du dey, & ils se laissent conduire comme des agneaux chez l'aga de la milice, où ils sont bastonnés ou étranglés, selon les ordres que ce général en a déjà reçus. Ces chaoux ne sont employés que pour les affaires des turcs, étant indigne d'eux de mettre la main sur un chrétien, sur un maure, ou sur un juif. Il y a la même nombre de chaoux maures & un bachaoux de la même nation, qui ont même pouvoir, sur les maures, sur les chrétiens, & sur les juifs, suivant les ordres du dey mais

il ne leur est pas permis de porter aucun ordre à un turc.

Les deux bachaoux se tiennent toujours auprès du dey pour recevoir ses commandements, & les faire exécuter par les chaoux qui se tiennent toujours dans la maison du roi.

Lorsque le dey a ordonné de faire venir quelqu'un qui est accusé devant lui, il ne faut pas que le chaoux qui en a l'ordre, s'avise de revenir sans lui. S'il apprend qu'il est à la campagne, il va l'y chercher & l'amène avec lui. S'il ne peut apprendre où il est, il fait publier par un crieur public, que ceux qui sauront où il est aient à le déclarer, sous peine de punition ; & si l'on apprend que quelqu'un l'ait caché ou l'ait fait évader, celui qui lui a rendu ce bon office est puni très sévèrement & mis à l'amende, & même puni de mort si l'affaire dont il s'agit intéresse le dey ou l'État.

Les gardiens bachis sont des turcs, qui ont le commandement des bagnes du deylik ou du gouvernement, ils ont le compte & le soin des esclaves. Chaque bagne a un gardien-bachi, & surtout il y a un bachi-gardien-bachi, ou gouverneur général qui fait la revue tous les soirs dans les bagnes, qui répartit les esclaves pour aller en mer, ou pour le travail journalier, qui les fait châtier lorsqu'ils sont jugés dignes de punition, & qui rend chaque jour compte au dey de ce qui se passe dans les bagnes. C'est le bachi-gardien-bachi qui fait ordinairement préparer les vaisseaux pour mettre à la voile, à

cause du nombre d'esclaves du deylik qui y travaillent, & qui sont embarqués pour aller en campagne. C'est un des anciens raïs ou capitaines corsaires, qui occupe ordinairement cette place. Il a beaucoup de pouvoir dans la république.

Le raïs de la marine, ou capitaine du port, est un officier de grande distinction & de crédit. Il n'est pas nommé par ancienneté de capitaine, mais à la volonté du dey, qui choisit ordinairement pour remplir ce poste, une personne âgée, expérimentée dans la marine, & de bonnes mœurs. Cet officier a plusieurs aides qu'on nomme gardiens du port. Il donne avis au dey, & sur le champ, de tout ce qui se passe. Lorsqu'il arrive des bâtimens, il va à bord avant qu'ils entrent dans le port ; & après avoir pris les informations ordinaires, il va sur le champ rendre compte au dey, du lieu du départ des bâtimens, du chargement, & des nouvelles qu'on lui a données, & il revient aussi incessamment pour porter aux capitaines les ordres que le dey lui a donnés. Dès que les bâtimens sont dans le port, il conduit les capitaines devant le dey, qui les interroge, selon son bon plaisir.

C'est le raïs de la marine qui fait la visite en chef de tous les bâtimens chrétiens, qui sont sur leur départ, afin qu'ils n'enlèvent pas des esclaves.

Il a sa justice particulière pour tous les différens qui arrivent dans le port, à l'occasion des bâtimens, avec pouvoir d'absoudre ou de condamner.

Dans les cas de conséquence seulement, il convoque l'amiral & tous les raïs dans le lieu de leur assemblée ordinaire, qui est au bout du môle, & l'affaire est décidée en leur présence, après qu'ils ont donné leur avis, en commençant par les plus anciens. Après quoi, il va faire son rapport au dey, avant que d'exécuter le jugement, qui est toujours approuvé.

Il commande la galiote de garde, qui est armée pendant tout l'été pour faire la découverte sur la côte avant la nuit, & pour aller reconnaître les bâtimens qui viennent pendant le jour.

L'amiral n'est pas le plus ancien officier de la mer, mais celui à qui il plait au dey de donner le commandement du seul vaisseau qui appartient au deylik. Il a le pas & les honneurs devant tous les autres capitaines & les commande à la mer. Il n'a aucun pouvoir que celui qu'il s'acquiert, en s'attirant l'estime des autres capitaines qui, excepté sur mer, ne dépendent de lui qu'autant qu'il leur plait. Mais lorsqu'il est reconnu pour un homme de poids & de mérite, le dey lui renvoie souvent la décision des affaires de la marine, & les capitaines & les marchands s'adressent volontiers à lui pour terminer leurs différens.

Les raïs, ou capitaines de vaisseau, forment un corps considérable & accrédité, à cause du profit que leurs courses apportent au pays dont ils sont le plus ferme soutien : aussi sont-ils respectés & ménagés par rapport au besoin qu'on a d'eux.

Chaque capitaine est un des propriétaires du bâtiment qu'il commande, & les autres armateurs le laissent maître de l'armement, & d'aller en course quand il veut, à moins que le dey ne juge que le bâtiment est nécessaire au service de l'État ; car alors, il faut qu'il le serve avant toutes choses. Ce service ne consiste qu'à porter les garnisons des places maritimes, lorsqu'on les change. Ils sont fixés à ce poste, & n'ont d'autorité dans le gouvernement que celle qu'ils s'acquièrent par leurs services, leur bonne réputation & leur bonheur. Un capitaine n'a part aux prises que comme armateur, sans avoir des appointements.

Les soute-raïs sont les officiers majors. Ils sont au choix du capitaine, & n'ont point d'appointements. Ils ont quatre parts sur le provenu des prises.

Les topigi-bachi sont les maîtres canonniers. Ils commandent l'artillerie à bord. Il y en a un dans chaque bâtiment corsaire au choix du capitaine. Il commande au défaut du raïs par mort ou maladie ; & n'a que trois parts aux prises. Lorsqu'ils ont de quoi s'intéresser à un armement, ils parviennent aisément à avoir un bâtiment, de même que les autres officiers subalternes.

Le mezouard est le grand bailli & le lieutenant général de la police. Il maintient la paix & le bon ordre dans la ville. Il a une compagnie de gardes à pied, qui ne reçoivent aucun ordre que de lui directement. Il observe & se fait informer de ce

qui se passe dans la ville, pendant le jour, fait la patrouille pendant la nuit, & rend compte tous les matins au dey de tous les désordres qui sont arrivés, & de tout ce qu'il a appris par ses émissaires. Il a inspection & plein pouvoir sur les femmes de mauvaise vie ; il en exige une garme ou tribut, dont il paye tous les ans 2000 piastres sévillanes au dey.

Il s'empare de toutes les femmes de joie & les tient enfermées dans la maison, où elles sont distinguées par classes. Dès qu'il découvre quelque femme ou fille qui commence à donner dans l'intrigue, pourvu qu'il puisse une fois la surprendre en flagrant délit, il a le droit de s'en saisir & de la mettre avec les autres, ou de la rançonner. Il les loue aux turcs & aux maures, qui viennent lui en demander, & leur laisse choisir celles qui leur conviennent. Ils peuvent les garder autant de temps qu'ils veulent, suivant la conclusion du marché fait entre le mezouard & eux, & sont obligés de les ramener à la maison où ils les ont prises, lorsque le temps du marché est fini, ou de le renouveler. Celles qui veulent sortir & chercher fortune en obtiennent la permission, en payant chaque jour une petite somme au mezouard pour droit de sortie. Il est aussi le maître bourreau : il fait ou fait faire les exécutions, par ses satellites, donne ou fait donner la bastonnade, lorsque le dey lui en donne les ordres.

C'est toujours un maure qui occupe cet emploi, qui est des plus lucratifs & des plus en horreur.

CHAPITRE X.

De la Justice Civile & Criminelle.

LA justice tant pour le civil que pour le criminel se rend sur le champ, sans écritures, sans frais & sans appel, soit par le dey, soit par le cadi, le chaya ou le raïs de la marine ; & dans les affaires contestées par les parties, il n'y a de délai que le temps nécessaire pour aller chercher des témoins, s'il n'y a pas de preuves suffisantes d'ailleurs.

Lorsque quelqu'un est en différent pour dette, convention ou autre chose semblable, le demandeur porte ses plaintes directement au dey, qui est visible à toute heure du jour, pour rendre la justice à ses sujets. La partie est citée & amenée sur le champ apr un chaoux ; & il n'est guère d'usage de faire des écrits ; le débiteur est interrogé par le dey sur les circonstances de l'affaire en question. Si le débiteur nie la dette, le créancier nomme les témoins, qu'on envoie chercher sur le champ, & dont on reçoit le témoignage, si ce sont des gens de bonne réputation, autrement ils ne sont point admis. Si la dette est prouvée, on distribue dans le moment quelques centaines de coups de bâton sous les pieds du débiteur, pour avoir menti, & il est condamné à payer le double. Si au contraire, le demandeur est convaincu d'imposture, c'est lui qui reçoit la bastonnade, & est obligé de payer à l'accusé,

la somme qu'il lui a demandé. Cette sévérité est cause, qu'il est très rare qu'on mente devant le dey.

Si le débiteur avoue la dette, & qu'il prouve par des raisons bonnes & valables ou vraisemblables qu'il n'a pu l'acquitter à l'échéance, & qu'il a bonne volonté, le dey s'en contente, & lui demande combien il veut de temps pour payer la somme due, ce qui ne peut aller au-delà d'un mois. On lui accorde huit jours au-delà de sa demande ; mais s'il ne satisfait pas dans le temps, sur la première plainte du créancier, un chaoux reçoit l'ordre d'aller faire descendre dans la rue les meubles du débiteur, & les vend sur le champ à l'enchère jusqu'à la concurrence de la somme due, qu'il porte au créancier, sans aucun frais, de part ni d'autre, que ce qu'on veut donner au chaoux par gratification.

Si c'est un homme sans établissement, il est mis en prison jusqu'à l'entier paiement de la somme due a des intérêts, suivant le cours, sans aucune modération ni tempérament que celui que le créancier veut bien accorder, lequel étant satisfait va remercier le dey qui ordonne la liberté du prisonnier.

Il en est à peu près la même chose des autres différends. Il n'y a que les divorces & les contestations au sujet des héritages, dont la cause est toujours renvoyée au cadî, qui doit juger suivant la loi sans aucune interprétation, souverainement & sans appel. En ce dernier cas, il faut faire un inventaire des effets délaissés avec l'estimation ; & après avoir

écouté les prétendants, il juge & fait leurs parts en même temps.

Pour ce qui regarde la justice criminelle, aucun turc, pour quelque crime que ce soit, ne peut être châtié en public. Il est conduit à la maison de l'aga de la milice, où selon les ordres du dey & son crime, il est étranglé, châtié par la bastonnade, ou condamné à une amende pécuniaire. La sentence lui est prononcée par l'aga, & exécutée à l'instant.

Quant aux maures, juifs & chrétiens, sitôt que le coupable a paru devant le dey & en a été condamné à mort, on le conduit sur la muraille au-dessus de la porte de Babazon, d'où il est jeté en bas avec une corde de laine au col, dont on a attaché un bout à un pieu planté à terre. Il y a des criminels qu'on précipite de la même muraille ; d'autres qu'on laisse tomber sur des crocs de fer, où ils restent jusqu'à ce qu'ils tombent en pièces. Ce sont ordinairement les voleurs de grand chemin, qu'on fait mourir par ce supplice.

Les juifs sont ordinairement brûlés vifs hors la porte de Babalouet, sur les moindres soupçons d'avoir agi, ou mal parlé contre le dey ou le gouvernement.

Lorsqu'un coupable ne mérite pas la mort, on lui donne sur le champ, le nombre de bastonnades auquel il est condamné, qui est depuis 30, jusqu'à 1200, sans qu'il puisse être retranché un seul coup de l'arrêt, & ils sont comptés exactement. Les voleurs sont punis sévèrement, & il n'y a que les esclaves qui friponnent impunément. Ils sont quittes

pour quelques gourmandes, lorsque ceux qu'ils pillent, peuvent les attraper.

Le maure qui est surpris à voler la moindre bagatelle est mutilé sur le champ de sa main droite, & promené sur une bourrique, le visage tourné vers la queue, avec sa main pendue au col. Un chaoux maure le précède en criant, c'est ainsi qu'on punit les voleurs. Le marchand qui est surpris avoir de faux poids ou de fausses mesures, est puni de mort; ou par grâce spéciale, il se rachète par une somme considérable.

Toutes les affaires généralement, même celles qui regardent l'État, se décident de la même manière & sur le champ. Dans les affaires d'une grande conséquence seulement le dey propose l'affaire au Divan, & donne son avis en même temps, qui est toujours suivi. Il le fait seulement par politique, ou pour se disculper des évènements fâcheux qui pourraient arriver.

Les juifs ont leurs magistrats & leurs juges, qui rendent la justice selon leur loi, lorsque le dey leur renvoie les affaires des gens de leur nation, ce qui arrive souvent ; mais les parties qui se croient lésées, peuvent en appeler au dey.

Les chrétiens libres & de même nation sont jugés par leur consul, sans que le dey puisse prendre aucune connaissance de ce qui les regarde. Il prête au contraire son autorité pour l'exécution des jugements des consuls. Mais si un chrétien a un différend avec un turc, un arabe ou un maure, c'est le dey qui les juge, en présence du consul qu'il fait

toujours appeler pour défendre la cause du chrétien. Quelquefois, lorsqu'un consul est connu pour être entendu & équitable, le dey lui renvoie les affaires entre les chrétiens & les maures ou les juifs, qu'il laisse à sa décision.

La garde de la ville est confiée à la nation des Biscaras dont il a été parlé page 145. Cette nation a un émir ou chef qui répond d'eux, & paye le tribut annuel au dey, qu'il répartit entre les biscaras. Tous les soirs il les distribue dans les rues où ils couchent devant les magasins ou boutiques des marchands, sur de petits matelas, des nattes ou sur le pavé, selon leur moyen, pour garantir ces magasins & boutiques des voleurs, dont les tentatives sont inutiles, tant que les biscaras veulent faire leur devoir, les uns veillant pendant que les autres dorment. Si un magasin ou une boutique est volé ils en répondent, payent le dommage, & sont châtiés sévèrement. Ces sortes de cas n'arrivent presque jamais, mais lorsque pareille chose arrive, celui qui a été volé porte sa plainte au dey, & expose le dommage qu'on lui a fait. Le dey envoie chercher en même temps l'émir des biscaras, qui a ordre de faire venir ceux de sa nation, qui étaient de garde devant la boutique volée. Après qu'ils ont été interrogés, & convaincus d'intelligence avec les voleurs, n'étant pas possible que cela soit autrement, ils sont envoyés à Babazon pour y être pendus, & la nation est condamnée à réparer tout le dommage. L'émir est obligé de payer sur le champ, & en fait après la répartition par tête, pour s'en faire rembourser.

CHAPITRE XI.

Des monnaies d'Alger.

LES monnaies qui ont cours à Alger & que l'on fabrique, sont les sultanins d'or & les aspres.

Les monnaies étrangères qui y ont cours sont les sequins vénitiens, les sultanins de Maroc, les pièces d'or de Portugal, les pistoles d'Espagne, & les piastres de tout poids.

La valeur des espèces à Alger n'est point fixe : elle varie selon qu'il convient au bien du gouvernement, mais cette différence dans les variations est fort petite.

Les étrangers en supputent la valeur, selon le prix des espèces & des matières dans les places d'Europe. Ainsi on ne saurait faire ici une comparaison juste ni solide de leurs prix à Alger, avec celui qu'elles ont dans les autres pays.

Il n'y a de fixe que la pataque chique ou la pataque d'aspres, laquelle est une monnaie en idée comme le franc ou la livre tournois, qui vaut toujours vingt sols. Cette pataque vaut toujours 232 aspres, & c'est le tiers d'une piastre courante, qu'on appelle plus commodément pataque gourde, laquelle est ordinairement du poids de deux pistoles & demi. Mais quelquefois le poids en augmente ou diminue, selon qu'il convient au dey. Le sultanin d'Alger & celui de Maroc valent à présent piastres courantes & réaux de même,.....2 : P. 4.R.

Le sequin vénitien,.....2 : P. 6. R.

La crusade de Portugal,.....7 : P. 0. R.

La pistole d'Espagne,.....4 : P. 4. R.

La piastre sévillane & mexicaine de poids & de 20 à la livre, vaut pataques chiques & temins,.....3 : P. 7. R.

La piastre poids de Livourne,.....3 : P. 4. R.

La pataque gourde, ou piastre courante d'Alger,.....3 : P. 0. R.

La pataque chique vaut 232 aspres, de sorte que la pataque gourde, ou piastre courante, vaut 696 aspres.

Le temin est un real chique, ou la huitième partie de la pataque chique valant 29 aspres.

La caroube est un demi temin valant 14 aspres & demi.

Tous les comptes se faisaient autrefois par saïmes, mais on a beaucoup perdu cet usage.

La saïme est une monnaie en idée, qu'on sait valoir 50 aspres ; de sorte que 14 saïmes font la piastre courante à 4 aspres près. L'aspre est une monnaie réelle d'argent, mais si petite qu'elle fuit les mains.

Ceux qui font de le fausse monnaie, à la marque des sultanins d'Alger & des aspres, sont punis du feu ; mais ceux qui la font à la marque des espèces étrangères ne courent aucun risque que de les changer pour des bonnes, lorsque ceux qui reçoivent un paiement s'en aperçoivent. C'est à quoi on ne saurait faire trop attention, tant pour la qualité des pièces que l'on reçoit, que pour le poids.

Il y a des changeurs à chaque coin de rue, qui sont des maures très méprisés & très méprisables, qui changent les espèces en aspres, sans autre bénéfice que des faux aspres qu'ils glissent parmi les bons, à quoi on ne prend pas beaucoup garde & qu'on a bien de la peine à distinguer. Lorsqu'on reçoit un paiement, on envoie chercher ordinairement un de ces changeurs pour examiner les espèces, y étant très entendus par leur pratique & occupation continuelle.

CHAPITRE XII.

De la Paye de la Milice.

CHAQUE soldat qui est reçu à la paye, est écrit sous un capitaine, sans que cela tire à conséquence, soit pour l'armée, soit pour aucun service, mais seulement pour l'ordre de la paye.

La paye n'est pas égale pour tous les soldats. Elle commence par fort peu de choses, & est augmentée régulièrement toutes les années d'une saïme ou 50 aspres. Elle augmente aussi dans plusieurs occasions, comme à l'élection d'un nouveau dey, dans la temps d'une victoire, d'une paix, d'une guerre, d'une réjouissance publique, ou par quelque belle action particulière. Ce qui fait qu'à mesure qu'un soldat avance au service, sa paye augmente aussi. De sorte qu'en 10 ou 15 ans tout

au plus, il parvient à la haute paye, qu'on appelle paye serrée, parce qu'elle n'augmente ni ne diminue.

La première paye lorsqu'un soldat est écrit n'est que de 8 saïmes, qui font une pataque chique, six temins & une caroube pour deux lunes.

La haute paye, ou paye serrée, est fixée à 80 saïmes, qui font environ six piastres courantes.

Il faut observer qu'on y compte, comme dans les autres pays de Turquie, les mois par lunes, & que leur année est composée de douze lunes, comme la notre de douze mois. Cela fait une différence chaque année d'environ onze jours, de sorte que 36 mois font environ 37 lunes, & 32 ans de nôtres 33 des leurs, ce qui fait que les noms de leurs mois ou lunes parcourent toutes les saisons tour à tour, & que leurs mois de jeune, ou la lune de ramadan, se rencontre tantôt en été, tantôt en hiver, ou dans les autres saisons de l'année.

La paye se fait régulièrement de deux en deux lunes, en présence du dey, de l'aga de la milice, des aga-bachis & autres officiers du Divan. Chacun la reçoit soi-même dans la maison du roi, des mains du contador en bon or, ou en argent du poids courant. Il le fait examiner par le visiteur, le fait peser & changer s'il ne lui convient pas, & s'en va lorsqu'il est content.

Celui qui se trouve absent, lorsqu'on le nomme, la reçoit dès qu'il se présente. Tous les officiers du gouvernement, depuis le dey inclusivement

jusqu'au dernier, n'ont que la paye de soldat pour appointements réglés. Mais à chaque emploi, il y a des droits attachés, sur les marchandises d'entrée & de sortie, sur les ancrages, sur la vente des esclaves & autres choses semblables. Il y a d'ailleurs des usances ou usages, qui sont des donatives des étrangers établis à Alger, des présents que les cours étrangères font au dey & aux officiers du Divan, & ceux qui sont faits au mêmes officiers lorsqu'on obtient quelque grâce du gouvernement. Il n'y a que l'aga de la milice, qui est changé à chaque paye, qui a 2000 pataques chiques pendant le temps de son exercice, après lequel il revient à sa paye serrée.

Les turcs qui sont parvenus à être mezoulagas, ou autres charges qui exemptent ensuite des services de la république, ou ceux qui ont été blessés ou mutilés de manière qu'ils soient incapables de servir, jouissent de leur paye entière jusqu'à leur mort, en quelque endroit du royaume qu'ils veuillent faire leur demeure. Mais ceux qui quittent le service avant leur rang & sans cause légitime, perdent la moitié de leur paye qui n'augmente plus, ce qui est très infamant. C'est encore une grande punition à un soldat, & en même temps un très grand affront, lors qu'ayant manqué à son devoir, on lui diminue sa paye ; mais cela arrive très rarement.

Le jour fixé pour la paye tous les officiers du gouvernement s'assemblent dans la salle du Divan,

& toute la milice dans la cour. L'aga, ou général de la milice, prend le poste du dey qui se tient auprès de lui, & le livre de la paye, & fait l'appel des soldats en commençant par le dey qui tire sa paye, & ainsi de suite jusqu'à ce que toute la milice soit payée.

Chaque soldat, outre sa paye, peut exercer son industrie, ou en commerçant, ou en faisant un métier à terre, ou en allant à la mer, & jouir de son bien & de son savoir faire tranquillement, étant néanmoins toujours prêt à marcher pour le service de l'État.

NOMS DES LUNES.

MAHAREM.....	Paye
SAFER.	
RABIEUL EWEL.....	Paye
REBIEUL AKER.	
GENNUASIL EWEL.....	Paye
GENNUASIL AKER	
REGEP.....	Paye
CHABAN.	
RAMADAN.....	Paye & Carême.
CHEWAL.	
ZILKADUAY.....	Paye
ZILHYLGUAY.	

CHAPITRE XIII.

Des Camps ou Armées, de leur Marche, & de leur manière de combattre.

LES camps, ou armées, sont composés d'un nombre de tentes, par lesquelles on compte au lieu d'escadrons & de bataillons. Les tentes sont de forme ronde, capables de contenir trente personnes commodément. Les chevaux sont attachés au piquet par un pied, & les harnais sont mis dans les tentes.

Chaque tente est composée d'un boluk-bachi, d'un oldak-bachi, d'un vekilardgi qui a soin de la tente, des provisions & hardes & de 17 oldaks ou soldats, qui sont en tout 20 hommes de combat, outre quelques maures armés pour le service de la tente, & la conduite des animaux qui portent le bagage.

Chaque soldat ne porte que son fusil & son sabre, & ne s'embarrasse d'aucune autre chose. La république fournit les vivres & six chevaux ou mulets à chaque tente, pour porter vivres, tente, hardes, munitions & malades.

Le bagage marche ordinairement devant, de sorte que lorsque les soldats arrivent, ils n'ont d'autre soin que de se reposer & de manger, trouvant leur cuisine prête à leur arrivée, dont ils réservent quelque chose pour le lendemain matin. Ils observent de faire marcher, à la queue des troupes, des chevaux de relais pour le besoin de ceux qui

tombent malades, ou pour échanger les bêtes de charge qui peuvent mourir en chemin, ou être hors de service.

Lorsqu'il sort un camp d'Alger, le dey nomme un aga & un chaya pris du nombre des aya-bachis, lesquels ont soin de la justice de ce camp tant civile que criminelle, n'étant pas permis aux officiers de châtier les soldats en aucune façon. Il faut qu'ils portent leurs plaintes à l'aga qui y met ordre comme bon lui semble, suivant l'exigence du cas.

Le dey nomme aussi deux chaoux pour l'exécution des ordres de l'aga & du chaya.

Les soldats vont en campagne suivant leur rang & leur tour, sans qu'il puisse être fait aucun passe-droit, ni qu'aucun puisse s'en exempter. Tous marchent à pied, tant officiers que soldats sans exception, à la réserve du bey, de l'aga & du chaya.

Le cavalerie est distribuée de même par tentes de vingt personnes avec les mêmes officiers, chevaux de charge & quelques maures de plus pour le fourrage & le foin des chevaux.

On envoie toutes les années au printemps trois camps ou armées d'Alger, plus ou moins fortes, selon qu'il paraît nécessaire ; savoir le camp du levant, le camp du ponant & celui du midi. Chacune de ces armées va joindre le camp particulier du bey qui doit la commander, & qui se trouve en campagne avec sa milice ordinaire, telle qu'il a été expliqué ci-devant. Le bey commande son camp en

souverain, à l'exception de la justice, qui est réservée à l'aga. C'est dans les occasions de conséquence seulement qu'il assemble son Divan où il préside ; ce conseil est composé de l'aga, du chaya, & de tous les boluks-bachis qui donnent leurs avis, chacun selon leur ancienneté.

Comme la plupart des pays se trouvent abandonnés par la fuite des maures à la venue des armées, le bey fait porter du biscuit, de l'huile & les autres provisions accoutumées, & fait conduire des bœufs & des moutons. Toutes ces provisions ont déjà été exigées des maures, excepté le biscuit dont ils n'ont contribué que le blé. Les maures de la campagne fournissent aussi tous les chameaux, les chevaux & les mulets nécessaires pour remplacer ceux qui peuvent manquer pendant la campagne, qui est ordinairement de six mois.

Les camps sont pour maintenir les arabes & les maures dans leur devoir ; pour lever le carache ou taille, qu'on fait payer double à ceux qui s'y font contraindre, pour exiger des contributions des pays, qui ne sont pas tout à fait soumis ; & enfin pour acquérir des nouveaux sujets & des tributaires, suivant l'adresse ou le courage des beys, qui marchent quelquefois assez avant dans les déserts du Biledulgerid, suivant les avis qu'ils peuvent avoir de quelque nation dont l'accès n'est pas possible.

Comme il y a beaucoup de pays dans le Biledulgerid, que la stérilité ou la disette d'eau rendent

exempts de tribut, il est de l'habileté d'un bey de pouvoir y parvenir, sans trop risquer ses troupes, qui n'y marchent point qu'ils ne voient un chemin sûr pour leur retour. Ils ne font guère de campagne, qu'ils n'y fassent une quantité d'esclaves, les maures de cette contrée se trahissant les uns les autres, & n'ayant aucune union entre eux. C'est ce qui les fait gémir sous la domination ou la tyrannie des turcs d'Alger, dont ils sont traités avec la dernière hauteur, quoique le nombre des premiers soit infiniment plus considérable.

Il n'y a aucun ordre prescrit dans la marche des troupes d'Alger, elle dépend de la volonté du chef, jusqu'à ce que l'on soit dans le pays ennemi.

Le bey fait joindre un nombre de tentes ou compagnies tant de cavalerie que d'infanterie, & forme des espèces d'escadrons & de bataillons auxquels il donne un aga pour les commander, & au défaut d'aga d'office, il nomme des plus anciens boluks-bachis pour commander ces corps, chacun desquels à sa bannière ou étendard.

Leur marche ordinaire dans le pays ennemi, est de mettre à la tête un gros d'infanterie, sur les ailes un peu en arrière deux escadrons, le reste de l'infanterie sur deux files, le bagage au milieu, deux autres escadrons derrière formant deux ailes, & un petit bataillon à la queue.

Dans un combat on laisse des gens à la garde du bagage, & l'armée marche à l'ennemi de la manière suivante. Un gros corps d'infanterie à la tête, deux gros escadrons sur les ailes soutenus

de deux autres qui suivent à quelque distance, & le corps d'armée au milieu, derrière lequel tant la cavalerie que l'infanterie viennent se rallier dans le besoin, & dont on remplace le premier bataillon ou corps d'infanterie qui est à la tête, autant qu'il est nécessaire.

Les maures auxiliaires se tiennent par troupes sur les ailes, pour donner suivant le commandement du bey & l'occasion.

Il est à observer, comme nous l'avons déjà dit, qu'il est absolument défendu aux turcs de toucher, ni de piller quoi que ce puisse être dans le temps du combat. Cela est si exactement observé, qu'on regarderait un soldat turc qui s'amuserait au pillage comme le plus infâme & le plus indigne des hommes, & ils le laissent faire aux esclaves & aux maures.

CHAPITRE XIV.

De la Marine d'Alger, & des Armements.

LE corps de la marine est très considérable & très puissant dans la république. Quoi qu'il n'y ait que les capitaines des vaisseaux qui soient officiers fixes, & qu'ils ne puissent se mêler en rien des affaires du gouvernement, néanmoins comme c'est par leurs avis que se règlent toutes les affaires concernant la marine tant du royaume que les étrangères, il est bon de ménager ce corps dans toutes les occasions ; d'autant plus que c'est la course qui apporte le plus grand profit au gouvernement,

& qui le fait ménager par les princes chrétiens à cause du commerce maritime de leurs sujets.

Il est assez étonnant que dans un pays, où il y a fort peu de bois de construction, & où il y a ni mâture, ni cordages, ni voiles, ni goudron, ni ancres, ni aucune des choses nécessaires pour soutenir une marine, on puisse entretenir un si grand nombre de bâtiments, sans faire presque aucune dépense.

Lorsque les algériens construisent un vaisseau, il suffit qu'ils puissent trouver du bois neuf qu'ils font venir de bougie, pour le fonds du navire : tout le dedans & l'œuvre morte se font des débris des bâtiments pris qu'ils dépècent avec beaucoup de ménage & d'adresse, tant pour conserver le bois que la clavaison ; & ils font ainsi des vaisseaux bons voiliers & à très bon marché.

Le seul vaisseau, commandé par l'amiral, appartient à la république qui en fait les armements de la même manière que les autres armateurs. Il a ses magasins particulier & il est appelé le vaisseau du deylik. Depuis l'année 1722 Mehemed dey a fait armer pour le gouvernement une flûte prise sur les hollandais.

Tous les autres bâtiments appartiennent à des particuliers, & chacun a ses armateurs & ses magasins assez bien munis de ce qui est nécessaire, par le soin que prennent les capitaines de dépouiller les prises de tout ce qui peut leur convenir.

Les capitaines ont le liberté d'armer quand il leur plait, & d'aller du côté que bon leur semble. Mais ils sont obligés de servir la république, lorsqu'elle

en a besoin, pour le transport des garnisons & des provisions pour Alger, ou d'aller en course lorsque c'est la volonté du dey, & même d'aller au service du grand seigneur, quand le dey les nomme, & toujours aux frais des armateurs.

Lorsqu'un vaisseau périt ou est pris, les armateurs sont obligés d'en acheter ou d'en faire construire un autre de pareille force, la république ne pouvant perdre ni diminuer ses forces, & cela est exactement observé.

La république jouit du huitième des prises, tant des esclaves dont le dey a le choix, que des marchandises & des bâtimens. Le reste est partagé entre les armateurs & les équipages, comme il sera expliqué dans la suite. Les bâtimens de mer appartiennent souvent aux capitaines qui les commandent ou au moins ils y sont intéressés. Ils observent de céder le commandement à un autre, lorsqu'ils ne sont pas heureux à la course.

Outre le nombre de 20 vaisseaux tant grands que petits, qui ne diminue jamais & qui augmente plutôt, suivant que le temps est favorable pour la course, les particuliers armant pendant l'été plusieurs barques latines, & au moins douze bâtimens à rames chaque année, dont il ne revient pas ordinairement la moitié. Ces petits bâtimens armés de misérables maures, qui vont chercher fortune, qui sont fort ignorants dans le métier de la mer, & qui se laissent guider par le hasard plus que par tout autre chose, échouent, sont pris ou font capot à la mer. Quoi que dans la liste des vaisseaux, il y en ait

plusieurs qui ont des canons de 12, de 8 & de 6 dans leur bord ; ce n'est pas à dire qu'ils aient toute la première batterie de 12. il n'y a que le vaisseau du deylik qui a sa première batterie de 12, la seconde de 8 & de 6 sur les gaillards. La plupart des autres n'ont que quelques pièces de 12 à la première batterie, les uns plus les autres moins. Ils s'en munissent à mesure qu'ils en trouvent sur les bâtiments ennemis qu'ils prennent & qui en ont quelquefois de transport, & ils postent leur artillerie sans en faire la comparaison avec la grandeur ni la force du bâtiment.

Ils n'observent aussi aucune proportion à l'égard de l'envergure, des ancres, câbles, grelins, haubans, étais, guinderesses, écoutes, ni autres manœuvres dormantes ou courantes. Quand ils s'en trouvent sur les prises qui leur conviennent, il s'en servent, sinon, ils ne s'en embarrassent pas trop, pourvu qu'ils en aient ; ils disent qu'ils ne laissent pas de naviguer & de faire des prises, quoiqu'ils ne laissent pas avec autant de précautions, de commodités & de molesse, que les chrétiens.

État de la Marine.

VAISSEAUX	CAPITAINES
La Fontaine, Vaisseau du deylik.	Bekir Raïs Amiral.
Le grand Oranger.	Mahmet Raïs ben Mustapha Hoja.
Les grandes Gazelles.	Hagi Hali Raïs dit Danzick.
Le Soleil d'or.	Mahmet Raïs dit Barbe nègre.
Le Tournesol.	Mustapha Raïs ben Spahi.
Le Cheval blanc.	Soliman Raïs dit Portugal.
La rose rouge.	Bekir Raïs Hoja.
Le Lion blanc.	Mustapha Raïs Chakmaëgi.
La Perle.	Assan Raïs.
La Fortune.	Ahmet Raïs.
La demi-Lune.	Soliman Raïs de la Pantelerie.
Les petites Gazelles.	Mahmet Raïs dit Cazas.
Le Lièvre.	Hussen Raïs.
La Caravelle Génoise.	Hali Raïs dit Sevillano.
La Galère.	Mahmoud Raïs.
La Porte de Neptune.	Mustapha Raïs Chérif.
La galère de Porto, Flûte du deylik.	Mahmet Gayatou.
La Caravelle Anglaise.	Seraf Raïs dit Caïd.
La Marie.	Abdulkader Raïs.
La Rose d'or.	Mustapha Raïs dit Cartero.
La Ville de Mataron.	Nootoula Raïs.
La petite Caravelle.	Nems Raïs.
La Polacre.	Hagi Mossa Raïs.
La Gabarre.	Osman Raïs.

D'Alger en 1724

VAISSEAUX	NOMBRE DE CANONS	CALIBRES	LIEUX DE FA- BRICATION
La Fontaine, Vaisseau du deylik.	52	12, 8 & 6	Alger 1722
Le grand Oranger.	50	12, 8 & 6	Alger 1722
Les grandes Gazelles.	40	12, 8 & 6	Alger 1721
Le Soleil d'or.	44	12, 8 & 6	Alger 1717
Le Tournesol.	44	12, 8 & 6	Alger 1713
Le Cheval blanc.	38	8, 6 & 4	Alger 1714
La rose rouge.	38	8, 6 & 4	Alger 1719
Le Lion blanc.	32	8, 6 & 4	Alger 1708
La Perle.	32	8, 6 & 4	Alger 1719
La Fortune.	32	8, 6 & 4	Alger 1706
La demi-Lune.	32	8, 6 & 4	Alger 1706
Les petites Gazelles.	26	8, 6 & 4	Hollande
Le Lièvre.	26	6 & 4	Italie
La Caravelle Génoise.	22	6 & 4	Hollande
La Galère.	22	6 & 4	Angleterre
La Porte de Neptune.	16	6 & 4	Hollande
La galère de Porto, Flûte du deylik.	16	6 & 4	Hollande
La Caravelle Anglaise.	16	6 & 4	Angleterre
La Marie.	14	6 & 4	Hollande
La Rose d'or.	10	6 & 4	Italie
La Ville de Mataron.	14	6 & 4	Catalogne
La petite Caravelle.	12	4	Angleterre
La Polacre.	14	6 & 4	Italie
La Gabarre.	10	4	Portugal

CROISIÈRES DES ALGÉRIENS.

Dans la méditerranée.

Détroit de Gibraltar.	Côte Ecclésiastique.
Cap de Moulin	Sicile.
Cap de Gatte.	Trapano.
Cap de Palos.	Golfe Adriatique.
Cap de St. Martin.	
Cap de St. Sébastien.	Dans l'Océan.
Cap de Creux.	
Mayorque.	Cadix.
Minorque.	Lagos.
Yvice.	Cap St. Vincent.
Cap Corse.	Cap de la Roque.
Cap de la Casse.	Cap Finistère.
Iles de St. Pierre.	Les Iles Canaries.
Rivière de Gènes.	Les Iles Madères.
Côte de Naples.	Les Iles Açores.

Il y en a eu qui ont été jusqu'en terre Neuve, & l'on assure même qu'il y en a eu d'assez hardis pour venir au Texel, où ils ont pris des bâtimens.

Lorsqu'il y a des vaisseaux de leurs ennemis, qui croisent sur eux dans la méditerranée, leurs croisières sont seulement à la côte de Portugal & aux îles Canaries.

Lorsqu'un capitaine veut aller en course, il en demande la permission au dey qui ne la refuse jamais, à moins que le gouvernement ait besoin de son vaisseau pour transporter quelques troupes dans les garnisons.

Le permission étant accordée, le capitaine

travaille à mettre le vaisseau en état , avec ses esclaves, ceux des armateurs, & ceux de plusieurs particuliers qui les font embarquer, afin qu'ils gagnent leur part aux prises, dont les patrons ou maîtres des esclaves retiennent la plus grande proportion. Le vaisseau étant radoubé & agréé, les provisions y sont embarqués pour deux lunes ou trois par extraordinaire. Ces vivres ne consistent qu'en du biscuit, de l'eau, du borbou, du courcousson & un peu de riz. Le capitaine fait alors mettre pavillon en flamme & tirer un coup de canon. C'est le signal qu'il doit mettre à la voile le lendemain, afin que tous ceux qui veulent s'embarquer pour faire la campagne, viennent à bord, soit turcs, soit maures, & on en refuse aucun. Chaque capitaine a seulement quelques turcs de ses amis, qui lui sont attachés, & qui vont ordinairement avec lui en mer. Ceux-là cherchent à entraîner d'autres, parce que les turcs font toutes leurs forces, les maures étant désarmés & n'étant propres qu'à très peu de chose.

Chaque turc porte son fusil, son sabre & sa couverture pour dormir. C'est là tout leur équipage, & ils n'embarquent ni lits, ni coffres. Quelques-uns portent en leur particulier quelques rafraîchissements, ce qui dépend de la volonté de chacun.

Les maures ne portent ordinairement qu'une haïk ou burnous qui fait leur équipage, & qui leur sert d'habit & de couverture. Ils sont ordinairement pleins d'ordure, très ignorants & poltrons. Tout leur

service est d'être aux canons dans un combat pour tirer les palans & servir les canonniers, & ils tirent la manœuvre sur le pont. Ce sont les esclaves chrétiens & quelques turcs, qui font la manœuvre en haut.

Dans chaque vaisseau il s'embarque un aya-bachi, ou quelque ancien soldat qui est reçu en qualité d'aga. Il est le chef de la milice, & rend la justice aux turcs. Le capitaine ne peut sans son avis donner chasse, combattre ni disposer de son retour. A l'arrivée du vaisseau, cet aga rend compte au dey de la conduite du capitaine, lequel est châtié s'il est accusé par l'aga & le plus grand nombre des soldats, d'avoir manqué à son devoir, & à prendre quelque bâtiment faute de le combattre assez longtemps, ou d'avoir laissé aller quelque bâtiment ami, dont le passeport est douteux. Le raïs Mezo-morto, qui fut depuis dey d'Alger, fut dans le cas. Il fut accusé par l'aga & la milice de son vaisseau de n'avoir pas fait son devoir ; le dey lui fit donner 500 coups de bâton sous les pieds, & le renvoya en même temps en course.

Le dey, ou plutôt le deylik, a le huitième de toutes les prises tant des esclaves que des marchandises, l'équipage la moitié du restant, & l'autre moitié est pour les armateurs.

État-major.

L'aga, ou chef de la milice, a 3 parts aux prises.

Le raïs, ou capitaine, a sa part seulement comme armateur.

Le premier soute-raïs, ou lieutenant, a 3 parts.

Le hoja ou écrivain a 3 parts.

Le maître bombardier, ou capitaine de l'artillerie, a 3 parts.

Le vekilardgy, ou commis aux vivres, a 3 parts.

Officiers Subalternes. Chacun 2 parts

Trois Soute-raïs. Chacun 2 parts

Trois aides d'artillerie. Chacun 2 parts

Huit timoniers. Chacun 2 parts

Les esclaves chrétiens, dont on embarque un bon nombre, servent d'officiers mariniens & de matelots, & ont chacun 3, 2 ou une part & demi, selon qu'ils sont reconnus pour être entendus dans la navigation, manœuvre, ou autres services d'un vaisseau.

Les officiers nommés ci-dessus sont tous turcs ou coulougis. Ils ne se mêlent jamais avec les maures, lesquels non plus que les esclaves ne peuvent monter sur le gaillard d'arrière, ni entrer à la sainte-barbe, si le capitaine turc ne les demande.

L'État-major est toujours destiné lors de l'armement; mais pour les officiers subalternes, on les choisit ordinairement parmi les plus anciens de la paye de ceux qui sont embarqués, lorsque le bâtiment est sous les voiles. Comme chacun est libre de s'embarquer, les vaisseaux ont plus ou moins d'équipage

selon le bonheur & la réputation du capitaine, qui n'en sait le nombre que lorsque le vaisseau est à la mer. Alors l'écrivain fait un rôle de tous ceux qui s'y trouvent. Les turcs servent à la mousqueterie & à commander les pièces de canon, suivant l'occasion & le bon plaisir de l'aga.

Lorsque les prises sont fréquentes, les capitaines sont quelquefois obligés de débarquer du monde, avant que de partir, tous ne pouvant contenir à bord, & alors ils gardent tous les turcs & débarquent que les maures tels qu'ils se trouvent sans aucun choix. Mais lorsque les prises sont rares, qu'ils ont à craindre les vaisseaux ennemis, ou que les capitaines qui vont en course ne sont pas heureux ou n'ont pas bonne réputation, les équipages sont assez faibles, surtout pendant l'été que les armées sont en campagne.

Ce qu'il y a de particulier, c'est que s'il y a dans un vaisseau d'Alger, dans le temps qu'il fait prise, des passagers de quelque nation & religion qu'ils soient, ils y ont part, parce que, disent-ils, que ce sont peut-être ces passagers qui ont causé ce bonheur, par un effet inconnu de la providence.

CHAPITRE XV.

Des Prises, & de leur Vente.

LORSQU'UN corsaire a fait prise, pour peu qu'elle soit considérable, il quitte la croisière & conduit sa prise à la remorque. Si

c'est peu de chose, il prend les chrétiens & met dessus un soute-raïs & quelques maures pour la conduire à Alger ; si elle n'en vaut pas la peine, il prend les chrétiens & la coule bas, après l'avoir désagrée & dégarnie de tout s'il en a le temps. Lorsqu'un corsaire arrive, on connaît facilement s'il a fait prise ; il la tient à la remorque, si le temps le permet, & tire des coups de canon de temps à autre jusqu'à ce qu'il soit entré dans le port, & quelquefois il continue tout le jour par réjouissance. On connaît aussi de loin de quelle nation est la prise, le corsaire mettant ordinairement l'enseigne de poupe de la prise, à son beaupré.

Si la prise est bien riche, il tire le canon coup sur coup, même avant qu'il puisse être vu d'Alger, jusqu'à ce qu'il soit arrivé.

Dès qu'il est à la rade, le raïs de la marine va a bord s'informer de ce qu'on a rencontré ou appris à la mer, du nombre des esclaves pris, de la qualité & quantité des marchandises du chargement, & va en rendre compte sur le champ au dey.

Le capitaine corsaire ayant ancré son vaisseau dans le port, conduit tous les esclaves à la maison du roi, où les consuls des nations étrangères sont appelés. Ils demandent en présence du dey, s'il y a parmi les esclaves nouvellement arrivés, des gens de leur nation. S'il y en a, on les leur amène, les consuls s'informent d'eux s'ils étaient passagers ou engagés sur le vaisseau pris ; s'ils prouvent être passagers, ils sont rendus à leur consul, & s'ils sont

engagés ou pris les armes à la main, ils sont abandonnés pour esclaves.

Les dey ayant fait ranger tous les esclaves, en prend de huit un à son choix ; savoir les plus qualifiés & les plus robustes. Il commence par le capitaine, les officiers majors, les officiers mariniens & particulièrement les charpentiers, & les envoie aux bagnes du deylik. Il laisse les autres à la disposition des armateurs, & de la milice qui en font la vente, comme il sera bientôt expliqué.

Dès que la prise est ancrée, les gardiens du port, vont s'emparer de toutes les voiles, manœuvres & agrès qui s'y trouvent, du grand mât de poupe, ce qui s'appelle *caraporta*. Ce qui est du grand mât de proue appartient à l'équipage, qui a soin de n'y rien laisser.

Ce *caraporta* n'est pas considérable, le capitaine ayant eu le soin de dégarnir entièrement la prise en mer. Il ne laisse ordinairement que ce qui est indispensablement nécessaire pour naviguer, de très mauvaises voiles & de mauvais cordages qu'il porte exprès, & prend tout ce qui s'y trouve de bon pour s'en servir ou pour le vendre.

La prise étant amarrée au quai, le dey envoie de sa part l'écrivain du Pingié ou contrôleur des affaires des prises, & l'écrivain du vaisseau du corsaire de la part de l'équipage, lesquels le font décharger & mettre les marchandises en magasin, dont ils tiennent chacun un compte exact. Après quoi le contrôleur s'empare pour le dey du huitième

des marchandises du chargement, & les fait mettre dans les magasins du deylik ou de l'État. Le reste est vendu à l'enchère ; ou partagé en nature aux armateurs & à l'équipage sans aucun frais.

Dès que le contrôleur a reçu au nom du dey le huitième des marchandises appartenant au deylik, si celles qui restent sont aisées à partager, comme sucre, tabac & autres semblables, elles sont partagées la moitié aux armateurs & l'autre moitié l'équipage, chacun selon la part qui lui doit revenir. Il ne se fait aucune procédure, ni frais, & le travail est tout fait par les esclaves. Si la marchandise n'est pas facile à partager, ou s'il se trouve quelque difficulté entre ceux qui y ont droit, elle est vendue à l'enchère payée comptant, & le provenu en est partagé .

L'enchère des bâtiments pris se fait à la maison du roi, ou chacun est reçu pour y offrir, & ils sont délivrés au plus offrant & dernier enchérisseur, consistant seulement en ce qui suit.

Le corps du bâtiment avec sont gouvernail & barre, la mâture en l'état qu'elle se trouve sans rechange, & les haubans, un mauvais câble & une petite ancre. Le bâtiment étant délivré & payé comptant, le dey prend le huitième du provenu, les armateurs la moitié du restant, & l'autre moitié est partagée à l'équipage.

Lorsque le dey ne trouve pas à vendre avantageusement les marchandises du huitième appartenant au deylik, il oblige les marchands maures ou

juifs qui ont du bien, de les acheter à un prix qu'il fixe, & il en distribue à chacun une quantité selon ses facultés. Il s'en fait payer comptant, ou dans un terme court, auquel il ne faut pas qu'ils manquent, à peine de mort & de confiscation de biens.

CHAPITRE XVI.

De la vente des Esclaves, du traitement qu'on leur fait, & de la manière dont ils sont rachetés.

L'ÉTAT trouve un profit considérable tant en la vente des esclaves, qu'en ce qu'aucun ne peut-être racheté qu'en payant dix pour cent du prix de son rachat, & plusieurs autres droits qu'on appelle droits des portes, ou droits de sortie.

Après que le dey a choisi le huitième sur les esclaves nouvellement pris, les autres sont envoyés au « batistan » ou marché des esclaves. Il s'en fait là une première vente de cette manière.

Les *delels* ou courtiers les promènent l'un après l'autre dans le marché, en disant fort haut la qualité ou le métier de l'esclave & le prix qu'on y a dit. Les personnes de toute nation sont reçues pour y dire & l'enchère s'en fait, jusqu'à ce que personne n'augmente plus, & alors l'écrivain préposé aux ventes, écrit le prix.

Cette vente ne va jamais bien haut, parce qu'il s'en fait une autre en présence du dey dans la maison du roi, ou l'esclave est délivré. Tous les

acheteurs s'y rendent, & l'esclave est remis à l'enchère & délivré au plus offrant & dernier enchérisseur, qui en dispose à sa volonté.

Le prix de la première vente au batistan est celui qui appartient aux armateurs & à l'équipage. Celui de la seconde excédant la première appartient entièrement au deylik, & monte ordinairement une fois autant que celui de la première ; parce que les acheteurs sachant que les esclaves ne sont délivrés qu'à la deuxième vente, ne poussent pas à la première. L'argent provenant de ces ventes est toujours payé comptant & sur le champ.

Il y a des esclaves de deux classes : ceux du deylik ou de la république, & ceux des particuliers.

Les uns & les autres ne sont pas, à beaucoup près aussi malheureux dans cet esclavage, comme on le débite dans les relations fabuleuses faites par les moines, ou par des gens qui ont été esclaves, lesquels ont leurs raisons d'en imposer au public. C'est ce que nous allons faire voir.

Des esclaves du deylik le dey en prend toujours le même nombre des jeunes & des mieux faits, qui restent auprès de lui pour servir en qualité de pages. Ils y sont bien nourris & bien habillés, & ont souvent de bonnes étrennes de ceux qui approchent du dey pour des affaires.

Il y en a un nombre destiné pour les cacheries ou casernes, qui sont très bien traités par les soldats turcs qui y logent. Les autres sont logés dans des

bagnes, qui sont de grands & vastes bâtimens où ils sont enfermés tous les soirs. Il y a une chapelle dans chacun, & ils peuvent faire librement l'exercice de la religion chrétienne. Ils ont tous les jours une ration de trois petits pains sans autre chose, un petit matelas & une couverture de laine pour leur lit.

Le dey fait toujours embarquer un nombre de ces esclaves sur les bâtimens corsaires, qui ont par aux prises, selon qu'ils sont habiles. Le dey retire les deux tiers de leur part, & leur laisse la troisième. L'ordre est que tous les esclaves du deylik portent un petit anneau de fer à un pied pour les distinguer des autres, mais on n'observe guère cet usage. L'ordre en est pourtant renouvelé de temps à autre, parce qu'il y a quelquefois de vieux esclaves, qui sachant la langue du pays, s'habillent à la turque, & vont faire du ravage dans les métairies des maures.

Les deys employés à la construction des bâtimens de mer tous les esclaves qui y sont propres, comme les charpentiers, calfats & forgerons, & tire les deux tiers des journées que leur payent les armateurs de ces bâtimens, & leur laisse l'autre tiers.

Tous les soirs on enferme dans les bâtimens, les esclaves du deylik. A la pointe du jour on en ouvre les portes, & tous ceux qui ont un métier & qui veulent sortir pour aller travailler pour eux, sont libres en payant un droit au gardien-bachi, & doivent revenir tous les soirs coucher aux bagnes.

Ceux qui n'ont aucun métier sont employés aux ouvrages publics du gouvernement. Tous les matins on en fait sortir un nombre à cet effet, qui se repose le lendemain, & on en envoie un autre nombre. On ne les charge point de travail au-dessus de leurs forces. On les ménage au contraire afin qu'ils ne soient pas malades, de crainte de les perdre. Il y en a beaucoup qui feignent de l'être lorsqu'il faut aller au travail, & on les laisse ordinairement au baigne. Mais lors que cela arrive trop souvent, & que le gardien-bachi s'aperçoit qu'ils ne sont pas malades, ils sont châtiés & envoyés au travail.

Il y a des esclaves qui ont le privilège de tenir taverne ou gargote. Ils payent un droit annuel au dey & au gardien-bachi, & donnent à manger & à boire pour de l'argent à qui en demande, soit turc, soit maure, ou chrétien. Ils ont le pouvoir de s'y faire payer exactement, même des soldats turcs jusqu'à les dépouiller & à les battre, s'ils le jugent nécessaire pour être payés. Ces taverniers gagnent considérablement par toutes sorte de voies d'iniquité, & pourraient dans une année gagner leur liberté ; mais la plupart s'abandonnent à la débauche & au libertinage, & ils aiment mieux demeurer à Alger qu'en pays chrétien.

Les esclaves des particuliers doivent aussi être mis en deux classes. Les uns sont achetés pour le service particulier des acheteurs, de leurs maisons, jardins &c. Ils sont plus ou moins heureux ou malheureux suivant l'humeur des maîtres, ou le bon ou

mauvais naturel des esclaves. Mais de quelle manière que ce soit, les maîtres ménagent toujours les esclaves, de peur de les perdre, & ils ont beaucoup d'indulgence pour eux.

Comme il n'y a point de domestiques libres à Alger, & qu'il n'y a que des esclaves pour servir, il y a des maîtres riches, qui se font un plaisir de les habiller proprement & de les bien entretenir pour s'en faire honneur. Plusieurs d'entre eux ont autant & plus de pouvoir dans la maison que leurs maîtres, couchent dans la même chambre; mangeant ensemble & sont soignés & chéris comme les enfants. Mais ceux qui sont libertins & méchants s'attirent souvent de mauvais traitements ; on prend garde pourtant, autant qu'il se peut, de ne point altérer leur santé, pour pouvoir les revendre sans perte.

Les plus malheureux sont ordinairement ceux, qu'on croit avoir du bien, & dont on espère une bonne rançon. Ils sont achetés par les *Tagarins*, nation de maures venus d'Espagne, qui ne font autre chose que le trafic d'esclaves, pour y profiter comme sur une marchandise. Les esclaves sont à plaindre avec de tels maîtres, qui les font travailler sans profit, & les obligent quelquefois par de mauvais traitements à se racheter à bonnes enseignes. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que ce sont ordinairement les personnes de quelque rang dans le monde qui tombent entre les mains de ces tagarins, & ils ne laissent point échapper, autant qu'ils peuvent ni prêtres ni religieux, parce que la longue expérience

de ces marchands d'esclaves leur donne là-dessus des lumières inconcevables pour faire de grands profits.

Chaque particulier a encore la liberté d'envoyer ses esclaves en mer, & profite des parts qui leur reviennent des prises.

D'autres louent leurs esclaves aux consuls ou à des maisons chrétiennes, moyennant une piastre courante par lune, & qu'ils soient entretenus de tout leur nécessaire.

J'ai déjà remarqué, que les femmes de quelque distinction qui tombent toujours en partage au deylik, sont envoyées dans la maison du « chekebeled » ou maire de la ville pour y être gardées & bien traitées, jusqu'à ce que leur rançon soit arrivée.

Les femmes de basse extraction sont vendues à des particuliers, à la brutalité desquels elles sont exposées, & il y en a peu qui puissent bien s'en défendre. Car lorsqu'elles se plaignent au dey des violences que leur font leurs maîtres, il ne peut faire autre chose, que d'exhorter les derniers à ne pas les violenter.

Les jeunes garçons esclaves sont aussi fort exposés aux violences de certains maîtres, qui les achètent quelquefois à ce dessein.

Il est nécessaire que les nouveaux esclaves qui arrivent à Alger, soient sur leurs gardes, & se méfient de leurs compatriotes qu'ils y trouvent dans l'esclavage. Car les anciens, sous prétexte de consoler les nouveaux venus, l'informent de leur qualité & de leurs biens, & savent adroitement s'ils seront

bientôt rachetés, & combien leurs parents sont en état de donner. C'est uniquement pour les trahir qu'ils font ces perquisitions ; car dès que la vente est faite, ces misérables vont trouver une ou deux piastres leur révèlent ce qu'ils savent ; ce qui oblige les maîtres de fixer bien haut le rachat de ces esclaves. Il y a aussi des esclaves qui sont écrivains dans les bagnes, qui écrivent des lettres pour tous ceux qui ne savent point écrire, & qui révèlent leurs secrets pour de l'argent aux maîtres.

Généralement parlant les esclaves sont plus respectés à Alger que des chrétiens libres. Les derniers sont toujours insultés de paroles par les turcs, les coulougis & les jeunes maures ; au lieu qu'on n'ose rien dire aux premiers, & encore moins les battre, parce que s'il arrivait qu'un esclave maltraité fut malade ou mourut, celui qui l'aurait maltraité ou ses parents seraient condamnés à le payer plus qu'il ne vaudrait. Ils sont même si ménagés, qu'ils commettent quelquefois bien des crimes dans la maison de leurs maîtres dont ils ne reçoivent que de légers châtimens : les maîtres n'osant pas les dénoncer, de peur de les perdre par arrêt de justice. Le libertinage règne parmi les esclaves chrétiens, & il est rare d'en voir qui ne soient adonnés à toute sorte de vices. Ceux qui vivent avec sagesse, & qui obéissent fidèlement à leurs maîtres, sont comblés de caresses & regardés avec admiration. Il est incontestable que ce sont les vices & la mauvaise conduite des esclaves, qui le plus souvent leur attirent

des mauvais traitements.

Il y a des esclaves qui se trouvent si bien à Alger, tant par le profit que leur industrie leur procure, que par leur libertinage, qu'ils achètent le droit d'être esclaves pendant longtemps, ou pendant toute leur vie. Ils conviennent de leur rançon avec leurs maîtres, & en payent la plus grande partie, parce qu'étant entrés en paiement, ils ne peuvent être vendus à d'autres. Outre cela les esclaves payent tant par lune à ces mêmes maîtres, pour être libres de travailler pour leur propre compte, & ne payent point le reste du prix convenu le leur rançon, pour avoir le nom d'esclave & être protégés comme tels.

Le rachat des esclaves se fait de deux manières, par les rédemptions publiques des royaumes chrétiens, & le ministère des religieux qui collectent des aumônes, ou par les ordres des particuliers. D'une manière ou d'autre, après que le prix convenu de la rançon de l'esclave est payé à son maître, on paye les droits suivants, qu'on appelle ordinairement les droits des portes, ou seulement les portes. Savoir,

10 pour cent sur le prix du rachat pour la douane.

15 piastres au dey pour le droit appelé cafetan du pacha.

4 piastres aux grands écrivains ou secrétaires d'État.

7 piastres au raïs de la marine ou capitaine du port.

Outre ces droits les esclaves du deylik sont

obligés de payer 17 piastres pour les porte du bague au bachi-gardien-bachi.

Les rédemptions publiques d'Espagne se font de la manière suivante.

Dès qu'il y a une assez grande quantité d'aumônes pour faire une rédemption, on en avertit le père administrateur de l'hôpital d'Espagne qui est à Alger. Il demande au dey, & en obtient un passeport pour la personne des pères préposés pour faire la rédemption, & pour le bâtiment qu'ils frettent à cet effet. Dès que ces pères sont arrivés, ils vont saluer le dey, & lui font quelque présent de valeur en bijoux ou en argent. Le dey leur demande quelle somme d'argent, & quelles marchandises ils apportent. Après la réponse, il envoie à bord un ayabachi pour les vérifier. On débarque tout en sa présence, & on le porte à la maison du roi, qui retient trois pour cent sur l'argent, & douze & demi pour cent sur la valeur des marchandises. Il prend aussi, à peu près l'argent auquel doivent monter les droits des portes expliqués ci-dessus, pour la rédemption qu'on doit faire, desquels il tient compte. Après quoi le dey fait louer une belle maison pour les pères rédempteurs, & nomme un truchement pour leur aider, qui est ordinairement celui de la maison de France.

Les pères ont avec eux une liste de plusieurs esclaves, qui sont recommandés à leur ordre, ou à eux en particulier, par des puissances ou par leurs amis ; & ceux-là sont ordinairement privilégiés & rachetés les premiers.

Ils font une perquisition secrète & exacte de tous les esclaves de leur nation, du nom de leurs maîtres, du lieu où ils sont, de leur âge & de leur métier, pour pouvoir traiter de leur rançon avec plus d'avantage. Ils sont obligés de racheter toujours par préférence les jeunes femmes & les enfants ; afin que la faiblesse du sexe & de l'âge ne les fassent succomber à changer de religion.

Il y a quelques esclaves dont la rédemption est forcée par l'usage, laquelle est payée la première ; savoir, ceux du deylik à proportion de la somme destinée pour cet ouvrage, dont le nombre & le prix sont réglés par le dey ; quelques-uns du dey, & un de chaque secrétaire d'État, la plupart desquels les pères sont obligés de racheter, quoi qu'ils ne soient quelquefois ni de leur nation, ni de leur religion. Ensuite avec l'aide du truchement, ils rachètent ceux dont ils ont fait l'état autant que les fonds y peuvent suffire, après en être convenu avec les maîtres des esclaves.

Pendant cette négociation, tous les esclaves sollicitent & donnent des placets aux RR. PP. pour n'être pas oubliés, & ceux qui ont gagné quelque chose par leur industrie le leur remettent pour aider leur rachat, ce qui fait quelquefois une somme considérable. D'autre part les turcs & les maures qui ont des esclaves, leur font la cour & toute sorte de caresses, pour les engager à racheter leurs esclaves préférentiellement à d'autres. Ils leur représentent qu'ils sont maladifs, & qu'ils pourraient mourir dans

l'esclavage, & se servent de tous les prétextes possibles qu'ils font appuyer par leurs esclaves, auxquels ils promettent une récompense proportionnée au prix qu'ils retireront de leur rançon.

Lorsque les rédempteurs ont racheté tous les esclaves de leur nation, s'il leur reste de l'argent, ils sont obligés de racheter d'autres esclaves chrétiens, quoi qu'ils ne soient ni de leur nation, ni de leur religion. Quand tout est fini, on assigne un jour ou tous les esclaves rachetés, à chacun desquels on a distribué un burnous blanc ou cape, se rendent à l'hôpital d'Espagne, où l'on chante une grande messe solennelle, & des prières en action de grâces. Ensuite, on les conduit à la maison du roi, où on leur distribue un *teskeret* ou carte franche à chacun ; & les PP. ayant pris congé du roi & des officiers du Divan, conduisent la troupe & la font embarquer avec eux. Les uns de ces religieux se mettent à la tête avec le truchement, d'autres au milieu, & les autres à la queue, & les esclaves marchent deux à deux. Ils sortent en cet ordre de la ville, vont s'embarquer & faire voile dans le moment. Le dey fait prendre, ce jour-là toutes les précautions nécessaires, afin qu'aucun esclave non racheté, ne se mêle parmi la troupe franche. C'est l'usage que les esclaves laissent croître leur barbe pendant tout le temps de leur esclavage, à la réserve de ceux qui gagnent de l'argent, & qui restent volontairement à Alger. Ces derniers sont lestes & ne portent qu'une grande moustache, & parmi les premiers il y en a qui ont

la barbe jusqu'à la ceinture, & qui ont un air affreux. Les religieux ont soin de les empêcher de la couper, parce qu'étant arrivés en Espagne, on y fait une procession solennelle, ou les esclaves sont conduits de deux en deux avec leur burnous ou cape à la mauresque avec leurs barbes, & chargés de chaînes qu'ils n'ont jamais portées. Ces figures mauresques, ces barbes & ces chaînes attirent la compassion du public, qui fait de grandes libéralités, & jette des pièces d'or & d'argent dans des bassins qui sont portés par des gens de distinction, sans compter les charités qu'on porte aux religieux de la rédemption.

Les esclaves rachetés par des ordres particuliers, le sont avec ceux auxquels ces ordres sont adressés. Ils traitent à loisir avec les patrons ou maîtres des esclaves, & prennent le temps & les occasions pour les avoir au meilleur prix qu'il se peut, suivant l'intention de ceux qui donnent la commission. Le rachat & les droits étant payés, le raïs de la marine les laisse embarquer, & partir sur le bâtiment qui leur convient, en représentant leur teskeret ou carte franche, pourvu que les esclaves rachetés ne laissent aucune dette à Alger, car alors ils sont retenus, jusqu'à l'entier paiement.

Ces sortes de rachats coûtent beaucoup moins que ceux qui sont faits par les pères de la rédemption, surtout quand ils sont conduits par des personnes prudentes, qui ne font paraître aucun empressement pour avoir les esclaves. Car ces religieux

payent un droit pour les fonds qu'ils emploient, sont obligés de faire un présent au dey, & à quelques officiers du Divan, & de prendre plusieurs esclaves, à un haut prix réglé par la volonté du dey ; & enfin ils ne sont plus les maîtres, étant une fois à Alger, de remporter leurs fonds. Mais ces missions de rachat sont utiles d'autre part pour l'honneur des religieux de la rédemption des captifs, & pour la collecte des aumônes qui se font en abondance, par la quantité de monde qu'attirent les processions avec l'appareil qui a été expliqué, où il y a quelquefois 7 à 800 esclaves.

CHAPITRE XVII.

Des Résidents Étrangers à Alger.

DANS la maison de France est logé le consul de sa Majesté très chrétienne accompagné d'un chancelier, d'un aumônier & d'un truchement. Les fonctions de ce consul sont les mêmes que celles d'un résident dans une cour étrangère, d'un envoyé ou ambassadeur. Il est le juge des différends qui surviennent entre les français tant pour le civil que pour le criminel ; & les sentences sont exécutées nonobstant appel, en donnant caution, excepté les cas où il s'agit de peine afflictive. Les nations franches, comme les juifs étrangers, les grecs, les arméniens & autres, sont ordinairement sous protection du consul de France, & ont recours à lui dans leurs contestations. Il est

défendu à ce consul de faire commerce directement & indirectement. Sa maison est le lieu de consolation de tous les esclaves qui en ont besoin, & de leur secours lorsqu'ils manquent du nécessaire par la faute de leurs maîtres. Il donne sa maison à manger à tous les esclaves qui se présentent aux fêtes de Noël & de Pâques, & fait dresser pour cela des tables dans les galeries autour de la cour. Cet emploi est pénible & délicat, par rapport à la constitution du gouvernement & au génie de la nation, & ne peut être exercé avec utilité que par une personne d'un esprit patient, doux & accommodant. Celui qui en est pourvu aujourd'hui est Mr. Gabriel Durand de Bonnel natif de Paris, doué de toutes les qualités nécessaire pour l'exercer dignement. Il est droit, franc, généreux, vigilant, maniable, toujours prêt à rendre service, aimé au-delà de toute expression des chrétiens, des maures & des juifs & particulièrement d'Abdi-aga dey, qui règne à présent. Il a été élevé dans ce pays là par Mr. Durand son frère aîné ci-devant consul de France, homme d'un mérite distingué. Il a profité ensuite des talents admirables de Mr. De Clairambault son beau-frère, auprès duquel il fit les fonctions de chancelier, lorsqu'il fut consul, après Mr. Durand l'aîné.

La maison d'Angleterre est occupé par un consul, entretenu par sa majesté britannique, avec les mêmes fonctions ci-devant expliquées. Il a un chancelier & un truchement, & est le juge de sa nation.

Il a la permission de commercer & de fournir au gouvernement d'Alger tout ce dont il a besoin pour l'armement de ses vaisseaux & l'entretien de ses magasins, de même que les munitions de guerre qui peuvent être nécessaires pour les camps ou armées : ce qui le rend utile & le fait considérer, & ménager dans les occasions. Celui qui exerce cet emploi, est Mr ; Charles Hudson. Il a succédé depuis deux ans à Mr. Thomas Thompson, qui est mort. On a gagné au change ; car Mr. Hudson est un jeune homme habile, hardi, laborieux & bon anglais. Il était ci-devant consul à Oran.

Il y avait autrefois la maison & un consul des États généraux des provinces unies des Pays-bas, mais il se retira en 1716. les corsaires d'Alger ne faisant presque plus de prises, la milice fit assembler le Divan, où elle représenta qu'ils ne rencontreraient plus de bâtimens ennemis à la mer ; que généralement tous ceux qu'ils trouvaient étaient français, anglais ou hollandais ; & que le pays ne pouvant se soutenir sans faire de prises, il fallait déclarer la guerre à une des trois nations à la pluralité des voix. Elle fut contre la Hollande. On arrêta en même temps un navire de cette nation qui était dans la port, & le dey envoya ordre dans tous les ports du royaume d'en faire de même. Il donna au consul autant de temps qu'il en voulut pour régler ses affaires, il le consola & le plaignit. Ce consul était fort aimé du dey, & avait une réputation bien établie parmi les chrétiens, les turcs & les maures.

Il y a la Maison du Bastion de France, avec un agent entretenu par la compagnie royale du cap Nègre, tant pour le paiement des lismes au dey, que pour son négoce particulier, & pour obtenir du dey les ordres nécessaires en faveur des comptoirs de cette compagnie dans les villes & ports du royaume d'Alger.

Dans la maison de la mission de France il y a deux prêtres dont un a la commission & le titre de vicaire apostolique des royaumes d'Alger, Tunis & Tripoli, & deux frères. C'est une fondation de feu Madame la Duchesse d'Eguillon, pour le soulagement spirituel des esclaves chrétiens, dont le revenu, de 4000 livres tournois par an, & la fonction sont attribués au prêtres de la mission de France.

La maison de l'hôpital d'Espagne est dirigée par un prêtre religieux de l'ordre de la rédemption des esclaves. On l'appelle le père administrateur de l'hôpital, & il a un adjoint du même ordre, qui est aussi prêtre. Ils ont soin de secourir, de nourrir & d'entretenir tous les esclaves chrétiens malades de quelque nation qu'ils soient.

Cet hôpital avait été de tout temps sous la protection & la direction du consul de France ; mais dans la dernière guerre par les intrigues d'un de ces pères qui était attaché au parti de la maison d'Autriche, il a été mis sous la protection du consul d'Angleterre, seulement pour la forme & sans aucune direction. Cet hôpital a été fondé depuis longtemps par un capucin, confesseur de Don Juan d'Autriche,

lequel religieux fut fait esclave par les algériens. Le prince ayant envoyé une somme considérable pour son rachat, ce bon religieux eut assez de charité pour préférer le bien public à sa liberté. Il acheta la grande maison où est cet hôpital, & le cimetière des chrétiens qui est hors la porte de Babalouet. Il fonda un revenu pour l'entretien de l'hôpital, & ordonnant par ses constitutions que les religieux de la rédemption d'Espagne en auraient l'administration, & que tous les esclaves chrétiens y seraient indifféremment reçus & traités sans frais, quelques maladies dont ils pussent être atteints. Ce capucin ayant ainsi employé l'argent de sa liberté, mourut esclave : rare exemple à la postérité de vertu & de charité !

Les religieux de la rédemption d'Espagne ont toujours eu soin d'entretenir cet hôpital en bon état, & même d'en augmenter les commodités. Les puissances d'Alger l'ont toujours protégé, & ordonné que les maîtres qui y envoient leurs esclaves malades, enverront aussi une piastre pour chacun, laquelle sert à les ensevelir en cas de mort. Mais lorsqu'un esclave a recouvré la santé, il est rendu à son maître avec la piastre.

Tous les bâtiments chrétiens qui mouillent devant Alger, payent trois piastres courantes pour l'entretien de cet hôpital.

Les cinq maisons, dont on vient de parler, son franchises & libres de tribut & de tous droits, en ce qui concerne les besoins, l'entretien, & les

provisions de ceux qui y sont établis.

L'exercice de la religion chrétienne y est permis, sans aucune ose d'empêcher n'y y apporter aucun trouble.

La maison des missionnaires de France est la paroisse des catholiques romains, qui se trouvent à Alger. L'on y fait un prône en italien, ou plutôt en langue franque tous les dimanches & fêtes, où l'on explique l'évangile du jour & l'on annonce les vigiles, quatre-temps &c. On y chante les louanges de Dieu, & on administre les sacrements avec les cérémonies ordinaires de l'Église romaine.

On peut aller aussi entendre la messe dans la maison de France, & un sermon ou exhortation que l'aumônier fait après.

Dans l'hôpital d'Espagne on y fait aussi le service divin avec tout l'éclat qui est possible, & tous les prêtres esclaves y vont ordinairement dire la messe. Au surplus, il y a une chapelle dans chacun des bagnes, où l'on célèbre la messe les dimanches & fêtes, avec toutes les cérémonies requises.

Il y a encore un papasse du rite grec, pour le spirituel de quelques artisans établis à Alger & des esclaves de sa nation, qui a sa chapelle & son appartement dans un bague.

Il y a aussi environ 5000 familles de juifs originaires du pays qui payent tribut, les droits & des avanies assez fréquentes. Ils ont leurs synagogues, leurs chefs & leur justice, subordonnée cependant au règlement des turcs. Ils sont tous vêtus de noir

uniformément. Il y a quelques familles de juifs de Livourne, vêtus à la chrétienne, sous la protection du consul de France.

Les protestants n'y ont ni église, ni assemblée, ni ministres.

CHAPITRE XVIII.

Du Commerce d'Alger.

LE commerce que les étrangers font à Alger, étant principalement fondé sur les marchandises des prises, il est bien difficile d'en parler au juste. Pour y parvenir le mieux qu'il se pourra, nous commencerons par les droits d'ancrage, d'entrée & de sortie, des poids & des mesures, & nous finirons par les marchandises dont on y fait quelque consommation, & celles que l'on en peut tirer.

Les bâtimens turcs ou maures payent vingt piastres d'ancrage, de quelque qualité & de grandeur qu'ils soient.

Les bâtimens chrétiens tant grands que petits, payent quarante piastres lorsque leur pavillon est en paix avec la république. Ceux qui sont en guerre avec elle peuvent aller à Alger, en payant quatre-vingt piastres. Dès qu'ils sont au port, ils n'ont rien à craindre ; mais étant en mer, soit qu'ils y viennent, soit qu'ils en soient partis, ils ont à appréhender, comme à l'ordinaire.

Les droits d'ancrage sont répartis au dey, aux grands écrivains, au aya-bachi qui est de fonction pour la visite, au raïs de la marine, aux gardiens du

port, au truchement de la maison sous la protection, de laquelle est le bâtiment, & à l'hôpital d'Espagne, à un chacun suivant le règlement qui est établi & d'usage. C'est le truchement qui s'en charge, & qui en fait la répartition à toutes les personnes qu'on vient de nommer.

Le droit d'entrée de toutes les marchandises qui appartiennent aux turcs, aux maures ou aux juifs, est de douze & demi pour cent, & celui de sortie de deux & demi.

Les anglais ont obtenu la diminution de ce droit depuis la conquête d'Oran, & ne payent depuis ce temps là que 5 pour cent d'entrée, & deux & demi pour cent de sortie.

Les français ont obtenu la même faveur par un article inséré dans la ratification du traité de paix faite le 26 janvier 1718 par le comte Duquesne chef d'escadre.

L'argent paye toujours 5 pour cent d'entrée. Il n'y a que celui de la rédemption, qui paye seulement trois pour cent.

Les eaux de vie & vins payent généralement & sans distinction, quatre piastres courantes d'entrée par pièce.

La compagnie du Bastion de France a par année le chargement de deux barques franc de tous droits.

Le quintal ordinaire à Alger vaut 133 livres de poids de Marseille, ce qui revient à 106 livres de poids de marc. La livre en général est composée de 16 onces par réduction du quintal, à la réserve

de celle de quelques marchandises, comme thé, chocolat & autres semblables, qui n'est que de 14 onces.

La livre des dattes, raisins & autres fruits est de 27 onces.

La mesure des étoffes de laine & des toiles est le Pic de Turquie, dont deux font une aune & deux pouces mesure de Paris.

Les étoffes d'or, d'argent & de soie se vendent au Pic Mauresque, dont trois ne font que deux pics & un tiers de celui de Turquie.

Comme ceux qui tiennent les boutiques sont maures ou juifs, ils sont ordinairement punis de mort, lorsqu'ils sont surpris avec de faux poids ou de fausses mesures, ou pour le moins il leur en coûte beaucoup d'argent.

Marchandises d'Entrée.

Étoffes d'or & d'argent.	Tarta.
Damas.	Alun.
Draperie.	Riz.
Épiceries.	Sucre.
Étain.	Gales d'Alep.
Fer.	Savon.
Cuivre battu.	Coton en laine & filé.
Plomb.	couperose.
Vif-argent.	Aloès.
Menus cordages.	Bois de Campêche.
Boulets.	Bois de Brésil.
Toiles communes.	Cumin.
Toiles de voile.	Gales de Smyrne.
Cochenille.	Vermillon.
Arsenic.	Gomme laque.

Noix de gale.	Miel.
Anis de Malte.	Laines grutins seconde.
Soufre.	& tierce.
Opium.	Papiers.
Mastic.	Peignes.
Salsepareille.	Contaries assorties.
Aspic.	Cardes vieille & nouvelles.
Encens commun.	Fruits secs.

Il se débite une fort petite quantité de ces marchandises, quoi que le pays en ait toujours besoin, parce qu'il y a des droits à payer, les paiement étant difficiles à retirer, les retraits incertains, & les avanies fréquentes.

Ceux qui ont besoin de la plupart de ces marchandises attendent l'extrémité pour en acheter, espérant toujours qu'il viendra quelque prise qui en aura, ce qui arrive très souvent.

On risque moins de porter des piastres ; car outre qu'on les entre en fraude sans beaucoup de peine, on est en état de faire de bons coups avec le dey, lorsque les prises abondent.

Marchandises de retour.

Plumes d'autruche.	Couvertures de laine.
Cire.	Mouchoirs brodés.
Cuir.	Cosaques ou ceintures.
Escayole.	de soie à la turque.
Tangoul ou cuivre.	Dattes.
Laine brute.	Esclaves chrétiens.

On trouve quelquefois en retour toute sorte de marchandises, que les prises apportent.

Les bâtimens dont les pavillons sont francs, c'est-à-dire, en paix avec les puissances de Barbarie, trouvent quelquefois à Alger, du fret pour Tétouan, Tunis, Tripoli de Barbarie, Alexandrie, Smyrne & Constantinople.

Le commerce qui s'y fait à présent est si peu de chose, qu'il ne mérite aucune attention.

Les français n'y en font aucun, & la Compagnie du Bastion de France, qui a la franchise de tous droits pour deux chargemens par année, a cessé d'en envoyer depuis plusieurs années ; n'ayant pu encore percevoir le paiement des dernières marchandises qu'elle a envoyées. Son agent est obligé de faire maltraiter les maures & les juifs pour être payé même sou à sou, le dey faisant une sévère justice dès qu'il se plaint de ses débiteurs.

Les juifs de Livourne se sont emparés du peu de commerce qu'il peut y avoir, par le moyen d'un de leurs compatriotes nommé Soliman dit Jaquette, demeurant depuis longtems à Alger, & mort au commencement de cette année. C'était un homme d'intrigue fort subtil, & qui par toute sorte de voies d'iniquité s'était emparé de l'esprit des puissances, sous prétexte d'être attaché aux intérêts du deylik. Il était armateur pour la course, & fermier pour la cire ; car il faut remarquer que les turcs, & même les maures des villes, se seraient un déshonneur de

l'être, & regardent les fermiers comme des publicains. Il donnait les avis de ce qui se passait en chrétienté, & ce misérable avait fait en sorte que les esclaves chrétiens ne pouvaient presque plus être rachetés par d'autres que par lui, pour s'attirer de bonnes commissions, & le profit sur la différence des piastres d'Alger & de celles du cours d'Europe. Lorsqu'il savait qu'on traitait de la rançon de quelque esclave, il en augmentait l'offre jusqu'à ce qu'on se lassât & qu'on eût recours à lui. Il était favorisé en cela, comme en toute autre chose, & on le regardait comme un des soutiens du pays.

Le consul anglais, qui est le seul marchand de cette nation, y fait le meilleur profit. Il vend à la république de la poudre, des balles, des boulets, des grenades, des haches, des ancres, des cordages & autres munitions de guerre & de marine, lorsqu'elle en a besoin, & en retraits le dey lui donne de l'huile, des grains & autres denrées dont la sortie est défendue pour tout autre.

Il y a un an surplus à Alger un grand nombre de familles de juifs maures ou originaires du pays, qui se mêlent de commercer, & qui ruinent tout le négoce. Car comme ces gens-là traînent une misérable vie, qu'ils se contentent d'un profit très modique, & qu'ils ne sont pas fort consciencieux, ils gagnent quelque chose par leurs fourberies & par toute sorte d'iniquités, où les marchands de bonne foi perdent considérablement. De sorte qu'ils achètent les marchandises des prises fort chèrement,

& en font par ces moyens toujours augmenter le prix. Et lorsqu'ils ne peuvent payer au terme prescrit, ils se sauvent à la montagne, & risquent d'être brûlés vifs, s'ils sont attrapés, le feu étant la punition des juifs qui font banqueroute de mauvaise foi.

CHAPITRE XIX.

Des Revenus de la Régence d'Alger.

IL est assez difficile de connaître au juste le revenu du deylik d'Alger, la plus grande partie consistant au casuel, aux garames ou tailles, aux droits des prises & des esclaves. Voici à peu près sur quoi l'on peut compter chaque année.

Revenus fixes (piastres courantes).

Par le bey du levant.....	120000
Par le bey du ponant.....	100000
Par le bey du midi.....	50000
Par les caïds à 18 lieues à la ronde d'Alger..	50000
Par les marchands forains.....	12000
Par la garames des juifs originaires.....	12000
Par les taxes des boutiques.....	10000
Par les droits des biens de campagne.....	12000
Par la ferme des cires & cuirs.....	12000
Par celle des droits d'entrée.....	30000
Par celle des droits de sortie.....	15000
Par celle du sel.....	<u>6000</u>
Total.....	429000

Report.....	429000
Par les émirs ou syndics des métiers.....	6000
Par les lismes (lifmes ?) ou tribut de la compagnie du Bastion de France.....	10400
Par le mezouard pour les filles de joie.....	2000
Par le raïs de la marine pour ancrage.....	1000
Par divers emplois qui se vendent.....	<u>2000</u>
Total.....	450400

Revenus casuels.

Par le pitremelgi.....60000
Par les prises un an portant l'autre.....	
Par la vente & rachat des esclaves du deylik & droits sur le rachat de ceux des particulier.....	50000
Par amendes & avanies.....	10000
Total.....	220000

Il faut remarquer qu'il y a des années où le revenu des prises monte à une somme bien plus considérable. Outre ces revenus, il y a des garmes en blé, orge, chevaux, mulets, chameaux & généralement en tout ce qui est nécessaire pour la république, tant pour les camps & armées que pour les villes & réparations.

Il y a de plus les présents faits par les beys, par les chrétiens & par les juifs.

On doit aussi observer, que les beys voulant s'enrichir n'envoient souvent au Trésor que la

moindre partie de ce qu'ils retirent ; au lieu de le porter eux-mêmes chaque année ; & lorsqu'ils craignent d'être surpris, ils s'évadent avec leurs richesses immenses. On a fait attention que le bey d'Oran, quoiqu'il tyrannise le peuple, n'envoie pas la moitié de ce que la république recevait avant la prise de cette place. Il s'est rendu souverain dans ce pays, & n'exécute les ordres du dey, qu'autant qu'il le juge à propos, & envoie tous les ans un officier pour porter l'argent au trésor d'Alger.

CHAPITRE XX.

De l'Intérêt de la République d'Alger, avec les Puissances d'Afrique, & avec les Princes Chrétiens.

LES puissances voisines du royaume d'Alger sont les rois de Maroc & le bey de Tunis. Il est d'un intérêt essentiel à cette république d'entretenir une bonne paix & intelligence avec ces deux états, en maintenant pourtant son autorité. Premièrement parce que tous les pays de la dépendance d'Alger sont peuplés par des arabes & des maures, auxquels la domination des turcs est insupportable, & qui sont naturellement portés d'inclination pour le roi de Maroc & le bey de Tunis, qui sont maures. En second lieu, parce que le gouvernement d'Alger étant en guerre avec ses voisins, est obligé d'employer la meilleure partie de ses troupes pour soutenir ses droits. Non seulement

il ne peut tirer les garmes ou tailles ordinaires, ni armer les vaisseaux pour la course; mais il y a encore de continuelles inquiétudes pour le salut de la ville & du royaume, qui n'est peuplé que de maures, ayant ainsi l'ennemi dedans & dehors.

Comme les turcs en connaissent très bien les conséquences, ils tiennent les maures si bas, & les traitent avec tant de hauteur, que les enfants maures sucent avec le lait une terreur inconcevable du nom de turc. On ne peut imaginer quelle frayeur ce nom inspire aux uns, & quelle supériorité il donne aux autres. Elle passe tout ce qu'on en pourrait dire.

Nous en avons deux exemples dans les dernières guerres, que Chaban dey a eues à la fin du dernier siècle avec Muley Ismaël chérif roi de Maroc, & avec Mehemed bey de Tunis.

La première vint de ce que le roi de Maroc avait plusieurs fois insulté les algériens, & les avait traités avec peu de ménagement & même avec hauteur. Chaban dey résolut d'aller en personne s'en venger. Il partit avec 6000 turcs de sa milice, & environ 4000 maures. Il entra dans le royaume de Fez, où le roi de Maroc vint aussi en personne à la tête de 60000 hommes. Les algériens bâtirent & taillèrent en pièces l'avant garde de cette nombreuse armée, qui prit l'épouvante & se débanda. De sorte que le roi de Maroc voyant la lâcheté de ses troupes & le succès des algériens, & désespérant de les rallier, fut obligé de demander la paix.

Le dey d'Alger y consentit, à condition qu'avant que de rien conclure les troupes se retireraient de part & d'autre, & que Muley Ismaël enverrait son fils aîné, à Alger avec des présents considérables pour en faire les propositions dans le Divan, ce qui fut exécuté & la paix fut signée. Le dey était charmé de finir au plus tôt une guerre qu'il aurait continuée sans doute avec succès sans la crainte du soulèvement des maures, habitants du royaume d'Alger.

La guerre qu'il eut avec les tunisiens vint de ce que Mehemed bey de Tunis, suivant la véritable maxime de ses intérêts, abaissait extrêmement les turcs qui étaient dans son royaume, chassant les uns, faisant mourir les autres, & affaiblissait aussi peu à peu le parti turc, ne se servant d'ailleurs que des maures tant en campagne que dans les garnisons, & entretenant toujours beaucoup de correspondance avec le roi de Maroc.

Chaban dey d'Alger en conçut une extrême jalousie, & jugea que ces puissances unies pourraient un jour accabler la république d'Alger, & remettre ce royaume sous la domination des maures. Il prit la résolution de les prévenir. Il envoya des troupes suffisantes sur les frontières du royaume de Fez, pour empêcher aux troupes de Muley Ismaël l'entrée du royaume d'Alger. Après quoi, sous prétexte de vouloir protéger Ben-Chouquer beau-frère de Mehemed bey de Tunis, il fit des préparatifs de guerre. Mehemed bey sur la nouvelle qu'il en eut,

se mit en campagne à la tête de 25000 hommes bien armés. Il fit traîner dix-huit pièces de canon de fonte, & fit faire des tentes fort magnifiques. Il arriva aux frontières d'Alger & se proposa d'envahir tout le pays, aidé par les maures algériens, sur le secours desquels il comptait, pour mettre ce royaume en la puissance des maures, & en exterminer les turcs. Chaban dey se mit en campagne avec 3000 hommes seulement de sa milice, 500 de celle de Tripoli, qui étaient venus pour cette occasion, & environ 1500 maures. Il attaqua l'armée de Tunis, la battit & la mit en déroute, prit tout son canon & ses tentes, & eut la hardiesse avec si peu de monde de traverser cent lieues de pays ennemi, & d'aller mettre le siège devant Tunis, où Mehemed bey s'était réfugié avec ses troupes. Chaban dey resta cinq mois devant cette place, pendant lesquels il fit venir un secours de troupes par mer, tant d'Alger que de Tripoli, & obligea enfin Mehemed bey de fuir, & d'abandonner son royaume, sa femme & ses esclaves. Le dey d'Alger entra dans Tunis en conquérant, & ses troupes y commirent des désordres épouvantables. Il y établit Ben-Chouquer pour bey, & revint triomphant avec 200000 piastres de butin, un grand nombre d'esclaves chrétiens, & des meubles, & des bijoux montant à des sommes considérables.

Il y eut un autre exemple à Tripoli, de la supériorité des turcs à l'égard des maures. Le bey de Derne s'étant révolté & mis à la tête de 2000 maures, le dey de Tripoli

marcha avec 700 hommes de milice turque seulement, le battit & l'obligea de venir lui-même à Tripoli apporter la garrame double, & demander pardon & miséricorde à toutes les puissances: terrible effet de la subordination des maures à l'égard des turcs.

Cette faiblesse ne doit pas être trouvée étrange, si l'on considère qu'un sujet des turcs est obligé de souffrir les injures, les crachats, les soufflets & plusieurs mauvais traitements semblables, sans oser se venger & même sans se plaindre; que les plus riches marchands maures sont obligés de faire place partout au plus misérable soldat, & que la moindre désobéissance est sûrement punie personnellement ou par la bourse, les pères & les mères étant taxés pour leurs enfants que l'âge peut excuser. Ce qui fait que les pères & les mères leur prêchent dès la mamelle un respect infini pour les turcs, que les enfants croient insensiblement des dieux, ou au moins des hommes invincibles & nécessairement leurs seigneurs & leurs maîtres.

De l'Intérêt de la République d'Alger avec les Princes Chrétiens.

Toutes les raisons d'état & de politique concourent à engager la république d'Alger d'entretenir une guerre continuelle avec tous les princes chrétiens, même avec la France & l'Angleterre, avec lesquels royaumes elle est présentement en paix. Il n'y a qu'une seule raison, qu'on expliquera

dans la suite, qui oblige les algériens à ne pas la rompre. La guerre est très nécessaire aux algériens, parce que les prises sont les plus solides, & les plus considérables revenus du gouvernement, lorsqu'elles abondent, tant à cause de marchandises, des agrès des bâtiments, qu'à cause des esclaves.

Le profit que trouve chaque soldat embarqué, engage les autres à aller en corse; ainsi la milice des vaisseaux se fortifiant de plus en plus, les bâtiments corsaires se font craindre de même, & sont mieux en état de faire des prises. Une autre raison est que le gouvernement d'Alger, suivant ses constitutions fondamentales, bien loin de perdre par la guerre, profite au contraire beaucoup, par des endroits qui portent un grand préjudice aux autres états.

Une des principales lois de l'Etat étant que la république ne doit jamais perdre ses forces, lorsqu'un corsaire est perdu ou pris par les ennemis, les armateurs propriétaires de ce vaisseau sont obligés d'en racheter, ou d'en faire construire un de même force, dans le temps qui leur est prescrit par le dey, qui se règle suivant le bien & les facultés des propriétaires.

Lorsqu'un turc ou maure est fait esclave par quelque accident que ce soit, même en combattant pour l'Etat, il est censé mort à la république, lorsqu'il n'a ni enfant ni frère, ce qui est assez ordinaire pour les turcs, qui sont gens venus du Levant sans aucune suite; & alors le dey s'empare de tous les

biens meubles & immeubles, & les fait vendre au profit du gouvernement. Lorsque ses sujets reviennent d'esclavage au moyen de leur industrie ou de quelque manière que ce soit, il en est quitte en leur donnant une année de sa paye qu'ils avaient avant leur captivité, pour se munir des armes nécessaires. D'ailleurs le paye croissant toutes les années, & en certaines occasions, un soldat turc se trouve avoir la paye serrée (ferrée?) ou la haute paye en 10, 12, ou 15 ans; & au lieu & place de ceux qui sont esclaves. La république fait venir d'autres turcs de Levant, qui sont mis à la basse paye, ce qui ne va pas à la dixième partie de la haute; & les nouveaux se trouvant plus jeunes sont mieux en état de servir avec un peu de temps, soit par terre, soit par mer.

Le gouvernement profite même dans un bombardement, d'autant que toutes les maisons appartenant à des coulouglis ou à des maures, qui sont démolies, doivent être rebâties dans l'année par les propriétaires; & lorsque quelqu'un n'est pas en état de le faire, la république s'empare aussitôt de la place & des matériaux, & fait vendre le tout à son profit. Ces raisons étant bien attentivement considérées, on ne doutera pas que la guerre ne soit tout à fait l'intérêt des algériens. La milice étant fort mutine, séditieuse, très difficile à gouverner, & faisant tout sans réflexion, le mauvais succès & la perte de leurs camarades les émeut, quand même elle aurait engagé le gouvernement à entrer en

guerre. Ces émotions ne se passent jamais sans qu'il en coûte la tête au dey, y ayant toujours quelque faction qui profite des troubles pour se venger du dey, & pour en mettre un autre à sa place. Ainsi l'intérêt particulier du dey le porte toujours à entretenir la paix avec plusieurs princes chrétiens, quoi qu'il soit toujours le premier à menacer de guerre par politique seulement, & afin qu'on, ne lui impute ni crainte ni lâcheté.

Nous en avons deux exemples dans les dernières guerres avec la France. Le premier bombardement coûta la tête à Hassan dey, & le second causa la fuite de Mezomorto pacha, & d'Ibrahim dey.

Il n'en fut pas de même dans la guerre qu'ils eurent avec les anglais, car quoique ces derniers eussent pris sur les algériens vingt-six bâtiments corsaires, la milice s'en consola par 350 bâtiments marchands qu'elle prit sur les anglais, ce qui lui apporta un bénéfice considérable. Et jamais la régence d'Alger n'eut fait la paix avec l'Angleterre, sans la guerre qui lui survint avec la France, au commencement de laquelle les anglais achetèrent la paix par argent & par quantité de munitions de guerre, dont la république avait besoin dans cette conjoncture, considérant bien de quelle conséquence, la paix avec Alger est au commerce de la Grande-Bretagne.

CHAPITRE XXI & *dernier**Conclusion de l'Ouvrage.*

C E chapitre contiendra une récapitulation des statuts, lois, mœurs & usages des turcs qui gouvernent le royaume d'Alger, suivant ce qui a été rapporté dans les différents chapitres de cet ouvrage, & quelques réflexions sur les idées désavantageuses qu'on a généralement de ces peuples, dont la plupart ne doivent être attribuées qu'aux préjugés où l'on est à leur égard, & à l'ignorance de ce qui s'y passe. Les peuples de la Barbarie, que l'on croit naturellement cruels & inhumains, sont véritablement fort grossiers & ignorants. La plupart n'ont pour guides que les coutumes de leurs ancêtres & la superstition; & ils nous paraissent d'autant plus sauvages, & plongés dans les ténèbres de l'ignorance, que nos sommes instruits, ou que du moins nous avons lieu de nous instruire sur toutes sortes de sujets. Si l'on fait réflexion aussi, que les turcs qui gouvernent ce royaume, sont la plupart des gens grossiers, mal élevés, de la lie du peuple & des proscrits, on avouera avec franchise, qu'il y a du bon, comme il y a du mauvais dans leur administration & dans leur conduite; ce qui est inévitable dans tous les gouvernements, quelques soins que prennent les souverains ou les chefs des républiques pour gouverner les États suivant les principes de la religion, de la sagesse, & de la prudence.

Les algériens ne connaissent point ce que nous appelons politesse & politique; & ils n'en ont que ce que la nature leur en a donné, sans étude ni réflexions. Ils les nomment fourberie des chrétiens. Ne devons nous pas avouer qu'ils n'ont point tout à fait tort ? Ces deux belles & éminentes qualités, dans lesquelles nous faisons consister l'homme, & dont la plupart font toutes leurs études, ne font-elles pas disparaître ou changer à tout moment, & ne composent-elles pas l'art de tromper de propos délibéré & avec perfidie ? Je me souviens, à ce sujet, qu'un consul étant arrivé à Alger, venant de la brillante cour de son prince; & encore tout rempli de la politesse qui y règne, alla un premier jour de l'an voir Baba Ali dey, lui fit des compliments plus qu'à l'ordinaire, & lui dit, qu'il souhaitait un long règne, une santé parfaite, beaucoup de prospérité, & qu'il surmontât ses envieux & ses ennemis. Ali dey l'interrompit & lui dit: consul, c'est assez mentir, retranche tes compliments; je n'en veux point. Quand tu m'as fait le salut ordinaire, cela suffit, venons aux affaires, & avoue que tu ne penses pas ce que tu me dis de si flatteur. Car je sais bien que les chrétiens souhaitent tous notre ruine, comme nous souhaitons la leur, chacun désirant défendre sa religion, d'augmenter ses forces & ses richesses; ainsi ne flatte des musulmans que ceux qui aiment la flatterie & le mensonge, & même ceux qui t'y contraindront en mettant leurs bonnes grâces à ce prix.

Tu es sauvage⁽¹⁾ dans ce pays, & tu dois être bien aise que je te donne cet avis pour toujours. Le consul profita de cet avis, mais il donna dans un autre excès il ne parla plus à Ali dey qu'avec hauteur, avec mépris & avec menaces, & cette conduite lui attira des désagréments, qu'il aurait pu éviter par la modération, & en suivant le conseil & l'exemple de ses confrères.

Cette politesse & cette politique à part, examinons les vices qu'on impute aux algériens, & les défauts qu'on attribue à leur gouvernement, pour voir s'il n'y a point de communs avec ceux des nations les plus polies, & qui se croient les mieux policées.

I. L'on objecte que les turcs qui gouvernent le royaume d'Alger sont des bandits, qui l'ont enlevé aux naturels du pays, par la trahison, par la force & par le crime; qu'ils y maintiennent leur pouvoir par la tyrannie; & qu'un État gouverné par de telles gens, ne peut-être que très défectueux.

II. Il est vrai que la force & la violence ont fait l'origine de ce gouvernement, & que les turcs ont employé ce moyen pour le conserver pendant plusieurs siècles : mais combien d'empires, de royaumes & de républiques se sont élevés de la même manière depuis le commencement du monde. Ce serait un grand ouvrage que de faire l'énumération des États établis ou conquis par la force, par le crime

1 Sauvage, suivant leur manière de parler signifie nouveau, & peu instruit dans les affaires dont il s'agit dans le discours.

& l'usurpation. Pour peu qu'on lise l'histoire on en sera bien convaincu, & à présent même il y a des souverains que les uns regardent comme légitimes, & d'autres comme de vrais usurpateurs des États qu'ils possèdent.

III. on dit que les arabes & les maures de Barbarie sont des brigands, des voleurs & des misérables, qui détoussent les voyageurs chrétiens, les tuent ou les font esclaves, & qu'ils pillent les navires qui font naufrage sur leurs côtes, même ceux des turcs, lorsque les premiers sont les plus forts.

J'en tombe d'accord, quand aux voyageurs détoussés, tués ou faits esclaves. Les arabes & les maures ayant été subjugués alternativement par les chrétiens & par les turcs, sous la domination desquels ils sont resté, tous leurs biens leur ayant été enlevés, se voyant traités durement, & tenus dans l'abjection & la misère, ils se croient en droit d'user des représailles lorsqu'ils en ont l'occasion & la force ; mais c'est là plutôt un vice de ces peuples, causé par la pauvreté & le désespoir, qu'un défaut du gouvernement des puissances. Doit-on s'en étonner, puisque dans les États les mieux policés, il n'y manque pas de voleurs & d'assassins, qui affrontent les supplices les plus affreux ? Les Pyrénées n'ont-elles pas leurs Miquelets, les Alpes leurs Montagnards ? La Sardaigne & la Corse ne sont-elles pas remplies de bandits & d'assassins en titre d'office, protégés par des princes & des seigneurs

des terres & des forêts ? Cela étant, il faut avouer que les chrétiens ressemblent assez aux barbares.

Pour ce qui regarde le pillage des bâtiments échoués ou naufragés sur les côtes, ils suivent l'ancien usage de tous les peuples, de s'approprier tout ce que la tempête jetait sur leurs côtes. Mais le gouvernement n'y a point de part, & lorsqu'il est au pouvoir des puissances, elles donnent aux étrangers avec lesquels elles sont en paix, la même assistance qu'à leurs sujets pour recouvrer les personnes & les effets. Cet usage subsiste encore aujourd'hui en des pays chrétiens. Dans le mois de septembre 1716, un navire français coula bas, par une voie d'eau, dans le port de Syracuse en Sicile, mais dans un endroit peu profond & d'où l'on pouvait tirer aisément le bâtiment. Les siciliens s'emparèrent aussitôt de 159 turcs passagers, de 26 femmes & enfants, & des effets du chargement qui appartenait à ces turcs, & s'approprièrent tout cela par une coutume qui a force de loi. Voici la traduction d'une lettre écrite par ces turcs à Baba Ali dey, datée du 27 de janvier 1717.

« Gloire soit à Dieu seul tout puissant & miséricordieux, qui nous accordera sa clémence & sa miséricorde. Sa gloire soit exaltée à perpétuité. Notre roi & maître, nos seigneurs de son conseil, & tout nos frères vrais croyants d'Alger. Nous vous faisons savoir qu'étant partis du port d'Alger l'année dernière, sur un vaisseau français commandé par le capitaine Guillaume Aguitton, nous arrivâmes en

bonne santé à Tunis, où plusieurs hommes, femmes & enfants s'embarquèrent de passage pour aller dans le Levant. Après quoi nous partîmes & arrivâmes devant Malte, où l'on remit des lettres au consul de France. De là nous fîmes voile pour continuer notre route, & nous étant trouvés vers le golfe de Kibs avec un fort mauvais temps, un bout de planche s'ouvrit. Il entra par cette ouverture une si grande quantité d'eau, qu'à peine 159 turcs que nous étions, & 35 hommes d'équipage travaillant sans relâche à pomper, pouvions nous tenir le vaisseau sur l'eau. Alors nous demandâmes que le bâtiment relâchât à Tripoli, qui était sous le vent ; mais le capitaine nous fit connaître que Tripoli , Malte & la Sicile étaient la même chose pour lui. Ainsi nous restâmes quatre jours en pompant sans pouvoir prendre port, & nous arrivâmes enfin sur le tard à celui de Syracuse. Le temps se trouvant alors un peu beau, nous convîmes avec le capitaine de nous reposer tous après tant de fatigues, & que le lendemain nous nous débarquerions avec les femmes, enfants & les effets ; qu'on raccommoderait le vaisseau, & qu'ensuite nous nous rembarquerions pour continuer notre route. Mais pendant notre sommeil, le vaisseau coula bas dans un endroit qui heureusement, n'était guère profond, & rien ne nous empêcha de nous débarquer tous avec nos effets. Nous campâmes sous des tentes, que le capitaine

fit dresser sur le rivage, avec des voiles du vaisseau, & le pavillon blanc y fut arboré. A peine y étions nous, qu'il vint un nombre de gens à cheval qui nous entourèrent, pillèrent tous nos effets, & nous menèrent à Syracuse, & puis hors de la ville où nous fîmes quarantaine, & demeurâmes quatre lunes, sans apprendre aucune nouvelle de notre fort. On nous sépara ensuite en deux bandes, & nous fûmes conduits dans des forteresses, où nous restâmes deux lunes. On nous a fait aller à présent dans une maison où l'on a écrit nos noms, notre qualité & notre pays. Ceux qui ont du bien resterons dans cette maison, & les autres sont destinés au service des galères. Ainsi nous voilà esclaves au nombre de 159 hommes & de 26 femmes ou enfants. Les hommes peuvent supporter plus constamment l'esclavage, mais les femmes & les enfants ont plus besoin de vos soins, pour en être promptement délivrés. Vous êtes responsable, autrement, des péchés qu'ils peuvent commettre, parce que vous êtes notre roi, notre seigneur & notre père en ce monde. De sorte que si vous négligez de nous faire rendre justice, comme Dieu le commande, nous vous accuserons devant lui, & sa sainte maison de la Mecque, pour laquelle nous avons destiné 2000 piastres. Le souverain maître, qui est juge de tous les hommes, vous demandera compte de tout. Ecrit à Syracuse en Sicile vers la fin de la lune de

Maherem, l'an de l'Hégire 1129. « *Signés Ibrahim Chérif ben Hassan, Mehemed ben Hagi Mustapha, Ali ben Ramadan, &c.* »

Dans des pays où des lois douces & charitables détruisent l'usage de s'approprier, ce qui vient par la tempête sur les côtes, il n'y manque pas de gens qui au mépris de ces lois, pillent les bâtiments échoués & naufragés, qui appartiennent aux étrangers, & même ceux de leurs compatriotes. Voici un fait tout récent. En 1723 le 25 décembre, le brigantin l'Hirondelle, capitaine Christian Spittinick de Dunkerque, venant à Amsterdam, fit naufrage à l'île d'Urck dans le Zuiderzee. Ce malheur lui arriva par la faute de son pilote Lamaneur, qui avoua devant les magistrats du village d'Urck, n'avoir jamais conduit des bâtiments du Texel à Amsterdam. Les habitants de ce lieu lui donnèrent tous les secours nécessaires, mais deux jours après, il vint à bord un nombre considérable de bateaux de Colornh, dont les gens se disaient Dunkerquois ; & qui sous prétexte d'un prompt secours, le pillèrent impunément & emportèrent avec eux avec précipitation plusieurs effets du chargement. Combien y a-t-il de pilotes lamineurs, qui font échouer des bâtiments par malice, pour faire allouer un droit de sauvage, ou pour les faire piller par leurs camarades? Combien d'autres voyant des bâtiments sur la côte battus par la tempête, leur refusèrent tout secours, afin qu'ils fassent naufrage, pour les piller ensuite. Et si ces bâtiments échappent des mains des

ravisseurs, que de formalités à essayer & de droits onéreux à payer ; dans certains endroits, pour leur conservation. C'est une chose que personne n'ignore ; & l'on voit par là que l'attention des souverains à faire de bonnes lois & à en maintenir l'exécution, ne peut pas toujours contenir les méchants dans leur devoir.

IV. On se récrie extraordinairement sur ce que les algériens font mourir leur rois par voie d'assassinat. C'est un fait incontestable. Ils sont mis quelquefois à mort, parce qu'ils violent les lois & les statuts de l'État, qu'ils ont juré à leur avènement au deylik de faire observer, & d'observer eux-mêmes, sous les mêmes peines que les sujets. D'autres fois pour avoir mal régi & administré les affaires du gouvernement, ou dissipé les fonds publics, & souvent par des cabales de gens mal intentionnés qui les assassinent en trahison. D'autres, enfin, sont quelquefois assez heureux pour prévenir par leur fuite cette rude catastrophe.

Nous ne manquons pas de tristes exemples parmi nous. On a malheureusement vu de bons rois mourir par une main criminelle & assassine, au milieu de leur cour, & entourés de gardes. Des rois chéris, respectés, & qui faisaient la joie de leurs peuples, n'ont pu se garantir de fer meurtrier d'un scélérat ou d'un fanatique. Ne trouvons donc pas étrange, que parmi la fière milice d'Alger, dont les sujets sont égaux à leur chef, il s'en trouve d'ambitieux ou de vindicatifs, qui sous prétexte du bien

public ou par malice, en portent d'autres qui agissent souvent de bonne foi, à assassiner & à massacrer les deys.

On a vu d'autres rois en Europe qui ont fuit leurs États, ou que leurs sujets ont dégradé de la souveraineté par des résolutions authentiques, & leur ont fait perdre la tête sur un échafaud. Les yeux des peuples se sont repus du sang de leurs souverains, dont ils avaient auparavant suivi & respecté les ordres. Il est vrai que ces spectacles tragiques se sont faits avec beaucoup de formalité, d'éclat, de pompe & d'appareil, & il n'y a que la bruyante cérémonie qui distingue, en cela, des peuples chrétiens, d'avec ceux de la Barbarie.

Personne ne doit ignorer aussi de quels noirs attentats est capable une populace effrénée lorsqu'elle peut avoir le dessus. Les histoires anciennes & modernes de tous les pays ne nous ne fournissent que trop de preuves. On en a vu à la Haye un exemple qui frappe encore les esprits. C'est l'horrible massacre de messieurs Jean de Wit conseiller pensionnaire, & Corneille de Wit, bourgmestre de Dort, commissaire plénipotentiaire de l'armée navale de 1672, arrivé dans le mois de juillet de la même année. N'est-ce pas une chose terrible d'apprendre que les souverains furent forcés pour calmer la fureur des séditieux, de dégrader de ses emplois le bourgmestre, de le faire mettre en prison sur l'accusation d'un imposteur & d'un scélérat, de lui faire donner une horrible torture, de le condamner à un bannissement, à des amendes & des dépens,

& de renvoyer absous les traîtres accusateurs ? Peut-on penser sans horreur qu'une sentence si terrible envers un membre respectable du sénat, ne fut pas capable de calmer la fureur qui agitait le peuple ? A quels excès de barbarie & de cruauté ce peuple chrétien ne s'abandonna-t-il pas ? Le pensionnaire de Wit fut à la prison pour faire sortir son frère, dont il se rendit caution ; mais il ne prévoyait point qu'ils allaient servir de victimes. Les compagnies des bourgeois prirent les armes, & se postèrent d'une façon, que personne ne pût donner du secours aux prisonniers. La prison est investie, on pose des corps de garde même sur le toit, les portes sont enfoncées, les victimes sont traînées par des assassins au milieu des rangs des bourgeois armés. Ces deux hommes infortunés, qui auparavant étaient regardés comme grands hommes, dont l'un était l'oracle d'un respectable sénat, & l'autre avait le commandement absolu d'une armée, d'où dépendait l'honneur & le salut de la république : ces deux hommes, dis-je, sont flétris, percés de coups assassins, & massacrés en même temps. Voici de qu'elle manière un historien⁽¹⁾ raconte le traitement qu'on fit à leurs cadavres.

« On dépouilla les deux corps & on mit leurs habits en mille morceaux, que l'on distribua

1 Voyez *l'histoire de Guillaume III* par Samson, imprimé à la Haye, avec privilège, tome II page 410.

Voyez aussi les « *délices de la Hollande* », à la Haye chez les frères Van Dole 1710 II. Chap. 2.

ensuite par curiosité à la Haye & dans les villages voisins. On les perça de coups, & après mille outrages dont une populace furieuse & brutale est capable, on les traîna tous nus dans les boues jusqu'au milieu où l'on exécute les scélérats, & on les pendit par les pieds à un gibet fait en forme d'estrapade. Là on enchérit encore les ignominies qu'on leur avait fait souffrir dans la rue, & on les déchira en pièces sans que personne osât s'opposer à cette barbarie. On coupa au corps mort de Jean Wit les deux premiers doigts de la main droite, dont on disait qu'il avait signé l'édit perpétuel. On coupa ensuite à l'un & l'autre le nez, les oreilles, les doigts des pieds & des mains, & les autres extrémités du corps qui furent vendus publiquement dans les rues, quinze & vingt sols le doigt, vingt cinq & trente sols l'oreille. On leur ouvrit aussi la poitrine, & on en tira les entrailles qui furent jetées aux chiens, mais quelqu'un détourna les deux cœurs, sans qu'on pût remarquer celui qui s'en était saisi, ni l'usage qu'il en voulait faire. Ils furent mis dans un pot d'huile de térébenthine, & on les a vus quelques temps après chez un particulier à la Haye. Pour finir le récit d'une si triste tragédie, je me contenterai de dire, que la rage de quelques-uns de ces furieux alla si loin, qu'elle porta jusqu'à leur déchirer la chair avec les dents & à en faire griller des morceaux, *sans se soucier d'en crever*, disaient-ils, *pourvu*

qu'ils pussent se venter d'en avoir mangé, &c. »

Un peuple chrétien, éclairé par les lumières de l'évangile, & que ses connaissances élèvent si fort au-dessus des peuples ignorants de la Barbarie, peut-il mettre quelque différence entre cette scène, & celle qui se passa à Tunis en 1695, laquelle nous allons rapporter ici.

Chaban dey d'Alger étant en guerre avec Mehemed Bey de Tunis bâtit les tunisiens, & leur prit leur ville capitale, après quatre mois de siège. Mehemed, pour éviter la mort, se retira dans une solitude dans les montagnes de Zoara. Les algériens favorisèrent l'élection de Benchouquer, qui fut établi bey, & Tatar fut élevé à la dignité de dey de Tunis avec l'autorité, qui dans son origine était attaché au deylick, & que les beys avaient usurpée, & qu'ils ont reprise après. Tatar régna environ six mois avec beaucoup de tyrannie ; & pour s'affermir sur le trône, il fit mourir tous ses puissants ennemis personnels, & remplit son trésor de la confiscation de leurs biens. Les mêmes qui avaient trahi Mehemed bey le regrettèrent. Ils se mirent à la tête de cinq ou six cents hommes, & allèrent le chercher dans les montagnes les plus affreuses, qui semblaient l'avoir dérobé pour toujours à la société des hommes. Ils le trouvèrent enfin, l'arrachèrent de force à la solitude, & le firent marcher à leur tête au lieu où son trésor était caché. Il l'ouvrit, le distribua généreusement aux troupes, qui grossirent dans la route. Il arriva devant Tunis, défit Benchouquer bey, & les habitants de la ville irrités contre

Tatar dey ouvrirent les portes. Tatar dey se retira au château & ne se rendit qu'après cinq mois de résistance par une capitulation que Mehemed bey lui accorda fort généreusement ; mais dès qu'il parut en public, quelques précautions que prit Mehemed bey pour la sûreté de sa personne, il fut massacré par la populace, traîné dans les rues, déchiré en morceaux, & par un excès d'inhumanité qu'on aurait crû n'appartenir qu'aux barbares, si cela n'était déjà arrivé à des chrétiens, sa chair fut mangée par ses semblables, ses concitoyens & ses sujets.

Les algériens, lors de la dernière guerre avec la France, firent mourir le consul, mais le dey & les officiers du divan n'y eurent aucune part. ce fut la populace, irritée du désordre que faisaient les bombes, qui commisit cet attentat, comme on peut le voir par la harangue qui Hagi-Jafer aga effendi, que le divan envoya en ambassade au roi, dey qu'on fut convenu des articles de la paix, qu'ils avaient demandée avec instance, pour demander pardon à sa majesté, de la part du dey & du Divan de cette exécration violence.

Très haut, très excellent, très puissant, très magnanime & très invincible Louis XIV empereur des français, Dieu perpétue ton règne & ta postérité.

« Je viens au pied de ton sublime trône impérial pour t'exprimer la joie de notre république &

voir conclu la paix avec tes lieutenants & le désir ardent qu'ils ont, qu'il plaise à ta haute majesté, d'y mettre le sceau de ton dernier contentement.

« La force de tes armes très puissantes & l'éclat de ton sabre toujours victorieux leur a fait connaître, qu'elle a été la faute de Baba Hassan dey d'avoir déclaré la guerre à tes sujets. Je suis député pour t'en venir demander pardon, & te protester que nous n'aurons à l'avenir d'autre intention de mériter par notre conduite l'amitié du plus grand empereur qui soit & qui ait jamais été dans la loi de Jésus, & le seul que nous redoutions.

« Nous pourrions appréhender que l'excès détestable commis en la personne de ton consul, ne fût un obstacle à la paix, si ton esprit, dont les lumières semblables à celles du soleil, pénétrant toutes choses, ne connaissait parfaitement de quoi est capable une populace émue & en fureur, qui au milieu de ses concitoyens écrasés par tes bombes, où se trouvent des pères, des frères & des enfants, se voit enlever ses esclaves, le plus beau de ses biens, & à qui, pour comble de malheur, on refuse en échange des chrétiens, la liberté de ses compatriotes qu'elle avait espérée.

« Quelque motif que puisse avoir cette violence, je viens te prier de détourner pour jamais tes yeux sacrés de dessus une action, que tous les gens de bien parmi nous ont détestée, & principalement les puissances, auxquelles il ne serait pas raisonnable

de l'imputer. Nous espérons, ô grand empereur, aussi puissant que Gemschid, aussi riche que Karoun, aussi magnifique que Salomon, & aussi généreux qu'Akemptas, cette grâce de tes bontés.

« Et même, dans la haute opinion que nous avons de ta générosité incomparable, nous n'avons garde de douter, que tu ne rendes libres tous ceux de nos frères qui se trouveront arrêtés dans tes fers, comme nous remettons en pleine liberté tous ceux de tes sujets qui sont entre nos mains, & même tous ceux qui ont été honorés de l'ombre de ton nom, afin que cette paix soit égale & universelle.

« En cela que demandons nous ? Sinon d'ouvrir un plus grand nombre de bouches pour célébrer tes louanges, afin que dans le temps que les tiens rendus à leur patrie, te béniront prosternés à tes pieds, les nôtres se répandant dans les vastes pays de l'Afrique, aillent y publier ta magnificence, & graver dans le cœur de leurs enfants une profonde vénération pour tes vertus incomparables.

« Ce sera là le fondement d'une éternelle paix, que nous conserverons de notre part, par une observation exacte & religieuse de toutes les conditions sur lesquelles elle a été établie ; ne doutant point que par l'obéissance parfaite que tu fais rendre, tes sujets ne prennent le même soin de la conserver. Veuille le Créateur tout puissant & miséricordieux y donner sa bénédiction, & maintenir

une union perpétuelle entre le très-haut, très excellent, très puissant, très magnanime & invincible empereur des français & les très illustres, & magnifiques pacha dey, Divan & victorieuses milices de la république des algériens. »

Il est vrai que les massacres des deys, beys ou chefs des républiques de Barbarie sont infiniment plus fréquents qu'en Europe ; mais il faut convenir qu'il y a des états, où s'il dépendait du peuple ou des conspirateurs de déposer ou de faire mourir leurs supérieurs, ils en changeaient souvent, & s'empareraient de l'autorité du gouvernement. On ne doit leur modération qu'à une supériorité & à un ordre qu'on ne peut avoir à Alger, par la malheureuse constitution sur laquelle y est fondée la régence des turcs.

V. On regarde avec horreur les maximes que pratiquent les deys d'Alger, qui pour se maintenir dans leur souveraineté, font sans formalité étrangler ou périr autrement toutes les personnes qu'il savent être contraires à leurs intérêts, ou qui ont l'esprit de fraction & de cabale. Quelquefois sur de simples soupçons, il arrive que les deys se souillent du sang de leurs sujets, en leur coupant la tête eux-mêmes, ou en les faisant massacrer en leur présence.

On a raison de détester de pareilles actions, qui ont ordinairement lieu après la mort tragique d'un dey, dont le successeur emploie des moyens violents pour prévenir un pareil sort. Il est bon de remarquer là-dessus, que tous les turcs du royaume

d'Alger étant habiles à parvenir au deylick, il y en a toujours qui plus inquiets, plus avarés & plus ambitieux que les autres, ne cessent point de machiner contre la vie du dey qui règne & se font des partis pour le faire mourir & pour se faire pour se faire proclamer. Chaque parti croit être le seul. Quelquefois aussi un parti croit être le seul. Quelquefois aussi un parti ayant connaissance qu'il y en a un autre animé du même dessein, hâte l'assassinat du dey, pour proclamer son chef à main armée, & toujours sous prétexte du bien public. Si ce parti a le dessus, son chef proclamé dey se défait d'abord de tous les autres chefs de cabale & de ses adhérents. Du moins il n'oublie rien pour les détruire, ou pour les obliger à prendre la fuite. Si aucun chef de cabale n'est élu, & qu'on proclame un dey parent du défunt ou de son parti, comme il arriva en 1710 en l'élection faite de Baba Ali dey, & en la dernière d'Abdi aga dey aujourd'hui régnant, celui-ci donne la chasse à tous ceux qui sont complices de la mort de son prédécesseur, & tâche de les exterminer entièrement ; persuadé que les mal-intentionnés continueront leurs trames, & qu'il ne pourra éviter le même sort. Il ne sont connus que des chefs de ces cabales, & donnent seulement leurs conseils pour leur faire prendre de justes mesures, afin de parvenir à leur fin. Ceux-là sont les plus dangereux & les plus difficiles à convaincre ; mais pour ne rien risquer, le dey s'en défait aussi sur des soupçons, parce qu'il est arrivé,

que de telles gens avaient causé ensuite la mort de celui qui les avait épargnés. Lorsque les conjurés sont turcs le dey les fait arrêter par les chaoux, qui les conduisent chez l'aga des janissaires qui les fait étrangler, sans que personne s'en aperçoive. Mais comme il y a toujours des maures, des juifs & même des juives dont les turcs se servent pour porter des lettres, ou porter la parole, le dey envoie brûler les juifs, & fait pendre ou noyer les autres, sans aucun ménagement. Il les fait pendre ou noyer les autres, sans aucun ménagement. Ils les fait quelquefois tuer devant lui, ou même il leur donnera le premier coup, & ceux qui sont auprès de lui achèvent de les faire mourir, estimant que c'est la même chose de donner un arrêt de mort contre quelqu'un ou de le tuer.

Il arrive aussi quelquefois que le dey étant sur son siège, est averti qu'un officier du divan qui est dans le palais conspire contre sa vie. Alors il le fait appeler & fermer en même temps la porte, & lui reprochant sa perfidie le tue ou le fait tuer promptement de peur que s'il laissait aller le conspirateur, il ne fut lui-même bientôt sa victime.

On peut seulement inférer de tout cela, que c'est un grand malheur d'être dey, comme l'avouent tous les jours ceux qui sont élus & proclamés malgré eux, ainsi que l'ont été baba Ali prédécesseur de Mehemed ben Afcem & Abdi aga dey aujourd'hui régnant, qui a succédé au dernier. Ceux qui sont dans ce cas, n'étant pas les maîtres de refuser le deylick, ni de quitter, lorsqu'ils l'ont

accepté de gré ou de force, ils se trouvent dans la cruelle nécessité, pour sauver leurs jours, de hâter la mort des gens suspects, & de ne rien négliger, même dans l'incertitude & dans le doute de la vérité. D'ailleurs comme les esprits turbulents qui forment des cabales contre un dey, sont de ces turcs qui n'ont aucun bien à Alger, on ne peut les châtier que personnellement ; ceux qui ont des maisons, des terres, ou qui sont intéressés aux armements, se gardant bien de participer à des révoltes & à des conspirations.

Enfin, puisque la milice ne passe rien à son chef, que si la paye manque d'un jour, s'il est convaincu d'avoir pris la femme d'autrui, d'avoir été la cause directe ou indirecte d'une disette de vivres ou d'un mauvais succès des affaires de l'État, il est condamné à perdre la vie, que ses sujets lui ôtent sans formalités & sans recevoir aucun moyen de justification ; il ne fait que jouir à son tour du même droit, & c'est une espèce d'accord entre eux autorisé par un long usage, qui a force de loi & de traité.

VI. On impute aux algériens d'être des pirates insatiables, & de faire les chrétiens esclaves pour les tourmenter, même ceux des pays où par une loi douce & humaine, il est défendu d'en avoir.

On ne peut que convenir que c'est un métier fort odieux, que celui d'écumeur de mer. Mais que font-ils de plus, que les sujets des princes chrétiens lorsqu'ils sont en guerre ? L'ordre de Malte par un

motif de religion ne leur fait-il pas une guerre continuelle ? Et les chevaliers, en faisant leurs vœux, ne jurent-ils pas de ne faire jamais la paix avec les mahométans ? N'a-t-on pas vu autrefois de fréquentes croisades des chrétiens de tout pays, pour conquérir l'Asie & l'Afrique, & exterminer le mahométisme ? Par quel droit les européens, & par quelle voie ont-ils enlevé les vaste pays des Indes Orientales & Occidentales à des peuples, dont ils n'avaient jamais été offensés, ni même connus ? Il les ont massacrés & exterminés avec toute sorte d'inhumanité, comme il paraît, à la honte des chrétiens par les relations de la conquête du Pérou par les espagnols, écrites par les auteurs de la même nation ? N'est-ce pas piraterie ? Avouons donc que la loi du plus fort est reconnue la dominante parmi tous les hommes.

Quant aux esclaves, les algériens suivent un usage immémorial, de même que les autres peuples de Barbarie, de faire captifs leurs ennemis, & le commerce des esclaves est devenu leur principale richesse. Les nations auxquelles il n'est pas permis d'avoir des esclaves, lorsqu'elles prennent des mahométans, les vendent à d'autres nations : ce qui revient au même. D'ailleurs, ce n'est point par humanité que ces chrétiens n'en tiennent pas, puisqu'ils en ont dans leurs colonies d'Orient & d'Occident & en font le trafic ; mais uniquement, parce que les souverains ne veulent pas le permettre, autrement on en serait très bon algérien sur cet article.

On ne maltraite point cruellement les esclaves à Alger, comme bien de gens le croient, & se persuadent même qu'on les tourmente pour les obliger à se faire mahométans. On se trompe fort. Les esclaves ne sont maltraités ni châtiés, que lorsqu'ils manquent grièvement à leur devoir. On ne les fait point travailler au-dessus de leurs forces, & on les ménage de peur de les rendre malades & de les perdre. Il y en a qui se trouvent si bien, qu'ils ne veulent point se racheter, quoiqu'ils en aient les moyens. D'autres n'ont d'autre peine, que celle d'être privés de liberté. Il y en a même de qui les maîtres, en attendant leur rachat, souffrent au moins autant de leurs imperfections qu'on est obligé de souffrir des domestiques en quelque villes de Hollande ; & quelquefois les maîtres sont obligés d'en faire des trocs, croyant en recouvrer de plus dociles & moins scélérats, & se trompent ainsi les uns les autres. Il est vrai que la sobriété & la vie laborieuse & pénible des algériens, dénués de commodités & des plaisirs que se procurent les chrétiens dans leur pays, n'est pas de leur goût & leur fait paraître leur esclavage bien dur.

Lorsqu'on châtie sévèrement les esclaves, c'est qu'ils l'ont mérité par quelque crime, comme l'assassinat, vol considérable, révolte & autres semblables cas ; & l'on fait passer ces châtimens pour cruautés.

Il arrive quelquefois que les maîtres ont des parents esclaves dans le pays des leurs ; & pour obliger les chrétiens à solliciter fortement un échange,

ils les traitent avec dureté. Mais cela ne prouve rien contre l'usage général & accoutumé. Ce n'est pourtant rien, en comparaison du mauvais traitement que les espagnols faisaient aux algériens, lorsque Oran appartenait aux premiers. J'ai été prisonnier de guerre des espagnols en 1706, & j'y ai été traité avec tant d'inhumanité & de rigueur, que je préférerais dix ans d'esclavage à Alger à un an de prison en Espagne.

Il arrive quelquefois que les personnes riches donnent gratuitement la liberté à des esclaves qui les ont servis avec attachement pendant un nombre d'années, les comblent de biens & entretiennent correspondance d'amitié avec eux, lorsqu'ils sont en chrétienté. Cela est plus rare à Alger qu'à Tunis ; mais voici un fait qui prouve que les esclaves ne se trouvent point toujours si mal avec les barbares. Ramadan dey de Tunis s'étant réfugié en 1695 pendant les troubles de ce royaume, auprès du grand duc de Toscane, avait à sa suite, 25 esclaves italiens, la plupart toscans de nation. Lorsque Ramadan fut rappelé pour être fait bey en 1696, ces esclaves eurent beau être sollicités de rester dans leur patrie, par leurs parents, leurs amis & par les ecclésiastiques, ils ne voulurent point quitter leur maître, & retournèrent avec lui à Tunis, en représentant, qu'ils avaient libre exercice de leur religion, tous les secours spirituels qui leur étaient nécessaires ; qu'ils avaient toutes leurs commodités temporelles en vivant en gens de bien ; au lieu qu'ils se verraient misérables en Italie s'ils y restaient.

VII. Pour ce qui regarde la religion, les mahométans se servent tout au plus de la voie de la persuasion pour faire des prosélytes, encore cela est-il très rare. Il n'y a que ceux qui sont faits esclaves dans l'enfance, que les maîtres élèvent à leur manière dans leur religion, & qu'ils adoptent. On peut dire qu'il y a dans ce pays une parfaite tolérance. Ils la fondent sur des passages réitérés de l'Alcoran, qui portent, que *Tout homme soit chrétien, soit juif qui adore Dieu, & ne pratique que ce qui est bon, s'attire sans doute le bénédiction de Dieu.* Tous les efforts qu'ont fait les chrétiens pour extirper les mahométans, ne les ont point éloignés de la pratique de la tolérance. Ils disent être persuadés, qu'un chrétien que la force oblige d'embrasser la loi de l'Alcoran, n'est jamais bon musulman, & qu'il ne paraît l'être que jusqu'à ce qu'il trouve l'occasion de s'échapper. Plusieurs même croient, qu'on fait mal d'abandonner la religion dans laquelle on est né & élevé, dans l'opinion où ils sont qu'un homme de bien peut se sauver dans toutes les religions, avec cette différence que les musulmans seront les plus favorisés de Dieu.

VIII. Enfin on se plaint que les algériens violent les traités de paix, & déclarent la guerre aux chrétiens, sans autre raison qui les y autorise que leur intérêt ou leurs caprices ; que leurs hostilités commencent dès le moment qu'ils l'ont résolue dans le Divan, en arrêtant & confisquant les bâtimens qui sont dans leur port appartenant à la nation

avec laquelle ils viennent de rompre la paix, après avoir seulement signifié cette rupture au consul ; qu'ils ont le temps de faire des prises par surprise avant que leurs nouveaux ennemis soient avertis de ce qui se passe ; & que même en pleine paix, ils pillent les bâtimens amis, en obligeant les maîtres de leur donner ce qui leur manque, comme vivres, cordages, & autres choses semblables.

Tout cela est remarquable, parce que les algériens le font impoliment & brusquement. Les chrétiens sont quelquefois dans le même cas à l'égard de leurs amis où alliés, mais ils font les choses d'une manière moins rude. Ils font une demande qu'on ne veut pas leur accorder, & sur le prétexte qu'on appelle *déni de justice*, ils font irruption sur les terres des refusants, & enlèvent une ville, une province, un territoire, & des bagatelles semblables, & déclarent par des manifestes que leurs prétentions étant justes, leurs conquêtes le sont aussi. Des généraux d'armée se hâtent de donner bataille à l'ennemi, lorsqu'ils sont sûrs de recevoir incessamment ordre de publier la paix qui est déjà arrêtée & conclue, & font périr des milliers d'hommes. D'autres commandent leurs troupes à la solde d'un ou plusieurs princes alliés, dans le temps qu'ils sont d'intelligence avec les ennemis de ceux avec lesquels ils paraissent unis par un traité d'alliance & de confédération. Les uns appellent cela politique, & d'autres trahison & perfidie.

Pour ce qui me regarde, le pillage fait par les

algériens sur les bâtimens de leurs amis, tels que je les ai expliqués, il est clair comme le jour que ce pillage n'est rien en comparaison de celui que les corsaires chrétiens ont fait sur leurs amis, surtout pendant la dernière guerre. Ils ont arrêté un grand nombre de bâtimens amis, sous prétexte qu'ils étaient chargés pour compte des ennemis ou de marchandises du cru ou fabrique de leur pays ; & après les avoir subtilement pillés & les avoir conduits dans un port, les capitaines pris qui en ont obtenu la main levée, n'ont pas laissé que d'être énormément lésés par la perte de temps, des occasions, par le dépérissement des marchandises & les frais qu'ils ont été contraints de faire pour obtenir justice. Ces corsaires ont pris des navires pendant les suspensions d'armes, qui n'ont jamais été restitués. Les armateurs suédois ont pris les navires amis & ennemis indifféremment, & les corsaires de Zélande ont aussi arrêté, confisqué & vendu des bâtimens hollandais, leurs confédérés, qui venaient avec un chargement de France, & qui naviguaient avec un passeport français, & les expéditions de leurs amirautés. Quelques-uns nomment cela *guerre*, & d'autres *brigandage*.

Les algériens se plaignent avec raison, que lorsqu'ils se rencontrent avec des corsaires chrétiens plus forts qu'eux, ces corsaires quoique amis leurs donnent la bordée d'artillerie, & leur font du dommage pour les obliger à quitter leurs croisières. Mais cela n'est que bagatelle, parce que ce n'est qu'à

des turcs qu'on fait du tort. On veut même que l'action soit méritoire, parce qu'en chassant les algériens des croisières, cela peut garantir des chrétiens de tomber dans l'esclavage; & les traités de paix & la bonne foi ne doivent point prévaloir sur de si bons motifs.

Examinons à présent, s'il n'y a pas quelque chose de bon dans le gouvernement d'Alger, tant par rapport aux statuts & aux lois, que par rapport aux usages & à la conduite des algériens.

I. Les statuts fondamentaux de la régence des turcs rendent tous les turcs enrôlés dans la milice, égaux entre eux, depuis le dey inclusivement jusqu'au dernier venu, tant par rapport à la noblesse qu'au droit de passer par les emplois militaires & les charges du gouvernement sans distinction. C'est pour cela que le dey & tous les officiers du Divan & de l'État sont compris dans le livre de la paye comme soldats, & reçoivent publiquement leur paye en cette qualité, le jour qu'elle se fait, sans autre marque de distinction que d'être appelés les premiers par l'aga de la milice qui fait l'appel.

II. Les turcs ne sont avancés à la paye & aux charges militaires (la nomination de celles du gouvernement appartenant au dey) que par l'ancienneté, lorsqu'ils font leur devoir, sans aucune partialité ni faveur : & si le dey faisait quelque passe-droit, ce qui n'arrive jamais, il lui en coûterait la vie. Aussi lorsque les soldats font quelque lâcheté, quelque bassesse, ou manquent à leurs obligations, ils ont

leur paye diminuée de classe, à quoi est attachée une grande infamie, & ils sont par conséquent reculés pour leur ancienneté & leur avancement.

III. Par ces statuts les deys doivent s'attacher uniquement à régir les affaires de l'Etat ; ils doivent s'en rendre esclaves. Un dey doit rester tous les jours de l'année sans aucune vacance, sur son siège ordinaire, depuis une certaine heure réglée jusqu'à une autre aussi réglée, pour écouter les plaintes, les rapports, recevoir les lettres ou les avis de tous ses sujets & des étrangers libres ou esclaves de quelque qualité & conditions qu'ils soient, afin que la justice soit promptement rendue & les ordres nécessaires donnés sans délai. Pour cet effet tous les officiers de l'Etat doivent se tenir toujours auprès du dey, ou s'assembler dans des endroits construits exprès, afin qu'on les trouve d'abord, lorsqu'on a besoin de leur avis, ou de leur faire exécuter les ordres.

IV. Lorsqu'un dey est proclamé, le cadî en présence du Divan où assistent le mufti & les gens de loi, lui lit tout haut ses obligations, en faisant une courte récapitulation des lois de l'alcoran qui sont, de conserver le royaume, de rendre bonne & prompte justice, de protéger l'innocent, d'exterminer les méchants, de punir l'adultère, de ne point laisser sortir les grains & les denrées de manière que le peuple en puisse souffrir, de taxer ces mêmes grains & denrées selon l'abondance ou la disette ; & d'empêcher l'usure des pauvres, laquelle est

abominable devant Dieu. Il est averti, que s'il contrevient lui-même à ces articles, il sera puni lui-même de la même manière qu'il doit punir les autres.

V. Les forces de l'Etat ne doivent point être diminuées, mais bien augmentées ; de sorte qu'un vaisseau corsaire pris ou perdu doit être remplacé dans un certain temps qui est prescrit aux armateurs, lesquels sont obligés d'en acheter ou d'en faire construire un autre de la même grandeur & force. Ils peuvent en acquérir un plus grand & plus fort, mais jamais moindre que celui qui est pris ou perdu.

VI. Les turcs qui tombent entre les mains de leurs ennemis chrétiens, ne sont point rachetés par le gouvernement ; mais ils sont au contraire censés morts à la république, & leurs biens lui sont acquis, s'ils n'ont ni enfants ni frères. Le premier cas a été établi à l'imitation de l'ordre de Malte, pour se voir contraints à vendre chèrement leur liberté, & ils ont voulu renchérir pardessus pour être excités davantage à une vigoureuse défense.

VIII. Enfin, on doit recevoir à Alger & dans tous les ports du royaume, tous les étrangers qui y viendraient avec leurs vaisseaux, effets & marchandises, en payant les droits réglés par les traités, ou les mêmes droits que les sujets de l'Etat, lorsque ce seront des étrangers avec lesquels on n'aura point de traité, ou qui ne se mettront point sous la protection du consul, ce qui leur est libre. Ceux-mêmes avec lesquels on est actuellement en guerre, guerre,

peuvent y aller, s'y établir, commencer, ou y conduire leurs vaisseaux qui y sont libres comme amis, & sont reçus comme tels, dès qu'ils sont sous le canon des forteresses, en payant seulement double droit d'encrage. Voilà le précis des statuts. Venons aux lois.

Les lois civiles ou criminelles sont toutes puisées dans l'alcoran, sans que le dey, le cadi, ni les gens de loi les puissent altérer, ni interpréter en aucune manière. La justice se rend aussi promptement qu'il se puisse, sans écritures, sans frais & sans appel, comme il a été dit au chapitre de la justice. Il n'y a point d'avocats, de procureurs, sollicitateurs, greffiers, ni autres gens à mains crochues, dont l'étude est de faire du blanc le noir, & du noir, le blanc, & de ruiner par leurs détours & leurs chicanes embrouillées, le bon droit de la veuve & de l'orphelin. On pensera peut-être, qu'un jugement précipité peut-être facilement sujet à erreur ; mais outre qu'une affaire est plus claire dans son principe, & ne devient obscure, que par le temps & les délais qui donnent lieu à la rendre embrouillée par des tas de papiers & de procédures de toute espèce, on doit faire attention, comme il a été déjà expliqué, que celui qui accuse ou demande à taux, est puni, s'il est découvert de 500 coups de bâton, & d'une amende considérable selon son bien ; de même que celui qui nie devant le dey, un fait dont il est après convaincu, ou une somme dont il est débiteur. C'est par ce moyen que personne n'a la

hardiesse de mentir devant son souverain & son juge, au lieu que parmi les chrétiens, les requêtes présentées à leurs juges, & même à leurs souverains, sont fort souvent remplies d'impostures qu'on laisse impunies, & que les parties faibles ne peuvent pas détruire.

Les voleurs & les assassins pris en flagrant délit sont conduits sur le champ devant le dey, condamnés à être mutilés ou envoyés au supplice sans cérémonie, suivant les circonstances du crime, s'ils échappent, ils ne trouvent aucun asile. On les publie, & ceux qui les favorisent ou ne les livrent pas, sachant où ils sont, sont châtiés sévèrement & même punis de mort, si le crime des malfaiteurs mérite cette peine.

Les banqueroutiers frauduleux sont punis de mort sans aucun espoir de grâce, s'ils sont attrapés ; & les débiteurs infortunés, après prison à la réquisition des créanciers, & n'en sortent qu'à leur volonté. Mais le dey exhorte beaucoup les créanciers à la charité, & leur cite ordinairement un passage de l'alcoran, qui contient en substance, que lorsqu'un débiteur est pauvre, & hors d'état de payer, il faut lui remettre sa dette, & lui donner quelque chose en aumône.

Ceux qui sont convaincus de vendre à faux poids & à fausses mesures, ou qui outrepassent le prix des denrées fixé par le dey, sont châtiés sévèrement la première fois, & punis du dernier supplice en cas de récidive. Aussi voit-on rarement des voleurs

& des malfaiteurs, tels que ceux dont je viens de parler dans les villes du royaume d'Alger, & principalement de la capitale.

Lorsqu'un chrétien a volé, blessé ou tué quelqu'un, si le cas est arrivé à l'égard d'un autre chrétien, le dey ne s'en mêle point. Il est jugé par le consul de la nation des parties, ou par celui sous la protection duquel ils sont, comme il a été dit au chapitre des résidents étrangers, à moins que ce soit un esclave qui ait commis le crime. Mais si c'est à l'égard d'un mahométan ou d'un esclave, le dey le juge légitime, & le consul est appelé à plaider la cause de l'accusé, auquel on fait ordinairement plus de grâce qu'aux maures, en accommodant avec le consul ; à moins que l'accusé ait tué surtout un effendi turc, auquel cas il faut qu'il subisse la mort. Ces lois ne paraissent pas trop s'éloigner du droit naturel & du droit des gens.

Je finirai ce chapitre par un précis de la conduite des algériens dans les affaires qu'on nomme politiques, & de quelques-uns de leurs usages.

Les plus grandes affaires de l'Etat s'y décident ordinairement sur le champ, & il ne faut qu'un Divan assemblé une fois, ou deux lorsqu'il manque quelque conseiller expérimenté, ou d'un caractère à faire désirer son avis. Le dey propose l'affaire dont il s'agit, & tous les officiers du conseil donnent leurs avis. Ceux des vieux officiers sont les plus estimés, ils citent les anciens cas qui ont du rapport au sujet qu'on traite, & ce qui arriva dans

le temps ; & après avoir examiné tous les avis, le dey décide suivant l'opinion la plus convenable au bien présent du gouvernement.

Ce n'est que dans les occasions, où toute la milice assemblée le jour de la paye, demande quelque chose, sous prétexte du bien de l'Etat & de leur avantage particulier, que le dey est obligé de s'abandonner à la multitude des voix, après avoir fait ses objections, ce qui arrive souvent lors des déclarations de guerre.

Lorsqu'un envoyé ou consul étranger fait des plaintes ou demande justice & réparation d'un dommage fait par les algériens aux gens de sa nation, le secrétaire d'Etat qui tient le registre des traités avec les étrangers, produit l'article qui a rapport à la plainte. Après l'avoir vérifié avec celui dont l'envoyé ou consul a la copie en main, on décide à la lettre, sans glose ni interprétation, quand même ce dont il s'agit en désignerait une favorable à l'égard d'une des deux parties. Mais s'il s'agit d'une restitution considérable due à des corsaires turcs, c'est là la pierre d'achoppement. Le dey n'en est point maître. Il se contente de dire, que les effets pris ayant été partagés & dissipés, il ne lui est pas possible de les faire rendre par des gens qui n'ont rien ; que le trésor de l'Etat ne peut pas y pourvoir, & il tâche de s'accommoder à l'amiable, & de maintenir la paix avec la partie lésée. Mais aussi il ne néglige point les occasions de faire périr ceux, qui ont attiré au gouvernement ces sortes d'affaires.

Les algériens vivent, tant grands que petits, dans une grande simplicité, avec beaucoup de frugalité & d'économie. Le dey en donne l'exemple, & sa plus grande attention est d'entretenir & d'augmenter les fortifications & les forces maritimes. Leurs vaisseaux sont toujours en mer pour croiser, ou transporter les garnisons des places maritimes ou voisines de la mer, ou prêts à faire voile. Ils font la course pendant toute l'année sans presque aucune dépense. Les capitaines doivent être intéressés aux vaisseaux qu'ils commandent, & n'ont part aux prises qu'ils font que comme armateurs. Ils n'ont point de salaires non plus que les équipages. On n'y embarque ni matelas, ni branles, ni coffres, ni autres choses semblables. Du biscuit noir & de l'eau sont la partie la plus essentielle des vivres. Deux ou trois cent piastres suffisent pour mettre un vaisseau de 40 canons en état de croiser pendant deux mois ; au lieu que les armements des chrétiens coûtent des sommes considérables, à cause des commodités où nous sommes accoutumés, & ne peuvent être faits si promptement.

Lorsqu'un capitaine corsaire est convaincu, à son tour, d'avoir manqué une prise pour n'avoir pas bien fait son devoir, il subit une bastonnade de 500 coups, & est envoyé en course. S'il rencontre un bâtiment ami, dont le passeport soit douteux, il doit l'amener à Alger sans lui faire aucun tort ; & là le Divan décide & relâche sur le champ le bâtiment pris, si le doute du corsaire n'est pas fondé. Le cas

est arrivé en 1721 à l'égard du navire français nommé *la ville de Cette*, capitaine Louis Pillet, arrêté par les algériens & repris le 7 octobre par l'escadre hollandaise sous le commandement de Mr. Le vice-amiral de Sommelsdyck. Mustapha Raïs Chakmaegy, qui visita ce navire, témoigna douter de la validité de son passeport, & alléguait au capitaine que pour ne rien risquer & pour se disculper, il allait le conduire à Alger. Il ajouta que ce capitaine ayant déclaré aller à Marseille, on ne le ferait pas beaucoup dérouter, & qu'il n'attendrait pas longtemps pour être instruit de son sort ; qu'autrement les turcs qui étaient auprès de lui (Mustapha Raïs) pourraient l'accuser de s'être laissé corrompre pour laisser aller ce bâtiment. Effectivement dès que le corsaire fut arrivé au port d'Alger, la vérification du passeport fut faite. Le dey fit faire une déclaration en son nom, comme ce navire avait été mal à propos détenu, & il fut déclaré libre le même jour avec sa cargaison, ses effets & son équipage.

Tous les habitants du royaume d'Alger, turcs, arabes ou maures, quoi que les deux dernières nations soient sous le joug & la tyrannie des turcs, concourent volontairement & sont attentifs à garder leurs côtes de l'invasion des chrétiens, qu'ils appellent l'ennemi commun. Dès qu'il paraît un bâtiment à voile ou à rames près de terre, il est observé ; & s'il s'approche beaucoup, ceux qui l'observent, crient aux chrétiens, & se répondent

de l'un à l'autre ; de sorte qu'en peu de temps, les habitants des villes voisines & des adouars sont avertis qu'il y a à la côte un bâtiment suspect. On voit en un instant des milliers d'hommes armés de lances & de bâtons, à pied & à cheval, pour s'opposer à la descente que le bâtiment inconnu pourrait faire, sans pour autant qu'ils aient aucun ordre du gouvernement, qui très souvent ne pourrait être averti à temps. Au lieu que chez les chrétiens, il n'y a que les troupes réglées qui marchent lorsqu'on est menacé de quelque invasion, quand elles ont reçu l'ordre, avec le bagage & l'attirail ordinaire, & le coup est souvent fait avant l'arrivée du secours.

Lorsque le dey a besoin d'argent pour payer la milice, ou pour d'autres pressants besoins de l'Etat, il se fait donner la somme nécessaire par les riches maures ou juifs, connus pour avoir fait des profits considérables, & avoir amassé des richesses par le commerce des esclaves & des marchandises des prises. S'ils le font de bonne grâce, le dey les estime & les a en recommandation dans les occasions, où il peut leur faire plaisir, & leur procurer quelque avantage ; s'ils refusent, ils sont battus, & payent l'amende. Les riches maures & juifs trouvent bien tyrannique de ne pouvoir pas être maîtres de leur bien gagné légitimement. Les puissances allèguent pour justifier leur conduite, que le plus grand nombre des sujets est fort pauvre ; qu'ils payent tous, sans exception, les taxes & les tailles ordinaires, proportionnellement à leurs biens ou à

leur industrie ; qu'il est de la justice de ne pas les charger extraordinairement & au-delà de leur pouvoir, mais de faire contribuer aux pressants besoins de l'Etat, un petit nombre de gens qui embrassent toutes les bonnes affaires du pays, & amassent des trésors qui leur sont superflus. La meilleure raison est que si la paye manque, ou si le pays se trouve exposé à cause du mauvais état des fortifications, le dey est étranglé, sans que la milice s'embarrasse, s'il est entré dans le trésor des fonds suffisants pour y pourvoir. Cette milice étant convenue, lors de l'établissement du deylick, que celui qui en aurait l'autorité, serait obligé d'entretenir le royaume avec les revenus qu'il en percevrait, c'est à lui seul à y prendre garde.

Personne ne peut sortir d'Alger, soit habitant, soit étranger, sans avoir payé ses dettes, ou avoir donné une caution dont les créanciers témoignent au dey être contents ; nonobstant les *teskerets*, ou passeports de sortie, accordés de bonne foi, qui ne servent de rien au débiteurs, lorsque les créanciers ont porté plainte. Il serait bon qu'on en fit de même partout. Il s'en trouverait pas tant de chevaliers d'industrie & de fripons, qui règlent leur conduite, sur leur évasion ou sur l'espérance des saufs-conduits.

Quoique les puissances & les gens de bien aient à Alger beaucoup de vénération pour les marabouts, ceux-ci n'ont aucune juridiction ecclésiastique, & sont sujets aux mêmes lois & aux mêmes

peines que les laïques. Ils ne doivent se mêler directement ou indirectement des affaires du gouvernement. Le muphti & les docteurs de la loi qui ont une réputation bien établie par leur conduite, sont appelés quelquefois au Divan général, lorsqu'il s'y traite quelque affaire de très grande importance, mais ils n'y ont aucune voix. Ils ne donnent leur avis, que lors qu'on le leur demande ; & le dey fait cette démarche seulement par déférence, & pour faire voir qu'il ne fait rien qui soit opposé aux préceptes de l'alcoran. Les turcs d'Alger sont fort attentifs à exclure entièrement ces gens-là de toute sorte d'affaires ; parce qu'autrefois des marabouts se sont rendus maîtres du royaume, & l'ont rendu héréditaire dans leurs familles. D'ailleurs n'y ayant dans l'état ecclésiastique que des maures & des descendants des arabes, ils sont toujours suspects au gouvernement.

Lorsqu'un criminel est condamné à mort, il marche seul au lieu du supplice, accompagné seulement d'un chaoux, sans être attaché, sans gardes & sans le moindre tumulte ni fuite. Personne n'assiste à l'exécution que des enfants ou ceux que le hasard y fait trouver. Ces peuples trouvent bien étrange, que parmi d'autres nations on fasse mourir des pauvres misérables avec grand appareil & cérémonie, & que la foule soit aussi grande, pour voir détruire un homme, que s'il s'agissait d'un spectacle bien réjouissant ; & même qu'on y loue des places autour du lieu de l'exécution pour repaître les yeux à son aise du sang d'une personne, que la

prédestination & sa mauvaise destinée ont conduit sur un échafaud.

Il n'y a rien de si particulier & de si admirable, que la manière dont la ville d'Alger est gardée pendant la nuit, sans qu'il en coûte rien à l'Etat, & même par les maures, qui payent un tribut annuel au dey, pour y être soufferts à travailler. Ce sont des habitants de la province de Piscara ou Biscara, dont il a été parlé. Ils sont distribués dans chaque quartier pour dormir dans les rues, à la porte des boutiques & des magasins, & faire la garde alternativement. Ils répondent des vols qui se commettent, ils payent solidairement le dommage qui en revient ; & ceux qui ont été postés en sentinelle à l'endroit où le vol a été commis sont punis de mort. Aussi est-ce une chose bien rare, que des maisons, des boutiques, ou des magasins soient volés pendant la nuit.

On doit avouer que les algériens sont louables de ce qu'ils n'attribuent aucune honte aux défauts du corps, soit naturels, soit arrivés par accident, & qu'ils ne s'offensent point quand on les appelle, ou qu'on les désigne par ces sortes de défauts.

Un borgne, un bossu, un boiteux, un manchot & autres veulent bien qu'on les nomme tels, & se désignent eux-mêmes par leurs défauts corporels pour qu'on les distingue de leurs parents ou autres qui ont le même nom qu'eux.

Les maris, que nous appelons maris à la monde, ne sont point responsables, ni flétris de la mauvaise foi de leurs femmes qu'ils répudient seulement.

L'adultère est puni de mort, mais comme il faut surprendre les coupables en flagrant de lit, ou qu'il y ait des preuves claires comme le jour, on se contente de répudier les femmes suspectes d'infidélité.

On doit aussi approuver que les jeux de hasard soient entièrement défendus & hors d'usage. On y joue aux échecs, aux dames & à d'autres jeux très simples. Encore ne joue-t-on point pour de l'argent, mais seulement pour des bagatelles, comme des prises de café, sorbet & autres choses semblables.

Le lecteur aura l'esprit libre & dégagé des préjugés, que bien des personnes de chaque nation & religion ont en leur faveur au préjudice des autres, conviendra sans peine que le cœur de l'homme est le même partout du plus ou moins suivant les lieux, l'éducation, la science ou l'ignorance & la superstition des peuples. Il sera sans doute étonné qu'un gouvernement tel que celui d'Alger, si rempli de devoirs épineux & de peines pour les chefs & pour les sujets, qui supportent une tyrannie inévitable, puisse subsister si longtemps, ayant la guerre avec tant de puissances chrétiennes en état de mettre des forces en mer, pour combattre les leurs, qui en comparaison des autres, sont si peu de chose. On ne cesse de dire, que les algériens sont de la canaille, des gueux & des misérables, qu'il faudrait exterminer. Ils ne laissent pourtant pas de se faire craindre, & de donner, pour ainsi dire, la loi à plusieurs de leurs ennemis, qui souffrent avec patience leurs

hostilités ; & qui lorsqu'ils sont en guerre avec les nations chrétiennes comme eux, s'épuisent pour mettre sur pied des millions d'hommes & des forces redoutables.

Il n'y a jusqu'à présent que la France, qui ait dompté cette fière milice, véritablement guerrière, & qui l'ait contrainte de lui demander la paix avec de grandes marques de repentir, & toute la soumission dont on puisse être capable.

FIN